

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE- PARIS

Tout usage public de reproductions de documents conservés à la Bibliothèque nationale de France est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable et à l'acquittement d'une redevance.

Ainsi chaque usage public des documents reproduits sur ce CD-rom doit faire l'objet d'une déclaration à l'aide du formulaire disponible auprès du Service reproduction.

n. a. fr. 16405

UN CERTAIN GOUT

DE

CENDRES

par

FELIX GOUIN

Ancien Président du Gouvernement Provisoire

de la

République Française



Première Partie



D'Istres à Londres
via Miranda del Ebro



Deuxième Volume



Chapitre 11 - Le Procès de la République - page 280

Chapitre 12 - L'accusateur mis en accusation - page 311

Chapitre 13 - Capitulards et réacteurs à l'oeuvre - page 351

Chapitre 14 - Les arguments du venin - page 386

Chapitre 15 - Desinit in piscem - page 408

Chapitre 16 - Rencontre du destin - page 431

Chapitre 17 - Mes prisons espagnoles - page 457

Chapitre 18 - Berceau du Gaullisme - page 491

Chapitre 19 - Les métamorphoses du Gaullisme - page 508



N.B. - Voir la table générale en fin du volume.

CHAPITRE XI

Le procès de la République

On ne le dira jamais assez, le procès qui va se juger à Riom n'a rien à voir avec ce qu'on a coutume d'appeler la Justice. Celui qui en est le metteur en scène est un juriste au coeur sec et qu'aveugle la passion partisane!

Reptile haineux, Raphaël Alibert va déposer dans le texte qui crée la Cour Suprême l'atroce venin qu'il porte en lui depuis son adhésion aux thèses maurrassiennes.

En vertu de l'Acte Constitutionnel dont il est à la fois l'inspirateur et le rédacteur, la Cour Suprême sera donc chargée de juger:

"Les Ministres et Anciens Ministres et leurs subordonnés immédiats, ainsi que les complices et co-auteurs ayant commis des crimes ou des délits ou trahi les devoirs de leur charge dans les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre, avant le 4 septembre 1939, et ceux qui ont ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée."

Il n'est pas besoin d'être orfèvre pour comprendre tout le poison contenu dans ce texte meurtrier .

Celui-ci constitue le cadre des investigations permises à la cour . Il limite et circonscrit ses pouvoirs . Il ne lui permet de poursuivre qu'une seule catégorie déterminée de responsables ^{et} ces responsables ~~soit~~ ~~ceux-ci~~ - bien que non désignés - ^{sont} des individualités sur lesquelles il sera facile d'inscrire un nom .

En fait , la Cour suprême n'ayant pouvoir de juridiction qu'envers :

- 1° Les Ministres ,
- 2° les Anciens Ministres /
- 3° et leurs subordonnés immédiats .

le texte Alibert écarte , d'emblée , du débat , tout l'appareil guerrier qui gravite autour de Vichy .

Il supprime donc d'un trait de plume toute investigation dangereuse sur les responsabilités militaires qui pourraient être à la base de la défaite .

Mais Gamelin , dira-t-on , est cependant un militaire , et le texte de Monsieur Alibert n'a point empêché qu'il ne soit poursuivi ?

La chose est exacte, mais c'est l'exception qui confirme la règle .

Cela , pour une raison simple et juridique à la fois car , aux termes de la loi sur l'Organisation de la Nation en temps de guerre le Généralissime seul est le subordonné immédiat du Gouvernement . Seul en effet , dans la hiérarchie , le Généralissime est soumis à l'Autorité Gouvernementale , tant en ce qui concerne la préparation matérielle de la guerre , qu'en ce qui touche au côté politique .

de la conduite des opérations sur le terrain .

Mais en dehors du Généralissime , aucun militaire , quelle que soit sa qualité , qu'elles qu'aient été ses fonctions, ses fautes ou ses erreurs n'est le subordonné immédiat d'un Ministre, quel qu'il soit .

Donc, le texte ^{d'}Alfibert ne présente aucune fissure ^{au travers de} laquelle pourrait se glisser une inculpation d'ordre militaire, et pour être encore plus sûr qu'aucun des piliers du régime ne pourra être ébranlé par l'instruction qui va s'ouvrir, Mr. Alfibert va préciser davantage encore .

Son texte ne détermine pas seulement - par un acte d'arbitraire - inouï - les seules personnes susceptibles d'entrer dans le cadre des responsabilités que veut atteindre le nouveau Régime , il va déterminer aussi les seuls faits susceptibles d'être soumis à des recherches , à des investigations possibles , en vue d'inculpations éventuelles .

Et c'est pourquoi le texte ^{d'}Alfibert - permettra à la Cour Suprême d'incrim^{er}er seulement)

" les actes qui ont encourru au passage de l'état de paix à l'état de guerre " .

Ainsi donc, on le voit , un des premiers paragraphes du texte infâme permet de retirer du débat , de mettre en quelque sorte hors circuit , tous les chefs militaires - sauf un - et un autre paragraphe fait disparaître du débat , escamote littéralement toute la matière ayant trait aux opérations militaires .

Dés maintenant , tout s'illumine et tout s'éclaire ;

ni les hommes , ni les méthodes , ni les doctrines , ni leur application sur le terrain , ne pourront être recherchés ou inquiétés , si bien que dans ce procès relatif à une défaite d'ordre strictement militaire, on réalisera ce tour de force sans précédent, de ne jamais parler de la guerre .

.../...

La Guerre , d'ordre de Pétain , ~~ne~~ sera donc ^a absente d'un débat ^{*} qui n'avait qu'un objet : tirer au clair les raisons - toutes les raisons - de notre défaite militaire .

Et alors , et du même coup , le texte d'~~A~~libert va donner licence à la Cour Suprême de poursuivre les hommes d'Etat de la 3^e République : Ministres ou ^a Anciens Ministres , que l'on dénoncera comme ayant seuls trahi ^x les devoirs de leur charge .

A travers leurs personnes, et à condition qu'on ait su choisir convenablement , c'est tout le procès d'un Régime que l'on organisera , et c'est seulement ce Régime ^x qui sortira irrémédiablement flétri, et déshonoré devant l'opinion et devant l'histoire .

Calcul profond et prodigieusement criminel , on le voit mieux maintenant , qui sur le plan intérieur , pouvait et devait consolider la dictature de Pétain , en minant définitivement dans l'esprit des masses , la République , représentée comme la seule cause de nos désastres , la seule responsable de l'effondrement français .

Analysons maintenant de près les éléments de ce calcul pour le renforcement de ce Régime , sur le plan extérieur .

Personne ne met plus en doute aujourd'hui que l'autorité précaire de Vichy , sur la France , ne reposait que sur le bon vouloir allemand .

La dictature de Vichy n'est qu'un reflet de la dictature hitlérienne Vichy n'existe et ne commande , que dans la mesure où sa politique est dans la ligne allemande .

Ne pas s'écarter de la ligne hitlérienne , épouser les contours sinueux de sa trajectoire , s'inscrire dans le cadre même de ses conceptions et de ses tendances , c'est donc se fortifier , se consolider , surtout lorsqu'on est dans la position d'inférieur à supérieur .

Le procès de Riom , par la force même des choses , parce qu'il a été ouvert alors que la France n'était plus libre ; .../...

qu'elle dépendait étroitement du Reich, ne pouvait pas être un procès objectif et libre, il devait s'insérer obligatoirement, nécessairement, impérieusement, dans le cadre général des préoccupations allemandes. Aller à l'encontre de ces préoccupations ou de ses intérêts, c'eut été faire voler en éclats le Gouvernement Pétain.

S'intégrer^z au contraire, avec empressement et docilité, dans le flot hitlérien, se laisser porter par lui - tel le chien crevé au fil de l'eau - c'était donc, améliorer sa position et dans une large mesure, la renforcer.

Pour cela, il fallait évidemment courir au secours de la thèse allemande, qui, depuis le rapt de l'Autriche en 1938, fait le fond de la propagande ^{mult}iforme d'Hitler et de Goebels.

S'il faut en croire ces messieurs, qui pensent X que plus un mensonge est colossal et plus il y a chance de le faire accepter comme l'expression de la vérité - à condition de le répéter de façon incessante, le Reich serait totalement innocent de la guerre.

Les procédés allemands ne varient jamais, ni dans le temps, ni dans l'espace.

Nous avons déjà entendu le même cliché, répété tel un Leit-motiv, en 1914 : l'Allemagne de Guillaume II et de ses hobereaux ~~prussiens~~ n'avait pas voulu la guerre !

Elle lui avait été imposée par la coalition des méchantes et jamauses nations qui l'entouraient : La Russie, la France, l'Angleterre, qui avaient tenté de l'encercler pour l'humilier et l'asservir.

Rajeuni et modernisé, c'est un identique cliché qui a été repris par les millions de voix dont la propagande allemande s'est assuré la complicité dans tous les pays du monde.

Hitler, lui aussi, n'a pas voulu ça ! Son seul désir, son

son unique ambition c'était d'être premier dans le combat utile et joyeux de la paix.

Malheureusement, une infâme coalition, à base judéo-capitaliste et maçonnique, s'est dressée contre lui et l'a obligé à faire une guerre vitale pour le peuple allemand.

Il a donc les mains pures de l'immense fleuve de sang qui baigne aujourd'hui la surface de la terre.

Tel est le thème grossier sur lequel brodent Hitler et l'abominable Goebbels. Telle est la thèse allemande que la 5e Colonne de tous les pays répète, inlassablement et quotidiennement, par les innombrables voix de la radio, de la presse et du cinéma.

Il n'est point ~~tant~~ besoin d'être un grand psychologue pour comprendre l'immense portée de ce mensonge évident, si on arrive à le faire accepter comme vérité démontrée.

Hors la frontière allemande, dans les pays conquis et occupés par le Reich, gagner à cette infâme vérité des couches de plus en plus nombreuses de population, c'est inévitablement se concilier, sinon leur sympathie, du moins leur neutralité bienveillante.

C'est, par contre-coup, contribuer à faire accepter par la masse les divers gouvernements du type Quisling, que l'atroce habileté du chien sanglant de Berchtesgaden a su hisser au pouvoir dans tous les pays provisoirement asservis par lui.

Résultat non négligeable assurément, car c'est ainsi que l'on préparera et que l'on justifiera la politique de collaboration, nécessité impérieuse pour le Reich qui a besoin de l'Europe entière, et bien plus

encore, pour essayer de briser la triple force de l'Angleterre, de la Russie et de l'Amérique.

A l'intérieur du Reich, le mythe hitlérien sur l'origine de la guerre n'a pas une moindre importance. A l'heure où les Nazis meurent par centaines de milliers chaque mois sur tous les champs de bataille du monde, qui ne voit et ne comprend l'importance psychologique énorme que revêt pour Hitler la contre-vérité dont il est à la fois le créateur et l'apôtre?

Faire croire au peuple allemand que son chef n'a pas voulu la guerre, que celle-ci lui a été imposée par l'ommonde coalition de la ploutocratie anglo-saxonne, organisée et dressée contre lui, c'est fournir au moral allemand une base quasi indestructible, c'est présenter à l'adversaire un bloc monolithique dont la résistance sera, pour ainsi dire, illimitée.

Tel est le magnifique parti que l'on peut tirer d'une propagande bien faite, d'un mensonge soigneusement présenté, d'une contre-vérité éclatante, habillée et parée de telle sorte qu'elle puisse apparaître comme une indiscutable réalité.

Quand on voit cela, quand on a compris cela, on sait et on comprend du même coup l'infernale malfaisance du texte de M. Alibert qui, sur le plan extérieur ne tendait à rien moins qu'à obliger la France à adopter officiellement la thèse allemande de la guerre dont nous venons d'analyser les divers aspects.

Le Texte Alibert, dans la première partie de son développement,

oblige, en effet, la Cour Suprême à faire porter ses investigations uniquement sur:"

"les actes qui ont concourru à faire passer la France de l'état de paix à l'état de guerre avant le 4 septembre 1939."

Cette phrase, en elle-même, constitue déjà pour la thèse d'Hitler un secours, un réconfort précieux..

Ce sera bien plus encore lorsque les plus hauts dignitaires de la Magistrature française, jugeant au nom du pays tout entier, déclareront solennellement que les Gouvernants français de la période qui précède immédiatement la guerre ont trahi les devoirs de leur

...

charge, dans les actes qui ont préparé la rupture de l'état de paix et sa transformation en état de guerre .

Ici , encore , par conséquent , tout s'illumine et tout s'éclaire , et on saisit la trame ~~préparée~~ criminelle par laquelle Monsieur A/ibert s'efforce de consolider le pouvoir de Vichy , en l'intégrant de force, au centre même de la politique allemande .

Il n'est pas jusqu'au choix des inculpés qui ne procède de la même méthode et qui ne trahisse les mêmes calculs abjects .

Traduire en justice et faire condamner des hommes comme Léon Blum , Daladier , Mandel ou Paul Reynaud , n'est-ce pas en effet individualiser, personnifier aux yeux du monde cette collusion judéo-maçonnique ~~à base~~ ~~totalitaire~~ dont le mythomane Hitler a fait le pivot de son infernale propagande ?

Le piège juridique de Monsieur A/ibert est donc admirablement monté . Il est , si l'on peut dire , à double détente , puisqu'il ne saurait manquer, en déshonorant l'ancien régime , de consolider et renforcer le nouveau , et qu'en faisant de ce nouveau régime , l'auxiliaire empressé de la politique allemande , il le place presque sur un pied d'égalité avec le Reich , dont il va devenir ainsi le complaisant serviteur et le zélé complice .

Malheureusement pour Monsieur A/ibert , il y a toujours dans les choses humaines une part de hasard , et d'imprévu qui détruit parfois les échafaudages les plus savants .

Un grain de sable dans la vessie de Cromwell , a suffi pour bouleverser le cours de l'histoire d'un grand peuple .

C'est à ce grain de sable que va se heurter - en partie tout au moins - l'infernale machination ourdie par le couple A/ibert - Pétain.

Celle-ci fera misérablement long feu dans l'un de ses éléments essentiels : celui que nous pouvons qualifier d'élément de trahison car la Cour Suprême ,

sur le terrain national , donnera au Maréchal et à son Ministre, une haute leçon de dignité et de patriotisme qui mérite d'être connue .

Dans le texte élaboré par M. Alibert , ce texte dont nous avons démontré l'habileté meurtrière , une simple phrase révélait le désir forcené du personnage de voler au secours de la thèse allemande sur les origines de la guerre .

Rappelons en les termes : ils méritent d'être soulignés une fois de plus .

La Cour Suprême était chargée de juger :

" Les Ministres , Anciens Ministres et leurs subordonnés immédiats ayant trahi les devoirs de leur charge dans les actes qui ont ~~encouru~~^{con} au passage de l'état de paix à l'état de guerre , avant le 4 septembre 1939 " .

Si le texte Alibert s'était borné à ces quelques lignes, il y a deux hommes au moins que la 5^e colonne Française n'a cessé de désigner comme des Bellicistes déchainés : MM Paul Reynaud et Georges Mandel , qui n'auraient pas pu être poursuivis.

Ni l'un ni l'autre en effet , n'ont occupé , avant le 4 septembre 1939 , des postes ministériels pouvant leur, permettre de coopérer directement à des actes ayant concouru à l'entrée de la France dans la guerre .

Ces hommes d'état ont dirigé, à maintes reprises , des départements de technicité pure , n'ayant avec la préparation à la guerre , aucun rapport direct et précis .

C'est pour cela qu'il fallait ajouter au texte de base , une addition substantielle permettant aux Magistrats de Riom de poursuivre Paul Reynaud et Georges Mandel , bellicistes à l'état pur , ~~qui~~^{en} ~~ont~~^{couru} fait ~~encourir~~ ~~soire~~ Goebels et son infâme propagande .

L'addition de M. Alibert va donc être la suivante : la Cour Suprême de Riom enquêtera et poursuivra , non seulement sur les actes, antérieurs.

au 4 septembre 1939, mai aussi: "sur ceux qui ^{ont} ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée."

Qui ne voit et qui ne comprend la redoutable portée de ces quelques mots?

Insidieusement, quoique substantiellement, ils contiennent en eux tout le sel de la trahison des vrais intérêts de la France, dont ne se soucie aucunement le Garde des Sceaux qui, par la grâce de M. Pétain, a déshonoré pendant quelques mois la Justice française?

L'époque à laquelle se réfère le texte de M. Alibert est celle qui suit le 4 septembre 1939. C'est le temps durant lequel M. Paul Reynaud sera Président du Conseil, M. Georges Mandel Ministre de l'Intérieur.

Placés au centre même de l'action, on connaît l'attitude énergique et courageuse de ces deux hommes qui ont tout mis en oeuvre pour porter au maximum les forces combattives du pays et qui, malgré les revers et les défaites, n'ont cessé de préconiser la continuation de la lutte. Les actes qui ont aggravé la situation de la France en guerre et que M. Alibert entend que l'on poursuive et que l'on condamne sont précisément ceux que l'on imputera à M. Paul Reynaud et M. Georges Mandel. Non seulement ces Ministres ont voulu la guerre - selon les reptiles de Berlin - mais par leur volonté indomptable ils ont tout fait pour la prolonger en se refusant à entrer dans les vues de Weygand et de Pétain, désireux de conclure au plus tôt, avec les Huns, l'armistice qui devait à la fois consacrer notre désastre et leur accession au Pouvoir.

Les desseins de M. Alibert étaient patents: ils ne visaient qu'à épouser étroitement, servilement les désirs de notre provisoire vainqueur, Adolf Hitler.

La Cour de Riom a tranché sur ce point et, ainsi que je l'indiquais plus haut, elle a donné à l'indigne successeur ^{des} Séguier et des Lamoignon

la leçon de dignité française qui convenait au personnage.

Elle a certes déféré à sa barre MM. Daladier et Léon Blum, mais en faisant dévier le procès voulu par l'Allemagne vers l'impréparation à la guerre, élément essentiel - d'après elle - de la rupture de l'état de paix.

Elle a surtout - et c'est dans ce fait qu'éclate sa volonté de faire échec aux prétentions hitlériennes - écarté du débat et refusé de poursuivre Paul Reynaud et Georges Mandel.

C'est là le signe tangible par lequel la Cour a manifesté son impartialité et son opinion sur les origines de la Guerre.

C'est par cet acte de courage qu'elle a refusé de s'associer aux perfides calculs d'un Alibert, aux louches arrières pensées d'un Pétain, aux abominables espoirs du Dictateur aux mains rouges.

Et c'est par là que la Cour Suprême a déjoué le plan des conjurés de Vichy. ~~exécutions auprès de leurs maîtres de Berlin.~~

On peut mesurer l'importance de la déconvenue allemande à la place qu'a tenu dans un discours d'Hitler, le Procès de Riom.

" Celui-ci, a déclaré le Maître du Reich, la façon dont il a été conçu et dirigé n'intéressait en rien le Peuple allemand, car ce n'était pas le procès des responsables de la défaite qui était intéressant à faire, c'est un autre procès ".

Monsieur Hitler est sans doute orfèvre en la matière et la besogne eut été mieux faite assurément si le Ministre Maître s'en était directement chargé, au lieu d'en laisser la charge au laquais ...

Le laquais a donc reçu les étrivières et s'est attiré, de la part des Magistrats, l'avanie la plus sévère qu'ait jamais reçue, dans notre histoire, un Garde des Sceaux

Rendons-en hommage à la Cour Suprême:

sur le terrain national elle a donné à MM. ALIBERT et Pétain

Alibert

une leçon d'honneur et de patriotisme cinglante et méritée.

• • • •
• • • •

Disons-le tout de suite, il est fâcheux que la Cour Suprême n'ait point fait preuve du même courage sur le plan intérieur.

Car, c'est un fait, sur ce terrain-là les magistrats de Riom ont rejoint la pensée d'Alibert et de son régime déliquescant.

La façon dont ils ont conçu l'instruction et dirigé les débats démontre de façon décisive qu'ils ont cédé aux préoccupations partisans des Maîtres provisoires de la France.

Ceux-ci désiraient un procès à sens unique, épargnant les dirigeants du jour, écrasant les ministres d'hier...

La Cour de Riom a accédé à leurs désirs et le procès déformé, tronqué et mutilé qu'elle a organisé a été uniquement axé sur la critique systématique du seul Régime ^Républicain.

La encore, apportons nos preuves.

Précisons d'abord un premier point: le texte de M. Alibert ne comportait qu'une date, qu'un repère fixe dans le temps, qui était la 4 septembre 1939 et, relativement à ce repère fixe, il visait deux catégories d'actes bien précises et distinctes.

D'une part, les actes antérieurs à la déclaration de guerre ;

d'autre part, ceux qui sont postérieurs à cette déclaration de guerre.

Pour la première catégorie d'actes, il n'est pas douteux que la date fixe, le 4 septembre 1939, était un terme, tandis qu'elle ne constituait qu'un point de départ pour les actes de la deuxième catégorie.

La question capitale que devait trancher la Cour, dès l'origine de ses travaux, était donc, en l'absence de toute précision dans le texte qui l'avait saisie, de savoir quel serait le point de départ de l'instruction en ce qui concerne les actes de la première catégorie, de ceux qui sont antérieurs à la guerre.

La règle normale, la seule qui soit logique parce qu'elle correspond à une tradition immuable, de la Justice et du Droit, c'est évidemment le délai légal de la prescription.

Si la Cour Suprême avait donc été vraiment impartiale, et si elle n'avait pas voulu s'associer aux perfides manoeuvres de M. Alibert, elle aurait dû faire remonter ses recherches et son instruction à dix ans avant la date fixe prévue dans le texte, c'est-à-dire au 4 septembre 1929, puisque le délai de prescription légale pour les crimes est de dix années.

Opération dangereuse au premier chef pour le Régime de M. Pétain, car, durant cette période, le Chef de ce Régime, celui qui en est le support essentiel, a été, tour à tour, Généralissime et ~~Ministre~~ de la Guerre.

A un double titre, par conséquent, il risquait d'être justiciable de la Cour Suprême qui, on le sait, n'a le droit de poursuivre que des catégories limitées de personnes: les Ministres, Anciens Ministres et leurs subordonnés immédiats.

Placée ^{-entre} entre les risques de cette opération et l'intolérable sujétion morale que constitue le serment de fidélité personnelle au Maréchal, la Cour Suprême a choisi la solution qui comportait, pour elle, le moins de conséquences dommageables possible.

Dans la poursuite des actes constituant une trahison des devoirs de la charge, la Cour a écarté l'impérieuse règle de Droit qui s'imposait à elle.

Elle n'a donc pas instruit sur tous les actes qui auraient pu se produire "depuis un temps non prescrit", comme le dit le jargon judiciaire, mais elle a arbitrairement choisi une période déterminée de notre histoire, au-delà de laquelle elle s'est interdit toute investigation et toute recherche.

C'est par ce choix que s'affirme la solidarité des juges de Riom avec le dessein politique du Vieillard de Vichy.

C'est par ce trait que se concrétise leur servilité à l'égard du régime nouveau qui attend d'eux, non pas la Justice, mais des services.

L'époque choisie va achever sur ce point de convaincre les plus incrédules :
X l'instruction de la Cour Suprême ne portera en effet que sur les actes des
Ministres ou anciens Ministres qui se sont succédé au pouvoir, entre le mois
de Mai 1936 et le 4 septembre 1939 .

Ces actes, seuls, pourront éventuellement constituer ^{une} ~~des~~ trahisons X des
devoirs de la charge ...

Tout ce qui est antérieur à mai 1936 ne comptera donc pas, ne sera pas
incriminé et ^{on} comprendra aisément l'importance capitale de la période choisie
par la Cour, en rappelant simplement que Monsieur Philippe Pétain a été
Ministre de la Guerre de Monsieur Gaston Doumergue, pendant l'année 1934...

N'est-il pas, dès lors évident - une fois de plus - que tout s'illumine
et que tout s'éclaire, dans ce procès sans précédent dans l'histoire ?

D'autant que ce n'est pas seulement dans le choix arbitraire de la
période durant laquelle la Cour Suprême a estimé qu'elle était compétente
pour instruire et inculper, qu'elle a manifesté sa partialité, pour ne pas
dire sa servilité, à l'égard du Pouvoir .

Il y a une série d'autres faits encore plus significatifs qui témoignent
de sa tendance d'esprit plutôt fâcheuse à cet égard .

Prenons par exemple la façon dont a été dirigée l'instruction en cours
de procès X ^{on}

on y saisira sur le vif les méthodes dont le singulier régime de Vichy
s'est entouré pour rendre ce qu'il ose appeler sans rire la Justice !

Le droit pénal français, celui de la III^e République, avait admis
un certain nombre de garanties en faveur de l'accusé .

La plus importante de ces garantie consistait à imposer au magistrat
une instruction contradictoire, qui plaçait l'accusé sur un pied d'égalité
avec son accusateur .

C'est en vertu de ce principe que la loi exigeait par exemple qu'il y
ait toujours confrontation entre les témoins à charge et ceux des inculpés

qui étaient accusé par eux.

Règle normale, on le voit, ^{et aussi} règle tutélaire que les progrès de la science pénale et de la civilisation avaient, peu à peu, arraché à la férocité des conceptions médiévales du droit criminel.

D'un trait de plume, la Cour suprême a supprimé ces garanties essentielles.

Elle en avait certes le droit strict, puisqu'aux termes des textes touchant à son fonctionnement, elle était investie du pouvoir d'ordonner comme il lui plairait, sa propre procédure.

Il n'en reste pas moins que ceux qui par définition représentaient au moment du Procès de Riom, l'élite de la Magistrature Française, ont volontairement foulé aux pieds à'un des principes les plus sacrés du Droit pénal français.

De ce fait, de nombreux témoins ont été entendus : plusieurs centaines au total, sans que jamais ni les avocats ni les inculpés aient été convoqués à ces auditions.

C'est donc, en dehors des accusés et de leurs conseils, que ces témoins ont pu à leur aise critiquer et dresser contre des absents, les réquisitoires les plus véhéments.

Ce n'est qu'après l'audition de ces témoins que les inculpés étaient mis au courant de ce qui pouvait leur être reproché : la Cour leur faisait en effet signifier par son Greffier en Chef les copies in extenso des dépositions que le Magistrat chargé d'instruire, avait recueillies.

Méthode pleine d'inconvénients, puisqu'avec ce système le Magistrat chargé d'interroger pouvait ne faire porter son interrogatoire que sur les seuls faits à sa convenance, et ne choisir que les faits susceptibles de constituer des charges possibles contre les accusés.

Méthode inadmissible au surplus, puisque c'est sur l'ensemble des témoignages recueillis de cette singulière façon, que le Parquet de la Cour Suprême a finalement basé les Réquisitions qui ont abouti au

renvoi des accusés devant leurs juges .

- 297

C'est ici le moment de parler d'une autre anomalie de l'extraordinaire procédure adoptée par les magistrats de Riom.

Il est une autre règle de droit pénal qui s'est imposée peu à peu, au fur et à mesure que la ^{criminologie} ~~criminologie~~ s'est dégagée des sauvages traditions qui furent les siennes durant des siècles .

C'est la règle de la séparation , de la cloison étanche à maintenir, entre les Magistrats qui instruisent, et qui par conséquent accusent, et les Magistrats , qui sur le vu et la connaissance des accusations, ~~en~~ sont chargés de la décision à prendre .

Règle tutélaire pour l'accusé , car elle permet de garantir, aussi efficacement qu'on le peut, l'indépendance d'esprit du Juge, appelé à sanctionner et en quelque sorte à couronner par une sentence, le travail d'instruction accompli en dehors de lui , par un autre que lui .

Là encore la Cour Suprême de Riom a innové, bien entendu dans la plénitude de son droit, puisque les textes l'ont investi à cet égard d'un pouvoir discrétionnaire .

Elle a donc chargé un certain nombre de ses membres d'instruire le procès de tel ou tel des inculpés, Cinq magistrats sont ainsi ^{devenus} ~~devenus~~ des juges d'instruction .

Cette instruction terminée , la Cour a admis ^{que ces juges} ~~qu'ils~~ pouvaient prendre place parmi les magistrats appelés à se prononcer sur les culpabilités et sur les peines.

N'y a -t-il pas là quelque chose de ^{ch} ~~roquant~~ et qui autorise toutes les suspicions ?

Est-ce la ^{la} Justice impartiale et sereine ~~que~~ le Maréchal avait promise au peuple de France ?

Insister serait cruel et j'en ai assez dit , je pense , pour qu'à leur tour , les juges soient jugés....

Il est du reste un autre aspect du procès qui va permettre de

prendre un contact plus intime avec les arrières pensées, les calculs sournois la mauvaise foi ^{insigne} des Frébendiers de Vichy .

Cet aspect révélateur , c'est celui qui a trait aux Consignes de Presse Rappelons une fois de plus les promesses du Vieillard haineux qui dénonce les mensonges des autres, tout en oubliant froidement les siens.

Le peuple de France devait , à l'entendre , obtenir pleine et entière justice de ceux qui étaient les responsables de la défaite .

Le Procés qui leur était fait serait un procès complet , objectif et dont tous les détails seraient portés à la connaissance du pays ~~en son entier~~

Ainsi se détacherait, en pleine clarté, la trahison éclatante des devoirs de leur charge que l'on imputait aux plus représentatifs des hommes d'état de la III^e République.

La Justice , toute la Justice par la lumière et par toute la lumière tel était le leit-motiv du Maréchal , promu chef de l' Etat français par la protection de Monskeur Pierre Laval , ^{protégé lui-même} ~~premier ministre~~ de Von Abetz.

Il ne fallait rien connaitre aux appréhensions, à la terreur des sphères officielles de Vichy pour imaginer que ces mirifiques promesses pouvaient être tenues.

Ce que redoutaient par dessus tout le Maréchal et ses familiers, c'était leur mise en accusation directe, par ceux qu'ils avaient trainé devant la justice .

Quand on a été Généralissime et Ministre de la Guerre , à une époque où la vie européenne commençait à être troublée par les desseins d' Hitler, ~~on se sol-même quelques mêmes responsabilités~~ on peut avec quelque raison s'attendre à voir dénoncer *ses propres responsabilités* .

Comme le disait Monsieur Daladier répondant à M. Cassagnau, Procureur Général qui l'interpellait à ce sujet, " Oui , sans doute , j'ai quelquefois couvert à la tribune de la Chambre , mon prédécesseur au Ministre ^{ère} de la Guerre M. le Maréchal Pétain. Mais croyez, Monsieur le Procureur Général ,

que si je l'ai fait , c'est que le Maréchal avait, en effet, bien besoin que je le couvre " .

Tout ceci permet de comprendre pourquoi le Régime qui aime la vérité n'a autorisé la publication dans les journaux français que d'une parcelle infime des vérités qui ont fini par éclater au cours du Procès de Riom.

Dés les premiers jours des débats, un document singulier était en effet communiqué aux avocats de la défense par des journalistes amis.

Ce document destiné à rester secret entre le Gouvernement et ^{la Presse} ~~la presse~~ constituait , on le devine, les ^{ignes} ~~Consignes~~ générales de Presse que M. Marion, Chef des services de la Brosse à reluire du Maréchal , avait rédigé en personne à l'usage de son auguste maître ~~X~~ et seigneur, qui , à aucun prix, ne devait être éclaboussé par les débats qui allaient s'ouvrir!

Il n'est pas trop tard je crois , pour reproduire le texte de ces extraordinaires Consignes . Elles sont le reflet de la peur intense de ce Régime soi-disant fort que la défaite a apportée à la France, et elles sont aussi l'aveu cynique de la prodigieuse hypocrisie de ce même Régime qui aspire à régénérer la Patrie.

Fourberie et lâcheté s'y retrouvent mélangées à doses inégales du reste .
Relisons les avec nos lecteurs , ils pourront ainsi juger sur pièce .

" Consignes générales d'orientation et de censure concernant la présentation dans la presse des audiences du procès de Riom.

1/ Ne pas oublier que l'objet du procès est limité à l'impréparation à la guerre en France de 1936 à mai 1940 , pour des raisons qui ressortiront clairement des débats .

2/ Orienter les esprits sur les faits accablants que les audiences révéleront dans l'ordre des diverses impérities relatives à l'organisation et à l'équipement des armées de terre et de l'air , au développement de nos fortifications, à la préparation de la mobilisation industrielle .

3/ Faire ressortir que les accusés sont responsables d'avoir manqué aux devoirs de leur charge dans la période critique où ils étaient au pouvoir

4/ Expliquer en toutes occasions que le véritable procès c'est celui de l'état de chose⁴ d'où est sortie la catastrophe, afin de permettre au peuple français, jeté dans le malheur, de porter un jugement éclairé sur des méthodes de gouvernement dont il est devenu la victime. 5 / Montrer que ce procès ne saurait être celui de l'armée qui, troupes et chefs, a dû se battre sans disposer des outils indispensables dans une guerre moderne. 6/ Développer chaque jour les arguments et les réfutations qui seront fournis aux journaux, par le service de presse, au fur et à mesure que le déroulement de séances l'exigera. 7 / Tenir compte de cette dernière consigne de manière particulièrement rigoureuse, s'il s'agit un jour de la personne du Maréchal et de sa politique. 8/ Revenir fréquemment sur le fait que la politique du Maréchal, dans tous les domaines, a été et est inspirée par la nécessité qui découle de cette évidence : la France est condamnée à construire un régime nouveau ou à périr " .

Ainsi donc, on le voit à la lumière de ce document capital tout, une fois de plus, ainsi que je l'ai noté bien souvent, s'illumine et s'éclaire.

Ce qu'a voulu M. Alibert, ce qu'a voulu le Maréchal, c'est non pas faire honnêtement le procès des responsabilités de la défaite, mais plus simplement de "l'état de choses d'où est sortie la catastrophe" .

Les journaux qui renseignent l'opinion devront donc s'inspirer uniquement de ce fait essentiel et ils ne seront autorisés à publier dans le compte rendu des débats que "les faits accablants que les audiences révéleront dans l'ordre des diverses impérities relatives à l'organisation et à l'équipement militaire de notre pays ."

Défense leur est faite, sous peine d'immédiates sanctions, de publier quoi que soit qui pourrait mettre en cause, soit la responsabilité de certains grands chefs militaires, soit surtout celle du Maréchal Pétain en personne .

Les accusés ou leurs avocats sont ainsi placés dans cette situation.

extravagante : même ^{s'}ils confondent leurs accusateurs, même s'ils démontrent leur innocence , la Presse sera tenue de faire le silence total sur leurs justifications .

L'opinion publique ne devra connaître de l'ensemble des débats , que les faits qui accablent, tandis que lui seront soigneusement dissimulés les faits qui justifient .

Quant aux responsabilités encourues par le Maréchal lui même , organisateur et bénéficiaire de la défaite, il ne saurait être question d'en envisager la diffusion : défense est faite de façon absolue , d'effleurer ce sujet interdit .

Monsieur le Maréchal est tabou , quoiqu'il advienne et quoiqu'on démontre, et c'est pour cela du reste que le Régime nouveau, dont il est le Chef, a fait revivre à son intention le Crime de lèse Majesté que les Rois eux-mêmes avaient laissé tomber en désuétude

Merveilleuse organisation de la Justice , on le voit , de cette Justice à ^{sen}unique que l'on retrouve dans tous les régimes totalitaires et qui foule aux pieds les principes les plus sacrés de la défense et viole les droits les plus élémentaires de l'être humain.

^{Que}
~~Que~~ l'on ne croie point surtout que Monsieur Alibert s'est contenté de ces Consignes d'ordre général .

Celles-ci ont été suivies d'une série de Consignes particulières qui , à chaque audience, ont impérativement décidé ce qui pouvait être publié et ce qui ne devait pas faire l'objet d'insertions ou de commentaires quelconques

On a mis ainsi sous le boisseau , au jour le jour, toute ce qu'il n'était pas souhaitable que le Peuple de France puisse connaître

Jamais Régime n'est descendu aussi bas que celui dont Hitler a gratifié la France .

Tel maître , tel valet , dit le proverbe et quand le maître est vil, le valet glisse facilement à l'abjection .

.....

C'est la pente qu'ont suivie naturellement les traîtres de Vichy que Le Troquer cloua au pilori dans une intervention véritablement vengeresse.

Disons tout de suite qu'ils en ont été, du reste, pour leur courte honte, car, nonobstant toutes les consignes et malgré tous les cabinets noirs, nous avons pu instruire et documenter le Pays sur les coulisses.

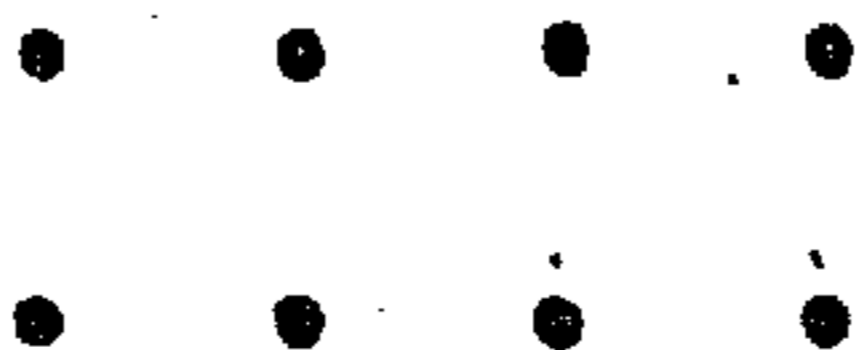
Nos militants, nos groupes de résistance, nos propagandistes ont été ainsi mis à même de percer à jour l'odieuse hypocrisie qui se dissimulait derrière la tragi-comédie de Riom.

L'hermine immaculée des magistrats de la Cour Suprême en est sortie irrémédiablement souillée et le scintillement des étoiles du Maréchal quelque peu obscurci.

Le Procès de Riom apparaît ainsi, aux yeux de l'observateur, comme le commencement du déclin du Régime Pétain...

Une fois de plus, les apprentis-sorciers ont déchaîné, malgré eux, des forces immenses qu'ils n'ont pu ensuite ni conduire à leur guise, ni asservir à leurs desseins.

Je puis le dire avec quelque orgueil: nos résistants socialistes eurent tôt fait, une fois tenus au couzant, de dénoncer la double imposture qui a pourri dans sa racine la vile besogne poursuivie par les juges de Riom.



La première de ces impostures, c'est d'avoir limité et circonscrit les recherches et les inculpations à la période 1936-1939, ce qui est l'éclatante démonstration que ce que l'on poursuit, ce n'est ni la vérité, ni la justice, mais simplement une vengeance politique à retardement.

Quant à la deuxième imposture, elle résulte des abominables consignes de presse dont nous avons donné l'un des premiers échantillons et dans lequel le sieur Marion, leur rédacteur, laisse percer le bout de l'oreille.

A aucun prix, telle la femme de César, les vertus militaires du Maréchal Pétain ne devront être mises en doute ou même soupçonnées...

Le Pays ne devra rien savoir, si jamais ces soupçons devaient se changer en certitudes au cours des débats de Riom.

La défense, comme c'était son droit, -et j'ajoute son devoir- a tiré un admirable parti de cette double et capitale erreur de ceux qui avaient l'audace d'accuser alors qu'ils pouvaient se trouver en posture d'être ^{eux mêmes} inculpés, ~~eux-mêmes~~.

Et si le procès a finalement tourné à la confusion de ses animateurs, il n'est pas douteux qu'on le doit à leurs monumentales ^{dévotes} ~~braves~~ non moins qu'à leurs habiletés imbéciles.

Examinons, par exemple, la première des fautes qu'il faut reprocher à la Cour Suprême de Riom: celle qui a trait à la limitation volontaire des recherches de culpabilité, que l'on veut inclure uniquement

dans la période qui s'étend de mai 1936 à septembre 1939.

Qui ne voit et qui ne comprend que l'Histoire elle-même va faire éclater irrésistiblement cette fiction abusive et absurde?

Dès l'instant, en effet, où l'on prétend ne se donner pour tâche exclusive que la recherche des faits touchant à l'impréparation à guerre, il est évident que l'on se doit de procéder à cette recherche dans toutes les périodes où la menace de guerre s'est affirmée avec force.

C'est là un des premiers points qu'ont successivement abordés Edouard Daladier et Léon Blum et sur lequel la logique implacable de leur démonstration a littéralement mis en pièces l'accusation.

Dans la période vécue par la France, qui s'étend de l'armistice de 1918 à la nouvelle déclaration de guerre en 1939, notre pays a connu, certes, bien des vicissitudes, dans le domaine de la politique internationale.

...

Il est difficile d'établir dans cette période des classifications, des cloisonnements .

L'histoire ne se prête pas beaucoup , en effet , à ce jeu , quelque peu arbitraire , qui consiste à découper en tranches , certaines des ses parties, pour les opposer à d'autres .

Un évènement historique , quelqu'il soit , est toujours lié à des causes antérieures et il est souvent malaisé , dans ces conditions, de le considérer comme une sorte de phénomè^{ne} de conception spontanée , ne se rattachant à rien et constituant, en soi, quelque chose de distinct, de séparé de ce qui l'a précédé .

Malgré ces difficultés qui tiennent à la complexité et à l'enschevêtrement des évènements et des faits , on peut cependant concevoir dans nos relations avec l'Allemagne , après la guerre de 1914 , trois périodes successives .

Une première période , est celle de l'application, plus ou moins stricte , du Traité de Versailles . C'est l'époque durant laquelle le Bloc des anciens alliés se fissure peu à peu et où ces fissures apparaissent à travers cette série de Conférences Internationales chargées d'adapter à la réalité mouvante des faits , la rigidité des textes du Traité de Versailles .

C'est la période où la France passe, tour à tour, de la manière forte à la conciliation, et qui est jalonnée d'une part par l'occupation de la Ruhr, et, d'autre part, par l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations .

Durant cette époque , il ne peut y avoir l'ombre d'un doute : aucune menace de guerre ne pouvait surgir pour la raison simple que nous occupions l'Allemagne et qu'au surplus le Général Nollet , Chef de la

Mission de Contrôle des Armements , procédait à la destruction massive du matériel de guerre allemand .

Cette période précède celle qui instaure des Rapports de conciliation entre la France et l' Allemagne , dont le cadre se situe à Genève , au sein de la Société des Nations , et dont les principaux protagonistes , sont Aristide Briand , pour la France , et Stresemann pour le Reich .

C'est l'instant pathétique où semble t-il , le destin de l'Europe hésite entre deux routes opposées...

Locarno , Thoiry , qui ne se souviendrait des houles d'espoir que des deux mots ont fait surgir des profondeurs de la conscience des peuples ?

Et quel est l'homme qui ne regretterait l'impuissance de nos pauvres bonnes volontés de paix , devant la malfaisance de certains êtres et le déterminisme aveugle de certains faits ?

Durant cette période également, celle des tentatives d'accordailles ^{franco-}franço-allemandes , aucun risque de guerre précis n'apparaît à l'horizon européen.

La République de Weimar existe, mais d'une existence pénible chaotique , difficile , traversée d'orages et bouleversée dans sa structure par des secousses de plus en plus profondes et prolongées.

Elle a donc trop à faire dans le domaine intérieur pour hausser ses ambitions au niveau du monde , et essayer de jouer , à nouveau , un rôle dans le concert international des peuples .

Le danger de guerre va cependant sortir de cette période d'anarchie ^{économique et financière} et financière que traverse l' Allemagne et il va tenir tout entier dans un seul mot et dans un seul homme : Hitler ...

Jusqu'en 1934 , la situation internationale , quoique troublée,

n'apparaissait point comme critique aux yeux des observateurs .

Au cours de l'année 1933 , alors qu'Hitler vient d'accéder au pouvoir et n'a pas encore en mains la maîtrise absolue du Reich, un effort nouveau de conciliation semble s'instaurer entre la France et l'Allemagne .

C'est l'année du pacte à quatre . Daladier et Mac Donald s'efforcent en accord avec Mussolini et Hitler , de limiter les armements européens et d'adapter le Traité de Versailles aux réalités nouvelles de l' Europe .

Mais brusquement, brutalement , tout va changer , tout va se transformer .

Vers la fin de l'année 1933 , l' Allemagne rompt avec la Société des Nations , car Hitler est impatient d'éprouver ses jeunes forces .

L'Angleterre comprend le péril . Elle s'efforce d'y parer , et c'est ainsi que ^{Sur} John Simon X et Eden discuteront avec Hitler dans une atmosphère encore raisonnable , du problème du réarmement allemand , motif profond de la rupture entre le Reich et la Société des Nations .

C'est à ce moment que l'on propose une limitation quantitative des effectifs mobilisés , aussi bien en Allemagne qu'en France .

On connaît la réponse française , et il est utile de s'y appesantir quelque peu , car c'est d'elle que date le péril de guerre dans lequel , dès ce moment , est entrée l'Europe .

Le Gouvernement français de l'époque rejette la transaction proposée par Hitler et dans la fameuse note du 17 Avril 1934 proclame que notre Pays est désormais résolu à armer et à assurer seul sa propre sécurité .

C'est donc là , sans discussion possible l'aveu net et franc, proclamé par la bouche de ses chefs , qu'il y a désormais , pour la

France, un péril et un devoir.

Le péril c'est évidemment le réarmement allemand qui va être la conséquence du rejet par nos Ministres de la limitation des armements proposés par l'Allemagne .

Le devoir : c'est celui de veiller désormais, avec plus d'attention, plus de vigilance, que jamais, à la sécurité française que nous entendons assurer par nos propres moyens et par nos seules forces .

Rien ne peut donc prévaloir contre cette évidence, aveuglante de vérité : le péril de guerre que l'on avait tant bien que mal écarté jusqu'en 1934, se précise, de façon redoutable, dès l'apparition de la note du 17 Avril 1934, qui est suivie d'une riposte immédiate de la part du Reich .

Hitler ne se paye pas de mots en effet, et dès qu'il reçoit la note française, il s'estime dégagé des contraintes que faisait passer sur lui le Traité de Versailles dans les clauses relatives à l'interdiction pour l'Allemagne de réarmer .

Il inscrit donc aussitôt ~~un~~ un premier et important crédit d'armement, au Moniteur Officiel du Reich, crédit qui, en monnaie française de l'époque - nous sommes en 1934 - représentait 1500 millions de nos francs .

On le voit : l'Europe est de nouveau lancée - et avec quelle vogueur - dans la politique d'armements à outrance, et, dès avril 1934, le devoir de porter au plus haut les forces de la France va s'imposer avec un caractère impérial aux Gouvernements qui auront charge de nos intérêts nationaux .

C'est donc en vain que la Cour suprême de Riom, par une discrimination qui est à la fois outrageante et imbécile, décidera que le devoir de préparer la défense du Pays ne s'est clairement manifesté

qu'à partir du ^{mois} ~~mois~~ de mai 1936 .

C'est vainement aussi qu'elle s'efforcera de disculper les hommes d'état qui , d'avril 1934 à mai 1936 ont successivement eu la charge du destin du Pays .

Il y a solidarité étroite , qu'on le veuille ou non , entre les époques que nous venons d'envisager.

A partir du moment où la volonté du réarmement allemand s'est inscrite dans la réalité budgétaire et s'est manifesté - avec l'éclat que l'on sait - dans la réalité européenne , le devoir de tous les dirigeants français , quelles que soient leurs opinions , leurs tendances d'esprit , leur orientation particulière , était de se préparer à la guerre qui rodait à nouveau sur le monde .

C'est donc un abominable sophisme que de dire, comme l'ont fait les Magistrats de Riom , que le devoir patriotique ne s'est imposé aux Gouvernements qu'à partir de MAI 1936 .

C'est ce sophisme et ce mensonge hypocrite que la dialectique de Léon Blum a ruinés irrémédiablement devant l'opinion publique .

Et il n'a pas été difficile , pour elle , de comprendre le mobile qui a fait agir la Cour Suprême dans sa singulière discrimination .

Il y a eu avant 1936 , un certain nombre d'hommes d'Etats au pouvoir , et parmi eux , quelques personnalités vraiment représentatives

En 1934 , par exemple , au moment où on élabore la fameuse note diplomatique dont nous parlions tantôt , c'est Monsieur Gaston Doumergue qui est Président du Conseil et son Ministre de la Guerre , c'est Monsieur Philippe Pétain .

En 1935 , le Président du Conseil s'appellera Pierre Laval , le protecteur et le complice de Pétain

N'y a t-il pas dans ce simple rapprochement des faits, plus qu'une démonstration, mais une évidence ?

La Cour Suprême de Riom a choisi, dans le temps , la

C'est vainement aussi qu'elle s'efforcera de diaboliser les hommes d'état qui , d'avril 1934 à mai 1936 ont successivement eu la charge du destin du Pays .

Il y a solidarité étroite , qu'on le veuille ou non , entre les époques que nous venons d'envisager.

A partir du moment où la volonté du réarmement allemand s'est inscrite dans la réalité budgétaire et s'est manifesté - avec l'éclat que l'on sait - dans la réalité européenne , le devoir de tous les dirigeants français , quelles que soient leurs opinions , leurs tendances d'esprit , leur orientation particulière , était de se préparer à la guerre qui rodait à nouveau sur le monde .

C'est donc un abominable sophisme que de dire, comme l'ont fait les Magistrats de Riom , que le devoir patriotique ne s'est imposé aux Gouvernements qu'à partir de MAI 1936 .

C'est ce sophisme et ce mensonge hypocrite que la dialectique de Léon Blum a ruinés irrémédiablement devant l'opinion publique .

Et il n'a pas été difficile , pour elle , de comprendre le mobile qui a fait agir la Cour Suprême dans sa singulière discrimination .

Il y a eu avant 1936 , un certain nombre d'hommes d' Etats au pouvoir , et parmi eux , quelques personnalités vraiment représentatives

En 1934 , par exemple , au moment où on élabore la fameuse note diplomatique dont nous parlions tantôt , c'est Monsieur Gaston Doumergue qui est Président du Conseil et son Ministre de la Guerre , c'est Monsieur Philippe Pétain .

En 1935 , le Président du Conseil s'appellera Pierre Laval , le protecteur et le complice de Pétain

N'y a t-il pas dans ce simple rapprochement des faits, plus qu'une démonstration, mais une évidence ?

La Cour Suprême de Riom a choisi, dans le temps , la

seule période où elle ne risquait point de rencontrer au bout de ses recherches les deux petits grands hommes qu'Hitler avait poussés au pouvoir à Vichy...

Elle a ainsi trahi - involontairement ou volontairement, peu importe - la peur panique de la vérité éprouvée par ce Gouvernement soi-disant fort, porté aux honneurs par l'écume de la défaite.

Et ainsi elle a permis à Daladier d'abord, à Léon Blum ensuite, de retourner les rôles - aux applaudissements de l'opinion - et de camper en posture d'accusé devant la France le Vieillard vaniteux qui a terni ses étoiles au contact de la boue sanglante d'Hitler!

CHAPITRE XII

L'Accusateur mis en Accusation!!!

Pour quiconque a assisté comme moi au déroulement des principales audiences du grand procès de Riou, rien ne fut plus passionnant que le changement d'atmosphère que nous pûmes observer lorsque la parole fut enfin donnée aux accusés.)

Ainsi que l'a si justement et si fièrement noté l'un des maîtres du Barreau de Paris, Maurice Ribet, défenseur d'Edouard Daladier, un interrogatoire d'inculpé ressemble toujours, entre l'accusateur et l'accusé, à un combat de gladiateurs.)

A toutes les époques, les hommes se sont passionnés pour de telles luttes et en comptent fiévreusement les points.

La Résistance politique que les Partis avaient peu à peu organisée dans les deux zones, aurait donc manqué à son devoir si elle n'avait fait le plus large écho à tout ce que la censure de Pétain s'efforçait de cacher au Pays.)

Nous nous y employâmes, au C A S, en mettant en oeuvre tous les moyens d'information dont nous pouvions disposer. Je dois rappeler, et une fois de plus souligner, l'aide discrète mais efficace que je reçus du sénateur des Bouches-du-Rhône, Vincent Delpuech. Il fit ronéotyper l'essentiel de la masse de faits et de documents chiffrés que je rapportais de Riom après les interrogatoires d'Edouard Daladier et de Léon Blum.

Au hasard de mes souvenirs, j'en extrais les faits particulièrement significatifs qui expliquent pourquoi Vichy fut dans l'obligation de suspendre précipitamment un procès qui tournait à la confusion du nouveau Régime.

Les premiers coups lui furent portés par un homme qui ne pouvait admettre que dans la recherche des responsabilités de la défaite, la Cour de Riom se soit interdit de porter les investigations au-delà de l'année 1936. Faute capitale dont Daladier -car c'est de lui que nous voulons parler - allait tirer un remarquable parti en démontrant à la face du pays tout entier que Pétain le justicier aurait dû se trouver à Riom ^{accusé}, non point comme accusateur, mais comme principal accusé. Car telle fut l'aveuglante clarté qui jaillit des multiples passes d'armes, que j'eus l'occasion de noter entre le Président de la Cour Suprême et le Président Daladier.

Essayons d'en faire revivre les bonnes heures.

Lors de l'audience du 27 février 1942, M. Caous, Président de la Cour Suprême, après avoir rappelé que M. Daladier

avait été Ministre de la Guerre durant plusieurs années, lui fait grief de n'avoir présidé qu'une seule fois le Conseil Supérieur de la Guerre, pendant toute cette longue période.

Edouard Daladier répliqua par deux remarques particulièrement topiques, qui firent forte impression sur les auditeurs impartiaux, nous voulons parler de la centaine de journalistes qui suivaient les débats.

Le Ministre de la Guerre, dit-il, aux termes de la loi, n'a l'obligation de présider le Conseil Supérieur de la Guerre que lorsqu'on y traite des modifications à apporter à l'organisation de l'armée.

C'est ainsi qu'il a présidé lorsqu'il s'est agi de la création des divisions cuirassées.

Mais lorsqu'il s'agit d'affaires courantes, le Généralissime préside le Conseil et rend compte ensuite au Ministre.

Prenant ^{alors} ensuite l'offensive, ~~Monsieur~~ Edouard Daladier, va porter un coup droit à certains de ses prédécesseurs.

— « Je me permettrai de faire observer, déclara t-il, qu'il est singulier que l'on m'ait fait un tel grief, si l'on songe aux errements d'un passé qui n'est pas trop éloigné de nous.

« En effet, lorsqu'en 1935, ~~Monsieur~~ Weygand a abandonné ses fonctions de Vice-Président du Conseil Supérieur de la Guerre et d'inspecteur Général de l'Armée, il a fait un exposé particulièrement intéressant sur l'état de l'Armée Française à son époque.

« Or voici ce qu'il a été amené à déclarer, au cours de cet exposé :

« Depuis le 17 Mai 1934, date à laquelle j'ai remis à M. le Ministre de la Guerre, le Maréchal Pétain, l'avis motivé du Conseil

Supérieur de la Guerre au sujet des besoins de l'armée Française,
« j'ai demandé à maintes reprises que ce Conseil soit appelé à délibérer
sur les mesures à prendre pour porter remède aux insuffisances
constatées. Cette réunion seule efficiente, n'a pas pu avoir lieu. »
Ainsi donc, continue M. Daladier, alors que le Général Weygand, le
17 Mai 1934, demandait au Maréchal Pétain de réunir le Conseil
Supérieur de la Guerre, pour y débattre de choses graves, on faisait
la sourde oreille. Et lorsque le Général Weygand s'adresse au suc-
cesseur du Maréchal, le Général Maurin, on ne lui donne pas davantage
satisfaction.)

« Je pose alors la question : si le fait de n'avoir présidé
qu'une seule fois le Conseil Supérieur de la Guerre, lorsque cela
m'a été demandé, constitue une trahison des devoirs de ma charge,
comment qualifierez-vous le fait de ne point convoquer le Conseil
Supérieur de la Guerre, lorsque le Généralissime, le chef responsable
le demande avec insistance et de façon réitérée.?) »

Bien entendu, le Président Caous ne répondit point à la
question : seul en effet le Maréchal Pétain ou le Général Maurin
eussent été susceptibles de le faire, si la Justice de la Cour
Suprême avait vraiment ressemblé à la Justice.

ooo

Le Président Caous, dans une autre partie de son interrogatoire,
a fait grief à M. Daladier, de s'être opposé, en Mars 1935, au réta-
blissement de la loi portant à deux ans la durée du Service Militaire.)

Les observations de M. Daladier furent les suivantes :

- J'ai toujours pensé, a-t-il dit, que la nécessité vitale pour la

France, était d'accroître ses armements, en fonction du plan Goering, que l'Allemagne avait adopté dès 1934.

(J'ai toujours pensé aussi que l'on pouvait faire l'économie du service de deux ans en augmentant, dans l'armée, la proportion des hommes de métier, tant que, du moins, l'Allemagne n'accroîtrait pas ses effectifs de façon inquiétante.)

« Cette thèse-là, a quelques cautions importantes à son actif »

(En voici une : le 15 Mai 1933, je présidais le Conseil Supérieur de la Guerre.)

(Le Général Weygand a déclaré, ce jour là, que le Service d'un an avait donné des résultats très satisfaisants.)

(En 1934, il y avait un grand Ministre de la Guerre, c'était le Maréchal Pétain.)

(Or, que dit le Maréchal, à la séance de la Commission de l'Armée du Sénat, le 7 Mars 1934. Ceci que je livre à vos méditations :

" Nous ne pouvons pas dès maintenant augmenter la durée du service militaire. »

« Le Parlement n'est pas disposé à cela. »

« La situation ne parait peut-être pas encore assez grave, bien qu'elle le soit. »

« Il y a d'autres moyens ; ouvrir la porte à des engagements et à des réengagements. »

« Nous avons les projets tout prêts ». »

« Devant la Commission de l'Armée de la Chambre, le 3 Juillet 1934, le Maréchal Pétain renouvelle les déclarations, faites au Sénat : »

" Je tiens à vous dire que nous pensons rester dans le cadre de la loi d'un an et qu'à moins d'évènements nécessitant des mesures exceptionnelles de sécurité, une augmentation de la durée du service, ne sera

pas envisagée."

(Le Général Maurin, successeur du Maréchal Pétain, a repris à son compte les mêmes déclarations, et à la Chambre des Députés, le 20 Novembre 1934, ⁾ ~~il s'exprimait ainsi :~~

~~" Nous n'abandonnons le service d'un an que si des circonstances exceptionnelles nous y forcent.
(Nous n'avons aucun motif de manifester des regrets quelconques au point de vue militaire.
(Nous sommes en tout prêts pour envisager toutes les éventualités".~~

Et, après avoir observé qu'il se trouvait ainsi en fort bonne compagnie, ~~M. Daladier~~ Daladier fit passer à la Cour un numéro de la Revue des Deux-Mondes, de Décembre 1934, dans lequel le Maréchal Pétain démontrait qu'il fallait rétablir d'urgence le Service de deux ans.

Monsieur le Maréchal, lorsqu'il était Ministre, était ^{donc} partisan du Service d'un an : c'était le point de vue du maroquin !

Il n'est devenu l'adversaire de cette courte durée du Service Militaire, que lorsqu'il n'a plus été au Ministère ; c'était, sans doute, le point de vue ^{du} militaire.

A quel moment trahissait-il donc les devoirs de la charge ?

~~Monsieur. ~~Je vous prie de m'excuser de ce leit-motiv.~~~~

~~...~~

ooo

Quelques minutes après, M. Caous reprenant ses esprits, poursuit son interrogatoire insidieux.

- D'une façon générale, déclare t-il, l'accusation prétend que vous ne vous êtes pas suffisamment occupé d'augmenter le nombre de nos officiers de réserve. Nous n'avions du reste que des camps d'instruction très insuffisants. De plus, vos principes s'opposaient à la multiplication des périodes de réserve, si nécessaire pour l'instruction pratique des cadres.))

Sur tous ces points encore, des faits, des chiffres, des précisions, vont pulvériser l'accusation.

- Je regrette toutes ces imputations, déclare en effet M. Daladier, car elles se heurtent toutes, aux faits eux-même.)

« En 1933, il y avait 40.000 officiers qui suivaient nos Ecoles de Perfectionnement.

« En 1934, c'est l'année où le Maréchal m'a succédé, il n'y en a plus que 39.000.

« Mais en 1938, c'est mon dernier chiffre, il y en avait 50.000 et j'ai fait décider, en 1939, le caractère obligatoire des cours.

« Encore une fois, je m'excuse de ce leit-motiv, mais si on

trouve bon, en 1934, d'avoir assuré l'instruction de 39. 000 officiers, en avoir instruit 50.000 en 1938, n'est peut-être pas un crime.

« Et voici, alors les chiffres pour les sous-officiers : ils étaient 17.000 en 1933, mais en 1938, j'avais porté ce chiffre à 56.000.

« Si nous passons aux convocations des réservistes, vous allez avoir les mêmes surprises.

« En 1933, on en a convoqué, pour les périodes : 266.000

« En 1934, on s'est contenté de 262.000, soit une diminution de 4.000, ce qui n'est pas très important.

« Mais en 1936, au moment de ce régime où la démagogie coule, paraît-il à pleins bords et où on fait tout pour briser le ressort de l'armée, j'en ai convoqué 396. 000 !

« En 1937, 558.000 et en 1938, 511.000 »

« Quant à 1939, je n'ai pas de chiffres, car c'est la nation armée que j'ai mobilisée en son entier.

« Si je passe maintenant aux camps d'instruction, je n'aurai pas de peine à prouver que je n'ai pas attendu 1936 pour m'en occuper. C'est en 1933 que j'ai commencé cet effort, malgré une situation financière difficile, et c'est ainsi que j'avais pu faire augmenter les crédits de 1932, en les portant à 27 millions de francs.

« C'était une amorce qu'il fallait peu à peu élargir.

« Or, en 1934, au lieu d'intensifier l'effort, on le supprime ou presque, puisque M. le Maréchal Pétain a réduit ce crédit à 12 millions de francs.

~~En 1935, le général Maurin augmente légèrement ce chiffre : 2 millions de plus.~~

« Aussi, lorsque// je suis revenu au Ministère en 1936, de nombreux Généraux Inspecteurs, se plaignaient que l'oeuvre de modification et de transformation des camps ait été abandonnée dans les deux années antérieures. »

« A qui la faute, je le demande à la Cour ? »

« Est-ce à moi ou à certains de mes successeurs ? Vous pourriez peut-être leur poser à ce sujet quelques questions indiscrettes. »

ooo

L'accusation va perdre la face une fois de plus lorsqu'elle s'avise de prétendre que M. Daladier et d'une façon plus générale le Cabinet Léon Blum, ont manqué à leurs devoirs, en ne dotant pas le budget de l'Armée de crédits suffisants pour assurer l'armement de la France.

L'Ancien Ministre de la Guerre rappelle son action en 1933, l'année où Hitler est arrivé au pouvoir et au cours de laquelle avait été institué le Pacte à Quatre.

Donc, période de paix relative, sans menace de guerre caractérisée.

Cette année là, M. Daladier, malgré les difficultés financières, fait maintenir dans son intégralité le crédit de la 3° Section du Budget de la Guerre, qui porte sur les armements, et qui s'élève à 610 millions de francs.

Arrive 1934, avec le Ministère Doumergue, et la note du 17 Avril 1934 qui est le point de départ du réarmement allemand.

Le Pacte à Quatre est rompu. L'Allemagne réarme à une cadence précipitée, elle a inscrit pour cela, dans son budget, un crédit initial massif de 1500 millions de francs.

La guerre rode donc à nouveau autour du monde.

Quel est le réflexe des dirigeants de l'époque, alors que l'un de ceux-ci est M. le Maréchal Pétain en personne ?

Qui pourrait douter de ce réflexe ?

Il s'agit pour la France de conserver la marge de supériorité qu'elle a encore sur l'Allemagne, puisque celle-ci a la prétention de la surclasser.

Pour cela, il faut augmenter les crédits d'armements, sans délai, ou à tout le moins, ne pas permettre qu'on les amenuise.

La France assurera seule sa sécurité devant le monde,
clamaient MM. Doumergue et Pétain.

La formule est magnifique, mais ce n'est, hélas, qu'une formule, comme tant d'autres...

Un de ces mensonges qui nous ont fait tant de mal, dira plus tard le Maréchal.

En effet, celui-ci, en 1934 en plein effort de réarmement allemand, consent à la diminution des crédits de la 3^e Section du Budget de la Guerre et accepte leur diminution, de 610 à 400 millions soit 200 millions de moins.

Et alors que l'Allemagne entreprend, de l'aveu même de M. Fabry, la construction de 3 divisions cuirassées, le Maréchal Pétain pour

répondre à la menace, commande , lui, sept chars B, 130 auto-mitrailleuses qui ne seront mises au point que deux ans plus tard, et 200 canons anti-chars !

- Ainsi, proclame M. Daladier, lorsqu'on réduit les crédits d'armement en 1934, c'est seulement de l'imprévoyance...

« Mais lorsque , comme moi, on établit en deux ans, un colossal programme d'engagement de crédits de 27 milliards, on est coupable de trahison des devoirs de la Charge ! »

~~« Mais lorsque, comme moi, on établit en deux ans, un colossal programme d'engagement de crédits de 27 milliards, on est coupable de trahison des devoirs de la Charge ! »~~
~~« Mais lorsque, comme moi, on établit en deux ans, un colossal programme d'engagement de crédits de 27 milliards, on est coupable de trahison des devoirs de la Charge ! »~~
~~« Mais lorsque, comme moi, on établit en deux ans, un colossal programme d'engagement de crédits de 27 milliards, on est coupable de trahison des devoirs de la Charge ! »~~
~~« Mais lorsque, comme moi, on établit en deux ans, un colossal programme d'engagement de crédits de 27 milliards, on est coupable de trahison des devoirs de la Charge ! »~~

« Qu'on ne dise point surtout, que les circonstances n'étaient pas les mêmes en 1934 qu' en 1938, car sur ce point il est un témoignage irrécusable : celui du Maréchal Pétain lui-même. »

« Celui-ci a écrit en ~~1934~~ Mars 1935 un article dans la Revue des deux Mondes sur le réarmement allemand. »

« Or qu'a t-il dit à ce sujet ? Ceci qui est un aveu :

" Le réarmement de l'Allemagne est aujourd'hui un fait accompli. »

« L'étape gigantesque réalisée dans cette voie est l'évènement capital de l'année 1934 »

« Qui était Ministre de la Guerre quand s'est réalisée cette étape gigantesque ? »

« Comment a t-on répondu à ce moment à ce danger naissant ... et déjà redoutable ? »

« Le Ministre , c'était Pétain. »

« La réponse : c'est une réduction de 200 millions dans les crédits de matériel. »

(Et vous vous étonnez, Monsieur le Président, que j'aie couvert le Maréchal devant les Chambre ?)

«Je l'ai couvert, à cette époque, parce qu'il en avait bien besoin ! et que je ne voulais point troubler la confiance de la Nation ni créer des divisions funestes entre les Français.»

«Mais aujourd'hui que cet homme ose m'accuser, je ne le couvre plus car je ne tiens point à endosser la responsabilité des autres ...»

Et cette fois encore, la Cour Suprême en la personne de son Président, ne poursuit pas plus avant le débat.)

Et pour cause ...

ooo

Sans avoir la prétention d'épuiser un sujet aussi vaste, il convient de mettre en valeur les résultats acquis au cours des débats sur deux points précis : où nous allons rencontrer, une fois de plus, les responsabilités ^{de} personnelles de Pétain.)

Le premier de ces points / est relatif aux insuffisances de notre système fortifié du Nord-Est, le second touche à l'important problème des divisions cuirassées.

Sur chacune de ces questions le cadre artificiel dans

lequel la Cour Suprême prétendait enfermer le procès, a craqué de toutes part.

L'accusation avait cru trouver, dès l'abord, un argument décisif contre Daladier, auquel elle reprochait d'avoir fait preuve d'imprévoyance dans la mise en état du système défensif de la Région du Nord Est.

La discussion qui s'est engagée autour de ce problème, a porté plus particulièrement sur la région qui s'étend de Longuyon et la Lorraine, jusqu'à la mer.

On sait que la ligne Maginot ne protégeait point cette partie de notre frontière, laissant ainsi sans défense une région industrielle d'importance vitale pour le pays.

La documentation produite par l'ancien Ministre de la Guerre a permis de délimiter et de circonscrire les responsabilités.

Les éléments essentiels en furent administré par lui, avec une aveuglante clarté.

C'est le 12 Janvier 1927 que la question des fortifications de la région Nord Est s'est posée, pour la première fois, devant le Conseil Supérieur de la Guerre.

A ce moment là, la Direction du Génie déclare qu'un système fortifié, barrant notre frontière nord, est techniquement réalisable.

Malgré cet avis formel, le Conseil Supérieur de la Guerre refuse d'adopter les plans du Génie.

Le dossier de la Cour contient le texte de la délibération qui a été prise à cet égard, ^{par} à l'unanimité du Conseil.

Voici ce texte .

" Il n'est pas possible de faire une fortification

directe de la frontière du Nord.

"Le tracé de la frontière, l'existence d'agglomérations industrielles, la proximité de la Belgique, sont autant de difficultés.

"La défense de la frontière du Nord consiste donc, ou bien à se porter en Belgique, ou bien à organiser une défense en arrière du bassin industriel du Nord".

On le voit donc : la doctrine militaire l'emporte ici sur la technique.

Et pour bien marquer que la seule doctrine, efficiente, consiste bien à se porter en Belgique, pour assurer une défense mobile de la Région Nord, dans cette même journée, le Conseil Supérieur de la Guerre déclasse une quantité de villes fortifiées, parmi lesquelles Maubeuge, c'est à dire, en décide l'abandon pur et simple.

Qui est à ce moment le Généralissime de l'Armée Française ?

Qui préside l'important Conseil vient de prendre la position que l'on connaît, sur les fortifications du Nord Est ?

Le Généralissime et le Président du Conseil Supérieur de la Guerre du 12 Janvier 1927, c'est le Maréchal Pétain.

Il faudra attendre ~~encore~~ cinq ans avant que la question puisse être à nouveau posée.

C'est M. Piétri qui était à ce moment Ministre de la Défense Nationale, c'est lui qui en 1932 fait inscrire d'autorité 240 millions de crédit pour les fortifications de la Région Nord.

Une première discussion s'établit devant le Conseil Supérieur de la Guerre, le 28 mars, puis elle continue le 4 avril 1932.)

A une grande majorité, le Conseil Supérieur de la Guerre refuse de faire emploi du crédit qu'un ministre prévoyant avait fait inscrire à son budget.

On a quelquefois reproché au Parlement de n'avoir point voté ou d'avoir rogné les crédits militaires - ce qui ne s'est, du reste jamais produit - c'est pourquoi le fait de les voir rejeter par un organisme militaire, alors qu'on les lui offrait spontanément est assez curieusement anormal.

Sait-on qui présidait le Conseil Supérieur de la Guerre, à cette époque encore?

Toujours le Maréchal Pétain.

Et pour bien établir que cette attitude du Maréchal Pétain correspondait à une doctrine ^{militaire} que rien n'a pu modifier, M. Daladier a rappelé les déclarations de M. Pétain, alors Ministre de la Guerre, devant la Commission de l'Armée, au Sénat, le 7 mars 1934.

Voici le compte-rendu sténographique de cette séance:

M. le Président de la Commission de l'Armée:

Passons maintenant à la question des fortifications de la frontière du nord.

M. le Maréchal Pétain, Ministre de la Guerre

Les fortifications qu'on établirait à la frontière ne les protégeraient pas parce que la frontière est trop près. Il faut aller en Belgique.

Une première discussion s'établit devant le Conseil Supérieur de la Guerre, le 28 mars, puis elle continue le 4 avril 1932.

A une grande majorité, le Conseil Supérieur de la Guerre refuse de faire emploi du crédit qu'un ministre prévoyant avait fait inscrire à son budget.

On a quelquefois reproché au Parlement de n'avoir point voté ou d'avoir rogné les crédits militaires - ce qui ne s'est, du reste jamais produit - c'est pourquoi le fait de les voir rejeter par un organisme militaire, alors qu'on les lui offrait spontanément est assez curieusement anormal.

Sait-on qui présidait le Conseil Supérieur de la Guerre, à cette époque encore?

Toujours le Maréchal Pétain.

Et pour bien établir que cette attitude du Maréchal Pétain correspondait à une doctrine ^{militaire} que rien n'a pu modifier, M. Daladier a rappelé les déclarations de M. Pétain, alors Ministre de la Guerre, devant la Commission de l'Armée, au Sénat, le 7 mars 1934.

Voici le compte-rendu sténographique de cette séance:

M. le Président de la Commission de l'Armée:

Passons maintenant à la question des fortifications de la frontière du nord.

M. le Maréchal Pétain, Ministre de la Guerre

Les fortifications qu'on établirait à la frontière ne les protégeraient pas parce que la frontière est trop près. Il faut aller en Belgique.

M. Daniel Vincent, Vice-Président de la Commission

Il ne faut pas que ce soit la France qui reçoive les coups de l'adversaire, mais il faut que la disposition de nos forces soit telle, si c'est possible, que nous prévenions les coups en les portant nous-mêmes chez l'adversaire.

M. le Maréchal Pétain

Je peux vous dire que tout a été prévu dans ce sens-là, mais je ne peux vous indiquer la manoeuvre prévue en Belgique.

~~Il y a une attention particulière à donner dans le nord~~

~~Il y a une attention particulière à donner dans le nord, il y a une attention particulière à donner dans le nord, il y a une attention particulière à donner dans le nord, il y a une attention particulière à donner dans le nord, il y a une attention particulière à donner dans le nord.~~

~~Il y a une attention particulière à donner dans le nord~~

~~Les lignes de repli ne nous intéressent pas beaucoup. Notre intention est pas de nous replier là.~~

Nous protégeons Lille non par des fortifications en France: Lille sera protégée par des fortifications en Belgique.

Telle était la thèse de l'Etat-Major et on sait aujourd'hui, à l'expérience, ce qu'elle a donné.

Sur un autre point découvert de notre frontière, celui

- 28
917

qui est délimité par la région de Montmédy et des forêts des Ardennes, la même doctrine militaire a commandé, si l'on peut dire, notre défaite.

Les protagonistes de cette doctrine professaient l'idée que le secteur des Ardennes constituait à lui seul, grâce aux forêts épaisses qui le bordent, un réduit impénétrable, pour lequel il était inutile de dépenser beaucoup d'argent...

C'est la quintessence de cette doctrine que M. le Maréchal Pétain développait devant la Commission Sénatoriale de l'Armée le jour-même où il refusait de fortifier la zone nord de la France.

Voici, toujours d'après le compte-rendu sténographique, les paroles mêmes du Maréchal.

M. Pétain, Ministre de la Guerre

A partir de Montmédy, il y a les forêts des Ardennes; elles sont impénétrables, si on y fait des aménagements spéciaux.

Par conséquent, nous considèrerons cela comme une zone de destruction. Naturellement, les lisières, du côté de l'ennemi, seraient protégées: on y installerait des blockhaus.

Comme ce front n'aurait pas de profondeur, l'ennemi ne pourrait pas s'y engager.

S'il s'engage, on le repincera à la sortie des forêts.

Et le Maréchal concluait:

"Donc, ce secteur n'est pas dangereux!"

On peut aujourd'hui mesurer exactement la valeur et la portée de cette doctrine militaire! *peremptoire affirmation!*

Car c'est dans ce secteur déclaré non dangereux par la plus haute sommité militaire française, que les Allemands se sont engagés.

Or, non seulement on ne les a pas repincés à la sortie, mais c'est l'irruption des blindés allemands dans les arrières de nos forces de Belgique, alors qu'ils avaient crevé notre front dans les Ardennes, qui est la cause déterminante de la défaite écrasante de nos armées et de la retraite de Dunkerque!

~~Il est évident que...~~

~~La situation de certains de nos fronts, il avait consacré...~~
~~Il est évident que...~~

~~On ne peut pas dire, qui est toujours...~~
~~et...~~

~~Il est évident que...~~
~~de...~~
~~re...~~

~~On ne peut pas dire...~~
~~en...~~

Mais toute vérité n'étant point bonne à dire sous le Régime qui abhorre le mensonge, nous n'étonnerons point le lecteur en rappelant que des consignes de presse impérieuses imposèrent le silence total sur les étonnantes conceptions du Maréchal Pétain et les conséquences qui en découlèrent pour la France.

Ce fut autour du problème des divisions blindées que s'engagea, entre l'Accusation et la Défense, le conflit le plus pathétique du procès de Riom.

Pour en souligner l'importance, j'avais obtenu de Léon Blum, la copie des conclusions d'un technicien, le Général Martin, qui fut Inspecteur Général des Chars jusqu'en août 1929.

Dans un rapport adressé par lui à la Cour Suprême, le Général Martin déclare:

"Que la cause essentielle de la défaite française, c'est la prépondérance de l'action de l'aviation et des divisions cuirassées allemandes."

Et il ajoute cette phrase terrible, dont il a maintenu les termes à l'audience du 31 mars 1942:

"D'ailleurs, l'action des blindés allemands a été encore plus importante que celle de l'aviation."

On comprend donc pourquoi ce problème capital mérite d'être élucidé.

Or, si on veut en avoir une notion claire, il faut se placer successivement sur trois plans différents, car le problème des chars porte à la fois, d'abord, sur la quantité, ensuite, sur la qualité, et enfin, sur la doctrine d'emploi de ces engins.

Quels ont été sur ces divers points les résultats acquis au procès de Riom?

Analysons-les de près: ils valent la peine qu'on s'y apesantisse quelque peu.

La première controverse qui a opposé Défense et Accusation a

porté d'abord sur le nombre de chars allemands.)

On connaît la thèse que Vichy a abondamment fait répandre dans la pays par sa presse dirigée: à en croire les augures officiels, les Allemands auraient mis en ligne contre nous, dans leur offensive du 10 mai 1940: 7.000 chars, alors que nous n'en aurions eu que 3.000.)

Le général Keller a essayé d'étayer cette thèse dans sa déposition du 31 mai 1942.)

D'après lui, en 1936, les Allemands avaient déjà sur nous une avance de 1.500 chars, constituée en trois divisions.)

Au 1er janvier 1939, ils auraient eu 5 divisions, comportant au total 4.500 chars.)

Enfin, au 10 mai 1940, le nombre de leurs divisions n'était pas inférieur à 10 et le nombre de leurs chars devait atteindre environ 7.000.

Ces chiffres ont été formellement contestés par M. Daladier, qui s'est appuyé pour cela, à la fois sur les renseignements fournis par le Colonel Rivet et le général Martin.

Le Colonel Rivet était Chef du 5e Bureau des Renseignements et c'est à ce titre qu'il a indiqué ^{que} le nombre des chars dont les Allemands se sont servis contre nous le 10 mai 1940 était le suivant:

-10 Panzer Divisionen à 360 chars, soit:	3.600
-Chars non endivisionnés:	1.100 à 1.300
-Chars effectivement utilisés:	3.900.

Le Général Martin a semblé donner raison à ces chiffres,

car à l'audience du 31 mars 1942, il a déclaré qu'au 10 mai 1940 les Allemands qui avaient commencé la guerre avec des divisions de 500 chars, les avaient réduites à 300 chars chacune.

Si l'on fait en tout cas une moyenne entre l'évaluation maxima de 7.000 et l'évaluation minima de 3.600, on aboutit à un chiffre d'environ 5.300 chars allemands.

Quelle était la situation du côté français? Les évaluations, sur ce point également, ont été à la fois confuses et contradictoires.

Au moment de la mobilisation, en septembre 1939, le Général Keller a fixé le nombre de nos chars à 1.990 environ et M. Daladier à 2.250.

Les divergences de chiffres sont encore plus grandes, si on se place au 10 mai 1940, jour de l'offensive allemande.

Le Général Keller a donné le chiffre de 2.695 chars, le Général Stehlé, 2.695, M. Daladier celui de 3.615 chars.

Or il est résulté des débats que le général Stehlé n'avait parlé que des chars d'infanterie.

Le Général Keller avait indiqué de son côté qu'il y avait 940 chars A.M.G., exclusivement réservés à la cavalerie.

Les chiffres du Général Stehlé, majorés de ces 940 chars, donnent donc un total de $2.695 + 940 = 3.635$ chars, soit un chiffre sensiblement égal à celui indiqué par l'ancien Ministre de la Guerre.

~~Les chiffres indiqués pour le reste de l'année et autres chiffres~~
~~spéciaux n. l'année, contrôlés par le Général de l'année et par le~~
~~Colonel Paré,~~

On peut donc tenir pour acquis les chiffres donnés par M. Daladier, soit 3.615, dont il faut défalquer 365 chars restés dans les dépôts pour raisons diverses lors de l'offensive du 10 mai.

Restent donc en ligne 3.250 chars environ, auxquels s'ajoutent 600 chars anglais.

En définitive, en mai 1940, contre une moyenne de 5.000 à 5.300 chars allemands, nous avons disposé d'une moyenne de 4.200 à 3.900 chars.

La différence en nombre était donc importante en soi et c'est pourquoi, avant de porter un jugement sur cet élément purement quantitatif, il faut faire intervenir le facteur qualité qui compte également.

C'est ce que fit avec maîtrise M. Daladier, troublant profondément la Cour et les journalistes qui suivaient le procès.

L'une des premières observations a porté sur le plan de mobilisation EI, qui avait été préparé par l'Etat-Major et qui a été appliqué par lui au cours de la guerre.

Sait-on ce que l'Etat-Major avait considéré comme besoins suffisants à couvrir, en cas de guerre, sous le rapport des chars?

Exactement: 1.600 chars.

Donc, quand M. Daladier fournit la preuve qu'à la mobilisation, il en avait fait livrer déjà 2.250 et que le Général Keller, contestant ce chiffre, le ramène à 1.900, la démonstration

est faite qu'il avait excédé la demande même de nos chefs militaires.

Autre observation capitale.

M. Daladier a établi de façon indiscutable qu'au moment où il est revenu au Ministère de la Guerre en 1936, l'Armée française ne disposait que de 34 chars modernes.

Sur ce point, il y eut concordance absolue entre ses déclarations et celles des Généraux Keller, La~~N~~glois ou Mittelhauser, ainsi que celle du Colonel Perré.

Or, en 1936, d'après le Général Keller, les Allemands avaient sur nous une avance de 1.500 chars.

C'est dire que si les prédécesseurs de M. Daladier avaient commandé des chars en série, au moment-même où les Allemands lançaient leurs propres fabrications, la situation quantitative des deux pays eût été sensiblement la même.

...

Et cette constatation n'est pas sans valeur , on en conviendra ,
puisque de 1934 à 1936 , nos différents Ministres de la Guerre , se
sont appelés , dans l'ordre chronologique :

M. le Maréchal Pétain ,

M. le Général Maurin ,

et enfin ~~M. le Général~~ le Colonel Fabry ,

N'y a t-il pas là une coïncidence plus que fâcheuse ?

Le seul Ministre de la Guerre qui a commandé des chars et qui
croyait vraiment à l'efficacité des Engins Blindés était un civil .

Par contre , les Excellences d'origine militaire, ont témoigné
plus que du scepticisme à leur égard : Daladier saura en tirer le moment
venu , toutes les conclusions utiles à sa défense , lorsque le débat
portera sur la doctrine d'utilisation des blindés .

Quelles sont à cet égard ^d les caractéristiques essentielles d'un char
lorsqu'on veut en estimer la puissance ?

Elles sont au nombre de quatre ; le blindage , l'armement , la
vitesse et enfin le rayon d'action .

La Cour de Riom a entendu sur cet aspect du problème un certain
nombre de spécialistes dont j'ai ^{patiemment} recueilli les dépositions .

Un premier point paraît hors de doute ; C'est la supériorité
certaine des chars français , au point de vue du blindage .

Les Chars R , H , et Somua avaient 40 millimètres de blindage
et les chars lourds B , 60 millimètres .

Ceci nous permettait de surclasser nettement les chars allemands
dont les blindages étaient très inférieurs , les PZK W ne disposant
que d'une protection de 1 à 7 ou de 7 à 13 millimètres , les PZKW2 de
8 à 14 mm , les PZKW 3 de 20 à 24 mm , et enfin les PZKW4 de 25 mm

Au point de vue des armements des chars, dotés du canon de 47 mm, étaient particulièrement redoutables, car ces engins avaient un pouvoir perforant extraordinaire jusqu'à 800 mètres environ.

~~Deux points de vue en tableaux suspendant, tous les chars n'étaient pas équipés avec un canon de 47 mm, et beaucoup d'entre eux étaient équipés de canons de 75 mm tirant à la tonnelle et perforant à 200 mètres.~~

~~Pour la défense, les chars français étaient toujours équipés de mitrailleuses.~~

~~Les chars français étaient lents.~~

~~C'est pourquoi les chars allemands étaient plus rapides que les chars français.~~

~~Les chars allemands étaient équipés de canons de 88 mm et de mitrailleuses.~~

~~Les chars allemands étaient très puissants.~~

~~Les chars allemands étaient très rapides.~~

~~Les chars allemands étaient très puissants.~~

~~C'est pourquoi les chars allemands étaient plus rapides que les chars français.~~

~~Les chars allemands étaient équipés de canons de 88 mm et de mitrailleuses.~~

~~Les chars allemands étaient très puissants.~~

~~Les chars allemands étaient très rapides.~~

~~Le canon de 88 mm des chars allemands était très puissant.~~

~~par le char F.~~

Quant au rayon d'action de nos chars , tous les témoins se sont accordés pour dire qu'il était trop faible .

Les chars R et H pouvaient tenir la route durant 8 heures environ les chars B , 5 Heures seulement. Il n'y a vait qu'un char français dont le rayon d'action était étendu , le char F.G.M. 36 qui, pouvait évoluer durant 15 Heures consécutives .

Ajoutons qu'à ce handicap , déjà fort lourd, s'agoutait l'absence presque totale de chars citernes d'accompagnement, d'usage courant chez les Allemands .

Mais dans l'ensemble , tous les témoins se sont accordés à dire que, dans la bataille, nos éléments blindés surclassèrent ceux des Allemands .

Le Général Martin a souligné spécialement que l'unité qu'il commandait aux armées , ne fit jamais demi tour devant les chars ennemis

Le Général Blanchard déclare qu'au Groupe d' Armées N° I , les divisions blindées françaises se comportèrent magnifiquement et ne durent battre en retraite que lorsque les Allemands , ayant forcé la Meuse, les attaquèrent par derrière .

Enfin, le ~~Chef de Bataillon~~ ^{le Commandant} Ragaine, qui dirigeait le 35^e bataillon de Chars , confirme toutes ces dépositions et déclara qu'en Mai , en Belgique , il put , grâce à l'homogénéité de son unité , briser toutes les attaques auxquelles se risquèrent les chars lourds de l'ennemi .

On peut par conséquent estimer que dans une large mesure , notre infériorité quantitative était à peu près compensée par notre supériorité qualitative .

C'est en partant de ces constatations que le débat décisif fut en-

celui de la doctrine d'emploi du char, qui met nettement en cause les erreurs tragiques de notre Haut Commandement.

Vaste problème, on le conçoit, que les Clausewitz et les Jomini de l'avenir pourront étudier à loisir et sur lequel il convient maintenant d'apporter à nos lecteurs les éléments d'information nécessaires à leur jugement.

Pour quiconque a assisté, comme moi-même, aux audiences consacrées à ce problème, la cause essentielle de nos revers en Belgique est due à ce que la plupart de nos techniciens et théoriciens militaires ont manqué d'imagination créatrice dans leurs conceptions d'emploi des engins blindés.

La mécanique a bouleversé la vie moderne sur le plan industriel. Il eût été extraordinaire, dans ces conditions, qu'elle n'eût point apporté des bouleversements profonds dans la conduite de la guerre.

Seuls, quelques esprits supérieurs ont eu là-dessus des clartés étonnantes, mais, à raison même de leur originalité, ces esprits se heurtèrent à l'opposition d'un certain nombre d'officiers de haut rang, qui firent prévaloir les solutions de paresse sur les solutions novatrices.

Hors l'Eglise, rien n'est plus conformiste que notre haut Etat-Major, disait déjà de Pierrefeu, en 1919, dans son livre: G.O.G., Secteur Numéro Un, qui avait fait, en son temps, quelque tapage.

Reflexion cruelle, mais juste et que l'on peut appliquer aussi bien à la guerre de 1914-1918 qu'à celle de 1939.

Les généraux entendus en ont, en tout cas, confirmé l'exactitude, car tous ont été unanimes à déclarer que notre Etat-Major en était resté sensiblement aux conceptions de la dernière guerre en matière d'utilisation des engins blindés.

On sait que qu'étaient ces conceptions ; le Char n'était considéré que comme un soutien d'infanterie .

Arme d'accompagnement et de protection , chargée d'appuyer les attaques menées par des fantassins, il était inutile d'exiger des Tanks X des vitesses considérables, voire même un rayon d'action étendu.

Le rôle qui leur était dévolu était donc simple ; détruire les nids de mitrailleuses et les occupants des lignes fortifiées , telle fut la conception dominante jusqu'en 1939.

A quelques variantes près, ce fut là le sens des dépositions des Généraux Besson, Requin , Mittelhauser , Julien Martin ou Keller .

Ce dernier n'écrivait-il point par exemple ceci , en Décembre 1939 en réponse à certains esprits novateurs :

" Sans méconnaître l'attrait des doctrines nouvelles pour l'emploi des chars , il me paraît hasardeux de considérer comme caducs les enseignements de la dernière guerre , qu'en dernière analyse aucun ensemble de faits suffisamment probants, n'est venu infirmer " .

Ceci n'est déjà pas mal , on en condiera , comme conformisme .

Mais voici mieux :

" Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de Pologne , continue à écrire le Général Keller , sont très particulières. Elles comportaient, tant au point de vue du terrain , qu'à celui des forces en présence, un ensemble de facteurs ^{en} extrêmement favorables aux Allemands . Nos adversaires ne retrouveront pas chez nous un concours de circonstances aussi propices ^{ces} à la Blitzkrieg " .

Et péremptoire, Keller concluait en ces termes .

" On peut donc penser que dans les opérations futures, le rôle principal du char consistera , comme par le passé à faciliter la progression de l'infanterie sur les objectifs successifs .

- 340 239

Rôle

Cette conception du ~~concept~~ du char , auxiliaire de l'infanterie , qui seule en occupant le terrain , sanctionne le succès, est à la base de l'emploi du char "))

On ne saurait mieux dire , évidemment , et ce raccourci saisissant est à lui seul la charge la plus terrible que l'on puisse dresser contre ceux qui ont conçu la guerre mécanique, à la vitesse d'un ~~antassin~~ fantassin au pas , soit six kilomètres à l'heure !

Quels sont donc, en définitive , les esprits attardés qui portent chez nous , la responsabilité de cette conception désuète, dont la guerre de Pologne , venait de démontrer la folie ?

Comme à tous les tournants du Procès de Riom , c'est encore et toujours la personnalité du Maréchal Pétain , qui est apparue à ce moment pathétique du débat .

Peu de mois avant la guerre, a déclaré en effet Monsieur Daladier, un ouvrage capital en la matière a été publié à Paris, par le Général Chauvineau , Professeur à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr . Dans cet ouvrage intitulé " Une invasion est-elle possible ? " Monsieur le Professeur et Général Chauvineau résumait et justifiait la doctrine militaire en cours en 1939.

Pour lui la grande leçon tactique de la Guerre de 1914 -1918, était l'invulnérabilité des fronts continus due à deux causes essentielles : d'abord à la densité des effectifs, qui permet de meubler des théâtres d'opération extrêmement vastes, et ensuite la redoutable efficacité des armes défensives, dont la puissance de feu est quasi illimitée .

Dans cette conception, le rôle des chars est réduit à rien , à presque rien .

La France , nation à faible natalité , doit rester sur une défensive prudente, derrière ses fortifications et ses →

et ses armes anti-chars.

(340) - 34 bis
RWW

Il est donc plus expédient de commander, en grand nombre, des canons, car un seul obus de 75 qui coûte 150 francs à peine, permet de détruire sans difficulté un engin blindé qui coûte un million de francs.

En tout état de cause, le Général Chauvineau affirme avec force, qu'à elles seules, les fortifications et les armes à tir rapide, permettent une défense victorieuse du sol.

Les divisions blindées ne pourront jamais briser un tel réseau défensif, elles sont pour cela infiniment trop vulnérables.

Telle ^{est} fut, en bref, la doctrine professée à l'école de St Cyr, pendant plus de dix années, et que cautionnait la plupart de nos chefs d'armée qui avaient fait la guerre de 1914 - 1918.

Parmi ceux-ci figure une étoile de première grandeur: le Maréchal Pétain qui a préféré ^{à ce} l'ouvrage que nous venons d'analyser.

Imprudence grave, au premier chef, car il ne s'agit point d'une préface banale et vague, que l'on accorde par simple politesse et que l'on écrit comme un pensum.

Tel n'est point le cas, car il semble au contraire que M. le Maréchal Pétain ait saisi avec empressement l'occasion d'exposer tout au long, sa doctrine personnelle, sur la défensive et l'emploi des chars.

~~Il est étonnant de voir que dans les ouvrages de Général Chauvineau.~~

Monsieur Daladier eut la cruauté d'en citer quelques uns des meilleurs passages, qui produisirent un certain émoi à Vichy, et qui déterminèrent les amis du Maréchal à faire disparaître des librairies où il pouvait encore se trouver, l'ouvrage de M. le Général Chauvineau.

Voici, par exemple ce qu'écrivit le Maréchal Pétain, sur l'offensive:

" La France, nation armée, doit éviter de débiter par une offensive stratégique, l'outil militaire, l'armée issue de la Nation

ne le permet pas . Ce serait , le plus souvent , jouer le sort du pays sur un coup de dés .

- 341
341 Jht

De tous les problèmes à résoudre, le plus urgent est celui que posent les débuts d'un conflit; c'est le problème de la couverture .

Et la condition actuelle d'une couverture efficace est l'établissement d'un front continu immédiatement tendu à la frontière " .

Mr. le ^{Maréchal} Pétain, examinant, dans un autre passage de sa préface, le rôle des chars , approuve sans réserve les conceptions du Général Chauvineau et voici ce qu'il en dit .

Sur terre , le barrage , mortel , qui s'oppose au passage des engins chenillés ou blindés existe ; c'est l'obstacle des mines , associé au feu des armes anti-chars. Que deviendrait une offensive de divisions cuirassées, si elle se heurtait à des divisions de même nature, mais postées, et ayant tendu d'avance en quelques heures , sur le champ de bataille de leur choix, un plan de feu anti-chars associés à des obstacles naturels , renforcés par les champs de mines .

Sur terre , jusqu'ici , toute invention a plus profité en général au défenseur qu'à l'assaillant " .

Et ^{sant} ~~précisément~~ davantage encore cette sorte de défiance des idées novatrices sur l'emploi des chars , le Maréchal ajoute :

" Les chars seront du reste vite démodés et difficiles à améliorer .

C'est pourquoi , ils doivent être employés pour arrêter une attaque ou en contre attaque sur un assaillant, appuyé ou non par des chars, mais en partie désorganisé par son avance même et affaibli par elle " .

Notre écrivain ne s'est pas contenté de définir sa position, eu égard au problème des chars . Il a aussi exposé quelques unes de ses idées sur le rôle de l' Aviation, dans une guerre moderne .

Vision d'envergure médiocre encore, et qui ne parait point se dégager / des enseignements

ne le permet pas . Ce serait , le plus souvent , jouer le sort du pays sur un coup de dés .

341 2/4

De tous les problèmes à résoudre, le plus urgent est celui que posent les débuts d'un conflit; c'est le problème de la couverture .

Et la condition actuelle d'une couverture efficace est l'établissement d'un front continu immédiatement tendu à la frontière " .

Mr. le "Maréchal Pétain, examinant, dans un autre passage de sa préface, le rôle des chars , approuve sans réserve les conceptions du Général Chauvineau et voici ce qu'il en dit .

Sur terre , le barrage , mortel , qui s'oppose au passage des engins chenillés ou blindés existe ; c'est l'obstacle des mines , associé au feu des armes anti-chars. Que deviendrait une offensive de divisions cuirassées, si elle se heurtait à des divisions de même nature, mais postées, et ayant tendu d'avance en quelques heures , sur le champ de bataille de leur choix, un plan de feu anti-chars associés à des obstacles naturels , renforcés par les champs de mines .

Sur terre , jusqu'ici , toute invention a plus profité en général au défenseur qu'à l'assaillant " .

Et ^{sant}précisément davantage encore cette sorte de défiance des idées novatrices sur l'emploi des chars , le Maréchal ajoute :

" Les chars seront du reste vite démodés et difficiles à améliorer .

C'est pourquoi , ils doivent être employés pour arrêter une attaque ou en contre attaque sur un assaillant, appuyé ou non par des chars, mais en partie désorganisé par son avance même et affaibli par elle " .

Notre écrivain ne s'est pas contenté de définir sa position, eu égard au problème des chars . Il a aussi exposé quelques unes de ses idées sur le rôle de l' Aviation, dans une guerre moderne .

Vision d'envergure médiocre encore, et qui ne parait point se dégager / des enseignements

des enseignements

- ~~342~~ 342

cependant périmés, de la guerre de 1914-1918.

"C'est à 300 kilomètres à l'heure et plus, écrit le Maréchal, que progressent aujourd'hui les attaques aériennes, pour choisir librement leurs objectifs, en sautant par dessus tous les obstacles.

"Alors que le péril terrestre est différé et partiel, le péril aérien est immédiat et total.

"Une armée de l'air ennemie pourra causer au potentiel de guerre du pays des dégâts majeurs qui feront peser un lourd handicap sur sa force de résistance et influenceront en outre sur les opérations terrestres ou maritimes en agissant sur leurs arrières, sur leurs bases ou sur leurs communications."

Pas un mot, bien entendu, sur l'action des avions de bombardement en piqué, alors que l'ouvrage préfacé est de 1939! Le Maréchal n'effleure même pas l'idée de la participation effective de l'avion dans la bataille offensive. Ou, s'il l'envisage, c'est pour l'écarter:

"L'action directe des forces aériennes dans la bataille, écrit-il, est aléatoire, car les troupes engagées dans les combats sur terre sont disposées pour recevoir des coups et pour les rendre.

"C'est par des actions indirectes sur les arrières que s'exercera le plus efficacement l'action de l'aviation."

L'action de l'aviation, affirme-t-il ensuite, portera sur des réserves, sur des entrepôts, sur des lignes de ravitaillement,

sur des communications, sur des transmissions, organes particulièrement sensibles et les moins faits pour recevoir des coups.

Bien entendu, le tout se terminait par un magnifique dithyrambe en l'honneur du Général Chauvineau, dont les conceptions, seules, étaient à la fois saines et solides.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que la caducité, l'inadaptation des doctrines de guerre, des conceptions tactiques se soient révélées avec une tragique évidence dès les premières semaines de l'offensive allemande?

Le Mode d'Emploi d'un matériel, a pu conclure Léon Blum, présente donc plus d'importance que sa quantité; vérité éclatante, surtout aujourd'hui, alors que l'évènement a tranché et justifié les prévisions de de Gaulle, alors qu'elles infirmaient totalement celles du Maréchal.

ooo

Toute autre aurait pu être l'issue de la guerre, assurément, si notre armée avait su découvrir à temps tout ce qu'il y avait

de vérité, de clairvoyance, d'imagination créatrice et salvatrice dans les théories modernes de l'emploi des chars.

Disons-le, en effet, à l'honneur de notre armée: nous avons eu chez nous un certain nombre de grands cerveaux qui avaient vu clair dans les bouleversements qu'allait apporter la mécanique, dans les doctrines de guerre.

La faute lourde de nos dirigeants militaires et aussi, il faut le dire, de nos dirigeants civils, c'est de n'avoir point su les écouter, les comprendre et les imposer à la routine et à la paresse...

Nous avons payé cher - hélas - ce manque de courage, ce défaut de hardiesse.

C'est là, en résumé, la philosophie qui se dégage de la dernière partie des explications de M. Daladier, lorsqu'il a opposé aux pauvres théories d'un Chauvineau les conceptions prophétiques d'un certain nombre d'officiers généraux français.

C'est en 1922, en effet, qu'un des grands chefs de l'autre guerre, le Général Debeney, avait commencé à entrevoir le problème de l'influence profonde de la mécanique sur la guerre.

Déjà, à cette époque, cet esprit, clair et imaginaire à la ~~fois~~
fois, avait

COMPRIIS QUE LE FUTUR CONFLIT SERAIT UN CONFLIT OÙ LA MACHINE jouerait un rôle prééminent, et il avait conçu la nécessité d'une vaste mobilisation industrielle du pays.

Un peu plus tard, en 1928, six ans avant l'ouvrage allemand du Général Guderian, le Général Doumenc dressait le plan d'une véritable division cuirassée, avec ses engins de reconnaissance, ses chars de combat, son artillerie tractée, et tous les services annexes, radio, ateliers, camions, citernes, génie; infanterie portée.

L'idée de Doumenc allait s'épanouir magnifiquement, dans un ouvrage celui-là systématique et complet, dû à la plume du Général de Gaulle.

Cet ouvrage, intitulé: l'Armée de Métier, et qui a paru en 1934 apportait au Pays une solution neuve, hardie et adéquate à sa structure démographique, sur le plan de sa défense, contre une nation infiniment plus peuplée que la nôtre.

La France, disait le Général de Gaulle, ne peut plus avoir une armée quantitative, sa faible natalité le lui interdit.

Elle doit donc avoir une armée de qualité, c'est à dire, de ~~techniciens~~ techniciens professionnels.

Cette armée devra être entièrement motorisée, ce qui lui permettra de couvrir des centaines de kilomètres.

Si on synchronise cette rapidité de déplacement avec une puissance d'attaque et de feu considérables, on aura créé un outil de guerre prodigieusement efficace.

Cet outil, c'est le Char de combat, rassemblé par masses ~~en~~ ^{qui, bien entendu, devait être étroitement appuyé par l'aviation}

~~Il sera composé de :~~

~~1° une brigade de chars de combat à chenilles de calibre 540 de puissance 100 CV.~~

~~2° une brigade de chars de combat à roues de calibre 540 de puissance 100 CV.~~

~~Les Allemands ont compris tout de suite l'immense portée de pareilles conceptions, et chez eux, c'est le Général Guderian qui se met à l'école de la France.~~

~~Le but essentiel est, non pas la conquête du terrain, mais la désorganisation de l'armée adverse, le bouleversement en profondeur du territoire parcouru.~~

~~La nouvelle armée telle que la conçoit le Général de Gaulle, est une armée essentiellement mobile, rapide. Elle doit donc agir offensivement sur le champ de bataille, par surprise, en coup de foudre.~~

~~Finie, la théorie du front continu, bousculée par la notion de la défensive derrière des réduits bétonnés.~~

~~Les Allemands ont compris tout de suite l'immense portée de pareilles conceptions, et chez eux, c'est le Général Guderian qui se met à l'école de la France.~~

~~Le but essentiel est, non pas la conquête du terrain, mais la désorganisation de l'armée adverse, le bouleversement en profondeur du territoire parcouru.~~

Bien entendu, une telle conception faisait table rase des idées reçues jusqu'alors.

Finie, la théorie du front continu, bousculée ^{la notion} ~~l'usage~~ de la défensive derrière des réduits bétonnés.

La nouvelle armée telle que la conçoit le Général de Gaulle, est une armée essentiellement mobile, rapide. Elle doit donc agir offensivement sur le champ de bataille, par surprise, en coup de foudre.

Son but essentiel est, non pas la conquête du terrain, mais la désorganisation de l'armée adverse, le bouleversement en profondeur du territoire parcouru.

Les Allemands ont compris tout de suite l'immense portée de pareilles conceptions, et chez eux, c'est le Général Guderian qui se met à l'école de la France.

Son ouvrage Achtung, Panzer, n'est en définitive que la reproduction des idées essentielles de De Gaulle, et la tactique que devaient appliquer plus tard les armées d'Hitler, n'en est aussi que l'application pure et simple.

Il n'est donc pas douteux que si, dès 1934, on



avait

su s'inspirer de cette conception particulièrement hardie, la Pologne et la France eussent été sauvées.

Nous avons signalé à quelles résistances, à quelle paresse intellectuelle s'est heurté le système de De Gaulle : ce fut le malheur de la France et de notre organisme militaire, de n'avoir point su se dégager du respect aveugle de certain conformisme désuet que cautionnaient les cheveux blancs et la notoriété de M. Pétain.

Les avertissements, cependant, n'ont point manqué, surtout après le drame effroyable dont la noble Nation Polonaise fut la victime.

A ce moment là encore, le Général de Gaulle, dont les idées venaient de recevoir la confirmation éclatante des faits, alerte le Commandement, dans une note angoissées du 26 Janvier 1940.

Il presse nos chefs d'abandonner l'illusion que l'immobilité, qui est la règle, jusqu'alors, de ~~cette~~ ^{la} drôle de guerre, ~~continuera jusqu'~~ pourra conduire à la victoire.

Il déduit des enseignements terrifiants de la Campagne de Pologne qu'il faut créer sur terre, au plus tôt, des divisions de ligne et des divisions légères, pourvues de chars nombreux et puissants, capables de faire brèche et de porter la guerre au loin.

Dans l'air, ce qu'il demande, ce sont des divisions d'assaut, capables à la fois d'interventions directes dans la bataille, et de destruction massives sur les arrières.

La conclusion de cette note prophétique et ~~évoquante~~ ^u, quand on la lit après notre défaite, est que le moteur vient de bouleverser les doctrines consacrées, et qu'il bousculera demain toutes nos fortifications, si on ne prend pas d'urgence les mesures de salut qui s'imposent : utiliser nos engins blindés, qui sont

excellents , en créant au plus tôt la division cuirassée mobile et indépendante.

Le Général Georges , Commandant en Chef des Troupes du Nord Est , annote ce rapport .

Sait-on ce qu'il écrit ?

" Intéressant, mais la reconstruction n'est pas à la hauteur de la critique . Faire étudier "

Le "Troisième Bureau " Opérations " du grand Quartier Général , étudie donc et il soutient que les enseignements de la Guerre de Pologne ne rendent pas du tout nécessaires le bouleversement du système français appliqué aux chars .

Le Général Duffieux , Ancien Inspecteur Général des Chars , accentue cette note et adresse au Général Gamelin , une véhémence critique du système du Général de Gaulle , et en conclusion , il déclare que tout est à rejeter dans sa conception et son système .

Un seul de nos généraux, en l'espèce un grand homme de guerre , le Général Billotte, voit clairement le danger et prend courageusement la défense des idées nouvelles .

" Ecoutez-bien , Messieurs, sa prophétie " a déclaré avec émotion M. Daladier , dans la séance du 27 Février 1942 ,

" A L'Ouest de la Meuse , quand une fois encore ils auront forcé les barzages belges, les Allemands attaqueront avec leurs cinq divisions blindées. "

" Notre supériorité , continue le Général Billotte, est certaine sur eux .

Nous avons trois divisions mécaniques, une division cuirassée, nous avons quarante bataillons de chars indépendants, destinés à l'infanterie Il nous suffit donc d'accroître le nombre de nos unités , puisque nous avons le matériel . Nous pourrons, de cette

...
Nous pourrons de cette f.

façon constituer , nous aussi , des divisions cuirassées qui nous assureront la victoire certaine "

"Voilà, à poursuivi M. Daladier , ce qu'écrivait le Général Billotte et il ajoutait ceci :

"Comme ce vaillant soldat, qui avait combattu non seulement de 1914 à 1918, mais partout à travers le monde, ne se perdait pas dans les nuées , il avait ^{joint} ~~joint~~ à son rapport un excellent projet de constitution immédiate , de trois divisions cuirassées qu'il n'y avait qu'à vouloir organiser, pour les créer , puisque le matériel existait : il n'y avait qu'à, le puiser dans les bataillons de Chars destinés au soutien d'infanterie " .

Malheureusement pour la France , la vieille école veillait et elle allait une fois de plus , manifester sa nescivité .

Car ~~et~~ voici ce qu'écrivait , en réponse aux appels angoissés de De Gaulle, aux propositions claires et précises du Général Billote, le même Général Dufieux , dont nous avons déjà parlé , et qui , bien entendu , a été au procès de Riom , l'un des accusateurs les plus véhéments de l'Ancien Ministre de la guerre.

" Une jeune école est née depuis plusieurs années déjà , qui voit de grandes unités de chars renversant le front ennemi dans une ruée irrésistibles , anéantissant les batteries, détruisant les postes de commandement et les états majors , les dépôts de munitions, culbuttant les réserves avant même leur entrée en action, mettant à mal les communications, ruinant ainsi en quelques heures toutes les possibilités pour les armées de reprendre la lutte avec la moindre chance de succès . L'exemple de la Pologne , ne convient pas . Qui peut penser qu'il en serait ainsi entre adversaires de forces matérielles et numériques comparables ? Comment imaginer que ces unités blindées pourraient, comme en Pologne , se lancer seules dans le dispositif ennemi et s'y enfoncer sans risquer la destruc-

tion à peu près totale. ?))

Rien d'étonnant , ceci ^{connu} ~~connu~~, si la réaction populaire a été radicalement différente de celle qu'escomptaient les pauvres augures de Vichy.

Ils avaient cru pouvoir se hisser au Capitole sur les ruines fumantes de la République et ils se retrouvaient, gisant , meurtris, désemparés, par la brutalité de leur chute, tout au bas de la Roche Tarpéienne...

Comment s'étonner, dès lors, que le procès ait tourné court?

Et comment ne pas comprendre que ce renvoi sine die des audiences de la Cour de Riom constituent l'aveu écrasant de la peur du Pouvoir, devant la Vérité, et de sa fuite éperdue devant ses responsabilités.

Le soi-disant Pouvoir fort de Vichy, n'a pas résisté à l'épreuve et la démonstration fut faite , que les Dictatures les plus autoritaires doivent toujours compter avec la force irrésistible d'une Opinion Publique saine et avertie.

Et ce sera l'honneur de la Résistance d'avoir procédé à ce lavage de cerveaux, malgré les consignes de silence et de mensonge. Car c'est grâce aux multiples moyens de diffusion qu'elle sut mettre en peuvre que l'Accusateur étoilé fut confondu et à son tour mis en accusation devant la Conscience Française!

CHAPITRE XIII

Capitulards et Réacteurs à l'oeuvre.

Ce n'est pas sans émotion que j'aborde, en ce chapitre, la phase du procès qui a trait aux multiples imputations dirigées contre Léon Blum.

Le souvenir en est impérissable dans ma mémoire et lorsque je l'évoque, j'ai grande fierté d'avoir pu vivre à ses côtés l'une des périodes les plus pathétiques de son existence, cependant si riche d'événements hors-d'ordinaire!

Dans cette intimité dépouillée, qu'imprimait à nos relations l'atmosphère sévère de la prison de Bourrassol, jamais je n'ai si bien compris, ni si bien perçu le rayonnement incomparable qui se dégageait de la forte personnalité de Léon Blum. Jamais non plus l'homme ne me parut si lucide par l'intelligence, si noble par le courage, si admirable par la sérénité et la clairvoyance.

Je l'atteste ici: celui-là est un Chef, un vrai Chef, car il n'a jamais perdu un instant, même après des mois et des mois de détention, ni sa foi, dans la totale victoire de la civilisation sur la barbarie, ni son espoir invincible dans le triomphe final du socialisme.

C'est cela qui explique le magnifique ^{stoïcisme} ~~stérisme~~ avec lequel, malgré les supplications de ses amis, il s'est refusé obstinément à quitter la France, en un moment où il l'aurait pu, sans difficultés.

C'est cela ^{aussi} qui permet également de comprendre son égalité constante d'humeur et ce jugement indulgent et serein qu'il portait sur les hommes de bous qui s'efforçaient de le déshonorer devant l'opinion, avant même de le livrer à ses juges.

Je devais cet hommage à Léon Blum, au moment où je vais tenter de faire revivre quelques-uns des aspects du Procès de Riom, et ~~notamment~~ ^{notamment} ceux qui éclairent d'un jour cru - les calculs et les arrières pensées des hommes de Vichy.

On ne peut en effet, rien comprendre au drame de Riom, si on oublie que les instigateurs du Procès sont à la fois des capitulards et des réacteurs.

Bien plus: c'est parce que les dirigeants de Vichy étaient d'abord des réacteurs, qu'ils ont été ensuite capitulards.

On ne peut plus douter aujourd'hui que l'armistice a été commandé par une préoccupation dominante; empêcher à tout prix une Révolution Sociale, et pour cela, coûte que coûte, sceller une entente avec Hitler.

C'est cela le fond de la politique de collaboration, lorsqu'on la considère du point de vue de Vichy: une rencontre heureuse des hommes d'ordre, communiant dans la même haine de la démocratie et de ses serviteurs les plus fidèles.

Comment, dans ces conditions, aurait-on pu faire le procès de la République, sans y impliquer nécessairement Léon Blum?

Pour se convaincre de cette vérité d'évidence, il suffit d'imaginer, en un instant de raison, ce qu'eussent été les débats de Riom, si MM. Daladier, Gamelin, Guy la Chambre ou Jacomet se fussent, seuls, assis au banc des accusés: d'un coup, tout le contenu du Procès était vidé de sa substance politique

La Démocratie, la République, le Front Populaire ne pouvaient plus être mis en cause

Il ~~eut~~ manqué pour cela l'accusé qui, à lui seul, avait une valeur de Symbole, l'inculpé sur la tête duquel de sont concentrées depuis ~~20~~ vingt ans - toutes les colères, toutes les haines de nos ultras les plus notables.

«Illusion, chimère, vision déformée des choses et des hommes» seront peut-être tentés de penser quelques uns de mes lecteurs

Voyons cela de près, ^{car} ces à-cotés du Procès ne sont pas moins importants que le Procès lui même.

Une première considération, d'abord :

Tous les moyens de publicité dont pouvait disposer le Gouvernement de Vichy ont été employés par lui pour persuader la France qu'un homme, qu'un seul homme était au centre de sa défaite.

Cet homme avait ^{à peu} peu distendu les ressorts intérieurs de l'âme française - et ^{injecté} ~~en~~, dans les masses profondes du peuple, les ferments de dissolution les plus ^{nocifs} ~~nocifs~~.

Une place de choix lui a donc été faite ^{des} parmi ces co-inculpés et, si l'on réunit un jour les articles, les discours, les injures et les menaces dont chacun d'eux a été l'objet, on s'apercevra sans peine, que l'homme qui en a totalisé le nombre le plus imposant, c'est Léon Blum.

Autre considération : ce n'est pas seulement en Zone libre que

s'affirme la virulence

et la ~~politique~~ sauvagerie des attaques que l'on prodigue contre Léon Blum. Elles se multiplient également, et bien davantage, en Zone occupée, où les organes d'opinion sont plus particulièrement sous l'emprise hitlérienne.

L'orchestration est donc bien réglée, et les réacteurs vichyssois ont leurs dignes pendants chez les brutes nazies.

Admirable et suggestif symbole, n'est-il pas vrai, et bien fait pour ouvrir les yeux les plus rebelles à la clarté!

N'y a-t-il pas là, déjà, quelque chose qui parle à l'intelligence, surtout lorsque l'on fait certains rapprochements ?

Celui-ci par exemple : de la signature du traité de Versailles, en 1919, à la déclaration de guerre en 1939, il s'est écoulé exactement 20 ans.

Sait-on pendant cette période durant quel laps de temps Léon Blum a réellement et personnellement dirigé la politique de notre Pays ?

Exactement pendant treize mois, soit du 4 juin 1936 au 23 Juin 1937 et du 23 Mars 1938 au 7 Avril 1938.

A quel esprit sensé pourra-t-on faire croire qu'il aurait pu suffire de ces treize mois, même à un homme foncièrement malintentionné pour dissoudre l'unité nationale, diluer les disciplines sociales, empoisonner l'âme populaire, détruire la force française ?

La disproportion est tellement énorme entre les 13 mois de carrière ministérielle de Léon Blum, et les 227 mois, durant lesquels il ne figurait ~~point dans les~~ ^{dans aucun des} Conseils Gouvernementaux, que cela seul suffit à démasquer le ~~caractère in~~ ^{caractère in} ~~de l'accusation~~ ^{de l'accusation} dressée contre lui.

Et ce qui accentue davantage encore le tour très personnel qu'on veut donner à celle-ci, c'est le ¹/₂ point avec lequel les Juges de Riom ont écarté a priori, les faits délictueux qu'ils auraient pu être tentés de rechercher ²/₁ par exemple à l'endroit de M. Camille Chautemps

Celui-ci, ne l'oublions pas, a été Président du Conseil du 356
 23 Juin ~~1937~~¹⁹³⁷ au 18 Janvier 1938 : pendant cette même période, Léon Blum, on le sait, fut son Vice-Président du Conseil.

Le Gouvernement de M. Chautemps, par la force des choses, s'insère donc dans la période suspecte 1936-1939 // qui, seule, dans le système de la Cour, est susceptible de contenir des faits de trahison des devoirs de la charge.

Or, il est essentiel de noter que l'inculpation dirigée contre Léon Blum, l'a été contre lui, à la fois en sa qualité d'Ancien Président du Conseil, et aussi en qualité d'Ancien Vice-Président du Conseil.

L'intention du Procès se dégage donc ici avec une force irrésistible c'est Léon Blum seul que l'on inculpe pour la période durant laquelle il a été Vice-Président du Conseil de M^r Chautemps

Et non seulement, celui-ci ne fut pas inquiété, mais, fait inouï, il fut nanti d'une mission officielle aux Etats Unis // par ceux-là mêmes qui ont mis Léon Blum en accusation !!

Procès de tendance, on le voit bien // à ce trait décisif, et qui n'est que la transposition, sur le plan judiciaire, // des haines effroyables que la personnalité de Léon Blum a suscitées contre elle sur le plan politique .

Ce sont ces haines que l'on va voir émerger des fonds troubles du procès, à chacune des phases pathétiques de l'interrogatoire de l'Ancien Président du Conseil et de la prodigieuse défense qui fut la sienne, en cette occasion.

Il n'est donc pas mauvais de rappeler ici - en exergue à cette défense - les traits principaux par lesquels s'est manifestée, à chacune des étapes de la vie publique de Léon Blum, la virulence de ces haines .

Amer destin des hommes : c'est parce que Léon Blum a été passion-

de la Société des Nations, de la Sécurité collective, du désarmement ³⁵⁶ simultané et contrôlé, que les misérables qui se targuent aujourd'hui de leur pacifisme devant l'histoire, ont commencé à le poursuivre de leurs clameurs furieuses.

Les destins de l'Europe eussent été, certes, bien différents, si après la grande saignée de 1914, on avait pu faire de la Société des Nations, ce que voulaient en faire quelques grands esprits, comme Herriot Paul Boncour, Briand, ou Léon Blum : une force organisée, capable d'assurer la sécurité de tous les peuples contre les risques de guerre.

Deux choses, pour cela, étaient indispensables ; d'abord l'union loyale et totale des grands peuples civilisés, ensuite, l'adoption par eux d'un programme de désarmement simultané et contrôlé.

Qui ne se souvient des violents courants d'hostilité qui se sont manifestés, à ce moment, dans certaines couches de l'opinion française ?

Les mêmes hommes qui ^{devaient} ~~se vautre~~ ^{er} se vautrent aux pieds du maître allemand et ^{dissimuler} ~~se vautre~~ sous le masque du Collaborationnisme leurs trahisons ^{abandons} plus ou moins tarifés, n'avaient, à ce moment, pas assez d'injures pour les pacifistes bélants qui voulaient faire sortir l'Europe du cercle sanglant où elle se débat depuis des siècles.

Campagnes venimeuses, meurtrières, où les actes, les intentions les volontés, étaient dénaturées, tronquées, mutilées et qui, peu à peu, entouraient d'un faisceau de haines ^{bestiales} ~~étranges~~, les hommes qui en étaient l'objet.

On connaît le mot de Briand, tristement, tragiquement vrai sur les polémistes odieux dont la plume semblait taillée dans l'acier de certains marchands de canons trop connus... Léon Blum a été pendant des années, la cible de ces bandits de lettres qui assassinent proprement leur homme, les pieds dans leurs pantoufles, du fond de leur douillet cabinet de travail...

On a ainsi dressé , contre sa personne, cette importante fraction ^{de penser pour elle} de l'opinion , qui , en France a laissé le soin à quelques imbéciles diserts , ~~de représenter~~ ^{les quels} - ~~certains~~ ^{ils sont} s'en acquittent avec une diligence d'autant plus grande , qu'~~elle~~ ^{est} plus grassement rémunérés....

Nous verrons donc apparaître , au cours de l'interrogatoire de Léon Blum , les légendes dont s'accompagne son action pour la paix .

Le procès de Riom est à cet égard comme l'écho sonore de toutes les rumeurs diffuses que l'on a patiemment ~~lissées~~ ^{lissées} autour de lui , pendant près de vingt années , les vingt années durant lesquelles le pacifiste bélant de 1920 serait devenu l'enragé belliciste de 1939 , s'il fallait en croire la meute d'aboyeurs à gages que l'on a jeté e contre lui !

Ce n'est pas seulement parce que l'action de Léon Blum pour l'organisation pratique de la paix a failli troubler la digestion de certains grands marchands d'armes , qu'on a essayé de dresser l'opinion publique contre ^{lui} ~~lui~~ ^{W. W.}

D'autre griefs , non moins virulents, vont susciter contre sa personne des rancœurs ~~inexpliqués~~ ^{inexpliqués} inexpiables .

Au premier rang ^{celles ci} de ~~celles~~ , figure ~~en bonne place~~ sa fidélité constante aux classes laborieuses de notre pays , dans lesquelles la Démocratie française puise l'essentiel de sa force ...

C'est un fait : Léon Blum serait devenu sans doute - aux yeux de ses ennemis les plus acharnés - un très grand homme public, si, comme tant d'autres ~~l'~~ ^{l'} ont fait avant lui , il avait consenti à s'adapter .

signifie la formule

On sait ce que cela veut dire ~~en style parlementaire~~ .
adapter

S'adapter : c'est s'apercevoir un jour qu'il y a un abîme entre les rêves généreux de la doctrine ~~socialiste~~ ^{socialiste} et les réalités pratiques de la vie.

S'adapter : c'est relâcher peu à peu les liens qui unissent le militant à son parti, c'est oublier les engagements précis qui le lient au programme accepté par lui, au moment où se noue son contrat avec le Peuple, c'est à dire, à l'instant précis où le candidat se transforme en ELU.

S'adapter : enfin, pour tout dire d'un mot, c'est fouler aux pieds sa parole, trahir sa foi, bernier la masse qui vous a fait confiance...

Ce n'est qu'à ce prix, en France, pour certains milieux tout au moins, que l'on devient un Homme d'Etat... à défaut de quoi on ne saurait être, pour ces mêmes milieux, qu'un vil politicien, un démagogue haineux, ou un abominable rhéteur!

Léon Blum a eu le tort incontestable de rester fidèle à la pensée socialiste qui l'avait jeté dans la mêlée, au lendemain de la guerre de 1914.

C'est pour cela qu'on ne lui pardonnera point ses ardentes batailles pour le maintien de l'Unité Socialiste, son action décisive contre les funestes erreurs faites du Bloc National et la part prépondérante qu'il a prise à la victoire du Cartel des Gauches, en 1924.

On n'oubliera point, on n'oubliera jamais par la suite, son attitude courageuse lors des émeutes du 6 février 1934, ni la campagne admirable qu'il mena, pour les masses laborieuses menacées dans leur niveau de vie - contre la néfaste politique de déflation, dont l'animateur fut le méprisable Laval.

Suprême et dernier grief; comment un Patronat, inhumain et orgueilleux, pourrait-il jamais perdre le souvenir des journées de peup² qui ont précédé pour lui, la signature des accords Matignon, puissant instrument d'amélioration de la condition ouvrière...

Tout ce résidu de colères et de fiel, sournoisement entretenu

~~contre Léon Blum~~

pendant des années, remontera au jour pendant le procès de RICM.

Ainsi réapparaîtra dans certaines pages du Réquisitoire, et dans quelques unes des questions du Président de la Cour Suprême, tout le venin savamment distillé contre Blum, par les coquins de plume dont le stylographe est souvent plus meurtrier qu'un poignard.

Mais par dessus tout, ce qui va achever de donner à l'accusation portée contre Léon Blum, son puissant caractère de symbole, c'est le grief qui en constitue le pivot : à savoir que l'action menée par l'ancien Président du Conseil sur le plan international ne préparait point le pays aux redoutables dangers de guerre, qui rôdaient à travers le monde, depuis 1933.

C'est là en bref, la critique de fond que l'on a élevée contre la politique internationale qui fut toujours celle de Léon Blum : l'organisation d'une paix indivisible, embrassant par conséquent l'Europe entière et comportant le règlement général et équitable de tous les litiges issus du traité de Versailles.

L'action de Léon Blum à cet égard, a soulevé contre lui de violentes tempêtes, et des réquisitoires passionnés.

C'est cette action qui a dirigé, inspiré sa conduite dans la Guerre d'Éthiopie, dans l'affaire des Sudètes, dans la querelle du Couloir de Dantzig.

C'est elle aussi qui l'a conduit aux négociations directes en 1936, avec le Docteur Schacht, envoyé spécial d'Hitler.

C'est elle enfin, qui, au jour où l'indépendance des nations a été menacée, à l'instant où les contrats les plus sacrés ont été foulés aux pieds, au moment où, enfin, le monde a été visiblement livré à des desseins de conquête et d'hégémonie, l'a conduit logiquement, irrésistiblement à l'établissement de plans d'armement massifs, sans précédents dans notre histoire

Tout cela certes, on en conviendra, n'a que de lointains

~~Blum~~ rapports avec le support juridique qui sert de base au 366

Procès de Riom .

Car dans le système de la Cour - qu'il faut sans cesse avoir présent à l'esprit - seuls en effet, peuvent être poursuivis et condamnés les Ministres , Anciens Ministres , ou leurs subordonnés immédiats qui ont :

par certains actes précis préparé le passage de l'état de paix à l'état de guerre , et qui , par d'autres actes , non moins précis , ont aggravé ^{la} situation ainsi créée.

Transposée ^{de la} sur le plan politique concrète , cette formule abstraite n'avait qu'une signification possible : il s'agissait , pour la Cour , de rechercher seulement si les lois sociales votées sous le gouvernement de Léon Blum avaient, oui ou non , provoqué des retards ou des entraves dans la réalisation des programmes d'armement

Or, la Cour Suprême , a singulièrement débordé le cadre dans lequel elle aurait dû s'enfermer , si elle était restée fidèle à son système .

C'est donc dans toute ^{de la} son ampleur qu'elle a , non seulement examiné , mais critiqué la politique générale de Léon Blum , en s'efforçant de la rattacher , par des liens fort ténus , à sa doctrine de base

Le débat a/ainsi dérivé irrésistiblement, du juridique au politi-
que , ce dernier aspect l'emportant du reste , et de loin , ^{dur le}
premier .

Et ceci permet de comprendre comment , par la force ^{même} des choses , Léon Blum est devenu vraiment l'Accusé-Symbole , celui qui a représenté dans le Procès , l'esprit du Mal , en l'espèce , l'Esprit de la République , que les misérables de Vichy , Grands Prêtres de la Trahison , ont voulu exorciser en sa personne .

Pour s'en convaincre il n'est que de relire leur première consi-
gne de presse , celle qui ^{de} termine ..
.....

(361) - 36A

l'orientation qu'il convenait de donner au Procès .

Le document que nous diffusâmes, par tous les moyens, est à cet égard terriblement ~~accusateur~~.

Ce qu'il faut , déclarai~~ent~~^{ent cyniquement} la clique de coquins qui s'était hissée au pouvoir , c'est :

" Expliquer en toutes occasions , que le véritable procès , c'est celui de l'état de choses d'où est sortie la catastrophe , afin de permettre au Peuple Français , jeté dans le malheur , de porter un jugement éclairé sur les méthodes de gouvernement dont il est devenu la victime "

On ne s'étonnera donc point que les accusations péniblement échafaudées contre Léon Blum aient surtout visé l'orientation politique du Cabinet qu'il présidait .

A cet égard , quatre chefs d'inculpations furent plus particulièrement relevés à son encontre .

Le premier , est relatif à la semaine de 40 Heures et aux Heures supplémentaires .

Le second , concerne la nationalisation des Usines de Guerre .

La troisième , vise son action internationale pour l'Etablissement de la Paix .

Le dernier enfin, touche à sa prétendue politique de faiblesse vis à vis de la classe ouvrière .

Certes , chacune de ces accusations comportait un certain nombre d'aspects techniques , mais chacune d'elles était également liée à des éléments purement politiques .

Il est impossible , en effet , d'isoler un fait social du climat dans lequel il a pris naissance et c'est pourquoi - même s'ils l'eussent voulu - les Magistrats de Riom eussent été impuissants à exclure la Politique du Prétoire .

...

redire

Hâtons nous de le redire : telle n'a pas été leur volonté , et nous en verrons apparaître la preuve dans un certain nombre de questions indidieuses , émanant , soit de M. le Président Caous , soit de M. le Procureur Général X Cassagneau .

Comment la Cour Suprême posait-elle le problème , en ce qui concerne la semaine de 40 Heures ?

M. Cassagneau va nous fournir la réponse à cette interrogation.

La doctrine qui se dégage de son réquisitoire est simple : on serait même tenté de dire simpliste .

L'accusation pose d'abord un fait comme établi : il y a eu , dit-elle , des retards dans l'exécution des programmes d'armement , et notamment , dans celui qui fut dressé au début de la législature de 1936 .

Ces retards ont eu une répercussion directe sur notre Etat d'impréparation à la guerre , donc sur notre défaite ultérieure .

Or , parmi les causes profondes de ces retards , il faut ranger sans hésitation , la mise en application de la loi , dite des 40 heures dont M. Léon Blum a été , à la fois l'inspirateur et l'animateur .

Que résulte-t-il , à l'évidence , de cet ensemble d'affirmations et d'accusations ?

Un certain nombre de ^{ré}conséquences dont , avec sa redoutable dialectique , Léon Blum va tirer un admirable parti .

Une première constatation s'impose , dès l'abord , et c'est celle-ci : l'accusation portée contre Léon Blum , ne peut pas être une accusation principale , mais seulement secondaire , et conditionnelle .

En effet , pour qu'elle puisse être maintenue , il faut que soit démontrée préalablement l'existence de retards ou d'entraves dans l'exécution des programmes d'armement .

Bien plus , il faut aussi démontrer que ces retards ou ces entraves ne sont pas dus à d'autres causes que celles que l'on incrimine ,

c'est à dire , à la loi des 40-Heures.

Sur ces deux points précis , l'Accusation repose sur le néant ainsi que cela résulte , tant de l'Instruction que des Audiences consacrées aux interrogatoires des prévenus , ou aux dépositions des témoins .

Qu'^a établi tout d'abord , l'Instruction écrite ?

Un certain nombre de précisions dont Léon Blum s'est légitimement emparé pour démontrer ~~qu'en~~ ^{en} fait - il n'y a pas eu de retards dans l'exécution du plan d'armement élaboré sous sa Présidence .

Ce plan d'armement prévoyait une dépense globale de 14 milliards et sa réalisation devait s'étaler sur une période de 4 années .

Voici quel était le rythme de consommation de ces crédits :

1937 : 2650 million s

1938 : 4570 millions

1939 : 3640 millions

1940 : 3140 millions

Bien entendu l'Etat Major avait souscrit au Plan, non seulement dans son essence , mais aussi dans son cycle de réalisation .

C'est de cette double réalité qu'il faut donc partir lorsqu'on veut juger s'il y a eu des retards .

Or, à cet égard , dès la fin de 1938 , se tenait chez M. ^Jacomet , Secrétaire Général du Ministère de la Guerre , une réunion à laquelle assistaient M. ~~Jacomet~~ , un représentant de l'Etat-Major Général de l'Armée , les Directeurs des fabrications du Ministère et certains Directeurs d' Armement .

Cette commission eut à vérifier le Plan , c'est à dire , d'une part le Programme, et d'autre part les réalisations .

Or, elle fut unanime à déclarer, qu'à la fin de 1938 , la moitié du programme était totalement exécutée et qu'à ce rythme le plan de quatre années serait intégralement réalisé en trois années et demi , soit par

conséquent avec six mois d'avance .

Le Général Gamelin , dans des notes écrites et versées au dossier, ^{ainsi que}
l'Ingénieur ^{Général} Happich, ont confirmé cette conclusion essentielle .

Les débats n'ont pas été moins décisifs à cet égard , car Monsieur Jacomet , comme M. Daladier ont apporté un certain nombre de précisions supplémentaires qui permettent de considérer qu'il n'y eut pas strictement parlant , de Retards dans l'exécution du Plan d'Armements , dit " des 14 milliards "

Qu'il y ait eu , certes , sur le champ de Bataille , des déficiences constatées , pour telle catégorie de matériel déterminée , le fait n'est point contestable et n'a pas été contesté.

Mais c'est là un tout autre problème , car il faut distinguer soigneusement entre les sorties d'usine et les envois aux armées.

Certaines audiences ont permis , du reste , d'élucider à fond ces deux notions essentiellement différentes , notamment celle du 3 mars 1942, au cours de laquelle furent évoquées les déclarations de MM. Sciandra et Martignon

D'après ces deux Ingénieurs Généraux , l'abondance des matériels et munitions stockées - qui n'entrèrent par conséquent jamais en service - fut ^{telle} ~~si~~ , que les Allemands qui s'en emparèrent , après l'armistice , furent prodigieusement surpris .

On le voit donc : par rapport à la cadence prévue et acceptée par l'Etat-Major , le Plan des 14 milliards s'est exécuté à un rythme absolument normal , malgré la loi des 40 heures

Qu'il y ait eu , par contre , certains retards, sans rapport ni liaison directes avec la même loi , c'est ce qui a été établi avec une précision remarquable pour deux catégories de matériels : le canon de 25 , modèle 1937 et le canon anti-char de 47 .

W. H. H.

Les cadences de sortie de ces deux matériels ont été en effet pendant un certain temps gravement affectées par des décisions émanées de l'Etat-Major lui-même.

Pour le canon de 25, modèle 1937, il y a eu contre lui une vive opposition des techniciens, basée sur une différence de vitesse initiale qui n'était que de 900 ^{mètres/seconde} au lieu de 920 ^{mètres} /seconde prévus: c'est ce qui fit suspendre sa fabrication de mai à novembre 1939.

Quant au canon de 47, qui était la meilleure arme anti-char d'Europe, il avait été construit en 1932 et présenté au Haut-Commandement en 1934.

Bien qu'ayant donné des résultats remarquables, le Commandement l'avait cependant refusé sous prétexte qu'il était un peu lourd et il était resté à l'état de prototype à l'arsenal de Puteaux.

Ce n'est qu'en 1936 qu'on s'est ravisé et qu'on a passé commande de 2.000 de ces engins.

Et comme il faut, pour passer du prototype à la sortie en série, dix-huit mois de délais, c'est donc 42 mois qui ont été finalement perdus pour la fabrication de cette arme merveilleuse.

La démonstration de Léon Blum allait du reste fouiller plus profondément le problème lorsqu'il eut à analyser devant la Cour les répercussions de la semaine de 40 heures sur le rendement de la production.

Trois éléments, déclara l'ancien Président du Conseil, affectent le rythme de toute production moderne:

- le premier, c'est l'outillage, la machine;

- le second, c'est la durée de rotation de cette machine;

- le troisième, c'est le rendement de cette machine, mise en action par la main d'œuvre.

Quel est , au regard de ces trois éléments , l'influence de la durée légale du travail ?

Pas de discussion possible sur le premier point .

La qualité de l'outillage , ne dépend en rien de la durée légale du travail .

Elle est uniquement fonction en effet, de la valeur propre du patron , de son esprit inventif ; de sa faculté de modernisation et aussi de l'état de sa trésorerie , qui influe sur le renouvellement de ses machines .

Le second élément de la productivité , la rotation de la machine nous introduit par contre , et de ~~plein~~^{plein} pied, au coeur du problème .

Quel est , en effet , si on l'envisage sous l'angle " machine " , le régime de rendement maximum ^m ce celle-ci ?

C'est évidemment celui qui permet à la machine de ~~travaux~~ tourner sans arrêt , soit 24 heures sur 24 .

Ceci posé , quel est , envisagé sous l'angle " travail " , le régime légal qui , seul , peut permettre cette rotation continue ?

Il n'en est que deux qui peuvent rationnellement s'adapter à cette continuité de rotation .

On peut concevoir , soit le régime de deux équipes , travaillant douze heures par jour , soit le régime des 3 équipes , travaillant chacune 8 heures par jour .

Ce n'est qu'à cette condition que vous aurez un rendement optimum de la machine .

Douze heures par jour , la chose n'est plus concevable à notre époque et personne n'a jamais songé à cela .

Donc, il faut ^{de} résoudre à la journée de 8 heures et , comme on admet unanimement que le repos hebdomadaire est indispensable , on abou -

tit à cette conclusion , que la durée rationnelle du travail est soit 48 Heures , si l'on travaill^e six jours par semaine , soit 40 Heures , si l'on ne travaille que cinq jours .

Or , ce qu'il y a lieu de remarquer , c'est que les deux données du problème : le rendement de la machine et la durée du travail , varient d'une façon indépendant^e l'une de l'autre , si bien qu'une augmentation dans la durée du travail peut aboutir - si paradoxal - que cel^a apparaisse à première vue -- à une diminution de rendement .

C'est ce qui s'est produit notamment , expliqu^a Léon Blum , pour la fabrique de moteurs Gnome et Rhône .

On y avait organisé le système, des 3 équipes , travaillant 8 heures par jour : donc , production maxima de la machine .

Survient le décret loi du 20 Mars 1939, qui pose le principe de la journée de 10 heures dans les Industries travaillant pour la Guerre.

La Firme protest^e , car ce décret va faire tomber la rotation des machines de 24 heures à 20 heures , et aboutir par là à un rendement inférieur .

Elle a dû cependant s'incliner , et c'est ainsi que la semaine de 60 heures a eu , comme conséquence, un rendement moindre que celui de la semaine de 48 Heures

Reste alors à examiner le troisième élément du problème : le rendement horaire de la machine .

De quoi est fonction ce rendement ?

D'abord d'un certain nombre de dispositions matérielles, constituant l'agencement , l'organisation interne de l'usine .

Ensuite de l'adaptation, de la coordination des mouvement de l'ouvrier à sa machine .

Enfin , de la forme morale et physiquement du travailleur, dont la donnée essentielle est constituée par l'économie de la fatigue physique.

Or, à cet égard, des lois comme celle de 40 Heures, ou comme celle des congés payés, ne pouvaient agir que comme stimulants physiques, puisqu'elles tendaient à réduire la dépense nerveuse de l'organisme et, par là, contribuait^{ent} à son bon équilibre.

Le problème essentiel de la production moderne, quand on l'analyse, est donc, en fait, non pas un problème de durée du travail, mais un problème de démultiplication des équipes.

C'est donc une hérésie économique que d'insinuer in abstracto que la semaine de 40 heures ne pouvait aboutir qu'à une baisse de rendement.

Et sur ce point précis, l'accusation dut battre en retraite et essayer de prendre en défaut l'argumentation de Léon Blum en se rabattant sur les heures supplémentaires.

On connaît le rôle ~~part~~, imparti aux heures supplémentaires dans une chaîne de fabrication moderne

Ce rôle dépend essentiellement des conditions dans lesquelles travaille une industrie donnée.

Il peut arriver, par exemple, qu'il soit impossible dans un certain nombre d'usines d'organiser le régime de rendement optimum, c'est à dire le système des trois équipes.

En ce cas, s'il n'y a qu'une équipe qui travaille, la pratique des heures supplémentaires permet évidemment d'accroître le rendement :

Elles peuvent aussi avoir leur utilisation, même dans le système des trois équipes. Il est souvent difficile de synchroniser une production lorsque celle-ci implique une division de travail poussée à l'extrême.

En ce cas, les heures supplémentaires permettent d'apporter une correction, une sorte de compensation entre les retards et les avances, et isochronisent en quelque sorte l'ensemble des fabrications industrielles.

Ceci étant connu, quelle va être l'argumentation de l'accusation contre

369

Léon Blum ?

Simpliste comme toujours , recherchant non pas scrupuleusement la vérité , mais simplement des effets d'audience . Mr. Cassagneau prenant texte de quelques cas litigieux , affirmera avec force qu'en vertu d'une circulaire du 29 Juillet 1936 , dite circulaire Guinand , aucune heure supplémentaire ne devait être acceptée ou accordée .

On comprend , ou plutôt , on devine , la suite du raisonnement : c'est parce que cette circulaire a été rigoureusement appliquée , qu'il y a eu retard dans la réalisation des programmes d'armement ; déficience dans notre organisation militaire , infériorité par rapport à l'Allemagne et finalement défaite française .

Voyez donc de près ce que valent ce magnifique raisonnement et cette logique , qui à première vue , paraissent infrangibles .

Quels sont d'abord les termes exacts de la circulaire Guinand ?

Les voici , tels que les a cités le Président Caous à l'audience du 28 Février 1942 :

" la semaine de 40 heures , avec maintien du salaire actuels sera appliquée dans les Etablissement de la Guerre à dater du 3 Aout prochain .

La durée du travail s'entend du travail effectif avec pointage aux ateliers .

Aucune heure supplémentaire ne sera effectuée ."

Cette circulaire émanée du Ministre de la Guerre , ne l'oublions pas , a été préparée par M. Guinand, secrétaire Général du Ministère, dont j'ai personnellement connu la haute conscience et la patriotisme éclairé .

Elle répondait à un but précis, et pour la comprendre et la justifier, il suffit de rappeler la situation économique dans laquelle on se trouvait lorsqu'elle a été signée par M. Daladier .

A ce moment , il y avait en France, non seulement plus de 300.000 chômeurs complets, mais également des centaines de milliers de chômeurs partiels

La politique de déflation de Laval portait ses fruits naturels :
 un marasme économique généralisé, un climat de misère qui allait s'élargissant chaque jour davantage sur le pays.

C'est pour parer à ce danger que Léon Blum a fait voter la semaine des 40 heures, dont le but essentiel, dans la conjoncture où se trouvait le pays, était la résorption du chômage.

Il n'est pas douteux qu'il fallait dans ces conditions, éviter l'emploi des heures supplémentaires, qui auraient vidé la loi des 40 Heures de son contenu virtuel, c'est à dire, des possibilités qu'elle allait dégager pour l'embauche de milliers de chômeurs.

Pendant une première période, il est de fait que, grâce à l'application stricte de la circulaire Guinand, des milliers de chômeurs ont pu être repris et occupés à nouveau.

On pourrait citer à cet égard des centaines d'exemples qui portent témoignage du coup de fouet qu'elle a donné au réemploi des sans travail.

Un cas typique a été celui cité notamment par M. Daladier à en l'espèce, celui de la Maison Merlin et Gérin, de Grenoble.

Cette firme était chargée de la construction de tout le matériel électrique destiné aux cuirassés le ^{Richelieu} ~~Richelieu~~ et le Jean Bart. Elle occupait fin Mai 1936, 600 ouvriers.

La loi de 40 Heures l'a obligée à accroître son personnel : fin juin 1936, celui-ci comprenait déjà 200 ouvriers de plus et finalement vers Décembre 1936, c'étaient 415 travailleurs supplémentaires qui étaient embauchés par elle.

On comprend donc pourquoi la loi de 40 Heures, dans l'année même qui a suivi son application, a permis de résorber, en partie, le chômage global, et aussi d'améliorer la situation des chômeurs partiels.

C'est donc un fait et un fait indiscutable et indiscuté, que :
 durant toute la période du premier Gouvernement de Léon Blum, ...

la semaine de 40 Heures a diminué le chômage , normalisé la situation économique, et amélioré très nettement le climat ^{de} spécial du pays .

Pendant cette période , aucun conflit ne s'est élevé entre employeurs et employés , qui n'ait été résolu , à la base, entre les intéressés eux mêmes , sans qu'il y ait eu besoin de le porter à la connaissance ou de le soumettre à l'arbitrage de l'autorité gouvernementale .

Ce n'est qu'en 1938 , sous le second cabinet de Léon Blum , que s'est posé vraiment le problème des heures supplémentaires .

Dans quel sens a t-il été résolu ?

Léon Blum l'a rappelé avec une très grande clarté , au cours de sa déposition : par l'octroi régulier et organique , en quelque sorte , de cinq heures supplémentaires pour tous les Etablissements qui travaillent directement ou indirectement pour les besoins de la Défense Nationale .

Mais autour de ce texte nouveau , une double opposition s'est manifestée qu'il a été malaisé de réduire ; opposition patronale d'abord , opposition ouvrière ensuite .

C'est dans l'industrie Aéronautique , dès l'origine , que se sont révélées les résistances aux heures supplémentaires.

Pour essayer de fléchir le patronat , Léon Blum convoque dans son cabinet M. de l'Escaille , Président de L'Union des Sociétés Nationalisées de l'Aéronautique et M. Pierre Forgeot , Président de la Chambre Syndicale des Moteurs.

Refus net et ~~total~~ de leur part . La raison qu'ils en donnent est simple

Nous ne saurions que faire , disent-ils , du cadeau que vous voulez nous octroyer, car dans l'aéronautique nous n'arrivons pas à faire travailler nos ouvriers 40 Heures . A fortiori nous ne pouvons les employer 45 Heures .

Et développant leur pensée , les deux interlocuteurs du Président argumentent ainsi .

" Nous sommes en ce moment dans la première phase de la production que vous nous demandez . "

« Nous n'en sommes donc qu'à la préparation du travail à la chaîne, qui va nous permettre de sortir des avions en série .

« Dans cette phase, nous avons besoin de dessinateurs ou d'employés de bureau, et il y a ^{plethora} dans ces catégories de salariés .

« Ce n'est qu'au deuxième stade de nos fabrications, quand nous préparerons la sortie effective du matériel Commandé, qu'à ce moment et à ce moment là seulement, nous pourrons utiliser vraiment les 45 Heures, parce que le besoin ^{ne} de s'en fera sentir qu'à cet instant précis »

C'est en prenant texte de cette argumentation que Léon Blum a pu rappeler qu'au moment où a été votée la loi des 40 Heures, les fabrications pour lesquelles on avait dépassé la première phase, étaient très rares .

~~En effet, en 1936, il n'y avait pas de programmes de fabrication de pièces aéronautiques et de 25 mm et qu'un programme de chars commandé par le gouvernement .~~

~~Et, dans une autre circonstance, dans les usines spécialisées dans ce genre de travail, il n'y avait pas de programmes de fabrication de pièces aéronautiques et de 25 mm et qu'un programme de chars commandé par le gouvernement .~~

~~On ne peut pas dire que les programmes de fabrication de pièces aéronautiques et de 25 mm et qu'un programme de chars commandé par le gouvernement .~~

~~La pièce en question est un mitrailleur Hotchkiss de 25 mm, la 2e ne sera commandée qu'en 1937 .~~

Le 47 ne sera commandé qu'en 1937 et sa fabrication effective ne commencera qu'en 1938 .

C'est pourquoi dans le cours de l'existence de ^{du} son premier Cabinet ^{Blum} la question des heures supplémentaires n'est pas aigüe.

Elle ne se pose en effet que lorsque s'organise la production en série et à ce moment surgissent les difficultés du côté ouvrier .

^{son} Dans son interrogatoire sur cet objet, ^{La Cour} le Président de la Cour a mis en cause la mauvaise volonté de la Fédération des Métaux dirigée par

Coste
Coste .

38-372
373

Léon Blum ~~était~~ ^{partager} fort loin de cette opinion et il a très opportunément rappelé que l'état d'esprit de méfiance de la classe ouvrière, vis à vis des heures supplémentaires, était fondé sur un certain nombre de raisons particulièrement fortes .

Dans une réunion mixte qui s'est tenue le 15 Mars 1938 et où assistaient les délégués des organisations patronales et ouvrières ainsi que les représentants des Ministères de Défense Nationale, Coste avait produit un certain nombre de faits qui avaient bouleversé bien des participants de la réunion .

Il avait montré par des détails précis, comment, dans telle ou telle usine, où on avait réclamé des heures supplémentaires, on utilisait ces heures dans un atelier déterminé, dans l'instant même où on livrait du personnel dans un autre atelier .

Il soulignait également comment, dans une même équipe, on utilisait pendant une semaine les heures supplémentaires, tandis que le semaine d'après, on la faisait travailler au dessous de la durée normale .

Poussant plus avant son analyse, Coste indiquait encore que dans certaines usines, on avait réclamé des heures supplémentaires, alors que par défaut d'organisation ^{ou} ~~en~~ manque d'approvisionnement, tout travail effectif était arrêté durant des jours ou des semaines .

Tout cela on le conçoit, introduisait entre patrons et ouvriers un esprit de défiance justifiée dans une certaine mesure .

Mais par dessus tout, ce que Léon Blum a souligné avec force, c'est le changement profond de l'attitude du Patronat, par rapport à la position qu'il avait prise en 1936, à la signature des accords Matignon .

Vers fin Décembre 1936, il s'était produit, en effet, dans les organisations patronales, une véritable révolution de palais, qui n'était point sans déceler certains calculs, certaines arrières pensées .

Tous les hommes qui avaient souscrit aux accords de Juin 1936, avaient été remplacés dans les postes de direction qu'ils occupaient antérieurement Monsieur Duchemin, de la Confédération Générale de la Production, Monsieur Dalbouze, de la Chambre de Commerce de Paris, Monsieur Richemond, de l'Union des Syndicats Patronaux de la Seine, avaient été ainsi éliminés, au profit de certains patrons de combat, dont la position, au regard des lois ouvrières, était à l'opposé de celle de leurs prédécesseurs.

Tout cela, les ouvriers le savaient et on conçoit qu'ils aient eu souvent l'impression que l'élément patronal cherchait à prendre sa revanche des événements de Mai 1936, en s'abritant derrière les nécessités de la Défense Nationale.

: Dans ce climat, l'attitude de Léon Blum a été commandée à la fois par ^{un} ~~un~~ souci de ^{sa} ~~sa~~ loyauté scrupuleuse, ^{tant} vis à vis des organisations ouvrières, ^{que des} ~~de~~ obligations impérieuses de notre Défense Nationale.

Il a donc fait ce qu'il a pu pour préserver le principe de la loi de 40 Heures, tout en insistant ^{auprès} ~~auprès~~ de la Fédération des Travailleurs de l'Etat pour l'incliner à accepter les heures supplémentaires, qui étaient nécessaires.

Ses efforts ont été couronnés de succès, puisqu'en définitive, sauf quelques cas litigieux, rares et épisodiques, des milliers de litiges ont pu être solutionnés par des accords amiables spontanément conclus entre l'administration et les salariés.

C'est ainsi que, tant du fait des 40 Heures que du fait des heures supplémentaires, ses deux Cabinets de 1936 et de 1938 n'ont pas pu avoir d'incidences fâcheuses sur la productivité ^{ni sur} ~~et~~ le rendement.

~~La preuve en a été donnée par les dépositions précises et concordantes de M. Girard Camelin, que de M. Blum et de M. L. L. sans compter les rapports de Directeurs et Inspecteurs Généraux des divers Ministères de la Défense Nationale.~~

~~W En 1936 ce effet, le programme des 14 milliards ne réalisait non seulement un rythme net, mais encore avec une avance prévisible d'environ six mois.~~

Et ceci incita M. Cassagneau à passer, sans insister davantage, à une autre chef d'accusation, celui qui a trait à la Nationalisation des Usines de Guerre, grand cheval de la bataille, on le sait, du patronat français.

La nationalisation de l'Industrie des Armements a fait partie du programme du Front Populaire, en 1936.

Le Gouvernement de Léon Blum a commencé à en faire une réalité :

L'accusation ne pouvait donc manquer de tirer parti de cette fidélité aux engagements pris devant le Pays, pour essayer d'en accabler l'Ancien Président du Conseil.

La thèse de l'Accusation était du reste fort habile : elle tendait à démontrer que les mesures prises pour réaliser la Nationalisation étaient uniquement inspirées par des préoccupations d'ordre politique.

N'ayant que des rapports lointains avec les besoins réels de la Défense Nationale, les Nationalisations inaugurées par Léon Blum ne pouvaient donc que desservir le pays.

Magnifique occasion, on le voit, pour établir une fois de plus, selon le vœu de Vichy, que la Défaite était bien la conséquence inéluctable et fatale de l'état de choses existant en France avant l'accession au pouvoir du Maréchal.

Résumons sur ces divers points la démonstration opposée à l'accusation, par Léon Blum : la lumière jaillira d'elle même de son exposé, si vivant et si objectif à la fois.

La première série d'observations présentées par Léon Blum sur ce problème a permis de clarifier quelque peu les idées communément admises en matière de Nationalisation.

Pour beaucoup d'esprits, la Nationalisation, c'était du socialisme appliqué, aboutissant à une véritable expropriation des industries.

de Guerre .

Or , rien n'était plus éloigné , en fait , de la socialisation et du socialisme , que la Nationalisation des dites industries.

Des programmes simplement radicaux , à l'époque de Camille Pelletan , ou socialistes réformistes , au temps d' Alexandre Millerand , ont fait une large place à certaines nationalisations .

Il y a eu dans l'histoire de notre Pays , avant le Front populaire , des industries nationalisées.

Quelques unes l'ont été, sous l'empire de préoccupations purement fiscales , telle l'industrie des Allumettes ou du tabac.

D'autres l'ont été, par mesure de sécurité publique et par souci de défense nationale : telles les fabrications des Poudres et Explosifs .

Dans tout cela , nulle apparence de socialisme : en fait , la Nationalisation n'est pas , n'a jamais été , une idée/spécifiquement socialiste.

Comment dans ces conditions, s'est-elle imposée en matière d'armements ? Et par quels cheminement la rencontre -t-on dans le programme élaboré par les gauches en 1936 ?

Ce fut là la deuxième partie des explications de Léon Blum, qui devaient lui permettre de contre-battre le pivot essentiel de l'accusation .

La Nationalisation des Industries de Guerre n'a pas été , en effet , inspirée - comme l'ont prétendu tour à tour M. Caous , Président de la Cour Suprême et M. Cassagnau, Procureur général , par un impératif politique, mais plus simplement par un sentiment élevé de moralité publique .

C'est en effet au cours du premier grand conflit mondial , en 1914 , que l'opinion publique se dresse, en son entier , contre l'idée du profit privé , tiré de la guerre.

Quoi de plus anormal, de plus immoral, en effet, que la notion du bénéfice de guerre? Comment tolérer ce monstrueux paradoxe qui a permis à certains industriels d'entasser des profits illimités, alors que la misère, le deuil, la souffrance étaient l'apanage de millions de Français?

Nous avons tous connu ce scandale permanent des profiteurs de guerre, de ces nouveaux riches insolents, produits vénéneux et nocifs des charniers humains.

Dans une période de surarmement, les profits des industries de guerre revêtent le même caractère de défi intolérable à la moralité publique.

~~On pourrait multiplier les exemples de leur insolente prolifération d'actes de cupidité, par exemple, celui initial de 1914-1918 de la guerre de 1914, qui valait 1 000 T pour le même titre, en 1914-1918.~~

~~Le firmament était arrivé à donner à ses actionnaires, dans le cours de son activité, 20 % de superdividendes, sans compter les tantièmes, les frais de représentation, les droits de linéaire de ses propriétés.~~

Comment, dans de telles conditions, ne se serait-il point formé un courant d'opinion irrésistible pour attribuer à l'Etat le monopole de la fabrication des armes? C'est ce courant d'opinion qui a imposé l'idée de la nationalisation des industries de guerre et ce serait se leurrer étrangement que de croire que l'action du Parti Communiste a été, à cet égard, prépondérante. Non seulement, il n'en a pas été ainsi, mais c'est exactement le contraire qui s'est produit, car, ainsi que l'a rappelé Léon Blum à très

n'étaient pas favorables
juste titre, les Communistes ont été tout à fait hostiles à l'insertion
dans le programme des Gauches des nationalisations, de quelque ordre,
qu'elles soient. furent

La thèse de l'accusation s'est ainsi écroulée d'elle-même dans son élément principal et il est résulté, de cette controverse, qu'à aucun moment, les préoccupations politiques n'ont joué dans les nationalisations réalisées.

Il restait alors à examiner le second élément de l'accusation contre les nationalisations, dont, au mépris de la vérité, M. Cassagnau, Procureur Général, soutenait dans son réquisitoire qu'elles avaient nui à la Défense Nationale.

Pour élucider ce problème, Blum s'est successivement placé d'abord sur le terrain de la guerre proprement dite, puis sur le terrain de l'aviation. On va juger, dans ces deux domaines, de l'impartialité et de l'objectivité de M. Cassagnau...

L'exposé des motifs de la loi visant les nationalisations a été rédigé par une commission de techniciens qui n'ont envisagé le problème que sous l'angle de la défense nationale.

Cette commission était constituée par M. Jacomet, secrétaire général du Ministère de la Guerre, l'Ingénieur Général Happich, Directeur des Fabrications d'Armement, Oudinot, Directeur de la Justice Militaire et du Contentieux, aujourd'hui Conseiller d'Etat et enfin Louis Aubert, délégué à Genève pour le contrôle de la fabrication des armes.

Quel était l'objet essentiel de ce projet de loi?

Il visait à assurer à l'Etat la possibilité d'avoir à sa disposition un certain nombre d'usines, spécialement conçues pour assurer les besoins de notre défense nationale après la mobilisation.

La Pyrotechnie, de Bourges, constituait le type de ce genre d'établissement. En effet, si, en temps de paix, cet établissement de l'Etat ne comportait qu'un personnel de 2.500 ouvriers, ~~elle~~ il était cependant équipé et installé pour recevoir, -dès la mobilisation - 17.000 ouvriers. Ceci parce qu'on y avait stocké tout un outillage important, avec des dépôts de matière première qui devaient rester en sommeil jusqu'à la déclaration de guerre.

Seul l'Etat était financièrement en mesure d'effectuer une pareille opération, qui ne pouvait qu'accroître nos capacités de production.

Ceci dit, quelles ont été les usines nationalisées?

D'une façon générale, on n'a nationalisé que quelques firmes de moyenne importance, plus particulièrement spécialisées dans des usinages d'armements destinés à des pays étrangers.

La plupart de ces firmes vendaient leur fabrication d'autant plus cher qu'elles étaient moins bien outillées.

La nationalisation, qui les a fait passer dans le domaine de l'Etat n'a pas pu, dans ces conditions, diminuer leur capacité de production, bien au contraire.

Sait-on, en effet, quels ont été les capitaux investis par la Nation en machines, matières premières, outillages spécialisés dans ces usines?

A peu près 100 millions de francs, grâce auxquels on a pu agrandir, modifier et moderniser les manufactures étatisées: c'est à dire combien leur production initiale s'est accrue.

Est-ce à dire que la nationalisation a porté sur une grande masse d'établissements?

Erreur encore, - puisque, pour les fabrications de guerre, elles ont été volontairement restreintes, au total, à dix établissements / Or le nombre des firmes qui travaillaient pour les besoins de la Défense Nationale s'élevait, en France, à 7.000 environ et s'est accru grâce à l'activité et aux efforts du Gouvernement du Front Populaire de 4.000 unités durant la période 1936-1938.

Dix usines nationalisées sur 11.000 établissements: ceci suffit à juger ce que vaut le raisonnement d'un Cassagneau prétendant que c'est l'esprit de parti qui fut à la base des nationalisations!

Quant au rendement obtenu dans ces usines, il a été plus que satisfaisant: l'Ingénieur Général Carré a déposé sur cet objet précis un volumineux rapport qui règle la question.

~~Il y a lieu de noter, du reste, sur ce point spécial, un autre aspect des choses qui est fort importante.~~

~~Les industries qui ont été nationalisées ont reçu de l'Etat des sommes considérables, plus de 400 millions, d'après M. Jatonet.~~

~~Or aucun d'entre eux n'a laissé cet argent improductif quelques uns, comme il brandit on connaît, dans, ont au contraire investi leurs indouités dans l'acquisition, ont dû des financements, déjà l'Etat, qui ont ainsi été créés pour leur production, soit même des des investissements nouvelles à leur initiative propre.~~

On peut donc conclure hardiment que les nationalisations n'ont fait que renforcer nos moyens de fabrication en matière d'armement.

Elles n'ont pas été un boulet que l'on traîne, mais furent au contraire l'aiguillon qui stimule...

C'est surtout dans le vaste champ de la production aérienne que se vérifie à l'exactitude et la vérité profonde de cette formule.

L'état dans lequel se trouvait notre industrie aéronautique était lamentable depuis fort longtemps. Les auditions de M. le Général Denain ou de M. Marcel Déat devant la Commission des Finances du Sénat constituent un témoignage éloquent de l'ampleur et de l'ancienneté du mal.

Il y avait en France, au moment où ces deux hommes étaient aux postes responsables, environ 40 usines que l'on entretenait par le système des commandes de prototypes.

Ceci avait abouti à une conséquence très grave: la multiplicité des types d'avions, qui entraînait elle-même un éparpillement des commandes, uniquement destinées à faire vivre telle ou telle maison particulière.

Au lieu de se concentrer, comme en Allemagne, sur un petit nombre de types constamment perfectionnés, l'aviation française dispersait ainsi ses efforts sur une diversité considérable d'avions dont aucun n'était fabriqué à la machine.

Il faut en effet le noter: avant 1936, notre production
/ aéronautique

était strictement ^{axée} sur le type artisanal et on y fabriquait encore des avions à la lime et au marteau!!!

Rien d'étonnant dans ces conditions, comme a pu le déclarer M. Guy la Chambre, si quand le Front Populaire est arrivé au pouvoir, notre capacité nationale de production ne dépassait pas 35 avions par mois

Que fallait-il faire, dans ces conditions, pour tenter de rattraper l'avance, prise sur nous par l'Allemagne, qui, depuis 1934, avait commencé à produire des avions en série ?

Créer, évidemment, comme l'avait demandé M. Caillaux, dès 1934, une industrie nationalisée, c'est à dire, acheter des machines et un outillage perfectionné pour sortir, des avions à la chaîne

Seul, l'Etat pouvait faire l'effort financier nécessaire pour cela.

Seul, il pouvait immobiliser des capitaux importants, destinés aux achats envisagés.

Mais pour ^{se} lancer dans cette voie, il fallait de l'audace et du courage, car pendant tout le temps qui allait être consacré à la création des usines nouvelles, à leur agencement, à la mise en place de leur outillage, on ne pouvait espérer aucune amélioration dans la production possible d'avions ...

Pour faire un enfant il faut neuf mois, a dit avec humour un technicien, cité comme témoin à Riom, ^{ou} ~~et~~ pour faire un avion à la chaîne, il en faut dix-huit !

C'est dire que les Nationalisations entreprises par M. Pierre Cot, dès 1936, sous l'impulsion d'un technicien qui a eu des éclairs de génie dans sa vision des choses, M. Caquot, n'ont pu commencer à porter leur fruit que vers 1938.

Mais à ce moment, il faut en convenir, elles ont considérablement accru notre potentiel de production puisque, parties d'une base de 35 Avions par mois, ^{notre production} ~~devenue~~ était déjà en 1938, d'environ 200 avions par

par mois ; en 1939 , de près de 300 par mois et la courbe se fut rapidement élevée, si la défaite de la France n'était survenue en MAI 1940

Que restait-il , après cette irréfutable démonstration, des thèses audacieuses de l'accusation?

Que demeurait-il du Réquisitoire de M. le Procureur Général Cassagne
Moins que rien , certes, car sur les deux plans successifs évoqués par ce Magistrat , la preuve , était faite du caractère superficiel et de l'esprit tendancieux qui l'animait .

Une fois de plus , le Procès de Riom tournait ainsi à la confusion de ses inspireurs .

Les Nationalisations n'ont jamais été une entreprise socialiste
Elles n'ont pas été davantage un obstacle aux productions de guerre .

Bien plus , si on en avait fait l'application à l'industrie aéronautique - dès 1934 - au moment où l'Allemagne lançait elle même ses fabrications d'avions en série - l'avance prise par elle, en ce domaine, pouvait être à tout le moins couverte, sinon dépassée .

Qui pourrait nier, en ce cas , que le choc de 1940 aurait eu des conséquences très différentes pour notre armée ?

Les erreurs de jugement, les impérities , le défaut de clairvoyance n'ont pas été à sens unique .

Et tels et tels Gouvernants du jour , qui s'érigeaient en accusateurs ont ^{du} ~~à~~ plus d'une fois - encaisser durement les coups de boutoir qui leur ont été justement assénés par ceux-là mêmes qui ~~s'étaient~~ ^{étaient} efforcés de parer à leurs propres négligeances .

Inutile de le dire, une fois de plus : nos groupes locaux du CAS ne se privèrent point d'utiliser cette ^{série de} démonstration ^{déterminées} .

C'est en grande partie, ~~grâce~~ ^{grâce} à sa diffusion, que l'Opinion publique put évoluer peu, à peu et percer le mur du mensonge qu'on avait tenté .

- 385
384/385

d'élever entre elle et les vrais responsables de la défaite!

On comprend donc avec quelle ardeur nous nous attelâmes
à ce lavage de cerveaux dont l'artisan essentiel était notre
maître et notre chef qui m'avait ^{largement} ouvert ses dossiers,
en les commentant avec une incomparable ~~autorité~~ *autorité*.

CHAPITRE XIV

Les Arguments du Venin

C'est au cours de l'audience du mercredi 11 mars 1942 que la Cour de Riom a jeté le masque ... en matière politique. Ce qu'elle a prétendu incriminer de jour-là, ce sont les conceptions de la Paix des Gouvernements de la République, dans les dernières années qui ont immédiatement précédé la guerre.

La Cour, bien entendu et comme à l'ordinaire, a essayé, à ce propos, de mettre en cause la seule personnalité de Léon Blum, responsable unique, à son dire, de la chimérique entreprise du désarmement universel.

Elle a même tenté une opération de portée plus grave, en s'efforçant de découvrir on ne sait quelle machiavélique duplicité

dans l'action poursuivie par Léon Blum pour le triomphe de la sécurité collective.

C'est l'indigne Laubardemont qui a dit un jour qu'avec une phrase bien choisie il se faisait fort d'en faire pendre l'auteur.

M. Caous, Président de la Cour Suprême, devait être le proche parent de l'homme - sur le plan spirituel tout au moins - car c'est ainsi qu'il a procédé, en l'occurrence, en choisissant, non pas une, mais plusieurs phrases tirées, soit de documents officiels, soit d'écrits imputables à Léon Blum.

Donnons-lui, pour un instant, la parole: rien ne précisera mieux la pensée intime de la Cour.

M. Le Président Caous

«L'exposé des motifs de la loi relative aux nationalisations, dont vous avez demandé le vote, contient un certain nombre de passages que j'ai maintenant le devoir de signaler, ceux-ci, notamment:

"Les négociations poursuivies à Genève n'auront pas été stériles. Elles ont permis, à la fin des travaux de la Conférence du Désarmement de formuler quelques principes généraux dont l'importance ne saurait être assez fortement soulignée, car c'est dans ces principes que le présent projet a puisé son inspiration."

Un peu plus loin:

"La France vient de manifester avec éclat son attachement à l'organisation internationale de la paix par la sécurité collective et le désarmement progressif. Elle peut donner ^{imméd} immédiatement une forme concrète aux aspirations de la conscience en nationalisant dans une très large mesure les industries de guerre. Ce geste reconfortera les tendances pacifiques qui, trop timidement, s'accusent dans le monde. L'exemple que donnera la France entraînera l'opinion internationale!"

J'avais souligné ce passage de l'exposé des motifs lors d'une

precedente audience en le rapprochant de la situation internationale.
à l'époque où cet exposé a été rédigé . C'est en effet en 1936 que 388
ces phrases sont écrites *par vous* .

« Ce n'est pas tout . Je me permets de vous rappeler, dans le même ordre d'idées, une autre phrase , que je n'avais pas citée jusqu'ici mais que je vais vous lire puisque vous abordez ce sujet , phrase que d'ailleurs l'accusation vous reprochera peut-être, en cherchant à connaître votre pensée intime .

" Il s'agit d'une phrase extraite de votre profession de foi , lors des élections de 1936"

« La paix ne sera jamais solide dans un monde livré à la concurrence des armements et des marchands de canons . Il n'y a de vraie paix que la paix désarmée »

Pas de doute , on le voit , sur les arrières pensées qui se dissimulent derrière ces citations appuyées de Monsieur le Président Caous .

par lui est transparent .
Le dessein poursuivi est transparent

~~Monsieur~~ Léon Blum se flatte d'avoir été le Président du Conseil sous l'autorité duquel ont été demandés aux Chambres , les crédits militaires les plus importants

Bien plus : il a démontré devant le pays et devant l'opinion Internationale que c'est en effet son Gouvernement qui a dressé le Plan d'Armement le plus colossal qui ait jamais été soumis- depuis 1870- aux Assemblée Parlementaires .

Quelle aubaine, dans ces conditions, si, grâce à quelques phrases soigneusement choisies, on peut incriminer la bonne foi de cet accusé récalcitrant, qui , non seulement se refuse à ^{se} laisser accabler par ses ennemis , mais qui pousse l'audace jusqu'à les mettre lui même en accusation !

Pensez donc : au moment où M. Blum demande des crédits pour armer la France , au moment où il se *vante* ~~vente~~ ...

de ses efforts en ce sens, en fait, il ne pense qu'à désarmer son pays.

Quel aveu plus décisif pouvait-on espérer de la duplicité et de l'esprit de trahison qui se cachaient derrière cet homme ?

L'accusation pensait bien avoir découvert le défaut de l'armure de Léon Blum en se servant contre lui, des phrases rappelées par M. Caous.

Une fois de plus, elle avait compté sans la rude dialectique de l'ancien Président du Conseil, et aussi sans son absolue probité intellectuelle qui allaient lui permettre de confondre ~~sans peine~~ ses peu scrupuleux adversaires.

Un premier point devait être mis en lumière : celui de savoir quel était le courant d'idées qui avait déterminé l'insertion dans le Projet de loi sur les Nationalisations, de la première phrase citée par M. Caous.

Notons tout d'abord que contrairement à ce que pouvait penser celui-ci, l'Exposé des Motifs de la Loi sur les Nationalisations a été confié à une Commission restreinte, comprenant M. Jacomet, Secrétaire Général du Ministère de la Guerre, l'Ingénieur Général Happich, le Contr^loleur Général Guinan, enfin MM. Oudinot et Louis Aubert.

Ainsi se diluait, au premier jet, le venin que l'on pensait utiliser contre Léon Blum.

Ce n'est pas tout. La Conférence du Désarmement instituée à Genève, fonctionnait depuis 1931 et, bien que l'Allemagne l'ait abandonnée en 1933, elle n'avait cessé de poursuivre ses travaux.

C'est grâce à eux qu'elle avait peu à peu établi un certain nombre de données fermes et notamment celle-ci, à savoir que la limitation des armements doit être générale et contrôlée.

En ce qui concerne la question si délicate du contrôle, deux états de fait sont possibles.

Où bien c'est l'Etat qui possède les moyens de fabrication des armements. 390
- 391

Où bien, ceux-ci sont aux mains de l'industrie privée.

Si l'Etat est producteur, aucune difficulté technique pour le contrôle.

Si l'industrie privée à le monopole des industries d'armement, les difficultés d'un contrôle international ^{est} sont certaines, sans contrôle national préalable.

C'est de cet état de fait précis X qu'on en était arrivé à Genève à la double notion, ou bien de la Suppression du Monopole privé de la fabrication des Armes, ce qui impliquait la Nationalisation, ou bien du Contrôle National du Commerce privé des Armes.

C'est cet ensemble de notions qui a figuré dans l'Exposé des ^{Motifs} Motifs du Projet de loi sur les Nationalisations.

Ces notions n'avaient peut-être plus d'actualité en 1936, mais elles avaient cependant un certain intérêt pour les pays anglo-saxons, comme les Etats Unis qui, bien que non adhérents à la Société des Nations, étaient néanmoins représentés à la Commission de Désarmement.

Quant à tenter d'insinuer ou de laisser croire que c'était là une position personnelle à Léon Blum et dont celui-ci devait supporter, seul, la responsabilité, ce fut là encore un abcès facilement crevé par la dialectique aigüe de Léon Blum.

Celui-ci souligna en effet que la thèse soutenue dans l'Exposé des Motifs sur les Nationalisations, a été celle, non seulement des Gouvernements successifs de la France depuis 1931, mais de l'Etat-Major lui-même.

Sa démonstration mérite d'être rappelée pour mettre fin à certaines légendes et aussi à certaines campagnes.

« Il y a eu, a déclaré Léon ^{Blum}, sous mon premier Cabinet, en Mars 1937, une importante réunion du Comité Permanent de la Défense Nationale. »

391
~~572~~

Le Procès Verbal in extenso de cette commission a été communiqué à la Cour et c'est donc sous son contrôle qu'a pu parler l'Ancien Président du Conseil.

A cette séance assistaient, en dehors des membres militaires de la Commission, parmi lesquels figurait M. Le Maréchal Pétain, MM. Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères et M. Léon Blum, Président du Conseil.

Quel était le but de cette réunion ?

Il s'agissait, dit le Procès verbal, de mettre au point : la position française à l'égard des questions susceptibles d'être évoquées prochainement devant le bureau de la Commission Permanente du Désarmement.

~~Monsieur~~ Delbos fit alors un exposé complet de ces questions et M. Daladier déclara que son Département - Etat Major compris - ne voyait que des avantages à ce que tout le monde suive l'exemple donné par la France dans sa loi d'Août 1936 sur la Nationalisation des Industries d'Armement.

C'est au cours de la discussion de cette thèse que se place une importante intervention de Léon Blum qui met en lumière la loyauté de son attitude et son haut patriotisme.

C'est sur une remarque du Maréchal Pétain que ^{Léon} Blum est appelé à poser la question suivante :

« Qu'advient-il si l'Allemagne et l'Italie n'acceptent pas de participer aux travaux de la Commission de Désarmement ? »

^{Il} Léon Blum y répond ^{d'ailleurs lui-même} en indiquant que dans ce cas l'intérêt de la France est de pousser les travaux le plus possible, sans toutefois passer à aucune mesure d'exécution, tant que l'adhésion de ces puissances ne sera pas obtenue.

C'est donc autour de ce thème que se déroule la discussion : pousser les travaux de la Commission du Désarmement et les continuer

malgré la double absence de l'Allemagne et de l'Italie.

Pourquoi cela ? Pour en tirer avantage devant l'opinion universelle, qui ne ^{pourrait} ~~peut~~ manquer d'en déduire des conclusions redoutables ~~par~~ les deux puissances hostiles au désarmement.
défavorables pour

Bien entendu, la France n'entendait passer à aucune mesure d'exécution, quant au désarmement, tant qu'on ne serait pas arrivé à une convention générale, signée par tous les peuples.

Le Maréchal Pétain fit alors observer que l'on ne devrait aborder la question de la limitation des armements que lorsque l'Angleterre et la France auraient atteint leur maximum en cette matière.

Et Léon Blum de déclarer que c'était là une condition sine qua non et qu'à la base de toute limitation, il fallait placer l'achèvement des programmes en cours."

La séance du Comité permanent de la Défense Nationale se termina ^a sur cette déclaration par un accord unanime et total. On voit donc à quoi se réduit, quand on l'analyse et qu'on la serre de près, ~~cette~~ ^{la} terrible phrase extraite habilement par M. Caous de l'Exposé des Motifs du Projet de Loi sur la Nationalisation de certaines industries de guerre.

Alors qu'on essaie d'en faire une arme meurtrière contre Léon Blum, celui-ci apporte la preuve qu'elle n'a même pas été rédigée par lui, pas plus que par les Services qui dépendent directement de la Présidence du Conseil.

Et quand on s'efforce d'y découvrir une habileté machiavélique du principal des accusés politiques du Procès de Riom, celui-ci n'a aucune peine à démontrer qu'elle est, en fait, la traduction d'une doctrine constante des Gouvernements qui ont occupé le pouvoir de 1931 à 1936, c'est à dire de personnalités aussi différentes d'état d'esprit que Messieurs Tardieu, Laval, Sarraut, Doumergue, Daladier ou Léon Blum.

Et enfin, quand on tente d'opposer sur ce point les Gouvernants Civils aux Autorités Militaires, Léon Blum assène à la Cour Suprême un dernier coup en faisant éclater à ses yeux l'accord complet et solidaire des plus hautes sommités militaires du Pays sur une thèse qui fut toujours, sur cet objet tout au moins, celle d'une France unanime.

On conçoit l'irritation de la Cour et la déconvenue de Vichy, devant cette impitoyable logique et on comprend mieux ainsi pourquoi le Président Caous, ne se tenant point pour battu, allait essayer de pousser Léon Blum dans ses derniers retranchements, en posant à celui-ci une nouvelle et insidieuse question.

En voici les termes exacts que ~~nous~~ ^{j'avais relevés} puisons dans le Procès-Verbal d'Interrogatoire du 11 mars 1942, et que nous trouvons dans la bouche même du Président de la Cour Suprême.

M. Caous

"Croyez-vous que ce soit préparer activement, intensément le Pays à l'idée de certains dangers, que de lui parler de rêves comme la Sécurité Collective et le désarmement progressif?"

"Cela contribue-t-il à faire entrer dans l'idée du peuple cette notion qu'un effort toujours plus grand en matière d'armement doit s'imposer à lui, dans certaine conjoncture internationale déterminée?"

Le problème, on le voit, était habilement posé et, à travers les paroles de M. Caous, ce qui transparaissait, c'était le venin d'un ensemble de campagnes orchestrées depuis longtemps déjà dans le Pays par un certain nombre de journaux comme Gringoire, l'Action Française, ou Je Suis Partout, qui depuis ont fait honorable carrière dans la kollaboration, voile pudique de la trahison pure et simple.

Au fer ainsi engagé, Léon Blum ^{se} ~~ne~~ devait de ne point se dérober.
 Il va donc riposter, avec son escrime si personnelle et si originale
 à la fois, qui est faite de logique ~~trouvée~~ et aussi de raison.

~~Il va donc riposter~~
 Son exposé portera sur deux points essentiels, et, sur chacun
 d'eux, ses coups feront balle.

Une première démonstration va d'abord élucider un point capital :
 à savoir qu'il n'y a qu'une contradiction apparente à ce qu'un Gouver-
 nement, tout en essayant de porter au plus haut son potentiel d'armement,
 continue à parler du désarmement et persiste à agir en vue du désarmement.

Cela peut, certes, paraître au premier abord incompatible,
 voire même contradictoire.

Mais, si on analyse de près ce problème, cette apparence de
 contradiction ne tarde pas à s'évanouir pour faire place à cette con-
 ception fondamentale que l'effort d'armement et l'action pour le
 désarmement sont en réalité deux notions rigoureusement complémentaires
 l'une de l'autre.

Gageure, vue de l'esprit, sophisme de rhéteur, sera-t-on
 tenté de dire ... ?

Voyons les choses de près et analysons, en les termes, en sui-
 vant le processus du raisonnement de Léon Blum.

Dans l'état où se trouvait le Monde, depuis le réarmement
 allemand de 1934, la Paix ne pouvait être assurée que par la Sécurité
 Collective et l'Assistance Mutuelle.

Contre des desseins de revanche se doublant de certaines volon-
 tés d'hégémonie, il n'y avait qu'une voie de salut : bloquer contre
 ces desseins, la totalité des Nations groupées par le Pacte de la
 Communauté Internationale.

Le Monde a fait la dure et affreuse expérience que là pouvait

être en effet, le salut, puisque c'est parce que cette union des Nations pacifiques ne s'est opérée qu'à retardement que la guerre a pu éclater.

Mais avant le déclenchement du conflit mondial ~~global~~, la Sécurité Collective ne pouvait en tout cas se concevoir que si chacune des nations associées avait la volonté ferme de tenir ses engagements, vis à vis des autres, et à honorer pleinement - coûte que coûte - la signature par elle donnée.

Que découle t-il de cela ?

Deux choses évidentes :

La première c'est que la Sécurité Collective porte, en elle un risque de guerre.

La deuxième, c'est qu'il faut se préparer courageusement à ce risque.

Or, de là découle impérieusement la nécessité d'armer pour chaque nation signataire du Pacte

Dans la généralité des cas, l'Assistance Mutuelle ainsi conçue pouvait donc prévenir l'immense majorité des conflits possibles.

Mais on pouvait, prévoir aussi que, dans quelques cas déterminés, l'Assistance Mutuelle ne suffirait point à empêcher un conflit.

Dans cette conjoncture, un risque nouveau pouvait jaillir de l'Assistance Mutuelle, en l'espèce, celui de généraliser un conflit, à l'origine purement local.

Comment ce risque de guerre générale, qui découle du Pacte d'Assistance Mutuelle, pouvait-il être éliminé ?

De deux façons seulement.

Ou bien en effet, il faut que la Communauté Internationale soit suffisamment armée, ou bien il faut que chaque nation soit suffisamment désarmée.

Prenons la première hypothèse : si la Communauté Internationale

possède en propre une force militaire assez puissante pour s'opposer souverainement à toute tentative d'aggression, celle-ci sera impossible

Mais pour cela, la Police Internationale doit pouvoir disposer, vis à vis de chaque Etat considéré séparément, d'une marge de supériorité comparable à celle qui existe actuellement entre un particulier et la force de coercition de la Nation dont il est membre.

Convenons-en : cette hypothèse n'a pas pu se réaliser, puisque la Société des Nations n'a pas eu à sa disposition la Gendarmerie Internationale qui lui aurait permis d'appuyer ses sentences ou ses décisions d'une force irrésistible.

C'est dans ces conditions qu'on est entraîné - invinciblement - quand on fouille ce problème de la Sécurité Collective, vers la deuxième hypothèse que nous avons envisagée, celle où chaque peuple ne possède pas une force armée suffisante pour pouvoir braver impunément les lois de la Communauté Internationale.

Tel est le sens profond du désarmement ou de la limitation des armements.

En dernière analyse, ce n'est donc que par le désarmement ou par une limitation des armements de chaque nation, que la Sécurité Collective, fondée aujourd'hui sur la force des armes, peut-être peu à peu vidée de son contenu virtuel de guerre.

Dans un système comme celui-là, on a donc le droit de soutenir, qu'il n'y a rien d'incompatible entre l'effort d'armement, et l'action en vue du désarmement. Ce sont au contraire, on le conçoit aisément, deux notions inséparables et complémentaires.

Ayant ainsi dégagé et mis en pleine lumière ce qui fut l'essentiel de sa pensée sur le délicat problème du Désarmement, Léon Blum dans la deuxième partie de sa démonstration, allait faire justice des insinuations perfides de M. le Président Caous.

Loin de constituer un danger pour la Nation, une telle politique ne pouvait que durcir sa volonté de résistance .

Et loin d'affaiblir le moral du pays , elle ne pouvait au contraire que le fortifier et le porter au plus haut .

Comment et dans quelles conditions ? Il va nous le dire lui même avec cette force d'argumentation qui est apparue à tous les tournants dangereux de ce singulier procès .

« Quel est , demanda Léon Blum , l'effet de la politique que nous avons définie et précisée ? »

« SI elle réussit , c'est à dire , si on gagne à cette conception les principales nations en cause , on arrive à limiter et à contrôler, de façon générale , les armements de chaque peuple »

« On peut ainsi aboutir à un désarmement tel que l'autorité de la Communauté Internationale sera - dans tous les cas - suffisante pour faire prévaloir un règlement pacifique des conflits »

« Dans ce cas , la ^{une paix} paix véritable , est possible , et c'est cela la paix désarmée . »

« Mais , dira t-on , si cela ne réussit pas ? »

« En ce cas , la position de la France n'est pas compromise: elle est au contraire renforcée , consolidée . »

« Pourquoi cela ? »

« Parce que sur le plan international, elle a apporté à l'opinion universelle la preuve matérielle et tangible de sa volonté sincère de paix . »

« Et comme sur le plan national , ^{elle} elle ne s'est pas désarmée, car une pareille solution n'est concevable que si elle est simultanément appliquée par tous les peuples , le bénéfice est certain. En ce ^{cas} cas en effet, le Pays est d'autant plus incité à faire les suprêmes sacrifices pour sa défense , qu'il a le sentiment que ses dirigeants ont tout mis en oeuvre pour tenter de barrer la route à la guerre . »

398

« Ce n'est donc pas affaiblir le moral d'un peuple , ce n'est pas diluer son énergie que de lui montrer , en même temps que l'on arme à outrance , que l'on ne laisse pas prescrire l'espoir d'un arrangement, d'un règlement international, d'une organisation pacifique de l'Europe.

« Il n'y a pas un peuple en ce moment, même pas parmi les régimes totalitaires, qu'on puisse entraîner ou maintenir dans la guerre, si on ne lui donne pas, d'abord, l'assurance qu'on a tout fait pour préserver la paix.

« Les dictateurs eux-mêmes, que ce soient Hitler ou Mussolini , sont obligés de tenir ce langage de paix et d'essayer cette impossible gageure de démontrer " qu'ils n'ont pas voulu la guerre, qu'elle leur a été imposée par la coalition judéo-plouto-maçonnique "

« Comment, dans ces conditions, des Ministres républicains agissant dans un pays où l'opinion est libre , où le suffrage Universel est souverain , pourraient-ils échapper à cet impératif moral ?

« C'est précisément , poursuit Léon Blum , parce que j'ai toujours agi en ce sens que j'ai pu rallier l'opinion française et le Parlement à des demandes de crédit telles que le Pays n'en avait jamais connues de pareilles .»

Et, dans la dernière partie de cet émouvant exposé , l'ancien Président du Conseil rappela avec une émotion contenue, les efforts inlassables qui furent les siens de 1914 à 1939.

« - Je suis un homme déclara t-il , dont la plus grande partie de la vie publique s'est passée à étudier ces problèmes . Je suis, paraît-il aujourd'hui , un belliciste. J'ai été autrefois un pacifiste, en ce sens que j'ai consacré des années d'efforts et d'études à rechercher le moyen de prévenir la guerre et d'organiser en Europe la sécurité collective . Mais la paix telle que nous la voulions et telle que nous espérions l'organiser , c'était une paix indivisible , s'étendant à l'Europe entière , comportant un règlement général et équitable de tous les

litiges ; c'était une paix reposant sur la prévalence de toutes -102399
les notions morales qui règnent entre les nations comme entre les hommes.
Et le jour où ils ont vu l'indépendance des nations menacées, les contrats
violés, le monde livré à des desseins de conquête et d'hégémonie, alors
les hommes qu'on qualifiait injurieusement de pacifistes bêlants, se sont
rendu compte que si la paix reposait toujours sur la sécurité collective,
la sécurité collective, elle, ne pouvait plus reposer que sur la force des
armes. Les pacifistes sont devenus de soi-disant bellicistes sans avoir
changé. C'est pour cela que, comme chef de gouvernement, j'ai fait ce
que j'ai fait. Mais jamais je n'ai renoncé à l'espoir du désarmement,
jamais je ne l'ai laissé se prescrire.

« Et si, en septembre 1936, je me suis engagé dans une négociation
directe et personnelle avec un représentant du chancelier Hitler,
c'est parce qu'un des articles essentiels de la conversation qui s'enga-
geait entre nous, était l'accession de l'Allemagne à une négociation
sur la limitation générale des armements, et sur leur contrôle »

« Le représentant du chancelier Hitler était le Dr. Schacht. Il est
venu me voir à Matignon, pour une conversation directe, en passant par
dessus les intermédiaires officiels, au nom du chef du Reich. J'aurais
peut-être pu dire, si j'avais été l'homme qu'on dépeint : " Je suis
~~marxiste~~ ^{marxiste}, je suis juif, je n'entre pas en conversation avec un Etat ^{d'où} où
l'on a extirpé toutes les organisations socialistes ^{et} où l'on persécute
les juifs ". Si j'avais dit cela, j'aurais trahi les devoirs de ma char-
ge. Mais je lui ai dit : " je suis marxiste, je suis juif, et c'est
pour cela que j'ai le désir plus vif encore de voir aboutir la conversa-
tion qui s'engage entre nous maintenant ". Il m'a répondu : " Monsieur,
cela ne vous fait que plus d'honneur ". Je ne lui demandais pas ce
témoignage, mais j'en tire avantage pour montrer que, lorsqu'il s'agit
de questions de désarmement, que ce fût à Genève, à Paris ou ailleurs,
je n'ai eu en vue que les intérêts de notre pays. En même temps,
je réalisais des plans d'armement massif à un point tel que personne ~~ne~~

litiges ; c'était une paix reposant sur la prévalence de toutes les notions morales qui règnent entre les nations comme entre les hommes. Et le jour où ils ont vu l'indépendance des nations menacées, les contrats violés, le monde livré à des desseins de conquête et d'hégémonie, alors les hommes qu'on qualifiait injurieusement de pacifistes bêlants, se sont rendu compte que si la paix reposait toujours sur la sécurité collective, la sécurité collective, elle, ne pouvait plus reposer que sur la force des armes. Les pacifistes sont devenus de soi-disant bellicistes sans avoir changé. C'est pour cela que, comme chef de gouvernement, j'ai fait ce que j'ai fait. Mais jamais je n'ai renoncé à l'espoir du désarmement, jamais je ne l'ai laissé se prescrire.

« Et si, en septembre 1936, je me suis engagé dans une négociation directe et personnelle avec un représentant du chancelier Hitler, c'est parce qu'un des articles essentiels de la conversation qui s'engageait entre nous, était l'accession de l'Allemagne à une négociation sur la limitation générale des armements, et sur leur contrôle »

« Le représentant du chancelier Hitler était le Dr. Schacht. Il est venu me voir à Matignon, pour une conversation directe, en passant par dessus les intermédiaires officiels, au nom du chef du Reich. J'aurais peut-être pu dire, si j'avais été l'homme qu'on dépeint : " Je suis ^{xiste} ~~marxiste~~, je suis juif, je n'entre pas en conversation avec un Etat ^{d'où} où l'on a extirpé toutes les organisations socialistes ^{et} où l'on persécute les juifs ". Si j'avais dit cela, j'aurais trahi les devoirs de ma charge. Mais je lui ai dit : " je suis marxiste, je suis juif, et c'est pour cela que j'ai le désir plus vif encore de voir aboutir la conversation qui s'engage entre nous maintenant ". Il m'a répondu : " Monsieur, cela ne vous fait que plus d'honneur ". Je ne lui demandais pas ce témoignage, mais j'en tire avantage pour montrer que, lorsqu'il s'agit de questions de désarmement, que ce fût à Genève, à Paris ou ailleurs, je n'ai eu en vue que les intérêts de notre pays. En même temps, je réalisais des plans d'armement massif à un point tel que personne

- 402
400

ne l'avait fait encore . Dans un cas comme dans l'autre, j'ai rempli les devoirs de ma charge , mon devoir de chef de gouvernement. J'ai rempli mon devoir de Français. >>

« Vivante et lumineuse démonstration on le conçoit sans peine, et qui ^{forte} fit ~~une~~ l'impression sur les auditeurs et les acteurs du Procès

Aussi bien M. le Président Caous n'insista ^{pas} ~~point~~ pour prolonger la conversation sur ce point ...

Une fois de plus l'accusation battait en retraite , sans gloire comme sans honneur

Mais le moment le plus pathétique, peut-être, de l'argumentation développée par Léon Blum au cours de l'audience du 12 Mars 1942 , fut sans ~~conteste~~ ^{conteste} celui où il prit à partie , dans sa ~~généralité~~ ^{généralité} généralité , l'état d'esprit de l'Accusation dressée en bataille contre lui .

Celle-ci , en effet , ne repose pas que sur des faits matériels , elle n'articule pas seulement ~~une~~ des griefs précis ; elle se fonde ^{sur} aussi une sorte de doctrine sous-jacente, qu'on sent ^{se} sourdre perfidement à travers certaines pages du réquisitoire de M. Cassagneau ou qui ^{se} dissimule sournoisement derrière certaines questions de M. le Président Caous.

C'est là ^{ce} que Léon Blum a appelé d'un mot singulièrement expressif et qui fait image : l'argument du venin .

En bref de quoi s'agissait-il ?

Donnons-lui la parole , un instant : nos lecteurs verront ainsi avec quelle précisions de ^{clinicien} ~~clinicien~~ l'ancien Président du Conseil , a fait l'analyse de cette sorte de subconscient hypocrite qu'il a ~~sus~~ su démêler et disséquer avec autant de finesse que de force .

« ^{Si} l'accusation semble convaincue , a-t-il dit, - et c'est ce dont elle voudrait convaincre l'opinion - que ma politique a ^{injecté} ~~injecté~~ dans la société française et spécialement dans la classe ouvrière, un venin,

effets 103 401

un poison , un élément toxique , tellement toxique que ses ~~effets~~ délétères se sont poursuivis indéfiniment et durent peut-être encore aujourd'hui.

(Je crois que c'est bien cela la fond de l'accusation , je crois que c'est bien le fond de ce qu'on retrouve sous divers griefs , sous les divers chefs d'accusation , sous les questions de tous ordres qui m'ont été posées au cours de l'instruction . Je ne veux pas dire que ce soit articulé de façon bien précise nulle part, mais je ^{ne} crois pas me tromper en affirmant qu'on sent partout cette idée latente et présente . J'ai empoisonné le pays et je l'ai intoxiqué ^{par ce} ~~parce~~ qu'on appelle ma faiblesse , ma complaisance . Ma faiblesse et ma complaisance vis à vis des menées subversives, et premièrement , j'imagine , vis à vis du Parti Communiste " .

C'était là , poser clairement et franchement le problème et c'est sur ce terrain ainsi déblayé et expurgé que Léon Blum va projeter une lumière éblouissante , en exposant tout à tour les raisons et le sens profond de sa politique , tant à l'égard du Parti Communiste que du Parti Socialiste .

Quand on reproche à Léon Blum d'avoir entraîné le Parti socialiste au Pacte d'Unité d'Action avec le Parti Communiste , on oublie trop souvent de rappeler les conditions exactes dans lesquelles s'est opéré ce rapprochement et s'est finalement ^{réalisée} cette coalition de force .

Un mouvement comme le Front Populaire ne présente aucun caractère de génération spontanée . Il ~~ne naît~~ ^{ne naît} point, au hasard , il ne se crée point capricieusement, selon le gré de telles ou telles individualités

En d'autres termes, un mouvement comme celui-là , loin d'être une cause , n'est qu'une conséquence

Il suffit pour s'en rendre compte de se souvenir que le pacte ~~d'Unité~~ d'Unité

d'Action a été conclu en 1935 , c'est à dire dans l'année qui a suivi la tentative de Coup d' Etat du 6 Février 1934 , et aussi dans l'année où le Ministère Laval inaugurerait sa néfaste politique de déflation, qui dressait contre elle , non seulement l'unanimité des paysans, mais aussi la classe ouvrière et les fonctionnaires du pays .

A l'origine donc et quand on va au fond des choses , le Pacte d'Unité d'Action n'est qu'un réflexe de défense des démocrates français, que l'on a vu se reproduire chaque fois qu'au cours de son histoire la République a été menacée par des trublions ou des factieux

Et ce qui a rendu possible ce Pacte , sur le terrain national , c'est l'abandon par le Parti Communiste de sa position de défaitisme révolutionnaire qui fut la sienne jusqu'en Mars 1935 .

A ce moment là , il se produisit un changement profond dans l'orientation du Parti Communiste , sur le terrain sacré de la Défense Nationale .

On se rappelle des faits : M. Laval , Ministre des Affaires Etrangères de M. Flandin , était allé en Russie pour y signer le Pacte de Non-Agression avec Staline .

Celui-ci par une manifestation publique retentissante, avait chaleureusement encouragé et approuvé les sacrifices demandés à la France pour sa Politique d'armements .

Sa parole avait eu des échos ^{décisifs} ~~profonds~~ dans notre pays et avait entraîné le Parti Communiste français à réviser ses thèses ~~anti-patriotiques et autoréformistes~~ *traditionnelles* .

Un pont ^a été ainsi jeté entre les masses prolétariennes, placées sous l'obédience de Moscou , et les divers partis démocratiques français sincèrement et ardemment épris de progrès social .

C'est ainsi qu'^a pu naître le Pacte d'Unité d' Action et peu de temps après, la coalition du Front Populaire .

Est-ce à dire que dans cette coalition Léon Blum ait été particulièrement ^{personnel} ~~personnel~~ grata auprès du Parti Communiste ?

La vérité est très éloignée de cette conception et ce serait méconnaître l'histoire politique de la France, dans ces dix dernières années , que d'imaginer, soit que le Parti Communiste ait été particulièrement indulgent à l'égard de Léon Blum , soit que ^{ce dernier} ~~celui-ci~~ n'ait eu que complaisance à son égard .

Blum en effet, avec force , avec courage , avec loyauté , s'est bien souvent opposé à lui , en de multiples circonstances , même alors que sa carrière ministérielle était en jeu , par exemple lors de la guerre civile d' Espagne .

A aucun moment , l'ancien Président du Conseil n'a cédé ni composé devant lui , ceci , sans méconnaître cette vérité essentielle qu'il est impossible en France de défendre efficacement les libertés ^{publiques} ~~ouvrières~~ groupées autour de ^{l'idéologie} ~~la conception~~ communiste.

Tout cela , explique et justifie la politique de Léon Blum en ce qui a trait à ses relations , dans le passé , avec le Parti Communiste

Quant au présent , il devait être évoqué par mon éminent ^{ami} ~~camarade~~ dans une déclaration d'une sobriété émouvante que nous ne résistons pas au plaisir de rappelet ⁷ une fois de plus.

Elle est en effet d'une telle élévation qu'elle mérite de figurer parmi les fastes de ce Procès de Riom , qu^à ~~qu~~, à côté de tant de bassesses, a révélé à la France X tant de ^{pures} ~~magnifiques~~ noblesses.

En voici le passage essentiel :

" Qu'il y ait eu, entre les Communistes et moi, telles ou telles difficultés dans le passé , cela n'a plus d'importance aujourd'hui, et pour ma part , je les efface entièrement de ma pensée . Je n'oublie

pas qu'à l'heure où je parle l'Union Soviétique est engagée dans la guerre, dans la même guerre que nous, ~~et~~ ^{et} ~~à~~ ~~deux~~ ~~ans~~ ~~X~~ contre les mêmes adversaires. Je n'oublie pas que dans la zone occupée, le Parti communiste fournit sa part, sa très large part, d'otages et de victimes. J'ai lu l'autre jour dans une liste d'otages donnée par un journal, le nom du petit Timbaud. J'ai très bien connu le petit Timbaud : c'était un ~~se~~ ^{se} crétaire de l'Union des Syndicats métallurgistes de la région parisienne. Il était à la conversation du 15 Mars. Je l'ai vu souvent, j'ai été bien souvent en bataille avec lui. Seulement, il a été fusillé et il est mort en chantant la Marseillaise ; cette Marseillaise que, malgré tout, nous avons réappris ~~aux~~ ^{aux} ou vriers à chanter, peut-être pas la Marseillaise officielle, peut-être pas la Marseillaise des cortèges officiels et des quais de gare, mais la Marseillaise de Rouget de L'Isle, et des volontaires de l'An II, la Marseillaise du Groupe de Rude, la Marseillaise de Hugo " ailée et volant dans les balles ". C'est comme cela qu'est mort le petit Timbaud et que sont morts beaucoup d'autres. Par conséquent, pour ma part, en ce qui concerne le Parti Communiste, je n'ajouterai rien "))

C'est avec la même indépendance de pensée, la même liberté d'allures que Léon Blum s'est comporté vis à vis du Parti Socialiste.

Il n'a jamais été de ceux qui ont recherché le pouvoir et qui, pour l'atteindre, ont essayé de faire fléchir la position d'intransigeance qui fut longtemps celle du Parti Socialiste.

Ce n'est que lorsque les circonstances ont fait de celui-ci, le Parti le plus nombreux de la Chambre, que Léon Blum a obéi au devoir et accepté les responsabilités du Gouvernement.

Il s'est même produit, à ce moment, un phénomène assez original, je serais presque tenté de dire unique dans les annales politiques de la France : jamais Léon Blum n'a été en désaccord fondamental avec son Parti, au cours de ^{sa} carrière ministérielle.

pas qu'à l'heure où je parle l'Union Soviétique est engagée dans la guerre, dans la même guerre que nous, ~~et y a deux ans~~ ^{et} X contre les mêmes adversaires. Je n'oublie pas que dans la zone occupée, le Parti communiste fournit sa part, sa très large part, d'otages et de victimes. J'ai lu l'autre jour dans une liste d'otages donnée par un journal, le nom du petit Timbaud. J'ai très bien connu le petit Timbaud : c'était un ^{se} secrétaire de l'Union des Syndicats métallurgistes de la région parisienne. Il était à la conversation du 15 Mars. Je l'ai vu souvent, j'ai été bien souvent en bataille avec lui. Seulement, il a été fusillé et il est mort en chantant la Marseillaise, cette Marseillaise que, malgré tout, nous avons réappris ^{aux ou vriers} à chanter, peut-être pas la Marseillaise officielle, peut-être pas la Marseillaise des cortèges officiels et des quais de gare, mais la Marseillaise de Rouget de L'Isle, et des volontaires de l'An II, la Marseillaise du Groupe de Rude, la Marseillaise de Hugo " ailée et volant dans les balles ". C'est comme cela qu'est mort le petit Timbaud et que sont morts beaucoup d'autres. Par conséquent, pour ma part, en ce qui concerne le Parti Communiste, je n'ajouterai rien " >>

C'est avec la même indépendance de pensée, la même liberté d'allures que Léon Blum s'est comporté vis à vis du Parti Socialiste.

Il n'a jamais été de ceux qui ont recherché le pouvoir et qui, pour l'atteindre, ont essayé de faire fléchir la position d'intransigeance qui fut longtemps celle du Parti Socialiste.

Ce n'est que lorsque les circonstances ont fait de celui-ci, le Parti le plus nombreux de la Chambre, que Léon Blum a obéi au devoir et accepté les responsabilités du Gouvernement.

Il s'est même produit, à ce moment, un phénomène assez original, je serais presque tenté de dire unique dans les annales politiques de la France : jamais Léon Blum n'a été en désaccord fondamental avec son Parti, au cours de ^{sa} carrière ministérielle.

Chaque fois, au contraire, que se sont présentés des événements graves pour la France et pour l'Europe, il a eu la bonne fortune d'entraîner derrière lui la grande majorité de ses amis politiques.

C'est ainsi, comme on le lui a si souvent et si injustement reproché, que loin de se soumettre à, un Parti, d'adapter la politique de la France à une politique de Parti, c'est lui qui a entraîné et rallié le Parti à ce qui était l'intérêt collectif, l'intérêt de la Nation.

Il en a été ainsi pour la politique de non immixtion en Espagne, pour la politique d'armements gigantesques inaugurée par lui, dès 1936 ; pour l'appel urgent ~~de~~ à l'Unité Française dont il a été l'apôtre, clairvoyant et désintéressé, lors de l'annexion de l'Autriche.

Nul ne peut oublier quel a été plus particulièrement son rôle en ce moment tragique où l'Europe a senti, pour la première fois, passer sur elle le grand frisson de la guerre.

Chautemps venait de démissionner, le 9 Mars 1938 et le Président de la République avait songé pour le remplacer à faire ^{à nouveau} appel ~~aux~~ au concours de Léon Blum.

Préoccupé, obsédé même par les dangers extérieurs qui s'accumulaient sur la France, celui-ci avant d'abord fait admettre de haute lutte, par notre Parti, le principe d'un Gouvernement de type nouveau : d'un Gouvernement d'Union Nationale pour aboutir à ce qu'il appelait à un Accord Matignon Politique

Fort de cette approbation et de cette investiture, Léon Blum avait fait appel à tous les Chefs de Groupe de la Chambre, puis à tous les Députés de l'opposition, réunis par lui dans la plus spacieuse des Salles de la Chambre des Députés, celle qu'on appelle Salle Colbert.

Là, il leur adressa une prière directe, instante, pathétique même, pour qu'oubliant toutes divisions et toutes controverses, on puisse former un gouvernement de large unanimité nationale.

Allant très loin dans l'abnégation et le patriotisme , Léon Blum offrit de s'affacer devant n'importe lequel de ses adversaires politiques, s'il s'en trouvait un de plus qualifié que lui pour réaliser l'unité française.

Bien plus , dans la séance publique de la Chambre qui eut lieu quelques heures après cette réunion émouvante , Léon Blum renouvela publiquement et solennellement ses offres et il ne tenait qu'à ses ennemis politiques de faire un geste pour que Blum consente à s'effacer .

Ce geste n'a pas été fait et l'histoire enregistrera sans étonnement que si la France n'a pas eu , dès Mars 1938 , un Gouvernement d'Unanimité Nationale ~~de réactionnaires~~, la faute écrasante en incombe à la triste équipe de réactionnaires , qui , plus tard devait faire carrière dans les ^{de} bourbier et la collaboration !

C'est ainsi que peu à peu s'est déchiré le masque dont on essayait de voiler la vérité quand on parlait , à mots couverts , de la politique de faiblesse et de complaisance de Léon Blum vis à vis à vis de la Classe Ouvrière !

Il est facile quand on dispose de tous les moyens qui agissent sur l'opinion , de défigurer une oeuvre ou un visage

La réalité est là cependant et malgré tous les Basiles , elle fraie son chemin , lentement peut-être , mais inexorablement .

C'est pour cela qu'au terme de sa prestigieuse intervention, Léon Blum pouvait résumer et son oeuvre et la philosophie de son procès , dans une magistrale péroraison.

La voici dans sa simplicité et dans sa sérénité :

« la durée de l'effort humain ne commande pas le rendement d'un app areil industriel , le loisir n'est pas la paresse : la liberté et la justice n'ont pas fait de la ^{le} ~~partie~~ ^{le} ~~partie~~ ^{le} ~~partie~~ une ^{le} ~~partie~~ ^{le} ~~partie~~ désarmée , et avec des violences , on ne fait pas plus des ouvriers que des soldats !

Qu'il s'agisse de manier l'outil ou de manier l'arme, ce sont la liberté et la justice qui engendrent les grandes vertus viriles, la confiance, l'enthousiasme et le courage. Quand on nous ^a dit ~~nécessairement~~, ~~forcément~~, qu'il fallait trahir et briser la volonté exprimée par le peuple, nous ne l'avons ni trahie, ni brisée par la force. Nous y avons été fidèles.

Et, Messieurs, par une ironie bien cruelle, c'est notre fidélité qui est devenue une trahison. Pourtant cette fidélité n'est pas épuisée, elle ^{dure} ~~est~~ encore. Et la France en recueillera le bienfait dans l'avenir, où nous plaçons notre espérance ^{parceque} et ~~que~~ ce procès même, ce procès dirigé contre la République, contribuera ^a ~~à~~ ^{le} préparer " ! >>

CHAPITRE XV

Desinit
~~Dissinit~~ in Piscem !

Au terme de cette longue série de réflexions et de souvenirs sur, les divers aspects du procès de Riom, il est temps, pensons-nous, d'apporter nos conclusions.

Certes, il serait présomptueux, dans une affaire aussi vaste et qui, au surplus, n'a pu être menée à bonne fin, de vouloir donner à ces conclusions un caractère définitif.

Je ne prétends me hausser ni au rôle de juge, ni à celui d'historien... Des lacunes immenses restent à combler dans cet énorme procès inachevé et il est dès lors difficile de construire sur de telles bases.

Il n'est pas moins délicat, quand on a été mêlé soi-même aux événements et qu'on a personnellement connu les hommes qui y ont participé, d'arriver au degré d'objectivité qu'exige l'Histoire.

C'est donc uniquement le témoignage d'un homme de bonne foi

que j'apporte ici et qui, plus favorisé que la plupart des Français, a eu le privilège de pouvoir ouvrir les dossiers de la Cour Suprême, de suivre la plupart de ses audiences et d'avoir vécu dans l'intimité des principaux accusés au cours de leur longue détention au Château de Bourrassol.

Une première question se pose, lorsqu'on essaie de dégager les conséquences du Procès de Riom au regard de l'opinion française. C'est celle qui a trait à la réaction psychologique de la France devant les procédés et les moyens mis en oeuvre pour accabler, coûte que coûte, les inculpés de Riom.

Sur ce point, mon opinion est formelle: les hommes qui ont voulu ^{ce} ~~ce~~ procès, qui l'ont organisé de toutes pièces, et qui ont essayé d'en faire une redoutable machine de guerre contre un régime et contre des hommes représentatifs de ce régime, ont abouti à un échec total.

Le peuple français a un sens inné du droit et une passion de justice qu'on ne trouve peut-être, à un tel degré, chez aucun autre peuple d'Europe. C'est ce fond chevaleresque de la race qui a été délibérément méconnu par les vieillards de Vichy lorsqu'ils ont imaginé qu'ils pourraient faire un procès tronqué, mutilé, aboutissant à scinder, par une opération purement artificielle, les causes politiques de la défaite ~~de~~ ses causes proprement militaires.

La faute psychologique cruciale, dans cet ordre d'idées, a consisté principalement dans le fait qu'au lieu d'ouvrir un large débat sur tous les aspects politiques de la défaite, ils ont cru habile - alors que ce n'était qu'insanité pure - de n'incriminer qu'une période déterminée de l'histoire politique de la France, en l'espèce celle du Front Populaire.

L'opinion a instantanément compris la manoeuvre qu'on essayait de lui présenter comme l'expression même de la Justice, et les prétendus juges, du coup, ont été eux-mêmes jugés.

Les conjurés de Vichy ont commis une autre erreur psychologique capitale : celle de croire que l'on pourrait dispenser au peuple de France, une vérité à leur propre image, c'est-à-dire une vérité camouflée, fardée au goût du jour, n'ayant donc que des rapports lointains avec la vérité tout court.

Les consignes de presse dues à l'imagination fertile du méprisable MARION, et dans lesquelles ordre était impérativement donné à la Presse de ne publier que les éléments défavorables aux accusés, ont été divulguées et connues rapidement par le public français.

Elles ont donc produit un choc en retour, d'autant plus ample et d'autant plus violent que, malgré Vichy et sa censure, l'essentiel de ce qui s'est dit à Riom, même au cours de certaine séance secrète, a filtré peu à peu et s'est finalement répandu comme une traînée de poudre dans les rangs de la Résistance, ^{ceci} et grâce à ^{nos} ses propagandistes.

Il n'en a pas fallu davantage pour que le français moyen, qui n'avait pas perdu le souvenir de l'affaire DREYFUS, établisse une certaine relation entre cette affaire et l'affaire de Riom.

Au cours du grand drame judiciaire de 1893, on avait vu quelques personnalités notoires de l'Etat-Major ~~commettre~~ bévues sur bévues, entasser mensonges sur mensonges, pour sauver le prestige de l'Armée.

Fausse conception des choses, ^{et aussi} tragique incompréhension, car l'armée n'eût jamais été mise en cause, si loyalement, objectivement, les grands chefs militaires de l'époque avaient admis qu'erreur ne fait pas compte et que les jugements humains ne sont jamais marqués du sceau de l'absolu.

La volonté d'étouffement de la vérité, lors du Procès

Dreyfus

~~RENTAIS~~ a coûté cher aux cadres dirigeants de l'Armée, qui

prirent la lourde responsabilité de vouloir couvrir, coûte

que coûte, les multiples défaillances de leurs subordonnés.

C'est en effet de l'ébranlement provoqué en France par leurs fautes capitales qu'est sorti cet esprit d'antimilitarisme outrancier, qui, pendant plus de vingt ans, a fait tant de ravage dans l'opinion publique !

Les erreurs de Vichy et des Généraux de capitulation groupés autour du Maréchal, apparaissent aussi lourdes de conséquence dans le procès de Riom.

Ceux-là aussi, comme quelques uns de leurs aînés, ont cru habile de sauver coûte que coûte l'Armée qui ne devait même pas être soupçonnée d'être pour quelque chose dans la défaite ...

C'est dans ce but qu'ils ont multiplié les manoeuvres, faussé le cours de la justice, mis en oeuvre les pires procédés pour faire retomber la responsabilité du désastre sur cinq hommes, judicieusement choisis, boucs émissaires d'une défaite

dont les causes sont infiniment plus complexes et plus vastes, que la personnalité, si grande soit-elle, de quelques personnages symboliques !

Imbécillité majeure qui a dressé contre la Justice du Maréchal une immense fraction des masses françaises, dont la réaction a été si violente et si profonde qu'elle a imposé l'arrêt brusque du procès et couvert de ridicule et de confusion ceux qui en furent, à des degrés divers, les promoteurs ou les animateurs.

Une autre erreur grossière des traîtres de Vichy a été de croire qu'ils pourraient impunément bouleverser les règles établies en matière judiciaire pour obtenir, à n'importe quel prix, une condamnation de leurs ennemis politiques.

A cet égard, leurs violations cyniques du droit, leur mépris des contingences, leur volonté de fouler aux pieds jusqu'à l'apparence de l'équité la plus élémentaire, a ruiné le mince crédit qui avait pu leur être accordé dans certains milieux intellectuels.

On ne devait jamais oublier, dans cet ordre d'idées, la

~~La~~ procédure scandaleuse qui a consisté à substituer à la Haute Cour de Justice, seul organisme constitutionnel, une Cour suprême illégale, dans laquelle on a admis à siéger, à côté de certains magistrats de carrière, triés sur le volet, des juges occasionnels spécialement choisis en raison de leur sectarisme politique bien connu.

On ne perdra pas davantage le souvenir dans le Monde Judiciaire de l'extravagante procédure adoptée par cette Cour Introuvable qui, supprimant d'un trait de plume les garanties essentielles qui sont dues à tout accusé, a conduit une Instruction Unilatérale, au cours de laquelle les témoins à charge furent entendus, seuls, par le Magistrat Instructeur, hors la présence des inculpés et de leurs défenseurs.

Comment enfin souligner la stupeur du public français lorsqu'il a appris, en Octobre 1941, que sans attendre la décision de la Cour, légalement saisie par lui, le Maréchal se référant à l'avis d'un soit-disant Conseil de Justice Politique nommé par ses soins, avait condamné à la peine de la détention perpétuelle les emprisonnés de Bourrassol.

Cela, sans que l'instruction ouverte contre eux, à Riom, ait été clôturée et sans qu'ils aient été mis à même de se défendre dans des conditions régulières et normales !

Incohérence pure, démente caractérisée : tel a été le réflexe de milliers de braves gens qui avaient fait confiance, pendant un certain temps, à l'impartialité et à la justice des accusateurs de Vichy en qui, tout à coup, ils découvraient, non des représentants qualifiés de la vindicte publique, mais des partisans haineux uniquement désireux de sévir, au nom d'une raison d'Etat périmée et délibérément intéressée !

Le sens de la mesure qui est aussi répandu en France que le bon sens, a été choqué profondément par ces inqualifiables manoeuvres, et a frappé à mort l'oeuvre de Riom, avant même qu'elle ne soit achevée ...

On aurait voulu réhabiliter devant l'opinion, certains hommes et certain régime qu'on n'aurait pas agi autrement .

C'est ainsi que par un juste retour des choses, les accusés se sont mués en accusateurs, et ont trouvé la plus large audience auprès des couches profondes du peuple.

Le revirement de l'opinion a été si total qu'on s'est arraché dans le public, les bonnes feuilles clandestines que nous répan-
dions et qui ont donné la photographie, exacte et sans retouches,
du vrai procès de Riom.

On avait voulu salir et déshonorer la République, et c'est
le Maréchal ^{Pétain} ~~Riom~~, qui s'est lui-même déshonoré et sali.

On s'était efforcé de saper, de discréditer le Front
Populaire, et c'était l'impéritie des soi-disant élites
militaires qui apparaissait en pleine lumière, à tous les
yeux.

On avait voulu faire de certains hommes politiques, arbitrai-
rement choisis, les boucs émissaires de la défaite, et ce qui
s'est imposé avec une impitoyable évidence, c'est que celle-
ci a été principalement le résultat de la faillite des doctri-
naires de la Guerre.

C'est ainsi que les causes ^{ment} purement militaires du désastre
que l'on voulait à tout prix ignorer, ont fait leur apparition
dans les consciences et les cervaux, et se sont imposées à eux
comme vérité d'évidence.

Alors que les puissants du jour voulaient à tout prix justifier devant l'opinion la campagne qui se menait en France depuis 10 ans, sous la houlette de l'ex-antipatriote Gustave HERVÉ sous le slogan c'est PÉTAIN qu'il nous faut, deux conséquences inattendues devaient ruiner cet odieux calcul.

La première, c'est qu'en admettant que les Gouvernements de la période 1936-1939 n'aient pas vu clair dans le jeu complexe et subtil d'Hitler, ceux de la période 1934-1936 n'en ont pas mieux démêlé le sens ni la portée.

Et ceci a miné à jamais la savante Construction doctrinale, chère à Maurras et qui se résume en ces quelques mots : Suivons le chef, les yeux fermés, car lui seul voit tout, lui seul sait tout, et nous n'avons en conséquence qu'un seul devoir, lui obéir aveuglément.

La seconde conclusion sur le plan militaire proprement dit, c'est que si la défaite a été due à une certaine infériorité de matériel, celle-ci fut la conséquence, en grande partie, des conceptions désuètes qui ont présidé à l'élaboration

d'une doctrine de guerre inadéquate et périmée.

Et là encore, le chef, cher à Maurras, a subi une telle perte de prestige qu'il est désormais bien difficile à un Français doué de raison, d'admettre comme vérité d'Évangile les fumeux concepts maurrassiens.

Voyons cela dans le détail : c'est la seule façon de juger sur pièces, comme on dit au Palais.

Certes, quand on essaie de porter un Jugement objectif sur l'une des raisons de notre défaite (car ce n'est pas la seule) on ne peut manquer d'être frappé par un fait essentiel et qui est celui-ci : nos Gouvernants n'ont pas réalisé à temps tout le potentiel de danger que représentait pour l'Europe, et pour la France, le régime institué en Allemagne par la bête immonde de Berchtesgaden.

Disons tout de suite - bien que cela ne constitue ni une excuse ni une circonstance atténuante - ^{qu'} qu'ils ont partagé cette erreur tragique avec la plupart des Maîtres du Monde.

En fait, un seul pays a réalisé très vite et très fort le danger et s'est efforcé d'y parer ^{à sa façon,} ~~consciemment~~ ~~consciemment~~

c'est la Russie.

Mais tous les autres ont cru, plus ou moins confusément, plus ou moins intensément, que l'on pourrait toujours apaiser par des concessions opportunes le croquemitaine hitlérien.

Pour notre pays, cette erreur de vision funeste s'est accompagnée d'une méconnaissance prodigieuse des forces respectives qui pourraient un jour se trouver en conflit.

Ce que l'on peut reprocher ~~à ces gouvernements~~, tout au moins à certains Gouvernants de 1936-1939, c'est d'avoir cru aux vertus de l'apaisement, à une possibilité d'arrangement, de transaction entre la doctrine nazie et le reste du Monde.

C'est cela qui a conduit l'Angleterre et la France, à Munich, et qui a finalement obscurci, dans ces deux pays, le sentiment des périls mortels qui - dès ce moment - se sont précisés pour l'Europe, avec une redoutable évidence.

Disons honnêtement que l'erreur de ces Gouvernants, dont certains étaient certes, de bonne foi, a été aussi l'erreur de certains gouvernés de ce moment, qui depuis firent carrière gouvernementale dans les sentiers vichyssoises...

Les responsabilités de cet état de fait ne sont donc pas à sens unique, et le Procès de Riom a permis à chacun de prendre à cet égard sa vraie place dans l'histoire.

^{Daladier}
~~DALADIER~~, par exemple, a certainement cru à ce que l'on peut appeler la politique de souplesse, mais un ^{Pétain} ~~ROSSIGNOL~~ n'y a pas moins cru que lui, quoique pour des raisons très différentes.

^{Blum}
Léon ~~Blum~~, par contre, en a compris d'instinct, l'immense danger et c'est cela qui devait le conduire - lui, le soi-disant pacifiste bêlant d'autrefois - à proposer au Parlement le vote des crédits de guerre les plus massifs qu'on ait jamais osé lui soumettre.

Sous cet angle là, par conséquent, le Procès de Riom a abouti à une sorte de décantation entre les clairvoyants et les aveugles. Or les voyants n'ont pas toujours porté, tant s'en faut, les armes du Maréchal. - - -

Les Gouvernants de 1933 à 1936 parmi lesquels figuraient à la place d'honneur, les soutiens les plus fidèles du Régime de Vichy - n'ont pas vu beaucoup plus clair que leurs

successeurs.

On peut cependant noter à leur décharge qu'au temps de leur splendeur, l'Hitlérisme n'en était encore qu'à ses débuts.

Le Machiavel sanglant d'outre-Rhin, ne cheminait à ce moment que dans la fange, et le sang ne ruisselait pas encore de ses mains; cependant, certains de ses actes étaient déjà lourds de menaces virtuelles : tels par exemple sa sortie bruyante de la Société des Nations ou sa première amorce d'un réarmement massif de l'Allemagne.

Les augures de 1940 qui déshonorent de leur présence les Palaces Vichyssois, étaient dès cette époque - 1934 - des apprentis dictateurs.

Ont-ils vu plus loin et mieux que les autres, ont-ils compris plus rapidement que ceux qu'ils ont essayé d'accabler; ont-ils enfin réagi, avec ce réflexe infailible et précis, qui fait émerger le chef du troupeau, et peut lui donner dans une certaine mesure - le droit de commander ?

Rien de semblable, je me hâte de le dire, n'a jailli des

audiences du procès de Riom, bien au contraire, et c'est ainsi que les responsabilités politiques de la défaite ne se sont fixées à aucun moment sur la seule personne des accusés de Riom.

Ceux-ci ont donc été largement bénéficiaires du mauvais coup qu'on a tenté de leur porter et l'appareil gouvernemental de Vichy a été durement atteint dans ses oeuvres vides.

Toute une savante campagne, s'efforçait depuis des mois, de déifier un homme et brusquement, brutalement, l'opinion découvrait avec stupeur que le Dieu Sauveur n'était qu'un homme, qu'un pauvre homme comme les autres, participant avec toutes ses tares et avec toutes ses faiblesses, à la fragilité de l'espèce humaine.

A parti^z de cet instant, le Dieu-vivant n'était déjà plus qu'un Dieu-Moribond, qu'allait achever et conduire au tombeau un certain lot de prodigieuses erreurs qui, celles-là lui appartiennent en propre.

Au premier plan de celles-ci doit figurer en bonne justice, l'ignorance ^{stupéfiante} ~~prodigieuse~~ du potentiel industriel allemand, qui s'accuse dans la riposte de ^{Pétain} ~~PÉTAIN~~ au réarmement allemand

ordonné par Hitler dès 1933.

Et à côté de cette carence, si lourde de dangers mortels, ce qu'il faut noter aussi c'est la présomption orgueilleuse d'un chef qui sous-estime l'adversaire et qui, du haut de son infaillibilité érige en vérité absolue ce qui n'est que chimère vaine et rêve fumeux d'un esprit faux.

^{note} Nous avons dans ~~nos~~ ^{nos} précédentes réflexions, l'importance capitale qu'aurait dû revêtir aux yeux d'un stratège averti, la colossale entreprise de motorisation de l'armée allemande conçue par Hitler à partir de 1933.

Quand on a été durant de longues années le Chef Suprême des Forces Militaires Françaises, on ne peut ignorer ce que signifie un pareil bouleversement dans la technique guerrière.

On ne peut non plus faire abstraction de ce fait capital : c'est que le potentiel industriel allemand est incomparablement supérieur au potentiel industriel français.

De tout cela, on doit tirer un certain nombre de conséquences, si du moins, l'art de gouverner est l'art de prévoir.

Le Procès de Riom a révélé la faiblesse insigne de la

réaction française devant la volonté de puissance manifestée par le Reich hitlérien.

Celui-ci constitue au cours des années 1933-1934 une première masse d'engins blindés équivalente à près de 1.300 chars. Notre Ministre de la Guerre croit avoir assez fait pour répondre à cet effort en passant commande, à son tour, de 34 chars !!!

Au cours de ces mêmes années, Hitler jette les bases d'une transformation totale de son industrie aéronautique, conçue désormais pour produire de grandes masses d'avions sortant en série.

Le Ministre de l'Air croit qu'il suffit de commander des avions fabriqués selon le mode artisanal, à la cadence de 35 par mois, pour parer au danger et conserver la maîtrise aérienne !!!

Tout cela serait risible si ce n'était tragique, car c'est cette erreur de départ qui va tout fausser et tout compromettre, puisqu'en matière de production à grand rendement, on ne peut improviser.

Or, on connaît depuis Riom, les responsables initiaux de
cette carence, ils s'appellent le Maréchal ^{Pétain} ~~RENAN~~ et le
Général ^{Denain} ~~RENAN~~ !

Mais dira-t-on, comment tout cela est-il croyable, ou en
tout cas, comment trouver une explication intelligible ?

Là encore, les débats de Riom ont répondu à l'angoissante
question que se sont posée des millions de français lorsque,
grâce à nos réseaux de diffusion, ils ont connu ces faits et
ces chiffres.

La vérité, c'est que les grands chefs qui ont commandé
nos armées, au cours de la guerre de 1914-1918, se sont laissés
doucement griser par l'ivresse de leur victoire.

Ils ont cru que celle-ci avait été uniquement le fruit
de leur génie propre et des conceptions qui en avaient été
l'expression tangible.

Psychologiquement, ils se sont trouvés ainsi dans les
conditions les plus mauvaises possibles, pour bâtir et imaginer
une guerre, qui dans ses méthodes et dans ses moyens, allait
être très différente de la guerre précédente.

C'est cela qui est apparu, avec une clarté aveuglante à certaines audiences du Procès de Riom, lorsqu'on y lisait la prose effarante du Maréchal ^{Pétain} ~~Weygand~~, s'expliquant es- qualité devant les Commissions de l'Armée de la Chambre ou du Sénat.

Front continu défensif ~~x~~ infranchissable, vulnérabilité des chars blindés, utilisation prudente de l'avion;

telle devait être, à l'entendre, la physionomie du conflit prochain qui se terminerait en apothéose pour notre Armée grâce à la supériorité écrasante qu'elle possédait en cadres instruits, puisque formés à l'école des vainqueurs de la Marne et de Verdun !

Infatuation, contentement de soi, orgueil et présomption, tout cela perce à chaque page du dossier de la Cour Suprême, et c'est tout cela qui, à une seule coulée, a inondé de clarté une France qui jusqu'alors s'était débattue dans les ténèbres les plus opaques.

Le résultat ne pouvait manquer d'être ce qu'il fut. Les augures ont été découronnés du coup de tout leur prestige, et

il n'est resté que fort peu de choses, de la plupart d'entre eux, après les terribles démonstrations de Riom.

L'effet psychologique a été à la fois tellement instantané, tellement brutal, que les hommes de Vichy, saisis d'effroi, ont dû mettre un terme au Procès de Riom, avant même qu'il ne soit achevé, uniquement parce qu'il était devenu leur propre et désastreux procès !

J'étais arrivé à Londres au moment où se produisit cet incroyable événement. Créé à grand fracas par une pincée de gredins qui pensaient en faire l'instrument de leurs basses vengeances, la Cour Suprême n'a pas pu aller au bout de la tâche qu'elle était chargée d'accomplir.

La boue qui devait enliser les adversaires du régime, l'avait, elle même, ensevelie ...

C'est pour cela que, sans éclat et sans bruit, on dressa dans l'une des colonnes de l'Officiel, l'acte de décès de ce qui ~~fut~~ ^{avait été} parade de foire et grimace de clown. —

Telles feuilles mortes que le vent pousse au ruisseau, allaient peu à peu disparaître, sous les coups vengeurs de la

Résistance, les vestiges de ce qui fut ou prétendit être
autrefois une Révolution Nationale !

CHAPITRE XVI

RENCONTRE DU DESTIN

Durant mes séjours prolongés à Riom, nos camarades de la zone libre s'étaient véritablement surpassés.

Utilisant les notes et la documentation que je leur faisais parvenir, ils en avaient tiré un merveilleux parti pour notre propagande.

Grâce à Suzanne Buisson, chez laquelle nous avons installé une sorte de plaque tournante, nos militants de la zone occupée furent également à même de mener contre le bourp^hier vichyssois une ardente et vigoureuse bataille.

Le thème en était facile et j'en développais bien souvent les éléments principaux, soit à l'aide de brochures ronéotypées, soit en de multiples réunions clandestines.

Intenter un procès, entamer une procédure sans être assuré de les mener à bonne fin est une opération hasardeuse. C'est en quelque sorte crever une digue. Par les brèches ainsi ouvertes, le torrent trop longtemps emprisonné se libère brutalement... Impossible, à partir de ce moment, de maîtriser le flot tumultueux. C'était là l'image même de ce qui venait de se produire au cours du procès de Riom qui, de jour en jour, faisait déferler à travers le pays une immense vague de réprobation et de dégoût.

Son premier effet, que nous nous employâmes à intensifier de notre mieux, fut de tirer violemment la masse française de la léthargie dans laquelle l'avaient plongée une ^{te} défaite incompréhensible et un armistice ignominieux.

On ne saurait trop le répéter: c'est surtout à partir des débats de Riom que la France a recommencé à réfléchir et à penser aux problèmes généraux qui commandaient son avenir. Le sens inné de la justice, la passion de vérité qui habite notre peuple se sont, dès ce moment, manifestés avec une force et une ampleur sans cesse croissantes.

La Pays a vu clair soudainement, et à la fois, quant à la médiocrité intellectuelle de ses dirigeants, et dans le jeu sordide qu'ils avaient mené depuis l'armistice. La lumière s'est faite, en lui sur les causes de notre défaite, due à la prodigieuse incompréhension ^{de nos grands stratèges sur les} conditions de la guerre moderne ~~par nos grands stratèges~~. La France a appris, avec stupeur, que ceux-ci ne croyaient ni à l'aviation, ni aux engins blindés, ce qui les avait fait rejeter, dédaigneusement, les théories hardies, mais vraies, d'un de Gaulle.

Cette brusque trouée de lumière à travers les ténèbres savamment et volontairement épaissies par Vichy a fixé le regard de centaines de milliers de Français, jusque-là indécis et troublés.

Après Riom, nul ne pouvait plus ignorer en France qu'un homme avait vu clair et avait pensé juste sur les problèmes militaires fondamentaux, sans avoir été -hélas- ni compris, ni suivi. Or, comme cet homme avait vu clair, aussi, au moment de l'armistice, comme il avait été le seul de nos chefs militaires qui ait déclaré ~~la~~ que la guerre à l'échelle mondiale ne pouvait pas être perdue parce qu'on avait perdu une bataille, cet homme-là vit sa popularité, déjà énorme, renforcée par les débats de la Cour Suprême.

Pendant que grandissait ainsi l'auréole du Chef de la France Libre, un autre phénomène ^{non}/moins important se produisait dans le fond de l'âme populaire.

Les masses ont rapidement perçu, à travers le procès de tendance, intenté à Léon Blum, que ce que l'on poursuivait en lui, c'était l'incarnation de l'idéal d'affranchissement humain dont le régime démocratique constitue le bouillon de culture naturel.

Elles ont eu le sentiment irrésistible que ce qu'on voulait frapper en lui, atteindre en lui, c'était l'ensemble des réformes sociales qu'il avait réalisées, par le peuple et pour le peuple, et qui, en intégrant plus profondément celui-ci dans la structure nationale, complétait et renforçait cette admirable et heureuse symphonie que représentent, dans le monde, le génie et le patriotisme français.

Le procès de Riom a ainsi réhabilité le régime démocratique,

réacclimaté la République, pendant que pâlisait, de plus en plus, le prestige de la clique de Vichy.

Qu'importe, après cela, que Pétain, prévoyant l'échec retentissant de son entreprise, ait condamné à l'avance, par un acte d'arbitraire, sans précédent dans l'Histoire, ceux qui avaient été ses accusateurs.

Qu'importe encore, après cela, que, conscient des répercussions désastreuses des débats sur son autorité chancelante, il ait fait suspendre ceux-ci par une loi qui était une monstruosité juridique.

Qu'importe, enfin, après toutes ces violations cyniques du Droit et tous ces coups de force répétés, que Pétain ait maintenu en prison ceux qui furent ses accusateurs à Riom et qui osèrent déchirer le voile...

Comme disait un jour Emile Zola, à l'occasion d'un procès fameux qui ébranla jusqu'aux fondements de la société française, la Vérité était désormais en marche et, malgré la machiavélisme d'un Alibert ou la gloire étoilée d'un Pétain, rien, désormais, ne pouvait plus l'arrêter!

Tous les rapports que le C.A.S centralisait, toutes les informations que nous puisions, les uns et les autres, dans nos contacts personnels, confirmaient cette espèce de séisme moral qui venait de bouleverser la conscience française.

Notre foi en la victoire finale en fut renforcée et notre ardeur décuplée.

Là où nous nous trouvions, en face de nous, indifférence, hésitation ou réticence, nous fûmes dès lors écoutés, approuvés et, de plus en plus souvent, suivis.

dernement

Daniel Mayer, dont le zèle d'apôtre ne se ~~dépendait~~ pas un seul instant, sut mettre à profit cet heureux climat. C'est grâce à lui que l'on put gagner à notre cause un imprimeur assez courageux pour oser éditer notre "Populaire" et assez généreux pour nous consentir quelque crédit. On devine avec quelle joie, quelle passion contenue Daniel vint un jour m'apporter, à Marseille, cette reconfortante nouvelle.

Il faut, en effet, en convenir: parmi les mouvements de résistance de la zone libre, nous étions quelque peu restés des parents pauvres dans le domaine de la presse.

Alors qu'un groupe d'aviateurs avait lancé "Petites Ailes", que des universitaires éditaient "Vérité", que "Combat" était créé par Frenay, "Franc-Tireur" par Jean-Pierre Lévy, que "Rouge-Midi" devenait l'organe des communistes, faute de moyens financiers, le C.A.S en était resté à la propagande par tracts, affiches ou petites brochures ronéotypées.

La résurrection du Populaire, due à la ténacité de Daniel, allait nous permettre de mettre fin à cette grave lacune et de doter nos militants d'un incomparable outil de combat. Le premier numéro qui sortit des presses de notre imprimeur vit le jour en un moment que je ne suis pas près d'oublier...

Il m'en souvient comme si l'évènement venait de se produire...

Je viens d'arriver à nouveau à l'Hôtel des Voyageurs, à Riom. Je transporte avec moi les nombreux dons que les rudes travailleurs de Marseille m'ont remis pour leur cher prisonnier. Courrier convoyeur ^{peu} ~~certain~~ ~~certains~~ ~~certains~~

436 ¹³⁶

d'orgueil, le contenu de mes valises devant Jeannot et Renée Blum, fées tutélaires au coeur fidèle du grand détenu de Bourrassol.

Lorsque, quelques heures après, je pénètre dans la cellule de Léon Blum, je le trouve en train d'annoter l'une des innombrables dépositions que l'on a recueillies en son absence et dont copie vient de lui être signifiée.

Dès que j'ai poussé la porte, mon maître et ami interrompt sa tâche et s'avance vers moi, les mains tendues, avec ce franc sourire qui illumine d'affectueuse bonté la noblesse de ses traits.

Notre entretien évoque les péripéties du procès en cours; nous échangeons et confrontons à ce sujet nos impressions. Je n'oublie point de souligner longuement les efforts que toutes nos sections du C.A.S multiplient pour assurer la diffusion des grandes heures du débat.

J'insiste surtout sur la prodigieuse résonance qu'ont eue dans le pays tout entier ses magnifiques interventions et celles de ses avocats, nos amis ~~Spanien~~ ^{Spanien} et Le Troquer.

Je fais part enfin à Léon Blum de la parution toute proche de notre vieux Populaire qui, pendant tant d'années, avait constitué pour lui une retentissante tribune. Devant cette nouvelle si impatiemment attendue par lui, la voix de Léon Blum révèle, par son tremblement, l'émotion qui est la sienne.

- Cher et vaillant Daniel, dit-il, que de gratitude nous lui devons tous, lorsque la liberté reflleurira dans notre pays. Dites-lui, dites-lui souvent, combien je suis auprès de Cléta et de lui-même dans la lutte dont, je le sais, ils prennent plus que leur part."

Nous parlons alors du Parti qui renaît, de la large audience que recueillent de plus en plus les émissions de la France-Libre et les prestigieux discours du Général de Gaulle.

Au prononcé de ce nom, un voile de tristesse emplit le regard si direct et si aigü de Léon Blum. Son front se plisse, ses mains si fines, et qui sont comme le prolongement de sa spiritualité, tremblent imperceptiblement. Il reprend d'une voix grave et presque assourdie:

- Je suis plein d'inquiétude, mon cher Félix, sur ce qui se passe à Londres. Je reçois de là-bas des lettres, des messages, tantôt débordants d'enthousiasme, tantôt pleins d'amères critiques. Vous savez que nombre de nos amis ont rallié dès le premier jour le général de Gaulle, tels Georges Boris et Maurice Schuman. D'autres, par contre, Marthe et Louis Lévy, Georges Gombault sont plus que réticents et sont sur la réserve. Je n'arrive pas, dans ces conditions, à y voir clair. Et cependant, il serait tragique, ~~voilà~~, pour la France que la désunion ^{en} vienne à briser l'admirable élan qui dresse les patriotes contre ~~l'~~ l'ennemi et la domesticité qui l'entoure.

"Pour nous, Socialistes, le devoir est net: y manquer serait déshonneur. Nous avons rallié de Gaulle librement, loyalement, il faut sceller autour de lui un bloc infrangible."

Léon Blum se tait; ses mains se nouent autour de son front, et pendant de longs instants il s'enferme dans un silence méditatif.

Brusquement, je le vois s'approcher de moi, me prendre aux épaules tandis qu'il reprend son soliloque:

- Je crois, me dit-il, qu'il y a urgence à avoir auprès de de Gaulle quelqu'un qui ait ma confiance et qui sera pour moi un informateur impartial. Il faut que je puisse voir clair dans le jeu qui se mène à Londres, aussi bien dans l'entourage du Général, que dans les rangs de ceux de nos amis qui s'en tiennent à l'écart."

Léon Blum marque encore une pose, puis je l'entends me dire, alors que ses yeux ne quittent point les miens:

- Depuis que je suis emprisonné, j'ai appris à connaître votre courage. J'ai pris également la mesure du dévouement que vous avez apporté à notre cause. C'est cela qui m'incite à vous demander un grand, un très grand sacrifice.

"Voulez-vous, mon cher Félix, accepter de vous rendre à Londres, de m'y représenter et d'y représenter également le Parti? Je m'arrangerai pour que ce voyage puisse se faire aussi rapidement que possible et qu'on vous réserve, là-bas, la place qui vous est due."

La foudre tombant à mes pieds ne m'eût pas causé, je crois, pareil bouleversement. Mon émotion est si grande que je reste sans voix de longues minutes.

Certes, je suis fier de la confiance que vient de me manifester à nouveau mon éminent ami. Mais je suis empli d'appréhension sur tout ce que peut comporter de labeur ingrat et de douloureux arrachement la tâche qui m'est offerte.

Besogne toujours ingrate, en effet, que d'être le mandataire d'un grand esprit et aussi d'un Parti, alors qu'on est séparé de ses mandants et qu'on ne peut connaître, au jour le jour, leur opinion sur tel ou tel événement qui exigera de ma part critique, réserve ou approbation immédiates.

Sacrifice douloureux aussi que de quitter la France, de perdre, ~~ne fût-ce~~ ^{serait ce} que temporairement, la chaude affection d'une compagne, de santé plus que délicate!

A quoi s'ajoute l'inévitable dispersion d'amitiés et de dévouements, suscités et élargis chaque jour au contact des douleurs et des

espérances partagées.

C'est tout cela qui se presse et qui se bouscule dans mon cerveau, jusqu'au moment où, mon sang-froid reconquis, je fais part à Léon Blum, qui m'étreint longuement sur son cœur, de l'acceptation, sans réserve, de la nouvelle mission dont il vient de m'honorer. Curieux destin des hommes. Les grands événements de leur vie prennent leur source dans une série d'~~événements~~^{incidents} si imperceptibles que nous n'y prétons, dès l'abord, aucune attention. Puis ~~ensuite~~, les écrits, les actions, les discours qui en sort la suite, enveloppent ^{notre} ~~l'~~existence d'une trame de plus en plus serrée. Un moment arrive où l'on ne peut plus s'en dégager, sans se déconsidérer à ses propres yeux et aux yeux des autres. C'est alors l'heure du sacrifice et le vrai courage consiste à ne pas permettre à la faiblesse de la chair de renier les imprudences de l'esprit!

Telle fut pour moi la pente irrésistible des événements au travers desquels cheminait lentement mon futur et imprévisivble destin.

oooooooooooo
oooooooooooo

oooo

Dès après avoir accepté la nouvelle et importante mission que Léon Blum avait décidé de me confier, les événements se précipitèrent. Ainsi en est-il de ces avalanches dont la masse et la vitesse s'accroissent au fur et à mesure qu'elles dévalent les pentes qui les ont vu naître...

Avant de partir pour Londres, nous avions convenu avec Léon Blum que je tâcherais de prendre langue avec Jouhaux dont nous connaissions la courageuse attitude.

Le vieux chef syndicaliste s'était en effet nettement désolidarisé des Dumoulin, des Vignes, et autres Belin, qui, toute honte bue, s'étaient enrôlés dans la domesticité du Maréchal. Poursuivi et traqué par la Gestapo, il avait pu échapper de justesse à ses recherches et gagner une retraite ^{discrète} ~~décente~~ et sûre dans les environs de Sète. J'eus quelque difficulté à le joindre. Des familiers, aussi prudents que zélés, veillaient sur sa sécurité et éloignaient de lui les importuns ou les suspects. Du fond de sa thésaïde, l'admirable lutteur massif et taillé en force, menait, comme nous, un insaisissable mais tenace combat contre la mafia de Vichy. Nombreux étaient les syndicalistes qui sous ses directives, avaient engagé la lutte contre la servitude et l'oppression étrangères.

Jouhaux n'ignorait rien de notre action et grâce au courage d'une large fraction des sections syndicales qui lui étaient obstinément fidèles, nous apportait le concours de l'immense autorité dont il jouissait auprès du monde ouvrier.

Il eut grande joie de savoir Léon Blum en excellente santé
 vif ~~et~~ et il prit un grand intérêt au récit que je lui fis
 des grandes heures du procès de Riom.

Quand je pris congé de lui, sur ma demande il me remit une liste
 fort complète des syndicalistes résistants de la zone libre qui
 pouvaient devenir pour notre cher Populaire, près de paraître, des
 colporteurs aussi bénévoles que dévoués.

Peu de temps après cette entrevue, je repartais en voyage,
 pour rejoindre, cette fois, mon excellent collègue Lucien ~~Hustel~~ ^{Hussel}
 député de l'Isère. Lors d'une de nos réunions lyonnaises, nous
 avions décidé, tous deux, d'aller rendre visite à Edouard ^X Herriot
 qui s'était retiré dans sa propriété de ~~Brebel~~ ^{BROTEL}, non loin de Vienne.
 Hustel fut en la circonstance le plus charmant des cicerones. Il
 connaissait déjà les lieux et il avait, de plus, l'inestimable possibilité
 de ~~me~~ fréter une auto et d'obtenir de l'essence. Nous n'eûmes
 donc aucune peine à joindre celui qui, bien que révoqué de ses
 fonctions de Maire de Lyon, n'en était pas moins demeuré, jusqu'alors,
 président d'une Chambre des Députés théoriquement vivante, quoique
 pratiquement morte.

Je revois encore notre arrivée dans le petit village où, loin
 de tout et de tous, vivaient Herriot et sa femme. La route qui conduit
 à leur demeure épouse les capricieux méandres d'une rivière aux
 flots rapides. Elle escalade, par bonds successifs la hauteur où
 s'accroche la maison qui, dans la perspective, semble barrer, de sa
 masse, la vallée. Solide et trapue, percée de larges fenêtres, on y
 découvre, en brusques échappées, les lambeaux de brouillard qui masquent
 par intermittence le fond de la gorge.

Une première surprise nous attend: dans la cour qui précède la maison, Herriot, vêtu à la diable, le chef orné d'un immense bonnet de fourrure, est en train de scier du bois avec, aux lèvres, sa pipe légendaire.

Dès qu'il nous aperçoit, il vient vers nous, nous tend les mains, un franc sourire sur son visage. Après avoir salué Mme Herriot et son mari, nous parcourons en leur compagnie ce qui constitue désormais, pour eux, leur unique petit univers.

L'ensemble est d'une simplicité sans recherche mais harmonieuse à souhait. Une salle de belles proportions abrite la bibliothèque magnifiquement pourvue, ainsi qu'il sied au grand intellectuel lyonnais. Aux murs, en un savant désordre, sont accrochées, ici, de belles gravures et là, quelques toiles de ~~maîtres~~ maîtres. Sur les vieux bahuts et les meubles d'époque, des objets d'art piquent d'une note claire les boiseries patinées par le temps.

Herriot, qui a toujours vécu dans les palais nationaux, et frayé avec les esprits les plus éminents de son temps, mène dans ce cadre rustique l'existence la plus simple et la plus solitaire. Il est dans une forme splendide et semble avoir oublié l'inqualifiable mesure de révocation prise contre lui par le Maréchal. Lyon, cette ville qu'il aimait tant et pour laquelle il a tant oeuvré, n'est plus pour lui qu'un ~~très~~ ^{mais douloureux} cher souvenir...

Au cours de la conversation qui s'engage, Herriot évoque avec cette fine ironie qui l'apparente aux meilleurs esprits, les heures douloureuses qu'il a vécues à Bordeaux. Huszel et moi écoutons en silence

sa voix grave qui détaille et cisèle, en touches délicates, les événements qui ont précédé l'armistice, imposé par l'esprit d'abandon de Weygand.

- Triste époque, que celle que nous vivons, mes chers amis. Qui aurait pu imaginer qu'un jour viendrait pour la France où ses généraux ne songeraient qu'à abandonner leurs armées, tandis que les civils, seuls, souhaiteraient poursuivre le combat?

"Nous en avons l'impérieux devoir, poursuit Herriot, car les peuples comme les individus doivent remplir leurs engagements. C'est une thèse que j'ai toujours professée, vous le savez mieux que personne, vous, mes collègues. Or, nous étions liés, pour le meilleur et pour le pire, avec les Anglais. Nous n'avons donc pas le droit d'écouter les lâches conseils de la résignation. Cela, je l'ai dit à Paul Reynaud, je l'ai dit surtout à Pétain; je n'ai pas réussi, hélas, à convaincre l'entêté maréchal! C'est un malheur pour notre pays!"

Hussel et moi demandons alors au Président ce qu'il faut penser du singulier comportement de l'ex-vainqueur de Verdun qui s'acoquine de plus en plus avec les ~~collaborateurs~~ ^{les} Darlan et Laval. Herriot rappelle simplement ce qui est le trait dominant du personnage:

- Pétain, dit-il, n'est qu'un homme, un pauvre homme... comme les autres. Mais plus qu'eux, il possède une faculté d'ingratitude et d'oubli qui dépasse l'entendement. La République a fait de lui un Maréchal; il l'a oublié, ce qui lui a permis d'enterrer allègrement le Régime auquel il doit tout.

"Daladier a fait ensuite de lui un ambassadeur à Madrid: ce fut ^{lui} raison suffisante pour le jeter en prison. Même désinvolture pour Paul Reynaud, qui le nomma Vice-Président du Conseil et que Pétain

poursuit cependant d'une haine sénile. C'est avec la même hargne qu'il a signifié son congé à Albert Lebrun, sans le choix duquel il n'aurait jamais été Chef de l'Etat!

"Il y a mieux. Voici quelques jours, Pétain, dans je ne sais quelle harangue, me félicitait de ma gestion municipale. Au lendemain de ces propos élogieux, il me cassait aux gages et me chassait de la Mairie de Lyon!

"Curieuse personnalité, n'est-il pas vrai, et sans doute plus à plaindre qu'à blâmer, parce qu'elle est sous l'emprise de deux tristes sires: Alibert, son maître à penser, et Ménétrel, son porte-coton!

"Voulez-vous, poursuit Herriot, prendre la mesure exacte de ce petit grand homme? Quand il a constitué son premier Cabinet, à Bordeaux, savez-vous qu'il voulait y faire entrer à tout pris Paul Faure?

"Vous ne devinerez jamais les raisons qu'il en donnait à ses familiers?"

Et comme nous marquons notre totale ignorance, Herriot nous renseigne:

- Le Pétain, reprend-il, tenait à confier un portefeuille à Paul Faure, parce que la chose pouvait faire enrager Léon Blum!!"

~~Herriot~~ ^{Masset} Pendant quelques instants, c'est un fou-rire qui nous gagne, ~~Herriot~~ et moi jusqu'au moment où nous jugeons qu'il est temps de prendre congé de notre hôte...

Celui-ci nous raccompagne, fait quelques pas avec nous, puis, désignant de la main une méchante bâtisse, il reprend la conversation:

- Vous ne pouvez pas me quitter, nous dit-il, d'un ton narquois, sans aller saluer Peyrouton. Ce serait inconvenance grave de votre part!"

Etonnés, ouvrant tout grands nos yeux, nous marquons silencieusement notre désir de comprendre. C'est alors qu'Herriot, avec un bon gros rire, nous montre du doigt, gîté à même le sol, un cochon gras et dodu à souhait, que les familiers de la maison ont fort irrespectueusement baptisé du nom du gendre de feu Malvy. C'est sur cette note de gaieté que nous quittâmes la place pour regagner la charmante ville de Vienne dont Husfel avait été maire durant de longues années avant sa révocation par le Maréchal.

.

Rentré à Marseille, je reprends le contact avec nos sections du C.A.S et plus particulièrement avec Daniel Mayer qui est chargé de faciliter mon départ. Il en connaît le secret, car sa discrétion est exemplaire, et nous décidons d'en informer également Horace Manicacci auquel il convient de confier la direction du mouvement socialiste dans les Bouches-du-Rhône.

Naturellement, ma femme est mise au courant. Elle accepte avec courage les dangers qui peuvent être pour elle, comme pour moi, la suite normale de mon départ.

Nous choisissons ensemble un indicatif qui me permettra d'entrer en liaison avec elle par radio. Hickssen pourra ainsi correspondre avec Ellen: X est la dernière lettre de mon prénom, N en étant la dernière de mon patronyme, comme L est la première lettre du prénom de ma femme et N

la dernière de son patronyme.

Dans le cas où il me serait possible d'écrire, j'adresserais mes lettres à l'ami Jean Roche, d'Istres, qui consent à courir le double risque de les recevoir et de les remettre ensuite à "Madame Henry" pseudonyme qui, nous l'espérons, ne sera pas percé à jour par le Cabinet-Noir du Maréchal.

Sur sa prière instante, je promets à ma compagne de mettre tout en oeuvre pour lui permettre de me rejoindre en Angleterre, quels que puissent être les dangers d'une telle aventure. J'en conterai plus tard les péripéties, car je réussis à tenir parole, on verra dans quelles conditions!

Ces dispositions prises, c'est l'esprit en repos que je reprends la route de Riom où Léon Blum m'attend pour me donner ses dernières instructions. La dure lutte qu'il soutient contre ses accusateurs n'a altéré ni sa condition physique ni sa vigueur intellectuelle!

Alerte et dispos, il dissèque à mon usage et à l'usage de nos militants les thèmes essentiels du Réquisitoire du Procureur Général Cassagneaux dont il vient de prendre connaissance. Clarté, logique, dialectique incisive, ironie mordante, font de cette ultime conversation un feu d'artifice éblouissant.

Ma joie est grande de pouvoir écouter et noter minutieusement tout cela pour en enrichir l'arsenal, déjà copieusement garni, dont se serviront ultérieurement nos propagandistes.

Nous en venons ensuite à l'objet de ma mission à Londres. Ce que souhaite par-dessus tout mon maître et ami, c'est avoir une vue précise et, en quelque sorte, photographique, aussi bien de ce qui se

passé dans l'entourage de de Gaulle, que dans les milieux anglais et français parmi lesquels se développe l'action du général.

- Mais pour cela, lui-dis-je, il faut que je dispose d'une totale liberté de jugement. J'ai donc besoin de confier les rapports que j'enverrai à quelqu'un de sûr, pris en dehors du mouvement gaulliste."

Léon Blum a prévu et résolu la difficulté. Dès que je serai à Londres, je devrai me concerter avec l'ambassade américaine. Le premier secrétaire de celle-ci, Mr. Mathews, est un ami fidèle: il se chargera d'acheminer à Bourrassol tout ce que je lui confierai.

C'est grâce à ce distingué diplomate du reste, que Léon Blum put personnellement informer de mon arrivée un certain nombre de notabilités politiques étrangères auprès de qui j'obtins, par la suite, le meilleur accueil. Il en fut ainsi notamment d'Atlee et de Morrison, tous deux collaborateurs de Winston Churchill; du Président Bénéš et de Masaryk, illustres réfugiés tchéco-slovaques; du comte Sforza, anti-fasciste italien de grande notoriété, et de Juan Negrin, ancien Président du Gouvernement Républicain espagnol. Nos camarades français réfugiés à Londres ne furent pas oubliés: Léon Blum me chargea, pour chacun d'eux, de mille souvenirs.

C'est en les évoquant que mon maître et ami me dit une fois de plus ce qui faisait l'objet de ses plus vives préoccupations. Il souffrait presque physiquement du désaccord qui semblait s'installer à demeure dans la pensée de quelques uns de nos camarades, critiquant âprement, à Londres, la position prise par le C.A.S vis-à-vis du gaullisme. A cet égard, j'étais chargé de mettre tout en oeuvre pour dissiper, atténuer, apaiser les divergences aiguës qu'accusaient les

messages assez nombreux qu'il recevait de Londres par diverses voies connues de lui seul.

Convaincu que la lutte entreprise contre la chienlit de Vichy serait extrêmement dure, même après la défaite des hitlériens, ses protecteurs naturels, Léon Blum estimait qu'il ne serait pas trop de l'union absolue de tous les démocrates pour imposer le rétablissement d'un régime républicain.

Faire corps avec de Gaulle, était pour lui une sorte d'impératif catégorique, non seulement pour assurer une prise de pouvoir instantanée, dès la débâcle allemande, mais encore pour orienter et asseoir sur une base populaire notre futur régime politique.

Cela seul pouvait permettre, à son avis, de neutraliser certaines influences maurrassiennes ou cléricales qui s'efforçaient de tirer parti, à leur usage, du prestige ~~et~~ et de l'autorité de Charles De Gaulle.

C'est sur ces ultimes considérations que sonna l'heure du départ.

Très émus l'un et l'autre, nous nous étreignons, Léon Blum et moi, comme deux frères. Après une dernière accolade, je quitte l'humble cellule où, pendant plus d'une année, j'ai vécu les heures les plus exaltantes de mon existence.

Quand reverrai-je Léon Blum? Que va-t-il advenir de lui? De son procès? Le fou sanglant qui dirige le Reich ne tentera-t-il pas, un jour, de détruire cette magnifique intelligence, dont il sait bien tout ce qu'elle a de redoutable pour lui?

Belles sont les pensées que nous agitions, dans la soirée, à l'Hôtel des Voyageurs, où j'ai retrouvé Jeannot et Renée Blum, ainsi

que Spanjen et Le Trocquer. Tenus au courant de mon prochain départ, ils multiplient pour moi leurs affectueuses recommandations. Quand je les quitte, il semble qu'un morceau de mon être vient de se détacher de moi.

Pendant des mois et des mois, j'ai fait corps avec ce groupe enthousiaste et courageux qui entourait de sollicitude et de soins le chef de notre Parti.

J'ai lutté, souffert, espéré avec lui comme j'ai lutté, souffert et espéré avec le magnifique soulèvement populaire que le C A S a suscité et développé ~~en France~~ dans la zone sud de la France.

Certes, je ne suis qu'un modeste rameau de cette vaste forêt humaine qui, de jour en jour, tressaille au vent de l'espoir.

Et voici que ce rameau va se détacher d'elle. Loin de tout et de tous, dans la brume d'un pays étranger, comment pourra-t-il continuer à vivre, privé de sa sève nourricière, ~~et de~~ ^{arraché à} la douceur du sol natal? Il ne faut pas moins que mon retour au foyer et ma reprise de contact avec mes camarades de lutte, pour chasser ce goût de cendres qui semble surgir, en ma bouche, à chaque tournant difficile de ma vie.

C'est Daniel Mayer, ainsi que me l'avait indiqué Léon Blum, qui viendra me donner les indications utiles à mon départ. Je ne tarde pas à recevoir sa visite en mon cabinet de Marseille. Quand il y pénètre, souriant et affectueux, il va droit au but:

- Dans quelques jours, me dit-il, tu parleras à la BBC, à Londres. Tous nos amis comptent sur toi et savent que tu ne failliras pas à la tâche dont le Patron t'a chargé."

Après ce préambule, défilent alors les multiples recommandations que je dois suivre à la lettre si je veux éviter tout fâcheux contact

avec la police vichyssoise.

Jour du départ: 17 mai 1942.

Premier objectif: atteindre Montpellier dans la matinée dudit jour. C'est dans cette ville que je rejoindrai Thérèse Mitrani, que Daniel m'avait présentée quelques jours auparavant.

Denise (c'est son nom de guerre) est une vaillante femme qui assure le départ des Résistants désireux de gagner Londres. Il faudra la joindre dans l'après-midi dans les jardins bien connus du Peyrou, car c'est d'elle que je recevrai mes ultimes instructions.

- Ne t'inquiète de rien, poursuit Daniel. Tout est arrangé. Dès que tu auras franchi la frontière, tu seras conduit auprès du Consul Anglais de Barcelone qui assurera ton départ pour Londres par les voies les plus rapides."

Le programme me paraît simple, le scénario parfaitement réglé; nulle inquiétude n'effleure mon esprit. Rien à craindre, puisque l'Intelligence Service est dans le coup!

C'est ainsi que finit par arriver l'heure de la séparation ...

Partir, dit-on, c'est mourir un peu, mais c'est surtout souffrir... parfois ^{et} même, cruellement.

Ma femme est là, tout auprès de moi, les yeux noyés de larmes. Faisant violence à sa douleur, elle prodigue recommandations et encouragements. Il me semble la revoir, toute pâle, le regard anxieux, tandis que je fais mes premiers pas dans le chemin creux qui joint ma demeure ~~par~~ au village proche, encore endormi.

Je sais ma compagne souffrante, malade, même, puisque elle ~~sera opérée~~ ^{subira} quelques mois plus tard ~~une~~ grave opération.

^{son}
de caractère, je n'ignore pas qu'elle est sensible à la moindre
peine qui l'effleure. C'est le coeur broyé que je me suis arraché
de ses bras et qu'à chacune de mes enjambées, s'élargit le fossé
qui va nous séparer, jusques à quand, Hélas!

Oppressé, haletant, le désespoir que je lis dans ses yeux,
finit par me gagner, si bien que je fais demi-tour pour accourir
de nouveau auprès d'elle.

Tandis que je sens mon courage m'abandonner, je m'entends
lui dire d'une voix angoissée:

- Laure, ma Laure, je peux remettre mon départ... en abandonner même
jusqu'à l'idée, si tu le désires. Peu m'importe, après tout, ce
que pourront penser de moi mes camarades."

Je n'ai pas achevé tout ce qui se presse sur mes lèvres,
que déjà, elle m'étreint et glisse à mon oreille ces seuls mots:

- Tu as promis. Ton devoir est là. Rester serait trahir."

Magie du verbe, puissance d'une tendresse féminine: il n'en
fallut pas plus pour secouer ma passagère faiblesse. Me voici
frémissant, ma volonté à nouveau tendue comme un arc... Puis,
sans jeter un regard en arrière, je reprends mon chemin, celui qui,
bien loin des joies paisibles du foyer, va me jeter à tous les
hasards de l'aventure.

o o o o o o

o o

Daniel en conviendra comme moi quand ces lignes tomberont sous ses yeux: le voyage d'Istres à Londres fut vraiment une aventure, et quelle aventure!

Mon arrivée à Montpellier et ma rencontre avec Denise dans les jardins du Peyrou s'accomplirent sans l'ombre d'une difficulté.

Dès que Denise m'aperçoit, elle s'approche sans hâte. Derrière nous, deux inconnus nous emboîtent le pas. Ce sont sans doute d'inoffensifs promeneurs. Tantôt ils nous suivent, tantôt ils nous précèdent, si bien que je finis par les dévisager avec une attention soupçonneuse.

L'un des deux hommes a de la race. De taille moyenne, l'oeil vif, il se tient très droit, ce qui met en valeur un vêtement de bonne coupe.

Quant à son compagnon, il a le type accusé du Catalan. Grand, mince, le front haut, le cheveu noir, le teint mat, les yeux sombres, sa démarche est aérienne et quasi dansante comme celle de beaucoup de ses compatriotes.

Denise, qui parle d'abondance, mais à voix basse, jette, de loin en loin, sur les deux personnages, un regard qui me paraît inquiet. Comme je m'apprête à lui demander ce qu'elle pense, je la vois soudain s'avancer franchement vers nos deux suiveurs, qui se sont arrêtés au milieu d'un carrefour à peu près solitaire.

Elle m'appelle, me prie d'approcher et les quatre promeneurs se trouvent face à face.

Les inconnus saluent, me tendent la main, s'inclinent devant Denise qui me les présente alors. J'ai devant moi René et Martin,

deux des meilleurs agents de l'Intelligence Service. Ce sont eux qui vont me prendre en charge et qui m'aideront à passer la frontière.

Daniel m'avait bien souvent parlé de René, avec lequel il avait des contacts assez fréquents à Marseille.

Je connaissais sa réputation: hardi, mais prudent; ^{intépide} ~~intépide~~, mais plein de sang-froid, parlant aussi purement le français que l'anglais, l'homme nourrissait une haine farouche contre l'Allemand. Dès la déclaration de guerre, il avait offert ses services au Colonel Buckmaster, bien connu de nos Résistants. Malgré ses quarante-cinq ans bien sonnés, il s'était fait parachuter en France et n'avait pas hésité, à mainte~~s~~/^s reprises, à franchir les Pyrénées pour organiser les filières grâce auxquelles Londres tentait de récupérer, soit ses aviateurs évadés des prisons allemandes, soit ses agents de renseignements travaillant au contact de l'ennemi.

Martin, qui l'accompagnait, était bien un pur Catalan; ainsi que j'en avais jugé. Comme René, il s'était enrôlé dans la croisade anti-hitlérienne, un peu par idéologie, et beaucoup par amour de l'aventure.

Denise m'apprit qu'il avait commandé une des Brigades Républicaines contre les mercenaires de Franco.

Sa haine de la dictature n'avait d'égale que celle de son compagnon de promenade. Simple, quelque peu hautain, dès qu'on avait gagné sa confiance c'était un garçon charmant, enjoué, rieur, et, ce qui ne gâtait rien, d'une réelle culture.

Je passais en sa compagnie une bonne partie de l'après-midi

à parler voyages, politique, littérature.

Les Catalans sont de même race que nos Provençaux, et, comme eux, ils ont l'^{amour}amour de leurs coutumes, de leur terroir, de leur langue chantante comme une musique.

Curieuse rencontre: Martin, comme moi-même, avait voué un véritable culte au chantre inspiré de ma terre natale: Frédéric Mistral. Ce fut un enchantement que d'entendre tomber de ses lèvres les plus beaux vers de Mireille ^{immortelle} fille des Baux! René nous ramena gentiment mais fermement sur un terrain plus prosaïque. Je devais me retrouver aux alentours de vingt-deux heures à la terrasse d'un café dont il me donna l'adresse.

Martin serait là, avec un guide, et sans doute un jeune Anglais qu'il devait convoquer en même temps que moi.

Jusqu'à l'heure du rendez-vous, nous devions nous disperser, pour éviter d'attirer l'attention sur nous.

Je pris donc congé du sympathique trio qui m'escortait et me dirigeai vers le centre de Montpellier.

A peine avais-je atteint la place de l'Oeuf, que littéralement je buttai sur l'un de nos plus valeureux résistants: Max Juvéanal, d'Aix-en-Provence. Max était venu plaider un des innombrables dossiers que son talent faisait affluer à son Cabinet.

Il pensait que j'étais en tournée de propagande pour le C.A.S. Je le détrompai en lui confiant, sous le sceau de secret, les vraies raisons de ma présence à Montpellier. Comme je n'avais pu le joindre avant mon départ d'Istres, je mis à profit notre rencontre pour le prier de prendre la direction du Mouvement dans sa Région, où il était à la

fois connu et aimé. Il devait s'acquitter de cette tâche, ainsi que je l'ai déjà noté, avec un courage et un dévouement exemplaires.

L'heure de mon rendez-vous^A approchant, je me mis en devoir de faire une ultime visite. Je tenais en effet à revoir avant mon départ mon jeune et ardent collègue Vincent Badie, député de l'Hérault et Avocat au Barreau de Montpellier.

J'eus le bonheur de pouvoir le rencontrer, ce qui me fournit l'occasion de le féliciter de son attitude à Vichy et de la bataille qu'il menait, en son département, contre les tristes suppôts du dictateur allemand.

Confiants tous les deux dans la victoire finale des démocrates, nous parlâmes à coeur ouvert de nos communes espérances et de l'avenir promis à notre patrie, lorsque l'occupant en serait chassé.

Après avoir porté un toast à la revanche prochaine, je quittai ce Parlementaire charmant qui devait, plus tard, payer de sa liberté son attachement à la France...

Dix heures sonnaient, lorsque je retrouvai Martin. Il m'attendait en compagnie d'un tout jeune homme. Grand, mince, physionomie ouverte, l'allure d'un Français de bonne compagnie, tel était le compagnon de route annoncé par René. J'ai oublié son nom de guerre mais j'ai su plus tard son vrai nom: c'était le Capitaine Fox, né de père anglais et de mère française.

J'ai su également plus tard que cet officier de renseignements avait la plus grande hâte de rentrer en Angleterre, car il était porteur d'une documentation particulièrement importante. Comme me l'avait assuré

Daniel, Fox comptait atteindre Figueras dans les vingt-quatre heures. Une auto nous y attendait pour nous transporter à Barcelone où l'agent consulaire anglais, prévenu de notre arrivée, nous ferait conduire à Gibraltar, un avion devant finalement nous déposer à Londres.

L'opération me paraît donc parfaitement organisée, et, en m'en réjouissant, je ne peux m'empêcher d'admirer ce parfait mécanisme qu'est l'Intelligence Service anglais!

Heureuse euphorie! elle me permet d'atteindre sans impatience, avec une parfaite tranquillité d'esprit le petit village français où Pedro, le guide espagnol annoncé, nous prend en charge et nous entraîne à sa suite dans les sentiers escarpés des Pyrénées. La nuit est belle; les étoiles brillent; nous grimpons en file indienne derrière Pedro qui nous a recommandé de ne pas fumer et de garder le silence. Des douaniers patrouillent dans la montagne et il vaut mieux ~~les~~ ne pas signaler notre présence, si nous ne tenons pas à faire connaissance avec les gègles françaises.

Rompu à la marche par mon entraînement de chasseur impénitent, je me déplace sans bruit, ayant pris la précaution de me munir de sandales. Le Capitaine Fox qui, lui, ne connaît pas les difficultés de la marche en montagne, n'a que des bottines de ville et il perdra très souvent son équilibre, à la grande frayeur de Pedro car ses ~~maladroites~~ chutes sont loin d'être silencieuses. Ce n'est qu'après plusieurs heures d'effort qu'aux premières lueurs de l'aube nous atteignons enfin la crête. L'Espagne est là, toute proche: seule, nous en sépare une méchante cabané de berger qui, pensons-nous, va nous permettre de prendre un repos bien gagné, car nous ne redescendrons, qu'à la nuit, le versant opposé aux pentes françaises.

CHAPITRE XVII

Mes Prisons Espagnoles

~ ^{po2} ~
"Manana ~~per~~ la manana": tels sont les maîtres-mots de la langue espagnole. En eux, se résument, à la fois, la nonchalance de la race, la paresse d'une bureaucratie besogneuse, et aussi cette sorte de résignation fataliste, héritage de la domination musulmane qui, durant tant de siècles, imposa sa loi au pays.

"Demain, ou peut-être après-demain": telle est, en effet, l'inévitable réponse que l'on obtient de l'hidalgo chaque fois qu'on l'interroge sur la survenance d'un événement ~~légitimement attendu~~ impatientement attendu.

Nous dûmes donc nous contenter de ces seuls pauvres mots, Fox et moi, quand nous priâmes notre guide de nous indiquer le moment précis où nous foulerions enfin le sol ibérique!

Une première surprise nous attendait: notre convoyeur nous déclare en effet que sa tâche à lui vient de prendre fin. D'autres guides vont arriver et nous prendront en charge.

Quand cela, demandons-nous?

"Mañana por la mañana, aux premières lueurs de l'aube", nous répond-on. En attendant, défense de faire du feu (les nuits sont encore très fraîches sur les hauteurs), interdiction aussi de ^{se} promener, car des yeux indiscrets fouillent sans cesse la montagne. Autre ennui: croyant franchir celle-ci en une seule étape, nous n'avons que peu de vivres ~~et~~ *solides ou liquides.* ~~encore moins de bois.~~ Si l'attente se prolonge, notre estomac criera famine! Que faire? Rien d'autre, évidemment, que de nous plier aux nécessités de l'heure et d'accepter, avec résignation, ce que nous ne pouvons éviter. Mécontents et déçus, nous pénétrons avec Fox dans la bergerie proche, pendant que notre premier convoyeur, dévalant les pentes, regagne la France.

Des gerbes de paille tapissent le sol et nous invitent au repos. Nouvel et désagréable avatar; à peine nous allongeons-nous sur ce tapis moelleux, que nous sommes littéralement envahis par une nuée de méchantes bestioles qui depuis longtemps, sans doute, n'ont pas été à pareille fête.

Il faut décamper en hâte si nous voulons échapper à cette maudite engeance!

C'est ainsi que coulèrent lentement nos heures d'attente, tantôt mordus par la froidure de la nuit, tantôt accablés par les ardeurs du soleil...

Et puis, le miracle espéré finit par se produire et nous voyons arriver vers nous, de grand matin et au pas de charge, deux jeunes hommes qui, en hâte, nous demandent de les suivre sans délai.

Fox est un compagnon précieux. Il parle couramment l'espagnol et

il peut converser familièrement avec les arrivants. Légers et bondissants comme chevreaux en liberté, nous avons peine à suivre le train d'enfer qu'ils nous font mener. Il fallait se hâter, disaient-ils, car le jour n'allait point tarder à poindre et il serait malsain pour nous d'être repérés par les « guardias civiles » qui surveillaient les parages.

C'est pourquoi, tantôt courant, tantôt soufflant, tantôt chutant, nous emboîtons le pas à nos entraîneurs au travers de sentiers où des contrebandiers n'auraient jamais osé s'aventurer!

La plaine est encore bien loin de nous lorsque nous atteignons une combe particulièrement boisée qui nous dissimule à tous les regards. Nos guides, après s'être concertés, font halte auprès d'un bouqueteau ^{haut} perché sur une ~~petite~~ éminence.

Nous venons d'atteindre, disent-ils, une zone particulièrement dangereuse. Ils vont nous précéder, pour reconnaître les lieux et reviendront auprès de nous lorsque la voie leur paraîtra libre.

C'est sans méfiance aucune que nous les voyons s'éloigner d'un pas léger. Par chance, ils ont laissé entre nos mains quelques croûtons de pain bis, des débris de fromage, une peau de bouc à moitié pleine d'un vin capiteux... Nous dévorons, sans faux scrupules, ces maigres reliefs, pleinement rassurés sur la suite de notre équipée...

Sous les frondaisons, l'ombre est fraîche à souhait...

Nous sommeillons, Fox et moi, à même la terre et le temps coule sans trop d'impatience. Après de longues heures, la nuit descend silencieusement sur nous, sans que nous ayons vu réapparaître l'un quelconque de nos deux convoyeurs...

C'est en vain que nous prétons l'oreille: nul bruit ne trahit une présence humaine...

donc
Inutile/de nous leurrer, nous comprenons enfin que nous avons été
joués, trahis et abandonnés, en pleine montagne, par des passeurs sans
scrupules, comme en connurent, à l'époque, tant et tant de malheureux fu-
gitifs. Ne possédant aucune carte de la région, une seule solution
s'offre à nous: c'est de gagner le plus rapidement possible les lumières
qui scintillent au fond de la vallée. Ville ou village, nous trouverons là
repos assuré, nourriture possible et, si le hasard nous sourit, renseigne-
ments pratiques pour joindre Figuéras, où Fox, toujours confiant dans
l'Intelligence Service, compte bien se faire conduire jusqu'auprès du
Consul Anglais de Barcelone!

Ce plan de campagne arrêté, nous nous mettons en route sous la
lumière froide de la lune qui découpe en arrêtes vives les amas rocheux
qui nous environnent. Pour ne pas nous égager, nous ignorons volontairement
les sentiers tracés et nous piquons droit vers les lointaines clartés
qui, telles des phares, jalonnent notre route. Nous franchissons ainsi,
non sans chutes douloureuses, les crevasses, les éboulis, les taillis
épineux, dont l'ombre construit sur le sol des formes fantastiques.
L'action que l'on conduit dans le danger dissipe en nous toute appréhen-
sion et nous glissons dans le noir, l'esprit uniquement tendu vers un but
dont chacun de nos pas nous rapproche.

Récompense de nos efforts: en contournant une sorte de croupe
hérissée de broussailles, nous entrevoyons un vaste bâtiment de ferme
dont les habitants veillent encore, s'il faut en croire les pâles lumières
qui s'échappent de quelques fenêtres entrouvertes. Fox n'hésite pas:
il frappe à la porte d'accès du bâtiment qui s'ouvre quelques instants
après, tandis qu'une silhouette de femme apparaît sur le seuil.

A la vue des deux inconnus qui sont devant elle et dont la

donc
Inutile/de nous leurrer, nous comprenons enfin que nous avons été
joués, trahis et abandonnés, en pleine montagne, par des passeurs sans
scrupules, comme en connurent, à l'époque, tant et tant de malheureux fu-
gitifs. Ne possédant aucune carte de la région, une seule solution
s'offre à nous: c'est de gagner le plus rapidement possible les lumières
qui scintillent au fond de la vallée. Ville ou village, nous trouverons là
repos assuré nourriture possible et, si le hasard nous sourit, renseigne-
ments pratiques pour joindre Figuéras, où Fox, toujours confiant dans
l'Intelligence Service, compte bien se faire conduire jusqu'auprès du
Consul Anglais de Barcelone!

Ce plan de campagne arrêté, nous nous mettons en route sous la
lumière froide de la lune qui découpe en arrêtes vives les amas rocheux
qui nous environnent. Pour ne pas nous égayer, nous ignorons volontairement
les sentiers tracés et nous piquons droit vers les lointaines clartés
qui, telles des phares, jalonnent notre route. Nous franchissons ainsi,
non sans chutes douloureuses, les crevasses, les éboulis, les taillis
épineux, dont l'ombre construit sur le sol des formes fantastiques.
L'action que l'on conduit dans le danger dissipe en nous toute appréhen-
sion et nous glissons dans le noir, l'esprit uniquement tendu vers un but
dont chacun de nos pas nous rapproche.

Récompense de nos efforts: en contournant une sorte de croupe
hérissée de broussailles, nous entrevoyons un vaste bâtiment de ferme
dont les habitants veillent encore, s'il faut en croire les pâles lumières
qui s'échappent de quelques fenêtres entrouvertes. Fox n'hésite pas:
il frappe à la porte d'accès du bâtiment qui s'ouvre quelques instants
après, tandis qu'une silhouette de femme apparaît sur le seuil.

A la vue des deux inconnus qui sont devant elle et dont la

mine est loin d'être engageante, la maîtresse des lieux esquisse un commencement de retraite. En quelques mots rapides, Fox la rassure et explique la situation.

- Nous sommes, dit-il, deux Anglais échappés des prisons allemandes^{et} qui s'efforcent de regagner leur pays. Peut-on nous accueillir quelques heures? Nous avons besoin de repos et aussi de nourriture, que nous paierons. Ensuite, si on nous l'indique, nous prendrons la route de Figueras, où des amis sûrs nous attendent."

La femme qui nous a accueillis et écoutés, réfléchit, les poings sur ses hanches. Elle est veuve et vit seule, dans cette ferme isolée, avec deux de ses fils. Elle consent, finalement, à nous héberger, à condition que nous repartirons au lever du soleil et que, en cas d'arrestation, nous soyons muets comme tombe sur l'hospitalité qu'elle a décidé de nous accorder.

-La police de Franco, dit-elle, est sévère.

Elle risquerait la prison, si on apprenait qu'elle a accueilli chez elle, deux étrangers en situation irrégulière.

Nous rassurons de notre mieux cette excellente femme qui s'affaire aussitôt pour nous donner le vivre et le couvert.

Les simples savent, souvent mieux que d'autres, pratiquer la loi non écrite de l'hospitalité. Or, il se trouve que nous avons eu la main heureuse, car nous n'eûmes qu'à nous louer de ces braves gens!

Dès les premières lueurs du jour, ainsi que nous le leur avions promis, nous quittons nos hôtes, après les avoir chaleureusement remerciés et nous nous engageons sur la route qui mène à Figueras.

Ignorant tout des mœurs de la gent policière espagnole, nous pensons, non sans naïveté, que la meilleure façon de ne pas attirer

l'attention sur nous, c'est de cheminer en touristes, flânant au gré de leur caprice.

Déconvenue amère: nous n'avons pas franchi les dernières mesures du village que surgissent devant nous deux "guardias civiles", le chef recouvert de cet étrangen bicorné en toile cirée qui fait de leurs personnages de véritables échappés ^{és} d'opéra-bouffe.

-Passeport! demandent, d'un ton rogue, les deux policiers, qui viennent de nous arrêter.

Fox explique que nous n'avons pas eu la bonne fortune, et pour cause, d'obtenir ni le visa, ni le passeport réclamé!

- Désolés, Messieurs, nous répond-on. En ce cas, veuillez nous suivre à Figueras. Vous vous expliquerez devant le chef de la police."

Chemin faisant, la bonne grâce de Fox réussit à dégeler quelque peu l'atmosphère plutôt tendue. Nous apprendrons ainsi qu'il convient de nous délester de l'argent que nous possédons, car le trafic des devises étrangères est sévèrement sanctionné. Si nous nous en débarrassons, nos policiers assurent que nous nous tirerons plus aisément ^{d'} de l'affaire.

Il n'en faut pas plus pour que nous transférions de nos poches dans les poches de nos alguazils, les quelques livres ^{sterling} que nous avons emportées avec nous. Nous y perdons, certes, un précieux viatique, mais nous y gagnons, en compensation, la bonne grâce de nos compagnons de route. Ils nous autorisent à fumer et à faire halte chaque fois qu'un peu d'ombrage nous permet de souffler à l'aise, hors des atteintes d'un soleil meurtrier.

Quand nous atteignons Figueras, après dix kilomètres d'une marche harrassante, nous sommes devenus presque des amis.

Le charme est, hélas, rompu dès que nous comparaissons devant le

Chef de la Police locale, qui, sanglé dans un uniforme vert-bouteille, nous harcèle de questions.

Qui sommes-nous? Qui nous a aidés à franchir la frontière? Dans quel but sommes-nous venus en Espagne? Pourquoi ne possédons-nous, ni passeport ni visa d'entrée?

C'est Fox qui répond à ce flot de questions et qui dévide imperturbablement devant notre interrogateur l'affabulation que nous avons imaginé de soutenir en cas d'arrestation. Nous sommes tous deux des Anglais ~~désireux~~ désireux de regagner leur patrie. Comme je n'ai personnellement qu'une connaissance imparfaite de la langue anglaise, il a été entendu que je simulerais une complète surdité, pour laisser à Fox le soin de répondre à toute question posée dans sa langue maternelle.

Je peux du reste produire, à l'appui de ma nouvelle nationalité que je viens d'adopter, une manière de preuve officielle ^{dont} l'histoire vaut d'~~en~~ être brièvement contée.

Dès les premiers jours de la guerre, en 1939, j'avais été envoyé en mission à Londres par la Commission des Finances, dont je faisais partie. Or mon séjour dans la capitale anglaise avait ~~eu~~ ~~eu~~ coïncidé avec la distribution des premières cartes d'alimentation, destinées aux Londoniens. Comme ceux-ci, j'avais donc rempli, en mon hôtel, la fiche détaillée nécessaire à la délivrance de ce précieux document. Le fonctionnaire chargé de ce soin, n'ayant pu déchiffrer correctement mon écriture, m'avait, sans y prêter malice, doté d'un nouveau patronyme. C'est ainsi que j'étais devenu, grâce à son erreur de plume, Mr Felix GOUIB, âgé de ⁵⁸ ~~23~~ ans, demeurant à l'Alexandra Hotel, à Londres.

A mon retour en France, j'avais conservé, à titre de souvenir, cette carte d'alimentation étrangère. A tout hasard, je l'avais emportée,

lors de mon départ pour l'Espagne.

Fox pouvait donc l'affirmer sans rire: j'étais un Anglais authentique, ainsi qu'en témoignaient les Services ~~du~~ Ravitaillement de Sa Majesté Britannique. C'est donc sous cette identité supposée que je fus couché sur les registres de police, au cours de mes séjours successifs dans les multiples prisons espagnoles avec lesquelles, Fox et moi, allions faire ample connaissance.

•• •• •• ••W

••

C'est la pittoresque ville de Figueras qui nous fournit un premier avant-goût des maisons de détention que la prévoyance soupçonneuse de Franco avait multipliées dans toute la péninsule.

Infortuné capitaine Fox! là où il escomptait fréter un véhicule pour rejoindre Barcelone, il dut se contraindre, comme moi-même, à demeurer claustré dans une méchante mesure, aménagée à la diable, pour y tenir sous clef des délinquants en instance de jugement.

La maison, vétuste et branlante, ne manquait cependant pas de caractère. Il y régnait, par chance, une sorte de laisser-aller bon enfant, qui rendait supportables ses multiples incommodités. Dans l'unique dortoir et le vaste réfectoire où gitaient en commun les quelque vingt détenus, qui en étaient les occupants, chacun de nous eut loisir de confronter sa propre aventure avec celle de ses compagnons d'infortune.

Il y avait là un authentique comte polonais accompagné d'un

magnifique garçon, dont il était fier d'être le père. Echappés tous deux de leur pays, envahi par la soldatesque allemande, les deux hommes souhaitaient s'enrôler au plus tôt dans l'armée anglaise. Des aviateurs belges et quelques officiers hollandais, patriotes et résistants, nourrissaient les mêmes espoirs: c'est dans ce but qu'ils avaient franchi la frontière et passé en Espagne. Leur équipée était la soeur de la nôtre, à croire qu'elles avaient été coulées dans un seul et même moule.

Les uns et les autres avaient traversé la France sans difficultés majeures. Arrivés en vue des Pyrénées, ils parviennent à engager à prix d'or des convoyeurs qui s'étaient faits forts de leur faire franchir la frontière sans encombre. Tout s'était passé correctement dès l'abord. Mais à peine avaient-ils foulé le sol espagnol que leurs guides, à une croisée de chemins, les avaient abandonnés sous prétexte de reconnaître le terrain.

Deux vigoureux carabiniers étaient survenus, aussitôt après, et les avaient dirigés, menottes aux poignets, vers la prison de Figueras.

Le double jeu de ces guides singuliers était patent: ces messieurs touchaient d'une main l'argent des anti-hitlériens venus de France, et de l'autre main, celui, plus malodorant, des sbires de Franco. L'histoire était à la fois navrante et banale et se répéta, hélas, pour des milliers de passagers clandestins....

Durant que j'en écoutais distraitemment les détails trop connus de moi, je songeais avec angoisse à la terrible inquiétude qu'allait éprouver ma femme, en l'absence de toute nouvelle de ma part. Elle avait cru, comme moi-même, que dans la huitaine de mon départ, elle entendrait ma voix à la radio de Londres.

Or, de l'avis de tous nos co-détenus, notre halte forcée en Espagne pourrait se prolonger durant des mois. Qu'allait-on penser de mon silence, à mon foyer? Comment faire savoir qu'un désagréable incident de route venait de bouleverser mon plan de voyage? Ces pensées assombrissaient fort mon humeur et j'enviais bien souvent le calme olympien du Capitaine Fox, acceptant sa réclusion avec un flegme tout britannique. Il est vrai qu'un espoir tenace habitait mon compagnon. Il avait appris qu'on ne tarderait pas à nous transférer à Barcelonne. et il comptait bien prendre contact, en cette ville, avec son consul.

C'est donc avec une orgueilleuse assurance qu'il me promettait que, grâce à la toute-puissante entremise de ce haut fonctionnaire, ~~nous ne pourrions tarder à être libérés~~ ^{notre} libération ne tarderait point.

C'est ainsi que, ballottés entre l'inquiétude et l'espoir, nous fûmes informés, au bout de quatre jours, de notre prochain départ pour Barcelone.

Piteuse fut notre entrée dans cette belle cité, bruisante de vie et scintillante de lumière! Les prisonniers de Figueras sont tous là, sur le quai de la gare, chaînes aux pieds et menottes aux poignets. Des carabiniers armés jusqu'aux dents (on se demande pourquoi) montent la garde autour de nous.

Un tramway frété à notre intention nous dépose, quelques instants après, au lieu même de notre nouveau domicile. Cahin-caha, ainsi que marchaient autrefois nos entravées, nous franchissons la grille d'entrée d'un vaste bâtiment au fronton duquel se détache l'inscription: Prison Cellular de Barcelona- Carcel Modelo.

~~Le conte paléontologique, qui concerne l'Espagne, n'apprend que l'établis-~~

~~sement date du règne d'Alphonse XIII. C'est en effet ce bon monarque qui
 en avait ordonné la construction à la consternation de ses sujets, que le
 sort des condamnés de droit commun devenait totalement indifférents.~~

~~L'Espagne de Franco se pique encore d'être moins de tels senti-
 ments humanitaires et le Carcel Modelo de Barcelona, destiné à héberger
 400 détenus en arbitraire à l'époque où nous en devinâmes prisonniers
 dans la nuit du 17 pour la plupart à être exécutés de la guerre
 civile, elle n'était que l'antichambre de la mort.~~

Quand nous y pénétrons, après avoir successivement franchi trois
 grilles fortement cadenassées, nous nous trouvons au centre d'une
 immense verrière. Une cage vitrée où siège en permanence le gardien-chef
 permet à celui-ci de surveiller les sept galeries en forme d'étoile où
 s'ouvrent sur trois étages les 700 cellules destinées aux occupants.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous l'explique: nous sommes
 bien, cette fois, dans une vraie prison, et quelle prison!

Tout commence par une fouille, qui permet à nos gardiens de
 confisquer couteaux, ciseaux, rasoirs ou fourchettes, objets réputés
 dangereux.

C'est ensuite le passage à l'anthropométrie, avec fiche signalétique
 des patients. Ces formalités administratives accomplies, se
 succèdent, dans l'ordre: l'inspection des poux; l'étuvage des vêtements;
 la douche froide et enfin l'installation en cellule.

Quand nous entrons dans celle qui nous est destinée, Fox et moi,
 nous la trouvons copieusement encombrée. Il y a bien place, dans cette
 méchante pièce, pour deux hommes, ainsi que semblent l'indiquer son exigu-
 ité et deux bat-flanc accrochés au mur. Mais, dans cet espace, à peine plus
 grand qu'un de nos compartiments de première classe, on a ^{déjà} installé ~~avant~~

~~se~~ huit hommes qui nous dévisagent, dès notre arrivée, avec une sombre curiosité.

Nous avons devant nous une étonnante variété d'échantillons ~~humains~~ humains, d'où se dégage une puissante effluve d'odeurs animales. Espagnols, Belges, Polonais, Anglais ou Français, accroupis à même le sol ou étendus sur des matelas ~~caulants~~ caulants, voient et fraternisent dans toutes les langues.

Certains de nos compagnons de geôle languissent dans cet antre malodorant depuis des mois et ont tôt fait de nous renseigner sur la triste vie qu'on y mène.

Nous logions, paraît-il, en face des cellules réservées aux condamnés à mort. Si incroyable que soit la chose, six ans après la fin de la guerre civile, cinq à six malheureux étaient fusillés ou étranglés chaque semaine, remplacés, aussitôt après leur disparition, par autant de nouveaux morts-en-sursis.

Dans ce pays où la loi du Christ tourne presque au fanatisme, on semblait prendre plaisir à aggraver les souffrances morales des pauvres diables promis aux bourreaux.

On faisait volontairement traîner leur exécution et, pendant des mois et des mois, c'était l'attente angoissée d'une grâce problématique jusqu'au jour où, au petit matin, pour en dissimuler sans doute la honte, on se décidait à perpétrer ces assassinats légaux qui mettaient fin à leurs tourments. Quelques instants après ^{leur mort} une petite armée de balayeurs procédait à la tumultueuse toilette du quartier, précédant de peu les clameurs cuivrées d'un clairon sonnant le réveil. Appel rapide, distribution d'un liquide noirâtre, traditionnellement appelé café, sans en avoir l'arôme, nettoyage individuel se succédaient ensuite

sans transition.

Ces menues besognes accomplies, bavardages, discussions politiques, pronostics sur la guerre, supputations sur notre possible mise en liberté, occupaient notre temps jusqu'à l'arrivée d'une soeur de charité chargée de la distribution des repas.

La chère était maigre, on le comprend, et se composait principalement de produits du terroir: fèves, oignons, tomates, pommes de terre, le tout accompagné de 200 grammes de pain, ration de la journée.

Dans l'après-midi, nous avions quelquefois droit à une brève promenade dans une cour ceinturée de murs épais et où le soleil n'osait même pas se montrer.

La loi du silence y était rigoureusement imposée: elle permettait à chacun de nous de poursuivre solitairement ses propres débats intérieurs dont le thème central était nécessairement et toujours le retour à la liberté.

Quand la nuit arrivait, une ~~xxx~~ ^{vie} obscure, trouée de fugitives lumières commençait dans chaque cellule.

La chasse aux punaises était ouverte, avec comme seule arme, la brève flamme d'une allumette qui vouait au bûcher cette maudite engeance.

Le sommeil semeur d'oubli et porteur d'espérance nous surprenait enfin au milieu de cette répugnante mais nécessaire besogne. Tous les bruits s'éteignaient alors, hormis ceux des sentinelles qui, pour se tenir en éveil, se transmettaient d'une voix aigüe le cri rituel de toutes les prisons espagnoles: Alerta, alerta!

L'existence tristement monotone que je viens de décrire fut cependant brusquement interrompue ~~par~~ par l'évènement que Fox

attendait depuis Figueras avec quelque impatience...

Tandis que nous procédions, l'un et l'autre, à nos ablutions matinales, le verrou de notre cellule grinça soudain et j'entendis l'un de nos gardiens s'adresser en ces termes au capitaine:

"Haga Usted el favor de levantarse!"

"Que Votre Grâce me fasse la faveur de se lever."

C'est ainsi que, se précipitant à la suite de notre geolier, Fox fit connaissance de son Consul qu'il avait pu faire toucher, je ne sais trop par quel moyen!

Béni soit doublement ce brave homme! D'abord parce qu'il promit d'informer sans retard, de notre détention, l'Ambassade Anglaise à Madrid, ce qui pouvait hâter notre levée d'écrou, ensuite parce qu'il s'était fait accompagner d'un immense cabas où s'entassait un miraculeux amoncellement: des caroubes, des amandes, des raisins et des figues sèches, des oranges et les friandises les plus variées qui firent les délices de toute la chambrée.

Peu de jours après, ce fut le départ, dans les mêmes conditions que celui qui nous avait éloignés de Figueras. Seule modification visible: notre petite troupe d'origine, qui avait été éparpillée, au hasard, dans les cellules du Carcel Modelo se retrouva en son entier, mais grossie de quelques éléments nouveaux, avec lesquels nous eumes loisir de faire connaissance. Fox, optimiste à son ordinaire, entrevoyait déjà le moment où nous serait rendue notre liberté de mouvement.

Dans le grand charà-bancs découvert qui nous attendait à la grille, je le vis arborer un sourire radieux. Le soleil brillait, la rue bruissait comme une ruche, tout lui paraissait aimable et gai, tout lui faisait chaud au coeur...

Il n'avait pas besoin de me mettre dans la confiance, je savais bien qu'il rêvait déjà d'avion rapide s'élançant dans l'azur du ciel pour atterrir bientôt au milieu de ses brumes natales. Sa désillusion fit peine à voir lorsqu'arrivés en gare, nous fûmes à nouveau parqués comme bétail, pour gagner notre nouvelle étape: la prison de Saragosse.

Dans ce Carcel qui n'est pas Modelo, bien loin de là, la vie quotidienne de Barcelone continua telle que nous venions de la vivre. Après le même protocole d'arrivée, on nous jette dans de mêmes cellules. Nous y entendons les mêmes propos, nous buvons le même jus de caroubes, nous engloutissons les mêmes ragoûts gluants, nous mordons dans les mêmes miches de pain noir. Aussi, fut-ce pour nous un réel soulagement que de reprendre, tels juifs errants à l'aventure, le même train branlant, cliquetant et geignant qui, cette fois, nous emportait avec une sage lenteur vers Miranda del Ebro. Telle devait être, en effet, notre destination finale où, d'ordre de Franco, furent rassemblés, durant la guerre, tous les hommes libres d'Europe qui portaient dans leur coeur la haine de la bestialité hitlérienne et l'âpre désir d'écraser un jour son mufle sanglant.

•• •• ••
 ••
 ••

C'est aux premiers jours de juin 1942 que le train qui nous véhiculait dégorgea sur le quai de Miranda del Ebro sa cargaison de prisonniers hirsutes et dépenaillés.

Dans la quinzaine qui avait suivi notre arrestation, Fox et moi avons été les hôtes bien involontaires de Franco dans les sombres

palaces de Figueras, de Barcelone ou de Saragosse. Dans toutes ces prisons, nous avons bien souvent ~~entendu~~ entendu vanter les charmes du Camp de Concentration, dont les portes allaient se refermer sur nous.

↳ Quand vous serez à Miranda, avaient bien souvent répété nos gardiens, vous allez mener la vie de château. Miranda, les gars, c'est la perle de notre Castille!

"Il y a là des plaines fertiles, arrosées par l'Ebre; des montagnes magnifiquement boisées, un ciel toujours bleu, un climat salubre. Nous oublierez vite nos quatre murs et nos méchantes cours grillagées!"

"Le plateau où s'abrite le camp est vaste, vous y circulerez en plein soleil et à l'air libre. Et, ce qui ne gâte rien, vous y trouverez belle et bonne compagnie de gens qui pensent comme vous."

Le tableau était idyllique à souhait et -une fois n'est pas coutume- cernait de près la réalité.

Le camp, construit en 1939, après leur victoire, par les Franquistes, était primitivement destiné à recueillir les débris des Brigades Internationales. Vaincus par les Maures de Franco qu'avaient puissamment aidés les phalanges fascistes ou nazies, des centaines et des centaines d'Allemands, de Belges, de Tchéco-slovaques ou de Français y avaient été parqués, comme bétail en foire, dans les quelque vingt-cinq baraques en bois qui s'étalaient sur près de deux hectares. A la lisière du plateau largement aéré qui leur servait d'assises, on apercevait les clochetons ajourés de la ville, encerclée par de hautes montagnes, dont les tons oscillaient du vert au roux suivant la saison.

La guerre déclenchée par le Reich allait faire refluer vers Miranda tous les proscrits de l'Europe Libre chassés de leur pays par

473
l'impitoyable machine de guerre allemande.

Pour des dizaines de milliers de patriotes de toutes langues et de toutes nationalités, l'Espagne de Franco -ironie des choses- était devenue la porte de l'espérance, celle qui s'ouvrait sur l'Angleterre, où l'on continuait à se battre contre Hitler en attendant de le battre.

C'est ainsi que Miranda se transforma en une sorte de gare régulatrice où venaient échouer -en attendant leur transfert à Londres- tous les malchanceux, les sans-passeport ou les sans-visa qu'avaient provisoirement recueillis les prisons d'Irun, de Gerone, de Figueras, de Jaca, de Barcelone ou de Saragosse.

Notre prise de contact avec notre nouveau domicile se fit sous les meilleurs auspices.

Enfin débarrassés de nos chaînes, c'est d'un pas alerte que nous franchissons l'allée charretière qui sert d'accès au camp.

De belles frondaisons en ombragent les méandres; quelques piscines fort bien aménagées en égalaient les bords; un gazon fraîchement arrasé pique le sol d'une note claire.

Nous apprendrons quelques instants plus tard que ce décor de ville d'eau est à l'usage exclusif des seigneurs du régime. Quant aux "Rojas", aux Rouges, comme on nous appelle, ils auront le droit d'admirer ce bel agencement et devront se contenter de celui, plus rudimentaire, qui leur est destiné.

La déconvenue est légère, je le note au passage, car Miranda surclasse, de loin, tous les Carcel Modelo ou non Modelo où nous avons gité jusqu'ici.

Le Bosco de service (c'est le chef de baraque) m'affecte à

474

la case 23 et m'assigne un coin à proximité de l'une des deux portes qui s'ouvrent à chaque extrémité du bâtiment. Chacun de ceux-ci a quelque 40 mètres de longueur et sept mètres de largeur, avec couloir central et, de part et d'autre, un rez-de-chaussée surmonté d'un étage, divisés en compartiments que l'on appelle cales; chacune de celles-ci abrite ^{trois} ou ^{quatre} hommes sur une surface d'environ trois mètres carrés.

Autour de chacune des cales, malgré la défense des autorités, les occupants s'ingénient à tendre de vieilles guenilles ou des couvertures usagées. Ils ont ainsi l'illusion de posséder chacun un petit chez-soi où ils peuvent plaquer leur paillassse à même le sol.

On m'a séparé du Capitaine Fox qui loge dans un autre bâtiment, en la compagnie de quelques Anglais, authentiques, ceux-la, aviateurs ou officiers rescapés des batailles de France.

Chance inespérée: au moment où j'échoue dans la Cale qui m'a été affectée, je constate avec joie que deux Français l'occupent déjà. L'un des deux m'est parfaitement inconnu, mais je n'ai aucune peine à reconnaître son compagnon. C'est mon collègue et ami Max Hymans, aujourd'hui ^{certes,} ^{mais} ~~et en~~ ~~surtout~~ en os. ^{Président-directeur général d'Air-France, qui est là devant moi en chair,}

Au moment où je vais me précipiter dans ses bras, Max met un doigt sur sa bouche et d'un coup d'oeil éloquent coupe court à toute démonstration intempestive. Il m'apprendra quelques instants plus tard qu'il a été victime de la même mésaventure que la mienne. Tandis que je me suis découvert une origine anglaise, il s'est doté d'une nationalité canadienne et s'appelle prosaïquement Grandpré. Il n'a pas d'autre patronyme et je dois respecter soigneusement son incognito. Comme il a pris possession des lieux depuis 48 heures, il est déjà parfaitement

au fait des règles de la civilité puérile et ~~honnête~~ honnête du camp. Il est important de les connaître pour faire un bon prisonnier et se ~~tenir~~ tenir hors de tout ennui. Certes, le régime de Franco est parfaitement odieux pour tout homme épris de liberté, mais je dois à la vérité de dire que les détenus de Miranda, à l'époque où j'y vécus (juin-juillet 1942) n'étaient ni molestés ni maltraités.

Tout ce que l'on pouvait reprocher à notre Amphitryon, *Efoi la'*, c'était d'avoir rassemblé en un même lieu, au demeurant fort exigu, un trop grand nombre d'invités.

Le Camp de Miranda n'aurait dû accueillir que cinq à six cents hommes: or, au moment où j'en devins l'un des pensionnaires, nous étions environ *deux mille*.

La chère se ressentait cruellement de cette prolifération insolite. Toucher sa ration, j'entends une ration suffisante, était tout un drame.

Des hommes de corvée apportaient le Menu (assurément fort bien nommé) dans de vastes bassines plates sans couvercle qui, les jours de pluie ou de vent, collectaient naturellement de l'eau sale ou de la poussière. Ces récipients primitifs contenaient invariablement des pommes de terre, quelque fois des haricots, mais le plus souvent d'énormes fèves non écosées. Un soupçon d'huile, fortement rancie, constituait la seule matière grasse de cette bouillie malodorante. On se hâtait cependant autour d'elle. Les premiers arrivés, dotés généralement d'un fort appétit, se faisaient servir et ingurgitaient goulument leur portion pour pouvoir reprendre la file et bénéficier ainsi de ce que tous les soldats du monde appellent ~~le~~ le "rab".

C'est ainsi que l'on pouvait arriver sinon à manger, du

moins à se nourrir...

Rendons-en grâce à Franco: s'il ne se mettait pas trop en frais pour la nourriture de ses invités, il leur avait ménagé, par contre, un réveil qui ne manquait point d'agrément.

Aux premiers rais du soleil, pas redoublé à grand renfort de trompettes ou hymne royal aux sons entraînants, retentissaient soudain à nos oreilles, projetant hors de chaque baraque un conglomérat de prisonniers dont certains s'étaient déjà lavés et rasés, tandis que d'autres apparaissaient hirsutes et patinés de crasse. Sous le commandement du Cabo, ce ramas de haillonneux se mettait en marche pour aller s'aligner sur une vaste esplanade que dominait une estrade occupée par les officiers de service.

Deux mille hommes étaient ainsi au garde-à-vous pendant toute la durée de l'appel. Celui-ci terminé, trois notes aiguës de clairon précédaient un bref commandement:

- Saluto à la Bandera-Uno!

C'est le moment où le drapeau national est hissé sur sa hampe.

Dès qu'il en atteint le sommet, les prisonniers ont l'obligation de saluer de la main.

La plupart d'entre-nous, est-il besoin de le dire, interprètent à leur guise ce geste rituel et c'est ainsi que, plagiant sans vergogne Winston Churchill, nous écartons deux de nos doigts pour former le V fatidique, annonciateur de la revanche!

Quand la Bandera a pris définitivement sa place, nouveau commandement:

- Dos! Rompas filas!

Ce qui suffit à éparpiller, en un clin d'oeil, le vaste quadrilatère

477 - 22477

humain

vivant qui s'était immobilisé sur le terre-plein.

Chacun regagne alors sa baraque et y vaque aux diverses corvées imposées par le Règlement. Ce n'est qu'après, que chacun de nous peut disposer comme il l'entend.

Dans la calle que nous occupons, Max Hymans, Percheron (c'est le nom de notre compagnon) et moi-même, avons décidé de faire bourse commune et de nous répartir les humbles tâches qui constituent le fond de toute vie organisée.

J'ai été chargé d'approvisionner la maison. C'est moi qui présiderai aux achats à la cantine du camp, assez bien pourvue.

Comme nos amis anglais, de leur côté, ont obtenu de distribuer des vivres à leurs ressortissants, ainsi qu'à leurs alliés, j'irai collecter ce qu'un camion, venu de Gibraltar, nous apporte chaque mercredi. Notre ordinaire s'enrichit ainsi de chocolat, d'oeufs, de biscuit, de confitures, de conserves diverses et de cigarettes.

Max Hymans a accepté une mission plus périlleuse et aussi moins glorieuse! Notre co-détenu Percheron, qui fut plus ou moins aide de cuisine ou garçon de café, a très adroitement construit dans un vieux récipient de fer blanc, un semblant de fourneau. Que faire d'un fourneau, si l'on n'a point de combustible? Max, fouinard en diable, et, au demeurant plein d'astuce, parcourt donc tous les jours le camp et chipe çà et là toute matière ligneuse pouvant alimenter la flamme. Il brave ainsi le Calobosso (la prison) car le règlement est sévère à cet égard. Quand il a terminé cette ingrate besogne, Max s'empresse de prendre la file des détenus en quête d'eau, que l'on extrait non sans peine d'un puits unique et extrêmement profond. Quant à Percheron, il est devenu le cuistot de notre petite communauté et nous devons lui rendre cette

justice: il s'en tire avec un savoir-faire d'autant plus méritoire que ses instruments de travail sont plus que sommaires.

Telle était notre organisation qui, grâce à notre commun entente, fut très rapidement rodée et mise au point. Nous eûmes donc tout loisir, ensuite, d'entrer plus avant dans l'intimité de cet étonnant microcosme constitué par le camp de Miranda.

Il a fallu la guerre et le formidable brassage de races qui en fut la conséquence pour aboutir au stupéfiant spectacle qui nous y était donné chaque jour. Tous les peuples, toutes les nationalités, toutes les confessions de la terre semblaient s'être donné rendez-vous dans ce coin de Castille où nous séjournions. L'élément dominant était représenté par des Polonais; venait ensuite un fort contingent de Belges, suivi de loin par un groupe d'Anglais et un petit nombre de Français. A côté d'eux, c'était une véritable Cour des Miracles, où voisinaient Serbes, Bosniaques, Ukrainiens, Argentins, Tchèques, Israéliens et, complétant ce fouillis extravagant, deux ou trois nègres et un Chinois échoués, en ce lieu, on ne sait trop comment!

D'autres éléments s'agrégeaient à cet ensemble fort hétéroclite. D'abord des rescapés des Brigades Internationales, employés dans les divers services du Camp et ensuite des Espagnols ou des Levantins confondus sous l'appellation commune d'Extraperlos.

Curieuses gens et curieuses moeurs que celles de ces Extraperlos! En Espagne, le tarif officiel et licite de toute marchandise contingentée s'appelle la Perla. L'Extra-Perla, c'est tout ce qui excède le tarif et l'extraperlo, c'est le mercanti qui vend au-dessus du cours et pratique le marché noir. D'où procès, condamnation et internement. La prison de Miranda était loin de mettre un terme aux

activités des extraperlos. Bien au contraire, car ils y continuaient paisiblement leurs trafics.

Chez certains d'entre eux, dans des caches génialement agencées, on trouvait à acheter café, chocolat, thé, confiture, cigarettes, cigares, vins fins, vêtements d'été ou d'hiver, voire même devises étrangères.

~~Comme beaucoup d'argent circulait dans le camp, les affaires de ces messieurs étaient particulièrement florissantes. L'origine de ces mouvements de fonds était facile à déceler et sans être agents du fisc, nous savions bien quel était l'état exact de la trésorerie dont disposait l'essentiel de la population parquée derrière les barbelés. En Espagne, les Belges, les Hollandais, dont les gouvernements exilés étaient installés en Angleterre, recevaient chacun 5 pesetas par semaine. Le gouvernement anglais, de son côté, distribuait hebdomadairement à ses ressortissants ou à ceux qui se joignaient à eux, environ 70.000 pesetas. A cela, s'ajoutait la masse des ressources individuelles que l'on pouvait se procurer en nédant aux extraperlos, soit des bijoux, soit des vêtements divers dont on souhaitait se débarrasser. Tout se vendait et tout s'achetait, on concevait les véritables fortunes qui s'accumulaient à Miranda entre les mains des extraperlos qui, n'ayant ni bottes à souler ni impôts à payer, étaient fort paisiblement installés dans leurs cachettes à leur disposition par une parfaite tranquillité.~~

La vie à Miranda, il est temps de le dire, n'était point uniquement absorbée par ^{ces} préoccupations ^{matérielles} ~~matérielles~~. Sans aucun paradoxe, on peut prétendre que ce coin de la vieille Castille abrita, durant les premières années de la guerre, la fleur de l'élite européenne.

Jeunes officiers, aviateurs en renom, écrivains réputés, journalistes de talent, avocats connus, hommes politiques de tous bords et de toutes nationalités, ont peuplé tour à tour les pitoyables cagnas qui furent les nôtres.

Il se dépensait donc, beaucoup d'intelligence et beaucoup d'esprit, dans les clubs qui s'y étaient constitués aussi bien que dans les ruelles consacrées à la promenade.

Les Belges, premiers occupants des lieux, avaient fondé deux clubs particulièrement recherchés ~~et fréquentés par leurs meilleurs cadres~~.

Le Club des Pingouins, le plus sélect des deux, comportait un nombre de membres rigoureusement limité. Quant au Cercle des Culs Blancs, créé peu après, il était infiniment plus ouvert et recrutait sans trop de discrimination, un nombre toujours plus considérable d'adhérents. Dans l'un et l'autre de ces clubs, des causeries, des discussions, voire même de véritables conférences étaient suivies par un public de qualité. On y rencontrait fraternellement mêlés et assis à même le sol, des officiers brevetés, des professeurs, ~~des~~ avocats, des nobles authentiques, des journalistes et des coloniaux de diverses régions.

Il me souvient d'y avoir entendu dissenter, avec aisance et sans la tribune ni le verre d'eau traditionnels, un Belge éminent que nous appelions le Major Ashley, pseudonyme sous lequel se dissimulait Charles d'Ydevalle, journaliste en renom. J'avais sympathisé, dès l'une des premières séances des Culs Blancs avec un jeune avocat liégeois: Me Cudellx. Il m'avait fait connaître beaucoup de ses compatriotes et bien des fois je fus le témoin des controverses orageuses qui les dressaient, les uns contre les autres, quand ils évoquaient le mariage

de leur roi avec la Princesse de Réthy. Il suffisait de les entendre en discuter avec une âpre passion pour comprendre l'importance extrême qui s'attacherait à ce problème, lorsque sonnerait l'heure de la libération pour la Belgique.

Des colloques et des controverses non moins animés se déroulaient, par ailleurs, tout au long d'une esplanade plantés d'arbres étiques que l'on avait pompeusement baptisée "la Promenade des Anglais".

Hymans et moi fûmes bien souvent les protagonistes principaux de ces meetings de plein air que le soleil d'Espagne ne contribuait pas à maintenir sur un ~~diapason~~ diapason académique.

Nous rencontrions là quelques rescapés des Brigades Internationales qui nourrissaient contre la France une solide rancune. A les entendre, la politique de non-intervention avait sauvé Franco et son régime et ils en rendaient responsable -contre toute justice- notre pays, en oubliant la part prise à cette erreur d'optique par l'Angleterre!

Des Polonais (ils étaient les plus nombreux à Miranda) se mêlaient à nos discussions, et y introduisaient leur grain de sel. C'est avec beaucoup d'amertume qu'ils déploraient l'inaction des forces franco-anglaises au cours de la drôle de guerre.

Nous ne laissions jamais sans réponse ces diatribes tendancieuses, si bien que, le débat s'élargissant, nos compagnons de captivité finissaient toujours par comprendre que l'heure de la critique était révolue. Le passé était mort et nul ne pouvait remonter le cours du temps: seul comptait le présent, exigeant de tous, volonté de lutte et communauté de sacrifices, sans lesquelles on ne saurait construire l'avenir dont chacun de nous rêvait pour sa patrie.

Le moment que nous vivions, les événements de guerre dont nous étions les spectateurs lointains, commandaient du reste l'union de tous les coeurs et de tous les esprits. Les journaux franquistes célébraient chaque jour les hauts faits de Rommel en Cyrénaïque et l'avance spectaculaire des armées du Reich dans les steppes russes. Nous sentions tous combien notre destinée était liée à ces ^{lointains} événements de guerre. Pour nos pays respectifs comme pour nous-mêmes, la victoire des Alliés ou leur défaite, était une chance de survie ou un brutal arrêt de mort... Ces pensées que nous évoquions, Hymans et moi, ramenaient le calme dans notre petite communauté et resserrait chaque jour davantage ^{nos} liens fraternels avec elle. Aux heures chaudes de la journée, ceux qui, comme moi aimaient la lecture, pouvaient largement satisfaire ce que j'ai toujours considéré comme le plus agréable des délassements. Trois bibliothèques étaient à la disposition de ceux qui, moyennant une contribution modique, voulaient emprunter romans, livres d'histoire, récits de voyages ou ~~ca~~ manuels linguistiques.

Chacune d'elle s'était enflée des dons gracieux que les heureux partants n'emportaient point avec eux, si bien que l'on y trouvait tous les chefs d'oeuvres des littératures étrangères. Le Don Quichotte de Cervantès voisinait ainsi avec l'Enfer de Dante et Tolstoï avec Thomas Mann ou Marcel Proust.

Dans l'intimité quotidienne de ces grands écrivains, j'éprouvais une sorte de sombre délectation. Alors que la vie ardente que j'avais menée depuis que le Partide l'abandon avait triomphé à Vichy avait aboli en moi toute vie intérieure, l'existence soigneusement minutée et réglée de Miranda, l'avait au contraire développée et enrichie. Dans nos causeries nocturnes, je me surprénais à faire part à Max Hymans

des pensées qui ~~me tourmentaient~~ ^{m'obsédaient} parfois, après mes lectures:

- Nous regretterons peut-être un jour, lui disais-je, le repos d'esprit dont nous jouissons ici. Nous avons devant nous l'espérance, toutes les espérances! Mais que nous réserve l'avenir? et qu'advient-il de ~~notre patrie~~ notre malheureuse patrie?

Que de fois avons-nous essayé d'imaginer le cours que prendrait la guerre et le séisme qui ébranlerait le monde lorsque la victoire éloignerait du front des hommes la malédiction d'Hitler!

Ainsi coulaient les heures, les jours, les semaines...

C'est dans ces conditions que nous fûmes, Hymans et moi, les témoins et les acteurs d'un des plus émouvants Quatorze-Juillet que nous ayons vécus.

On imagine mal, quand on est en France, le rayonnement de cette journée historique auprès des peuples étrangers.

Elle est pour eux le symbole de la victoire de la liberté sur l'oppression et c'est aux accents de la Marseillaise, notre chant national, que chacun d'eux a secoué ses chaînes.

Tous les Français détenus à Miranda avaient ce jour-là communiqué silencieusement dans la même foi et avec la même ferveur.

Mais nul de nos compagnons étrangers ne nous avait mis dans le secret... Ce n'est qu'au milieu de la nuit, lorsque se fut éloignée la dernière ronde, que nous fûmes brusquement réveillés aux accents de l'hymne de Rouget de l'Isle chanté en dix langues différentes dans toutes les baraques proches de la nôtre. Puis, ensuite, spontanément, des groupes se formèrent çà et là; des drapeaux tricolores surgirent, on ne sait de quelles mystérieuses cachettes et ce fut, dans les

484

cagnas que nous occupions, un joyeux et bruyant défilé où se mélaient les hymnes nationaux de tous les pays, ponctués du cri mille fois répété de Vive la France, Vivent les Français.

Pourquoi le cacherais-je? ce soir-là, les vins généreux de la vieille Espagne entretenaient pendant de longues heures l'ardeur et la flamme qui semblaient littéralement embraser notre Camp de Concentration.

Heures émouvantes dont le souvenir est vivace en mon cœur, car elles portaient témoignage de la passion de liberté qui anime les hommes et du pur amour qu'ils vouaient à notre cher pays.

C'est tout cela qui faisait de cette foule d'étrangers en délire, le symbole puissant de la nouvelle Europe qui se construisait dans le sang et dans les larmes et qui, au-delà des tombes et des barbelés, marchait intrépidement vers sa libération.

C'est au cours de cette nuit mémorable que Fox m'informa avec une assurance que je finis par partager, de notre prochaine libération. Il avait été reçu, me dit-il, par l'Attaché d'Ambassade anglais qui, chaque semaine, venait s'enquérir à Miranda des besoins de ses compatriotes. Celui-ci lui avait appris que les démarches entreprises pour nous rendre à la liberté avaient enfin été couronnées de succès. Nous ferions donc partie des prochains départs que l'on affichait régulièrement à la porte des bureaux du camp.

Le diplomate ne s'était pas vanté et Fox ne s'était pas abandonné à son incurable optimisme: nous fûmes effectivement couchés, lui et moi, ainsi que Grandpré, sur la liste des libérés qui quitteraient le camp au commencement d'août. L'imprévisible survint comme prévu et à la date fixée, après un magnifique voyage en camion automobile, nous touchions Madrid où nous devions passer quelques journées. Nos amis anglais avaient bien fait les choses.

485

Nous fûmes logés dans un excellent hôtel qui nous réconcilia avec la cuisine espagnole et où nous reprîmes contact avec la vie civilisée.

Nous n'étions pas encore libres de nos mouvements, mais nous pouvions sortir en groupe accompagnés.

Une excellente femme, attachée à l'Ambassade britannique, s'acquittait de ce soin avec beaucoup de zèle et d'intelligence. C'est ~~en~~ sa compagnie que nous découvrîmes la beauté de cette capitale aux avenues splendides. C'est sous sa direction également que nous pûmes admirer les purs chefs d'oeuvre du ^{si} célèbre musée du Prado.

C'est cependant sans regret que nous abandonnâmes tant de merveilles, lorsqu'on nous emmena, par les routes ensoleillées d'Espagne, jusqu'à Gibraltar.

L'émotion des ~~libérés~~ de Miranda fut grande, lorsque nous franchîmes la ~~ligne~~ linea, cette mince bande de terre qui servait de frontière entre la dictature franquiste et la libre Angleterre! Une clameur unanime jaillit de nos lèvres, lorsque, flottant sur la Citadelle, nous aperçûmes le drapeau britannique:

- Vive la liberté, vive l'Angleterre! criâmes-nous.

C'est ainsi que nous fîmes notre entrée dans ce "roc" célèbre dans les fastes de l'histoire.

Hymans et moi étions logés chez des officiers de l'Intelligence Service, tandis que nos compagnons de captivité étaient dispersés à travers la ville. Là encore, nous eûmes l'occasion d'éprouver le poids de la prudence anglaise.

Nos hôtes, fort complaisants et fort aimables au demeurant, connaissaient notre identité. Quelque espion de l'Axis (il y en avait

même à Gibraltar, pouvaient donc nous reconnaître, ce qui eût pu nuire aux Anglais encore détenus à Miranda. Nous ne pûmes donc sortir qu'en auto, en compagnie d'un de nos hôtes. Nous visitâmes, grâce à eux, la forteresse, qui nous parut inexpugnable, ainsi que les principales artères de la ville.

Quelques immeubles étaient endommagés; on nous apprit que c'était là le résultat d'un bombardement de représailles qu'avait ordonné le misérable Darlan après la tragédie de Mers-El-Kébir. Il s'agissait, en fait, d'un raid de peu d'importance car les dégâts avaient été insignifiants.

Mon bref séjour à Gibraltar allait être pour moi ~~et peu après~~ l'occasion d'un événement mémorable. C'est dans cette ville, en effet, que j'eus le grand honneur de faire connaissance avec l'homme dont le nom faisait battre plus vite le cœur de tous les Français: le général De Gaulle.

Par quel hasard, le chef des Français libres, que je croyais à Londres, se trouvait-il à Gibraltar?

Sans avoir eu ses confidences, je devais apprendre, par la suite, qu'il avait dû brusquement, entreprendre un voyage en Orient, pour essayer d'aplanir des difficultés soulevées en Syrie par Mr Casey, Ministre d'Etat britannique, résidant au Caire, et le général Spears. A cette époque, il convient de le rappeler, de lourds nuages assombrissaient les rapports français-anglais.

La Société des Nations nous avait donné mandat de conduire la Syrie à l'indépendance; nous y avons donc une situation aussi officielle que privilégiée. Or cette situation était chaque jour battue en brèche par les agissements de certains Anglais qui s'ingéniaient à miner les positions séculaires de la France dans ce pays.

La situation empirant, de jour en jour, malgré les efforts du général Catroux, le général De Gaulle avait gagné Gibraltar par la voie des airs, avant de rejoindre Le Caire et Beyrouth.

Prévenu sans doute de ma présence, et n'ignorant rien des raisons qui avaient motivé mon départ de France, De Gaulle manifesta le désir de faire ma connaissance.

Sans avoir été instruit de la chose, nos hôtes m'informèrent donc, un matin, que j'étais attendu chez le Gouverneur Commandant la place.

Une auto grimpe la route escarpée qui conduit à son Quartier Général et je suis aussitôt introduit dans un vaste bureau dont les fenêtres dominant la rade. J'y suis seul pendant quelques instants, ce qui me permet ^{d'admirer} ~~de voir en détail~~ le magnifique tableau qui s'encastre dans les baies largement ouvertes. A l'aplomb de celles-ci, des pentes abruptes plongent vers le port où se pressent navires de guerre et vaisseaux de commerce. Tout à côté et dans son prolongement, se dessine la piste d'envol que l'on a agrandie en mordant largement sur la mer; dans le lointain, à travers la brume matinale, on devine, plutôt qu'on n'aperçoit, les rivages africains. Je suis là debout, contemplant et ^{méditant} ~~admirant~~, lorsque la porte s'ouvre tandis que s'avance vers moi, sanglé dans un impeccable uniforme, le Général De Gaulle, mince et droit comme un tout jeune homme.

Je salue ~~fort~~ respectueusement, fort intimidé par cette présence inattendue, pendant que très simplement le général me tend la main.

Puis, sans transition, sans que je puisse placer un mot, il me parle de la France, des souffrances dont elle est accablée; des indignes

gouvernants qui la commandent; du procès de Riom et de Léon Blum.

Sa voix nette et bien timbrée, résonne dans la vaste salle où nous devisons. Elle s'assourdit cependant, tandis qu'avec une ferveur contenue, il m'interroge sur le comportement des Français et sur leurs réactions, face à la Résistance, dont il sait bien qu'il est le prestigieux animateur.

Pendant que, pour le renseigner au mieux, j'entre dans le détail des choses, son regard ne me quitte pas. Sur son visage apparaissent furtivement, comme à peine esquissés, les sentiments qui, je le sens, agitent son cœur.

Je me décide alors à lui faire part des inquiétudes de Léon Blum que partagent, du reste, beaucoup de bons Français.

- Nous avons souvent l'impression, en France, lui dis-je, qu'il y a, entre vous et Churchill, de graves dissentiments. *La Presse de* Vichy ne cesse d'en faire grand état et d'en triompher. Qu'y a-t-il donc au vrai et au juste, dans tout cela?

Le visage marmoréen du général s'assombrit, une ombre légère *voile* ~~passé~~ sur son front et c'est d'une voix grave qu'il *répond* ~~répond~~ à mes questions.

- Oui, me dit-il, nos amis anglais ne sont pas toujours d'un commerce facile. Vous les connaissez, mais je crois les connaître mieux que la plupart des nôtres. La lutte à mort qu'ils soutiennent en ce moment contre le Reich, *à me* ~~exappère~~ en eux cette volonté de puissance, qui est le trait dominant de leur race. C'est ce qui les pousse, sans doute, à oublier et à empiéter sur les intérêts d'autrui, pour ne penser qu'à *à* ~~à~~ ceux qui leur sont propres."

Le Général s'interrompt quelques instants; ses mains tremblent légèrement, son regard se fait plus vif et de ses lèvres jaillit cette phrase étonnante que j'ai encore dans l'oreille et qui est sans doute

la clef de ce personnage hors-série:

- Voyez-vous, me dit-il, mon devoir à moi est simple. Je suis comptable jusqu'à la victoire de ce qui fait de la France, un grand peuple et un grand pays. Je ne céderai donc rien des éléments qui conditionnent cette grandeur.

"Et plus je suis faible, martelle-t-il, d'une voix soudainement durcie, plus je serai intransigeant pour défendre et faire respecter nos droits."

Durant que j'approuve ces mâles et fières proles, d'un ton plus adouci, De Gaulle poursuit:

- Je vais être absent de Londres quelques semaines. Voyez donc là-bas, dès votre arrivée, André Philip. Il est parmi nous depuis deux mois. Vous lui direz vous-même ce que vous voulez faire et vous choisir les fonctions que vous désirez occuper. Philip arrangera cela avec les services et je vous reverrai à mon retour."

Ces mots mettent fin à notre entretien. Il est de ceux que l'on ne peut oublier et dont le souvenir se grave dans la mémoire. Quelques heures après, un puissant bombardier chargé de blessés de la campagne africaine, me prenait à son bord, et fonçait dans la nuit vers l'Angle terre.

Aux premières lueurs de l'aube, nous touchions terre aux environs de Londres, où j'étais accueilli chaleureusement par notre bon camarade Henry Hauck, Attaché du Travail à l'Ambassade de France.

Avec trois mois de retard, j'étais donc à pied d'oeuvre pour commencer à remplir la mission que m'avait confiée Léon Blum.

nouvelles

On ne s'étonnera point si, au seuil des tâches qui m'attendaient

ma pensée se soit envolée vers ceux que j'avais laissés loin derrière moi, et qui m'étaient si profondément chers, vers ma courageuse compagne, désormais seule et sans défense, vers Léon Blum toujours emprisonné mais toujours intrépide, vers mes amis connus et inconnus de la Résistance, dans lesquels se dessinait peu à peu le clair visage d'une France nouvelle et triomphante!

Corrigé

CHAPITRE XVIII

BERCEAU DU GAULLISME

C'est dans la matinée du 3 août 1942, accompagné par l'ami Henry Hauck, que je gravis pour la première fois le grand escalier de Carlton Gardens, Quartier Général de la France Libre. Au premier étage de ce modeste immeuble, voisinent les divers Cabinets des Commissaires Nationaux qui partagent avec de Gaulle les lourdes responsabilités assumées par lui depuis le 18 juin 1940.

Dans l'antichambre qui donne accès au bureau d'André Philip, depuis deux mois Commissaire à l'Intérieur, je songe longuement à l'exaltante odysée qu'est en train de vivre le Chef des Français Libres.

Face aux Officiers d'abandon, le général de Gaulle s'efforce depuis deux ans d'imprimer un cours nouveau à l'Histoire d'une France trahie par ses chefs.

Ce

De que je sais du prodigieux destin de cet homme, au moment où je vais devenir l'un de ses compagnons, tient en peu de mots. Issu de cette petite noblesse provinciale qui, durant tant de siècles, incarna les solides vertus de la race, Charles de Gaulle était sorti dans les dix premiers de la promotion de Saint-Cyr. Il est d'abord appelé à servir - ironie du sort - sous les ordres du colonel Pétain qui commandait alors le 33e d'Infanterie à ^{Annas} Aescas. Quand éclate la première guerre mondiale, en 1914, le lieutenant de Gaulle combat, avec son unité, en Belgique et à Verdun. Gravement blessé et laissé pour mort à Douaumont, il est ramassé sur le terrain par une patrouille allemande et fait prisonnier.

Ses blessures guéries, il est envoyé en captivité à Friedberg, puis à Ingolstadt, d'où, à cinq reprises, il essaiera vainement de s'évader pour reprendre le combat.

La victoire le rend à la liberté et aussi à la carrière à laquelle il est passionnément attaché.

Nommé Professeur-adjoint d'Histoire Militaire à l'Ecole de Saint-Cyr, il se dévoue à cette nouvelle tâche, tout en préparant son entrée à l'Ecole Supérieure de Guerre, dont il sera l'un des plus brillants élèves.

Quand il en sort, l'opinion française, inquiète du relèvement rapide de l'Allemagne, commence à se préoccuper des projets de réorganisation de notre Défense Nationale.

Pétain est à ce moment la première personnalité du monde militaire; c'est à nouveau sous ses ordres que de Gaulle, affecté à son Etat-Major, participera à l'effort entrepris pour assurer la sécurité du pays.

Le jeune et valeureux officier nourrit une secrète ambition: celle de secouer le conformisme étroit des chapelles militaires. C'est dans ce but

précis que trois ouvrages capitaux vont successivement sortir de sa plume: Le Fil de l'Épée, en 1932; l'Armée de Métier, en 1934; La France et son Armée, en 1939.

Le Haut-Commandement n'ignore donc rien, bien avant l'aggression hitlérienne, des thèses audacieuses dont de Gaulle s'est constitué l'ardent défenseur, mais, sclérosés par les souvenirs de leur victoire de 1918, nos chefs de guerre n'apportent qu'une attention ^{à peine polie} à ce qui leur paraît être une simple vue de l'esprit. Pour les ~~Grand~~ ^{Grand} ~~Etats-Major~~ ^{Etats-Major}, les recettes du succès sont infiniment plus simples que celles que préconise de Gaulle: notre Ligne Maginot, pense-t-il, est invulnérable; pour que nos frontières restent inviolées, il suffira de ~~la~~ ^{la} prolonger, par un front continu de tranchées, là où elle n'existe ~~pas~~ ^{pas}. Quant aux Panzerdivisions, dont le général Guderian a puisé l'idée dans les ouvrages de de Gaulle, la multiplication de nos batteries de "75" permettra ~~de les pulvériser~~ ^{d'en venir aisément à bout.}

L'invasion de la Pologne et la fulgurante victoire des armées allemandes, en ruinant ces vues simplistes, apportent l'éclatante confirmation de la solidité des théories exposées si souvent par le Chef de la France Libre.

Bousculant alors les règles imposées par la voie hiérarchique, le Colonel de Gaulle jette le cri d'alarme et saisit nos chefs militaires et civils, d'un Mémoire fortement documenté, sur l'urgente nécessité de la création de puissantes unités mécaniques.

Alors que je faisais partie de la Commission des Armements, créée sur mon initiative, au sein de la Commission des Finances, j'avais entendu parler de la véritable bombe qu'avait constituée ce Mémoire, du 26 janvier 1940. Tout pouvait encore être sauvé, si dès ce moment on ^{en} avait suivi

494

les directives: le poids de la routine l'avait -hélas - emporté sur l'audace et la clairvoyance!

Certes, Gamelin avait donné à de Gaulle une satisfaction de principe, en l'attachant au Commandement d'une unité de chars, la 4e D.C.R., qui devait se couvrir de gloire aux environs d'Abbeville. Succès éphémère et sans lendemain, car les chars français, étirés et éparpillés, tout au long de nos frontières, n'avaient pu agir en grandes masses et avaient été submergés par la formidable avalanche des armées mécaniques allemandes. Le front rompu, les défilés des Ardennes forcés, notre armature militaire cisailée et disloquée, un miracle, seul, eût pu sauver la France.

De Gaulle, promu Sous-Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale par Paul Reynaud, s'efforce en vain de le susciter.

Il avait compté sans l'esprit d'abandon de la plupart de nos généraux, désireux, avant tout, de frayer la voie aux ambitions séniles de Pétain, galvaudant ses étoiles aux louches entours d'un Laval!

Que restait-il à faire, dans ces conditions, à un fier soldat comme lui, qui savait de quelles ressources immenses disposait encore notre patrie au moment où des mains sacrilèges l'agenouillaient devant le vainqueur?

Résister à la trahison, abandonner le sol profané, continuer la lutte sous d'autres cieux, là où le courage n'avait pas faibli et où la volonté de vaincre survivait à tous les désastres.

Ainsi avait pris naissance l'étonnante épopée qui, de Bordeaux, capitale de l'abandon, avait conduit de Gaulle à Londres, capitale de l'espérance!

J'en étais là de mes réminiscences, lorsque s'encastre dans la porte qui vient de s'ouvrir, la haute silhouette d'André Philip.

Cinq mois auparavant, nous nous étions quittés à Lyon, lors d'une des

réunions du Comité Directeur du C.A.S. André, délégué par diverses organisations de résistance, m'avait donné rendez-vous dans la capitale anglaise, où il savait que je devais me rendre également, ^{en qualité de} comme chargé de mission de Léon Blum et du Parti Socialiste.

La chance avait souri à Philip, qu'un sous-marin avait pris à son bord, tandis que j'échouai ^{A/}piteusement à Miranda. Il m'avait donc largement "coiffé au poteau", car, arrivé trois mois avant moi, il avait été aussitôt nommé Commissaire à l'Intérieur par de Gaulle, séduit par sa magnifique éloquence.

On imagine la joie qui fut la mienne ^{B/}en retrouvant cet excellent camarade.

Je connaissais à peine Londres, j'ignorais à peu près tout du milieu dans lequel j'allais vivre; peu familier, au surplus, avec la langue anglaise; la cordialité de l'accueil d'André Philip fut pour moi un grand réconfort!

Alors que je ne sais encore où je vais loger, Philip devance mes désirs, et m'offre l'hospitalité dans l'appartement de fonction qu'il occupe à Saint-James Street, tout à côté de Marlton Gardens.

Je le remercie avec effusion et lui conte, en notations rapides, les multiples péripéties de mon voyage.

Nous parlons ensuite des camarades que nous avons laissés en France, pour y continuer la lutte que nous allons nous-mêmes mener à Londres. Puis, je questionne à mon tour car j'ai tout à apprendre de la vie quotidienne des Français Libres et de l'ingrate bataille qu'ils poursuivent sur un sol étranger.

Ce n'est cependant que fragmentairement, par bribes et morceaux, peut-on dire, que je découvrirai peu à peu les multiples visages du Mouvement Gaulliste.

Je note avec quelque surprise que sur ce point, André Philip, naturellement exubérant, demeure plus que réservé. J'apprendrai plus tard que chacun des Commissaires Nationaux s'est engagé, sur l'honneur, à ne rien révéler de la vie intérieure de la France Libre.

C'est donc par d'autres qu'André Philip, esclave de la parole donnée, que je pénétrerai peu à peu dans l'intimité de l'organisation gaulliste.

Curieuse église, en vérité, j'aurai l'occasion de le constater bien souvent, où les fidèles sont loin d'être possédés de la même foi et de servir le même idéal!

• • • • •

Les jours qui suivent mon arrivée à Londres tranchent brutalement avec la monotonie minutée des quelques mois que je viens de vivre à Miranda.

De multiples visites de courtoisie absorbent d'abord le plus clair de mon temps.

Je fais ainsi connaissance avec les principaux collaborateurs de de Gaulle, auxquels me présente André Philip. La plupart d'entre eux me sont inconnus: ralliés à la France Libre ^{de naissance} dès son début, ils se donnent à leur tâche avec l'ardeur que possèdent toujours les néophytes.

Quelques personnalités de premier plan se détachent plus particulièrement parmi eux. Il y a là René Pleven, qui, avec Jean Monnet et M^Unick

faisait partie de la Mission Economique Française à Londres au moment de la débâcle. Ce Breton, énergique et placide à la fois, a répondu l'un des premiers à l'appel du 18 juin. Travailleur infatigable, intelligence déliée, diplomate subtil et avisé, connaissant, au surplus admirablement, et les Anglais et leur langue, il est devenu rapidement l'un des principaux animateurs de la France Libre.

Son collègue Diethelm, qui est chargé de l'administration des Finances, fit autrefois partie, me dit-on, du Cabinet de Georges Mandel. Ancien Inspecteur des Finances, il est vraiment "the right man in the right place". Timide et rougissant, il est de ceux qui ne se livrent qu'à regret, mais u^{savent} qui agissent avec une efficacité discrète.

Maurice Dejean, auquel je fais visite ensuite, est l'un des rares diplomates de la Carrière qui ait osé rompre brutalement avec le Quai. Chef du Service de Presse à Berlin, de 1930 à 1939, il a assisté à l'éclosion violente du nazisme et en a compris, d'instinct, les sauvages visées. Il est chargé de diriger à Londres la politique étrangère du Mouvement. Une rencontre fort inattendue pour moi m'apporte beaucoup de joie: c'est celle de René Cassin, qui fut l'un de mes plus brillants condisciples ~~aux heures de sa vie d'ancien élève de l'Université de Paris~~ à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.

Certes, je n'ignorais rien des sentiments hautement patriotiques de mon ancien camarade, glorieux combattant de la guerre de 1914, mais j'étais à cent lieues de l'imaginer à Londres, ^{où on lui avait confié à la fois} ~~où il avait à la fois~~ les Sceaux et l'Instruction Publique.

Juriste éminent et radical de bon aloi, sa présence auprès du général,

de Gaulle ne pouvait qu'être bénéfique à la cause de la Démocratie. C'est en grande partie à son influence et à ses efforts, il convient de le reconnaître, que s'est modelée, peu à peu, la figure républicaine de la France Libre.

J'avais souvent entendu parler de Soustelle par mon ami le Professeur Rivet, Directeur du Musée de l'Homme.

Grande intelligence et vaste culture, cet ancien cacique de Normale Supérieure avait milité dans les organisations d'extrême-gauche qui s'étaient constituées en France après l'échec de la tentative de Coup d'Etat du 6 février 1934.

Son rôle, dans le Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes avait été considérable et n'avait pas nui - bien au contraire - à la poursuite d'une magnifique carrière scientifique.

Envoyé en mission au Mexique peu avant la guerre, il avait rallié de Gaulle, dès juillet 1940, et avait été chargé du Commissariat à l'Information.

Aux côtés de ces personnalités marquantes et officielles du Gaullisme, je devais peu à peu prendre contact avec bien d'autres collaborateurs du Général.

Monde curieux et disparate, s'il en fut, et où voisinaient en un ~~mélange~~ mélange fort hétéroclite, d'anciens Croix-de-Feu, des Camelots du Roi, d'authentiques républicains, des droitiers impénitents, des socialistes de bonne souche.

Rien que de très naturel, au demeurant, dans ce singulier amalgame, si l'on réfléchit aux conditions dans lesquelles la Gaullisme a dû frayer sa route au travers des abandons, des reniements, des lâchetés ou des égoïsmes qui ont présidé à l'instauration du régime de Vichy.

Tiré du néant par la voix solitaire d'un grand chef dont la notoriété

ne dépassait pas, au départ, le cercle étroit de quelques cénacles militaires, le Gaullisme avait à satisfaire à une sorte d'impératif de croissance pour émerger du marécage vichyssois.

Il se devait donc d'accueillir, en son sein, sans discrimination arbitraire et sans choix préconçu, tous Français se refusant à courber le front devant nos provisoires vainqueurs.

L'élite de la nation, ou du moins ce qui croit en être l'essence, se tient prudemment à l'écart de l'Aventure.

La franc-maçonnerie des Nantis, qui sait investir les avenues du Pouvoir ~~et qui~~ ^{et} agglutine toujours autour d'elle la grande masse des timides, des hésitants, des opportunistes, ^{préfère} ~~préférence~~ ^{de se} soumettre lâchement à l'évènement plutôt que de lui résister.

Cette désertion, cette fuite devant les responsabilités, devait obliger la France Libre à tirer de son propre fonds les cadres sans lesquels il n'est pas de grande organisation viable.

De là les aspects ^{parfois} inquiétants et ^{souvent} contradictoires de ce microcosme que représentait à Londres le mouvement gaulliste.

Un personnage y jouait alors dans la coulisse un rôle de tout premier plan. Ce n'est pas, je crois, sous-estimer le capital d'influence et d'autorité du Général de Gaulle que de dire ici qu'une large part de ce capital fut la création continue de cet homme et du service dont il était le chef, j'ai nommé le Colonel Passy.

Qui était Passy? Quelles furent les circonstances qui le poussèrent à entrer dans les Forces Françaises Libres? Quel était le secret de cette aura de puissance, invisible mais toujours présente, qui accompagnait ce ^{inquietant} redoutable personnage gaulliste?

Je ne tarde pas à être documenté sur ces divers points car l'homme est de ceux qui forcent l'attention -sympathique ou hostile - de chacun de ceux qui l'approchent.

J'apprendrai ainsi que Passy, de son vrai nom Dewavrin, appartient à une famille de gros industriels du Nord. Sorti de l'Ecole Polytechnique, il a professé à l'Ecole de Saint-Cyr durant quelques années. Capitaine à la déclaration de guerre, il prend part à l'expédition de Norvège.

Rescapé, par chance, de cette malheureuse équipée, et dirigé vers la France via Londres, il débarque dans cette ville dans les heures qui suivent la proclamation du 18 juin.

L'homme a de la décision; le patriote a du courage, l'esprit d'aventure l'emportera donc facilement, chez lui, sur la prudence et le calcul. Il n'en faut pas plus pour qu'il brûle ses vaisseaux et qu'il accoure offrir ses services au Général de Gaulle. Aussitôt agréée, cette recrue de marque est placée à la tête des services secrets de la France Libre: le Bureau Central de Renseignements et d'Action, que tous les Résistants vont bientôt apprendre à connaître sous le sigle quelque peu obscur de BCRA.

Coup de maître, s'il en fut, que la création d'un tel organisme. Quant advient un événement, les Anglais, qui ont, en hâte, rapatrié tous leurs agents de la France envahie, n'ont plus aucune possibilité de contact avec l'occupant ennemi. Or, s'ils n'ont plus d'informations, ils ont par contre de puissants moyens matériels et financiers sans lesquels on ne fait pas de "renseignement", comme on dit en terme de métier.

L'intelligence aigüe de Passy va lui permettre de tirer parti de cette situation inespérée. Si l'Angleterre manque de personnel qualifié, la France Libre, par ses multiples contacts avec les réseaux de la Résistance, pourra

instruire rapidement des cadres expérimentés. Elle fournira donc les hommes, tandis que les services anglais mettront à notre disposition les avions, les postes émetteurs-récepteurs et surtout les fonds considérables nécessités par chaque opération.

C'est ainsi que prend corps cette division du travail qui va inextricablement mêler, non sans à-coups, ni sans orages, les services secrets anglais et français.

Dans le jeu subtil et nuancé qui se mène alors ~~et~~ et où les coups bas ne sont pas rares ~~et~~ Passy acquiert, en peu de temps, une inégalable maîtrise. Il capte la confiance totale, absolue du général de Gaulle, peu enclin, à l'ordinaire, à l'accorder d'abord, à la maintenir ensuite.

Autour de Passy et choisis par lui, s'affairent ~~des~~ nombreux collaborateurs, dont beaucoup sont des hommes de premier plan.

J'avais connu à Marseille l'un de ceux-ci, le capitaine Fourcard^{ud}. Dynamique, batailleur, quelque peu original d'allure^{re} et de propos, j'avais été choqué par certaines de ses appréciations politiques; ce n'est qu'à Londres que j'apprends son ancienne appartenance à la Cagoule, dont il a conservé l'empreinte, et où il a puisé le goût des intrigues obscures et compliquées. Autre Cagoulard notoire et qui n'en fait pas mystère, c'est le lieutenant Duchos qui, sous une lourde enveloppe de bon gros père, cache un esprit très fin et plein de ressources.

Enfin, collaborateur de confiance de Passy, se détache particulièrement l'ex-lieutenant aérostier Manuel, qui s'est échappé de France pour se mettre à la disposition de la France Libre.

Tout cet assemblage de personnalités dont je ne cite ~~que~~ que les plus noires constitue une sorte de franc-maçonnerie qui vit d'une vie propre au sein de la France Libre dont elle est cependant, l'expérience me l'apprendra,

l'armature essentielle.

Certes, il convient de le dire ici, ce serait une grave injustice que d'oublier tous les autres bons Français qui, hors du B.C.R.A. gravitaient au sein du mouvement gaulliste. A ses débuts, ne l'oublions pas, le Gaullisme avait vécu d'une vie difficile et précaire. La plupart des officiers de valeur qui avaient transité à Londres, après l'échec de Narwick, avaient préféré rejoindre leur foyer plutôt que de répondre aux sollicitations de de Gaulle.

Celui-ci était un inconnu pour le plus grand nombre d'entre eux et n'attirait point la sympathie des autres, de ceux qui avaient éprouvé ~~la~~ ^{les aspérités} ~~la~~ ^{l'absence} de son patriotisme et ~~l'intransigeance~~ ^{l'absence} de son caractère.

Ce n'est que ~~peu~~ ^e à peu, dans les mois qui suivirent l'Appel du 18 Juin, que les enrôlements et les adhésions se multiplièrent. Au moment où je prenais contact avec Londres, en août 1942, les difficultés de l'enfance ~~du~~ mouvement n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Le vent soufflait alors vers la rive gaulliste et y faisait affluer, chaque jour, un grand nombre de ~~e~~ ^e personnalités militaires et civiles.

Du côté des uniformes, les généraux Catroux et Legentilhomme avaient montré la voie parmi les tout premiers.

Leur exemple avait été suivi par un certain nombre d'officiers généraux: Petit, Corniglion-Molinier, D'Astier de la Vigerie, Martial Valin, Cochet. N'avaient point tardé de se joindre à eux, le Colonel de Larminat, le Commandant Billotte, les Capitaines de Hautecloque et Koenig qui devaient, peu après, s'illustrer par de hauts faits d'armes.

La Marine française, dont les sentiments maurrassiens n'étaient que trop connus, ne fut pas absente de Londres, grâce aux ralliements de l'Amiral Muselier, de Capitaine de Frégate Moullec, du Capitaine de Vaisseau Ortoli,

auxquels devait se joindre peu après, le curieux moine-guerrier Thierry d'Argenlieu.

Muselier et Moullec surent admirablement tirer parti des faibles moyens dont ils disposaient. Grâce à leur labeur et à leur énergie, les Forces Navales Françaises Libres forcèrent le respect des Anglais, ^{orfèvres} experts en la matière.

Aux côtés de cette brillante cohorte d'officiers de toutes armes et de toutes conditions, bon nombre de personnalités civiles étaient venues se placer sous les ordres de de Gaulle. C'est évidemment dans ce milieu que je fus appelé à nouer des rapports fréquents qui, le plus souvent, se transformèrent en rapports amicaux.

Dégagé, par mon âge, de toute obligation militaire, mon condisciple et ami Cassin m'avait fait l'honneur de m'attacher à son Département en qualité de Conseiller du Commissariat National de la Justice et de l'Instruction Publique.

J'avais accepté avec joie cette nomination qui assurait ma totale indépendance vis à vis de la hiérarchie gaulliste. Délégué à Londres par mon éminent ami Léon Blum et par le Parti, il était indispensable pour moi d'avoir totale liberté de mouvement et d'action. La fonction offerte m'en donnait la possibilité et c'est la raison pour laquelle - n'en déplaise à certain historiographe ^{approximatif} fantaisiste du B.C.R.A. - je ne me mis en quête d'aucun poste d'autorité. Je conterai plus tard dans quelles conditions il m'en fut offert un, à ma convenance, et la suite que je crus devoir donner à cette proposition du général de Gaulle.

• • • • •

auxquels devait se joindre peu après, le curieux moine-guerrier Thierry d'Argenlieu.

Muselier et Moullec surent admirablement tirer parti des faibles moyens dont ils disposaient. Grâce à leur labeur et à leur énergie, les Forces Navales Françaises Libres forcèrent le respect des Anglais, ^{orfèvres} experts en la matière.

Aux côtés de cette brillante cohorte d'officiers de toutes armes et de toutes conditions, bon nombre de personnalités civiles étaient venues se placer sous les ordres de de Gaulle. C'est évidemment dans ce milieu que je fus appelé à nouer des rapports fréquents qui, le plus souvent, se transformèrent en rapports amicaux.

Dégagé, par mon âge, de toute obligation militaire, mon condisciple et ami Cassin m'avait fait l'honneur de m'attacher à son Département en qualité de Conseiller du Commissariat National de la Justice et de l'Instruction Publique.

J'avais accepté avec joie cette nomination qui assurait ma totale indépendance vis à vis de la hiérarchie gaulliste. Délégué à Londres par mon éminent ami Léon Blum et par le Parti, il était indispensable pour moi d'avoir totale liberté de mouvement et d'action. La fonction offerte m'en donnait la possibilité et c'est la raison pour laquelle - n'en déplaise à certain historiographe ^{approximatif} fantaisiste du B.C.R.A. - je ne me mis en quête d'aucun poste d'autorité. Je conterai plus tard dans quelles conditions il m'en fut offert un, à ma convenance, et la suite que je crus devoir donner à cette proposition du général de Gaulle.



504

Durant les premiers jours qui suivirent ma nomination, mes nouvelles fonctions me laissèrent beaucoup de loisirs.

J'en profitai, sans ^{aucun} ménagement, pour prendre un contact amical avec les Français qui assuraient le fonctionnement ~~civil~~ des Services Civils du Mouvement Gaulliste. Surprise joyeuse: bon nombre de camarades appartenant, comme moi, au Parti de Jaurès et de Léon Blum, y occupaient une grande place.

L'un d'entre eux était arrivé à Londres quelques mois avant moi et n'avait pas tardé à jouir d'une très grande autorité.

Agrégé d'Histoire, ancien élève de Normale Supérieure, particulièrement compétent en matière de politique étrangère, Brossolette, car c'est de lui qu'il s'agit, avait fait pénétrer dans la maison le souffle ardent des masses populaires. D'extraction modeste, il avait vécu parmi elles et en connaissait admirablement la psychologie. Sa compétence, à cet égard, en avait fait un élément particulièrement précieux pour l'orientation politique de la France Libre.

Je ne fus pas toujours d'accord avec lui sur le sens et la portée qu'il assignait au Gaullisme dans le renouveau français qui suivrait la victoire mais la passion et la sincérité qu'il apportait à la défense de ses convictions commandaient déférence et respect.

L'admiration devait - hélas - venir de surcroît, lorsque nous apprîmes un jour, avec quelle consternation, ¹ la fin héroïque qui ~~avait~~ ^{devait}

faïe de

Brossolette ^x un héros de légende!

Un autre socialiste de valeur, Louis Vallon, était entré dans les services du Colonel Passy où il se révélait inappréciable par sa connaissance approfondie des noyaux de résistance auxquels il avait appartenu. ^C Polytechnicien, jovial et bon enfant, s'était rapidement fait des amis partout, par sa bonne humeur et un certain esprit caustique qui n'épargnait ni les choses, ni les gens.

J'ai déjà présenté à mes lecteurs Henry Hauck, qui m'avait si gentiment servi de cicerone dans les premiers jours de ma vie londonienne. C'est Jouhaux, dont il était l'ami, qui avait souhaité sa nomination à Londres, comme Attaché du Travail. Il y assurait la liaison entre le Mouvement Ouvrier anglais et la C.G.T. Marié à une charmante Ecossaise, familier avec les usages et la langue du pays, il avait noué dans les milieux travaillistes les relations les plus utiles et les plus cordiales.

Georges Boris, ancien directeur du Cabinet de Léon Blum, avait été, avec Hauck, l'un des premiers volontaires du Gaullisme. Pendant un certain temps, on avait laissé inemployées, non seulement sa grande capacité de travail, mais encore ses connaissances étendues. Son origine sémit^e n'avait pas été, ^{doute,} étrangère à cette quarantaine imméritée, qui ne prit fin ^x que lorsqu'en haut lieu ^x on se rendit compte de sa valeur.

C'est par lui que je fus introduit dans le bureau où travaillait l'un ^{des} hommes qui, avec le général de Gaulle, avait en France le plus vaste auditoire Maurice Schuman.

Nous avons bien souvent évoqué, avec Léon Blum, dans nos conversations de Bourrassol, cet étonnant orateur qui, soir après soir, faisait entendre à la B.B.C. les magnifiques appels de la Résistance Française. Mince et quelque

peu voûté, sanglé dans un uniforme de tonalité sévère, les yeux vifs et fureteurs s'abritant derrière de grosses lunettes juchées sur un grand nez, le porte-parole de la France Libre m'accueille avec une chaleur souriante. Il m'apprend qu'il a cessé d'appartenir au Parti Socialiste, ce que me confirmera plus tard mon collègue et ami Gallimand, à qui il a confié son ~~désir~~ vif désir de revêtir au plus tôt soutane ou robe de bure. Converti au Catholicisme, Schuman n'attend plus que la victoire pour s'évader du siècle.

Ainsi que chacun le sait, les poisons et les délices du Système ne devaient point tarder à avoir raison de ces pieuses vellétés. - - - -

Lorsque je sors de son bureau, je me heurte à un gros garçon qui, après m'avoir examiné quelques instants, se précipite vers moi en me tendant la main.

- Vous/ici, me dit cet inconnu, quelle surprise pour moi, mon cher Maître! Et aussi quelle joie!

Je suis quelque peu interloqué. Je cherche à mettre un nom sur cette face glabre et poupine, qu'éclairent deux yeux pétillants de malice. Avant que mes souvenirs ne se soient précisés, mon interlocuteur se présente:

- Stéfanini, mon cher Patron, votre ancien secrétaire de 1919, à Marseille...

Je ne cache pas ma stupéfaction... J'avais perdu de vue pendant près d'un quart de siècle ce brave garçon qui avait quitté la France pour embrasser je ne sais trop quelle carrière coloniale. Les années avaient passé là-dessus et, le climat aidant, le jeune homme que j'avais connu mince, svelte et fluet, s'était transformé à un tel point qu'il m'avait été impossible de le reconnaître. Seules, demeuraient en lui, une vive intelligence et aussi une forte dose d'humour que l'âge semblait avoir développé. Cette rencontre inattendue me replonge dans le passé. Nous causons longuement de nos confrères de Marseille.

507

de nos relations communes et de la série de hasards qui nous ramène sur une même route pour poursuivre un même destin.

Stéfanini est à Londres depuis longtemps déjà et il a, du milieu gaulliste, une connaissance approfondie. Esprit net, clair, ne se payant pas de mots, et ne voilant pas pudiquement la vérité, je le questionne sur l'orientation politique du Mouvement. Une phrase de lui suffit à m'en donner la clef:

- Ici, dit-il, tout est simple pour qui veut se donner la peine de comprendre.

Et comme je l'interroge du regard, il ajoute avec un soupçon de sourire sur les lèvres:

- Oui, tout est simple... à la seule condition de ne jamais oublier que Carlton Gardens n'est pas Carlton Gardens, mais Versailles!

Et, mi-sérieux, mi-ironique, Stefanini conclut:

- Oui, vraiment, un Versailles auquel rien ne manque... pas même le Roi-Soleil!"

~~Compte~~

CHAPITRE XIX

Les métamorphoses du Gaullisme

J'eusse été impardonnable de considérer comme ~~simples~~ ~~boutades~~ les propos que m'avait tenus Stefanini.

L'homme avait un sens aigu des réalités, une intelligence fine et déliée. L'âge y avait certainement ajouté capacité de réflexion et maturité de jugement: tous commandait donc, de ma part, d'y prêter grande attention.

Stefanini en avait dit assez pour éveiller ma curiosité, pas assez cependant pour la satisfaire.

Je me devais donc de vérifier le degré de créance que pouvait mériter la définition pittoresquement lapidaire du Gaullisme qui était tombée de ses lèvres.

Mon exil volontaire à Londres n'avait, du reste, pas d'autre but. Léon Blum et nos camarades du Parti qui s'étaient résolument rangés derrière de

Gaule s'inquiétaient de savoir s'ils avaient bien placé leur confiance.

Les reniements et les apostasies d'un Boulanger étaient trop proches de leur mémoire pour qu'on pût leur faire grief de leurs alarmes.

Mon devoir était, dans ces conditions, fort clair: je devais partir à la recherche de la vérité et, pour cela, mettre mes pas dans les premiers pas du Gaullisme, pour en suivre les multiples cheminements. Certes, je le note au passage, il est difficile, quand on a pris une part directe aux événements d'en écrire objectivement l'histoire. Le temps seul permet de juger avec sérénité des choses et des gens.

Cependant, comme ^{près} ~~pas~~ de vingt ans se sont écoulés depuis mon arrivée à Londres, je crois - sans présomption - qu'il me sera possible de dépeindre, dans outrance ni déformation, l'étonnant spectacle que constituait pour l'observateur le milieu gaulliste de Londres vers la fin de l'année 1942.

Comme tous les tableaux, celui qui s'offrait à ma vue comportait à la fois des rayons et des ombres, au centre desquels se détachait en extraordinaire relief, le personnage central qui en occupait le tout premier plan.

Il était intéressant d'en connaître les traits originels: de multiples conversations et de nombreuses recherches d'archives me permirent d'aborder de plein pied le seuil de cette étonnante odyssée.

Quand se ~~livraient~~ ^{livrent} sur notre sol les dernières batailles de France, de Gaule, on s'en souvient, vient d'être appelé par Paul Reynaud, au Sous-Secrétariat d'Etat à la Guerre.

Une double mission le conduit à Londres, le 15 juin 1940.

Il doit d'abord s'enquérir auprès de Churchill des moyens que celui-ci pourrait mettre à ~~sa~~ ^{notre} disposition pour transporter en Afrique ce qui

reste de nos armées.

En accord avec nos alliés britanniques, il doit ensuite organiser le transfert de quelques centaines d'aviateurs allemands tombés entre nos mains.

Quand il retourne à Bordeaux - mission remplie - le Cabinet Paul Reynaud a vécu et, sur l'heure, le Maréchal Pétain a pris la suite, pour solliciter l'armistice et jeter bas la République. Le patriotisme intran-sigeant de de Gaulle se révolte contre l'humiliation ainsi infligée à nos drapeaux.

La rage au coeur, il décide de regagner Londres en compagnie du général Spears, avec l'espérance de s'y voir suivi, peu après, par son ancien Président du Conseil, en l'énergie duquel il continue de croire.

Au soir même de ce retour, après avoir mesuré, en son âme de soldat, les conséquences possibles de l'acte inouï d'indiscipline auquel il va se livrer, il lance son premier appel à la révolte contre les chefs indignes qui ont abaissé le pavillon de la France devant les drapeaux hitlériens.

Pour de Gaulle, rien n'est encore perdu - fors l'honneur des méprisables fantoches de Bordeaux.

Il est de ceux qui, au-delà de l'horizon visible, savent calculer, prévoir et devancer l'évènement.

C'est donc sans l'ombre d'un doute ou d'une hésitation que - chantre inspiré de la Patrie souffrante et mutilée - il en appellera de la défaite présente à la revanche qui s'inscrit déjà dans l'avenir.

Car, cette revanche, il ne la sollicite pas seulement de ses vœux: il la voit, il la touche, il en connaît les moyens, il en décrit par avance l'inéluctable accomplissement.

"Cette guerre, disait-il, n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre est une guerre mondiale..."

"

"Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là."

Ce premier appel, il faut ^{bien}/le dire, et nul n'y contredira, passera presque inaperçu en France. Au moment où les ondes en diffusent le texte, notre peuple, arraché à ses foyers, erre lamentablement sur les routes, en quête d'un gîte sûr.

Nos soldats qui, sur la foi de Pétain, ont mis bas les armes, constituent déjà de bonnes prises et commencent, derrière les barbelés, leur ^{longue}carrière de prisonniers.

La presse, faute de moyens de communications, a presque complètement disparu, sauf dans les sentines de Bordeaux. Une chape de plomb et de silence s'est abattue sur la patrie tout entière! De Gaulle a parfaitement compris cette situation et c'est pourquoi son premier appel s'adresse, non pas à la France Métropolitaine, mais aux officiers et soldats qui se trouvent ou se trouveront en territoire britannique, de même qu'aux ingénieurs et techniciens de l'armement qui sont dans la même situation.

Au moment où se place ce premier discours, c'est auprès de ces Français qui écoutent la BBC qu'il espère trouver ^{aide} ainsi, appui et compréhension. Leur nombre, leur qualité, leurs moyens de guerre sont loin d'être négligeables.

Survivant à nos désastres, l'Angleterre est devenue en effet l'asile de milliers de nos combattants rescapés de Norvège ou de Dunkerque; elle hospitalise des centaines de blessés français; elle est le refuge de nombreux navires de guerre montés par ~~près~~ de dix mille marins.

C'est parmi ces braves gens de France que vont se faire les premiers ralliements.

L'Armée de Terre y sera représentée par le Lieutenant-Colonel Magrin-Verneret (alias Monclar), par son adjoint, le Capitaine Koenig, suivi par les capitaines Dewavrin et Tissier.

La Marine, grâce aux efforts intelligents du Vice-Amiral Muselier, apportera l'adhésion des Capitaines de Corvette d'Argenlieu, Jourdan, Wietzel et Moullec.

Quelques aviateurs suivent le bon exemple et sous les ordres du Commandant Pijaud, viennent se placer les Capitaines de Rancourt, ^{d'}Astier de Villatte, Bécour-Foch.

Avec quelques centaines de sous-officiers et de soldats, ce fut là le premier noyau des fidèles qui se rassemblèrent sous le drapeau de la France Libre.

Une seule pensée les habite, un seul but les anime: poursuivre la lutte contre l'Allemand en ralliant tous les Français, sans distinction d'origine, de classe, de couleur, ^{ou} de croyance.

A ce moment (beaucoup de nos compatriotes présents à Londres me ~~raffir-~~
~~mèrent~~ le confirmèrent) les autorités britanniques n'apportaient à de Gaulle qu'une aide incertaine et réticente. ^{Préoccupés} ~~Préoccupés~~ sans doute par l'imminence d'un débarquement allemand, que semblait exiger la logique de la tactique hitlérienne, le Commandement anglais ne s'intéressait que médiocrement à la tentative désespérée de de Gaulle.

Churchill lui-même, malgré sa vaste intelligence et son mépris du conformisme officiel, ne tenait pas à couper définitivement les ponts avec Vichy. Il s'efforçait, au contraire, d'y maintenir une certaine présence par ambassade interposée.

Tout cela explique combien la patriotique entreprise de de Gaulle allait trouver devant elle d'indifférents, d'indécis, et contre elle, d'adversaires

513

~~ils~~ sournois, voire même des ennemis implacables.

Tout autre que de Gaulle eût renoncé, et l'aventure se fût éteinte peu à peu comme un brasier sans aliment, ^{de} ~~Si~~ de Gaulle n'avait pas été de Gaulle!

Loin de se décourager, c'est avec une ardeur accrue qu'il va poursuivre la redoutable bataille des ondes qu'il a déclenchée contre les misérables suppôts d'Hitler à Vichy.

Le 19 juin, dénonçant la carence d'un Régime qui ne représente rien ni personne, il s'identifie lui-même à la France, dont il se proclame fièrement le héraut.

C'est au nom de la France qu'il s'adressera désormais à tous nos soldats et plus particulièrement à ceux qui se trouvent dans nos possessions lointaines, hors de toute emprise ennemie.

Quand les conditions de l'armistice parigiennent à Londres, de Gaulle a déjà fondé le Comité de la France Libre, dont il est devenu Président. C'est en cette qualité que les 22^e et 24 juin 1940, il prononce deux nouveaux discours. Discours ^{le mot est} ~~est une expression~~ plutôt faible, car il s'agit, en fait, de deux ^{terribles/} réquisitoires contre les "paniquards" de Bordeaux dont ils stigmatisent l'odieuse conduite. En termes d'une inégalable vigueur, il y dénonce l'ignominie de l'armistice qui, pieds et poings liés, livre à l'ennemi, la France et les Français. Avec une prescience qui tient du prodige, il prophétise que "mille forces immenses, matérielles et morales, se lèveront un jour dans le monde pour écraser les ennemis de la liberté."

A la grande fureur des hommes de Vichy, ces appels répétés finissent par trouer le mur de silence que, fort maladroitement, ils ont essayé

de dresser entre l'Angleterre et la France, en brouillant les émissions de la BBC.

De son côté, piqué au vif par la virulence des reproches que ne lui ménage pas son ancien subordonné, le Maréchal Pétain, en personne, descend dans la lice. Erreur capitale: il s'efforce, dans un message aux Français de justifier l'incroyable armistice auquel il n'a pas eu honte de souscrire.

"L'honneur est sauf," dira-t-il, de sa voix chevrotante, et il ose ajouter :

"Nul ne fera usage de nos avions et de notre flotte. Nous gardons les unités terrestres et navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies. Le Gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français."

La réplique de de Gaulle arrive de Londres, cinglante comme un soufflet:

"On vous a fait croire, Monsieur le Maréchal, que cet armistice, demandé à des soldats par le grand soldat que vous êtes, serait honorable pour la France. ~~Les choses n'ont pas été ainsi~~ Je pense que maintenant vous êtes fixé. Les deux tiers du territoire livrés à l'occupation de l'ennemi, et de quel ennemi! Notre armée tout entière démobilisée: nos officiers et nos soldats prisonniers, maintenus en captivité. Notre flotte, nos chars, nos armes, à livrer intacts pour que l'adversaire puisse s'en servir contre nos propres alliés. La Patrie, le Gouvernement, vous-même, réduits à la servitude. Ah, pour obtenir et pour accepter un pareil acte d'asservissement, on n'avait pas besoin du vainqueur de Verdun: n'importe qui aurait suffi."

Le sort en est, ce jour-là, définitivement jeté. Le conflit qui sépare ces deux hommes va dépasser infiniment leur propre personne.

Ce ne sont pas seulement deux conceptions de l'honneur militaire qui s'affrontent désormais. Ce sont surtout deux conceptions radicalement opposées des hauts devoirs qui s'imposent aux âmes fières, désireuses de voir la Patrie recouvrer sa grandeur. Dès cet instant, deux Frances divisées et hostiles vont se trouver face à face.

L'une, va chercher sa voie dans les poubelles de l'étranger.

L'autre, entend la trouver dans la mission qu'en un jour de victoire lui avait assignée Clémenceau: "La France soldat de l'Idéal."

Deux événements d'ordre intérieur vont puissamment aider, du reste, à la progression continue, dans les masses, du phénomène gaulliste. Le premier de ces événements, c'est le concours plus que compromettant qu'apportent à Pétain, Charles Maurras, le Prince de l'^{Int}elligence Française, et la racaille de la Cagoule.

L'antisémitisme abject, la frénésie hitléro-fasciste d'un Jacques Doriot et d'un Marcel Déat vont achever de rabattre vers le Gaullisme la masse des Français restés, malgré tout, profondément républicains.

Un événement - aussi cruel qu'inattendu - ranime cependant l'espoir que nourrit la clique à Laval de tuer dans l'oeuf ce qu'elle appelle la dissidence gaulliste.

Le 3 juillet 1940, se produit en effet le terrible drame qui, dans un combat inégal oppose la Royal Navy à la Flotte Française, ancrée en rade de Mers-El-Kébir.

La réaction, en France, est immédiate: l'opinion unanime condamne en termes indignés la tragique erreur que viennent de commettre les Anglais.

Darlan saisit l'occasion: il veut créer l'irréparable entre la

France et l'Angleterre. Il pousse de toutes ses forces pour qu'on déclare la guerre à la perfide Albion.

Grâce à la prudente diplomatie de Baudouin, le pire peut être évité, de justesse, et tout se borne à une rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

On conçoit dès lors l'état d'esprit des Français qui, sur le sol anglais, s'apprétaient à s'enrôler sous les drapeaux de la France Libre!

Il ne fallut rien moins que la rude franchise et aussi l'esprit de haute compréhension de de Gaulle pour apaiser peu à peu la colère et le ressentiment des nôtres, et ramener l'incident à ses justes proportions.

Il n'en constitua pas moins un coup d'arrêt sévère dans le rythme des ralliements et des adhésions au mouvement gaulliste.

Après une telle secousse, il devenait urgent de régler la situation de fait et de droit des Français qui avaient répondu à l'appel du général.

Certes, celui-ci avait obtenu, dès le 23 juin 1940, une déclaration officielle du Cabinet Anglais refusant de reconnaître le Gouvernement Pétain comme représentant librement la France.

A cette déclaration fort nette, s'était ajouté l'engagement d'accepter et d'aider à la formation d'un Comité National Français Provisoire destiné à représenter ceux des nôtres résolus à lutter contre l'ennemi commun. Il convenait, surtout après Mers-El-Kébir, de pousser plus avant les choses, et d'obtenir une consécration pleinement officielle du Mouvement dont de Gaulle avait été l'inspirateur et ^{dont il} était devenu le chef.

Après de multiples pourparlers auxquels prirent une grande part le Vice-Amiral Muselier et le Professeur Cassin, un accord particulièrement important intervenait entre Churchill et de Gaulle le 7 août 1940.

C'est, je crois bien, Archimède, qui disait : "Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde."

Après les conventions du 7 août 1940, le Général de Gaulle aurait pu, sans présomption, tenir le même langage, car le Gouvernement Britannique venait de mettre entre ses mains, un atout majeur. Le Mouvement Gaulliste n'était jusqu'alors qu'une grandiose, mais incertaine aventure ... A partir du 7 août 1940, il va devenir un formidable pôle d'attraction qui attirera peu à peu, dans son orbite, la France et son Empire.

Pierre d'assise de la prodigieuse fortune de la France Libre, il mérite d'être connu et médité, car il est à l'origine du grand destin de celui qui en fut l'âme ardente.

Texte

de

l'Accord du 7 août 1940

I

"1- Le Général de Gaulle procède à la constitution d'une force française constituée de volontaires. Cette force, qui comprend des unités navales, terrestres, aériennes et des éléments techniques et scientifiques, sera organisée et utilisée contre des ennemis communs.

"2- Cette force ne pourra jamais porter les armes contre la France.

II

"1- Cette force conservera, dans toute la mesure du possible, le caractère d'une force française, en ce qui concerne le personnel, particulièrement pour ce qui a trait à la discipline, la langue, l'avancement, les affectations.

"2 - Dans la mesure où son équipement l'exigera, cette force aura la priorité d'attribution, en ce qui concerne la propriété et l'usage du matériel (particulièrement des armes, avions, véhicules, munitions, machines et approvisionnements) déjà apporté par des forces françaises de toutes origines ou qui pourra être apporté par de telles forces dans les territoires placés sous l'autorité de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ou dans ceux sur lesquels le haut-commandement britannique exerce son autorité. Dans le cas où le commandement d'une force française aura été délégué par le général de Gaulle à la suite d'un accord avec le haut-commandement britannique, aucun transfert, échange ou réattribution des équipements, biens et matériels en possession de cette force ne sera ordonné par le général de Gaulle sans consultation préalable avec le haut-commandement britannique.

"3- Le gouvernement de Sa Majesté fournira à la force française - dès que cela sera réalisable - le complément de matériel indispensable pour doter ses unités d'un équipement équivalent à celui des unités britanniques du même type.

"4 - Les navires de la flotte française seront affectés de la manière suivante :

- a) La force française armera et mettra en service tous les navires pour lesquels elle pourra fournir des équipages ;
- b) L'affectation des navires armés et mis en service par la force française, en vertu de l'alinéa a) sera l'objet d'un accord entre le général de Gaulle et l'Amirauté britannique, accord qui sera revu de temps à autre ;
- c) Les navires qui ne seraient pas affectés à la force française en vertu de l'alinéa a) deviendront disponibles pour être armés et mis en service sous la direction de l'Amirauté britannique.
- d) Parmi les navires mentionnés sous c) les uns pourront être mis en service sous le contrôle direct de l'Amirauté britannique, tandis que certains autres pourront être mis en service par d'autres forces navales alliées.
- e) Les équipages des navires mis en service sous le contrôle britannique comprendront, quand ce sera possible, une proportion d'officiers et de marins français.

f) Tous les navires de la flotte française restent propriété française.

"5 - L'utilisation possible des navires de commerce français et de leurs équipages, en tant qu'elle aura pour objet des opérations militaires de la force du général de Gaulle, donnera lieu à des arrangements entre le général et les ministères britanniques intéressés. Une liaison régulière sera établie entre le ministère du Shipping et le général de Gaulle pour ce qui concerne l'utilisation du reste des navires et des marins du commerce.

"6 - Le général de Gaulle, qui a le commandement suprême de la force française, déclare, par les présentes, qu'il accepte les directives générales du commandement britannique. En cas de besoin, il délèguera, d'accord avec le haut-commandement britannique, le commandement immédiat de telle ou telle partie de sa force, à un ou plusieurs officiers britanniques de rang approprié, sans que ceci affecte ce qui est dit à la fin de l'article 1.

III

Le statut des volontaires français sera établi de la manière suivante :

"1 - Les volontaires s'engageront pour la durée de la guerre, afin de combattre les ennemis communs.

"2 - Ils recevront une solde dont la base sera déterminée séparément par accord entre le général de Gaulle et les ministères intéressés. La période de temps pendant laquelle le taux de ces soldes sera applicable sera fixée par voie d'accord entre le général de Gaulle et le Gouvernement de Sa Majesté.

"3 - Les volontaires et les personnes à leur charge bénéficieront de pensions et autres prestations en cas d'invalidité ou de décès de volontaires, sur une base qui sera définie par des accords séparés entre le général de Gaulle et les ministères intéressés.

"4 - Le général de Gaulle aura le droit de créer un organisme civil comportant les services administratifs nécessaires à l'organisation de sa force. Les effectifs et les émoluments des membres de cet organisme seront fixés en consultation avec la Trésorerie britannique.

"5 - Le général a également le droit de recruter un personnel technique et scientifique travaillant à la guerre. Les effectifs, le mode de rétribution et l'utilisation de ce personnel seront fixés en consultation avec les ministres intéressés du gouvernement de Sa Majesté.

"6 - Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni fera tous ses efforts, lors de la conclusion de la paix, pour aider les volontaires français à rentrer dans tous les droits, y compris la nationalité, dont ils pourront avoir été privés en conséquence de leur participation à la lutte contre l'ennemi commun. Le gouvernement de Sa Majesté est disposé à fournir à ces volontaires des facilités spéciales pour acquérir la nationalité britannique et se fera donner tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

IV

"1 - Toutes les dépenses engagées pour la constitution et l'entretien de la force française, suivant les prévisions du présent accord, seront provisoirement à la charge des ministères intéressés du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ; ceux-ci auront le droit de procéder à tous examens et vérifications nécessaires.

"2 - Les montants payés à ce titre seront considérés comme des avances et comptabilisés à part. Toutes les questions relatives au règlement final de ces avances, ainsi que des montants qui auraient pu être crédités en contrepartie d'un commun accord, seront l'objet d'un arrangement ultérieur.

V

Le présent accord sera considéré comme produisant effet à compter du 1er juillet 1940.

Le Général de Gaulle
Commandant de la Force Française
du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni

Le Premier Ministre

Après lecture de ce texte, l'ami qui me l'a procuré place sous mes yeux les deux lettres qui l'accompagnent. L'une émane de Winston Churchill ; l'autre du général de Gaulle.

Un paragraphe de celle de Churchill retient mon attention : c'est celui qui nous apporte l'assurance que le Gouvernement Britannique restaurera dans son intégrité l'indépendance et la grandeur françaises.

Premiers éléments de mes archives londoniennes, j'en transcris ci-après, simplement les termes :

10 Downing Street, Whitehall,
7 août 1940

"Mon cher Général,

"Vous avez bien voulu me faire connaître vos idées relatives à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de volontaires français actuellement en cours de constitution sous votre commandement, et cela en votre qualité, qui vous est reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de Chef de tous les Français Libres, où qu'ils soient, qui se rallient à vous pour défendre la cause alliée.

"Je vous envoie maintenant un mémorandum qui, si vous l'acceptez, constituera un accord entre nous relativement à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de vos forces.

"Je saisis cette occasion pour déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté est résolu, lorsque les armes alliées auront remporté la victoire, à assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France.

"Sincèrement vôtre,

Winston Churchill.

Carlton Gardens, n° 4, S.W.I., 7 août 1940

"Cher Premier Ministre,

"Vous avez bien voulu m'envoyer un mémorandum relatif à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de volontaires français actuellement en cours de constitution sous mon commandement.

"En ma qualité reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de Chef de tous les Français Libres où qu'ils soient, qui se rallient à moi pour défendre la cause alliée, je viens vous faire connaître que j'accepte ce mémorandum. Il sera considéré comme constituant un accord entre nous, relativement à ces questions.

"Je suis heureux qu'à cette occasion, le Gouvernement britannique ait tenu à affirmer qu'il est résolu, lorsque les armes alliées auront remporté la victoire, à assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France.

"De mon côté, je vous confirme que la force française en voie de constitution est destinée à participer aux opérations contre les ennemis communs (Allemagne, Italie ou toute autre puissance étrangère hostile) y compris la défense des territoires sous mandat britannique.

"Veuillez agréer, cher Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Général de Gaulle".

Après avoir parcouru ces deux documents, mes premières réactions sont loin d'être bonnes et je m'en ouvre franchement à mon informateur.

- Il y a beaucoup d'obscurités, lui dis-je, dans cette charte constitutive qui règle nos accords avec nos amis anglais, et aussi, des omissions à tout le moins fâcheuses.

Que signifie, par exemple, l'assurance que nous donne Churchill ? Elle ne constitue point un engagement ferme. Elle indique une volonté, elle n'a pas valeur d'engagement. Il en eût été autrement si elle avait pris place dans l'accord lui-même, car alors elle eût été la contrepartie nécessaire du concours apporté par nos armes au combat poursuivi par l'Angleterre.

Une omission me choque davantage : la résolution qu'énonce Churchill me paraît s'appliquer limitativement à la France seule.

Or la France a un empire !

Dans cette guerre menée à l'échelle mondiale, celui-ci constitue un atout stratégique incalculable. Pourquoi l'avoir ignoré ?

- Vous avez sans doute raison, me répond-on. Mais pour juger correctement l'accord du 7 août, il faut vous placer dans les circonstances de temps et de lieu, au milieu desquelles il est intervenu.

524

- ~~11-5-47~~
~~21~~

"A ce moment, vous ne pouvez l'ignorer, de Gaulle avait vainement tenté de rallier les forces encore intâctes de l'Empire. Il avait ~~surveillâ~~ alerté toutes les Communautés françaises de l'étranger; il avait sollicité le concours de Noguès, au Maroc; de Mittelhauser en Orient; de Puaux en Syrie; de Peyrouton en Tunisie; de Weygand, alors tout puissant à Vichy.

"Aucun de ces augustes personnages n'a voulu se risquer dans l'aventure qui s'offrait à eux.

"De Gaulle était donc bien loin, à ce moment, de représenter, aux yeux des Anglais, l'éminente personnalité qu'il est devenu depuis. C'est cela qui explique le caractère plutôt restrictif des accords intervenus.

"Car ceux-ci, vous l'avez sans doute déjà remarqué, ne présentent aucun caractère politique.

"De Gaulle y est simplement reconnu comme Commandant en chef des Forces Françaises qui se placeront sous ses ordres. Bien plus: ceux-ci ne pourront agir que selon les directives générales du Commandement Britannique. Si des services civils sont nécessaires à leurs besoins, de Gaulle est autorisé à les créer, mais uniquement en fonction de ces besoins."

employés dans ces
"Les termes ~~de ces passages des~~ accords ont été minutieusement pesés par la bureaucratie anglaise. Je la connais assez pour pouvoir l'affirmer.

- En somme, dis-je à mon interlocuteur, si de Gaulle s'en était tenu à la lettre de ces conventions, il n'eût été, au mieux, qu'une force d'appoint dans la main des Anglais.

- (11)
525
~~525~~

~~522~~ 525

- Oui, certes, me répond-on, Mais un tel rôle, vous ne tarderez pas à vous en rendre compte, ne convenait ni à son caractère, ni à l'idée qu'il se faisait de sa mission.

« Nos
mes bons amis anglais ont méconnu la volonté de l'homme et aussi la prodigieuse importance du théâtre dans lequel il allait se tailler un rôle à sa mesure. Vous ne mettrez pas longtemps à faire plus ample connaissance avec l'un et avec l'autre. »



Dans les jours qui suivirent cet instructive conversation, mon arrivée à Londres - survenant deux mois après celle d'André Philip - fut portée à la connaissance du grand public par les soins du Comité National Français. Le journal France que dirigeait Comert et où écrivaient régulièrement nos amis Georges Gomoault, Marthe et Louis Lévy, fit un large écho au Communiqué du Comité, i ainsi qu'en témoigne la reproduction ci-après de son article du 19 août 1942.

Cette trop flatteuse présentation ne pouvait manquer d'éveiller l'intérêt des grands journaux, qui donnaient le ton à l'opinion anglaise. C'est pourquoi le Daily Telegraph, le Manchester Guardian, l'Empire News Sunday, le Daily Herald, le Daily Mail, le grave Times lui-même rivalisèrent de commentaires (au demeurant sympathiques) au sujet de mon adhésion au Mouvement Gaulliste. Cela me valut une pluie d'invitations auxquelles il me fut impossible de me dérober.

Je pris ainsi un contact direct avec les jugements que l'on portait, dans les milieux anglais les plus variés, sur

523 526

~~527~~
~~528~~

l'évolution spectaculaire du Gaullisme. C'était en effet un fait aveuglant: en deux années, l'accord du 7 août 1940 avait craqué comme un vêtement usé, pour faire place à un instrument juridique totalement différent de ce que Churchill avait prévu ab ovo.

De là approbations enthousiastes chez certains, auxquelles répondaient, chez d'autres, d'acribes critiques.

Il est juste et honnête de reconnaître que de Gaulle n'était pour rien dans l'imprévoyance des Anglais qui avaient sous-estimé les immenses virtualités contenues dans les accords signés par eux.

La guerre moderne, ils ~~savaient~~ ^{auraient} dû le savoir mieux que personne, est une guerre totale qui exige la mise en oeuvre de l'universalité ^{lité} des ressources d'une nation. Or ces ressources ne se limitent pas seulement au cheptel humain, selon la terminologie cynique des Nazis.

Elles embrassent aussi certaines portions de territoire qui, par leur position ou leurs richesses naturelles, représentent un potentiel militaire d'une valeur incalculable.

"Politique d'abord", disait souvent Charles Maurras, laissant entendre par là que l'économique doit lui être soumis.

Dans la guerre que nous soutenions, une autre évidence s'imposait: celle de l'impératif géographique qui dominait, de haut, la stratégie. Il suffisait d'examiner de près une mappemonde pour en être aisément convaincu.

Routes maritimes, communications intercontinentales, circuits aériens, tout cela dépendait, en définitive, de ceux qui allaient détenir les clefs de l'Empire Français? La possession de la Martinique et de la Guadeloupe était, par exemple la garantie

524 524

- 24
508
524

de la sécurité du Canal de Panama. Saint-Pierre et Miquelon, aux mains ennemies, était une constante menace contre l'Amérique du Nord. Par Dakar et Douala, on peut interrompre le circuit du ravitaillement entre le Brésil et l'Afrique Occidentale. Notre Afrique du Nord est le verrou de sûreté de la Méditerranée Centrale. La Syrie et le Liban commandent les avancées du Canal de Suez, tandis que la Somalie Française et Djibouti gardent les rivages de la Mer Rouge.

Madagascar peut suffire à bloquer la route des Indes et l'Indo-Chine à menacer dangereusement les Philippines, première ligne de défense des côtes américaines.

On le voit, de quelque côté que se posait le regard, tout attestait que la France même vaincue, même occupée par l'Allemand, représentait par son Empire un potentiel de défense que l'on ne pouvait ni ignorer, ni mépriser.

Bien avant les Anglais, réputés, cependant pour ne pas ignorer la géographie, de Gaulle avait compris cela et c'est dans cette claire vision des choses que son comportement trouve sa meilleure justification. Ne l'oublions pas, en effet, Londres est infiniment plus proche, en août 1940, de nos possessions coloniales, que de la France elle-même. Les quarante kilomètres qui s'étendent de Douvres à Calais étaient, ^{certes} ~~en effet~~, plus infranchissables, pour les Anglais, que les milliers de kilomètres qui les séparaient de l'Afrique Noire. Il était donc dans la logique des choses que de Gaulle fasse porter ses premiers efforts vers les territoires où flottaient encore nos drapeaux.

525. 528

522
520
525

invaincus. Les résultats ne vont pas tarder, du reste, à dépasser ^{ses} les espérances.

Dans toutes ces contrées neuves, les appels de de Gaulle avaient été entendus, suivis et commentés avec passion. Un homme dont le grande intelligence égalait le grand coeur, Félix Eboué, Gouverneur du Tchad, prend résolument, et le premier, l'initiative de la résistance et y entraîne son territoire.

Répondant à ce grand acte de courage, une Mission Française part aussitôt de Londres, sous la direction de Pléven, pour rallier le Bas-Congo, l'Oubangui, le Gabon.

Dans cette équipe de missionnaires, des hommes de valeur vont rapidement émerger: Hettier de Boislambert, le Colonel de Larminat, et le plus illustre de tous, le Capitaine de Hauteclocque, qui laissera dans l'Histoire le nom impérissable de Maréchal Leclerc.

Volant de succès en succès, la mission Pleven ralliera en peu de jours à la Croix de Lorraine, Douala, Yaoundé, Banghi, Brazzaville, la perle de l'Afrique Centrale.

Seule ombre à ce tableau de victoires remportées sans aucune effusion de sang: Dakar engage la lutte contre les patriotes ve de Londres, ^{en obéissant aux} sous les ordres de Pierre Boisson, grand blessé de guerre, mais séide fanatique du Maréchal. ^{Les} Nos navires de guerre

de Vichy,

que les Anglais ont commis la faute de laisser passer à Gibralt ouvrent le feu, traîtreusement, contre la flotte anglo-française.

Le parti de l'abandon se glorifiera, dans les semaines qui

526 529

- 23
530
526

suiront l'échec, de la victoire remportée sur les dissidents de Londres.

Triste victoire, quand on songe aux vies françaises qu'elle a sacrifiées, non point dans l'intérêt de la patrie, mais uniquement pour le profit de nos pires ennemis!

Tandis que Vichy triomphe, Londres s'emplit de rumeurs accusatrices et rageuses... Les clans hostiles à de Gaulle cherchent à faire de celui-ci le bouc-émissaire de la défaite de Dakar. Le noyau des fidèles de la première heure forme heureusement un bloc sans fissure. Aussi bien, le rythme des ralliements, au coeur de l'Empire, n'est en rien influencé par les remous qui agitent la capitale anglaise.

En dépit de ceux-ci, dès la fin de l'année 1940, la majeure partie de nos possessions coloniales s'est placée sous les ordres du Général. Le vent souffle vers le Gaullisme, non seulement au travers de nos territoires d'Outre-Mer, mais aussi parmi les groupes de Français que l'esprit d'aventure a dispersés aux quatre coins du monde.

Les discours du général de Gaulle, ceux de Maurice Schuman, à la B B C, font éclore partout des Comités de la France Libre.

En Egypte, aux Etats-Unis, au Mexique, au Chili, en Argentine, en Colombie, des centaines de nos compatriotes répudient l'esprit d'abandon ~~de Vichy~~ ^{des collaborateurs} et se multiplient autour du Général. L'ampleur du mouvement est telle qu'il va faire craquer les accords restrictifs du 7 août 1940.

~~527~~ 530

- 24
531
~~532~~

La croisade entreprise par de Gaulle ne peut plus ^{dés} ~~sa~~
lors, se cantonner exclusivement sur le terrain militaire. Elle
n'avait attiré à elle, à ses débuts, que quelques dizaines de
fidèles. Le flot avait rapidement grossi et il s'était enflé,
non seulement de contingents importants, mais aussi de vastes
territoires. Pour diriger l'effort français dans la guerre,
pour en accroître le rendement et l'efficacité, il était donc
urgent de constituer un véritable organisme gouvernemental,
capable d'assurer le commandement des hommes et l'administra-
tion des choses.

C'était là, on le conçoit, déborder singulièrement le
cadre des accords limitatifs du 7 août 1940.

Un tel obstacle ne saurait arrêter un de Gaulle. Et
c'est pourquoi il met à profit l'un de ses premiers voyages
en terre française, à Brazzaville, pour sauter le pas. C'est ~~X~~
dans cette ville, en effet, que de Gaulle arrête les termes
de sa première proclamation politique et qu'il publie le
Manifeste du 7 octobre 1940.

assignée,

Assuré, à ce moment, de la haute mission qu'il ^{s'est} ~~a~~-assumée,
fort des ralliements qu'il a ^{by} obtenus, fidèlement obéi dans la
majeure partie de l'Empire, le Gaullisme entend ^{désormais} se substituer
purement et simplement aux fantoches de Vichy.

Il se proclame seul défenseur de la Souveraineté Française,
déniant au Gouvernement de Pétain toute consistance légale. Le
texte et l'Ordonnance numéro 1 qui en est la suite ne prêtent

528 531

- 443
522
~~528~~

à aucune équivoque.

MANIFESTE DE BRAZZAVILLE

La France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son Empire, son indépendance et jusqu'à son âme, sont menacés de destruction. Cédant à une panique inexcusable, ses dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. D'innombrables ~~preuves~~ preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la lutte jusqu'à la libération. Des milliers et des milliers d'autres n'attendent pour le faire que de trouver des chefs dignes de ce nom. Or il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organismes à Vichy et qui prétend porter ce nom, est institutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans cet état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est, en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré. Je n'y faillirai point. J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour ~~la~~ ^{sa} défense et je

~~529~~ 532

~~535~~
~~529~~

prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en donner librement. Pour m'assister dans ma tâche je constitue à la date d'aujourd'hui un Comité de Défense de l'Empire. Ce Conseil, composé d'hommes qui exercent déjà leur autorité sur les terres françaises, ou qui synthétisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la nation, représentent auprès de moi le pays et l'Empire qui se battent pour leur existence. J'appelle à la guerre, c'est-à-dire au combat ou au sacrifice, tous les hommes et les femmes des terres françaises qui se sont ralliés à moi, en communion étroite avec nos alliés, qui proclament leur volonté de contribuer à restaurer l'indépendance et la grandeur de la France. Il s'agit de défendre contre ses alliés la partie du patrimoine national que nous détenons, d'attaquer l'ennemi partout où ce sera possible, de mettre en oeuvre toutes les ressources militaires, économiques, morales de maintenir l'ordre public et de faire régner la justice. Cette grande tâche, nous l'accomplissons pour la France, dans la conscience de bien servir, dans la certitude de vaincre.

Signé: de Gaulle.

Cette proclamation est suivie
de l'Ordonnance n° 1

~~530~~ 533
~~530~~ 534
~~530~~ 535

Au nom de peuple et de l'empire français,
nous, Général de Gaulle, chef des Français
libres, ordonnons:

Article premier: Aussi longtemps qu'il n'aura
pu être constitué un gouvernement français et
une représentation du peuple français réguliers
et indépendants de l'ennemi, les pouvoirs
publics seront exercés dans les conditions
suivantes dans toutes les parties de l'empire
libérées du contrôle de l'ennemi.

Art. 2: Les pouvoirs normalement dévolus au
chef de l'Etat et au Conseil des ministres
sont exercés par le chef des Français libres,
assisté d'un conseil de défense nommé par lui.
Ces pouvoirs s'entendent des pleins pouvoirs,
tels qu'ils ont été définis par les dispositions
législatives appliquées en France avant le 23
juin 1940.

Art. 3: Les décisions prises par le chef des
Français libres après consultation, s'il y a
lieu, du Conseil de défense, sont arrêtées
sous forme d'ordonnances promulguées au
Journal Officiel de l'Empire et, provisoirement,
au Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale

Française. Ces ordonnances ont, suivant leur contenu, force de loi ou de décret, à partir de la date de leur promulgation.

Art. 4: Le Conseil de défense exercera en outre, soit collectivement, soit par délégation, les attributions normalement dévolues au Conseil d'Etat, à la Cour de Cassation et, éventuellement, à la Haute-Cour de Justice.

Art. 5: Les pouvoirs administratifs normalement dévolus aux ministres sont exercés par les directeurs de service nommés par le chef des Français libres.

Art. 6: Le siège du Conseil de défense est placé là où il convient pour exercer la direction de la guerre dans les meilleures conditions.

Art. 7: Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées. La présente ordonnance sera promulguée au Journal Officiel de l'Empire et, provisoirement, au Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française.

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 1940

Signé: de Gaulle.

Le Conseil de Défense prévu dans l'Ordonnance est constitué sans désenlever. Vont en faire partie: les généraux Catroux et Larminat; le vice-amiral Muselier; les gouverneurs

534

228
~~534~~

Française. Ces ordonnances ont, suivant leur contenu, force de loi ou de décret, à partir de la date de leur promulgation.

Art. 4: Le Conseil de défense exercera en outre, soit collectivement, soit par délégation, les attributions normalement dévolues au Conseil d'Etat, à la Cour de Cassation et, éventuellement, à la Haute-Cour de Justice.

Art. 5: Les pouvoirs administratifs normalement dévolus aux ministres sont exercés par les directeurs de service nommés par le chef des Français libres.

Art. 6: Le siège du Conseil de défense est placé là où il convient pour exercer la direction de la guerre dans les meilleures conditions.

Art. 7: Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées. La présente ordonnance sera promulguée au Journal Officiel de l'Empire et, provisoirement, au Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française.

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 1940

Signé: de Gaulle.

Le Conseil de Défense prévu dans l'Ordonnance est constitué sans déssemparer. Vont en faire partie: les généraux Catroux et Larminat; le vice-amiral Muselier; les gouverneurs

généraux Eboué et Sautot; le colonel Leclerc; le Révérend Père d'Argenlieu, et, enfin, mon ami et condisciple le professeur Cassin.

Quand je prends connaissance de ces textes, je ne peux m'empêcher d'évoquer la définition lapidaire du Gaullisme telle que l'a formulée Stéfani. Il n'est que de les méditer pour en percevoir la vérité profonde.

Il ne peut y avoir doute: l'article 2 de l'Ordonnance N° 1 octroie au général de Gaulle des pouvoirs aussi étendus que ceux de Louis XIV. Comme le Roi-Soleil, le général cumule en effet, en sa personne, les pouvoirs dévolus au Chef de l'Etat, et ceux qui ressortent normalement du Conseil des Ministres. Tandis que Louis XIV avait auprès de lui, pour l'aider de ses lumières, un Conseil du Roi, de Gaulle s'est entouré d'un Conseil de Défense de l'Empire. Mais il a pris grand soin d'émasculer, en quelque sorte, son pouvoir de décision car l'article 3 de l'Ordonnance qui l'a créé, stipule qu'il ne sera consulté que s'il y a lieu.

Voilà qui rappelle fâcheusement la formule monarchique: Tel est notre bon plaisir.

Un fait demeure et il est patent: Les décisions arrêtées par de Gaulle et qui, suivant leur contenu, ont tantôt force de loi, tantôt force de décret, peuvent donc l'être sans que le Conseil de Defense de l'Empire ait été appelé à en connaître!

Peu de temps après cette prise de position politique, de Gaulle comprend la nécessité de justifier, devant l'opinion internationale et aussi aux yeux des Français libres, les pouvoirs quasi-dictatoriaux qu'il entend désormais exercer. La Déclaration Organique du

- 100
~~535~~

535 536

17 novembre 1940 n'a pas d'autre but. Les termes en ont été soigneusement pesés: il n'est donc pas sans intérêt d'en reproduire le texte qui, en condamnant a posteriori les délibérations de Vichy, en 1940, condamne a priori ^{ce} ~~de~~ qui n'est pas sans saveur ^{telle} ~~certaine~~ opération semblable ^{que} tentée ^{ont} dix-huit ans après, par certains conjurés d'Alger.

DECLARATION ORGANIQUE DU 17 NOVEMBRE 1940.

Au nom du Peuple et de l'Empire français,

Vu la loi du 15 février 1872 relative au rôle éventuel des Conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles;

Vu ~~les~~ lois constitutionnelles des 25 février 1875, 16 juillet 1875, 2 août 1875 et 14 août 1884;

Vu l'état de guerre existant entre la France et l'Allemagne depuis le 3 septembre 1939 et entre la France et l'Italie depuis le 10 juin 1940;

Vu notre prise de pouvoir et la création d'un Conseil de Défense de l'Empire français par ordonnances en date du 27 octobre 1940, dans les Territoires libres de l'Empire français

Attendu que cette prise de pouvoir et cette création ont pour but et objet la libération de la France tout entière qu'il importe en conséquence de faire connaître à tous les Français ainsi qu'aux puissances étrangères dans quelles conditions de fait et de droit nous avons pris et exerçons le pouvoir.

~~534~~ 537 ~~125584~~

Nous, général de Gaulle,
Chef des Français Libres,

Considérant que tout le territoire de la France métropolitaine est sous le contrôle direct ou indirect de l'ennemi; qu'en conséquence, l'organisme dit "gouvernement de Vichy" qui prétend remplacer le gouvernement de la République, ne jouit pas de cette plénitude de liberté qui est indispensable à l'exercice intégral du pouvoir:

Considérant que c'est vainement que cet organisme affecte de justifier sa création et son existence sous les apparences d'une révision des lois constitutionnelles, qui n'est en réalité que la violation flagrante et répétée de la Constitution française;

Que, sans nier qu'une révision de la Constitution pourrait être utile en soi, le fait de l'avoir provoquée et réalisée dans un moment de désarroi et même de panique du Parlement et de l'opinion, suffirait, à lui seul, à ôter à cette révision le caractère de liberté, de cohérence et de sérénité sans lequel un tel acte, essentiel pour l'Etat et pour la Nation, ne peut avoir de réelle valeur constitutionnelle;

Que le Président de la République s'est vu dépouiller, sans avoir donné sa démission, des droits et prérogatives de ses fonctions;

Qu'aux termes formels de la Constitution de 1875, un vœu de révision doit être voté par la Chambre et le Sénat, délibé-

~~535~~ 538

~~535~~
- 12

rant séparément, après quoi seulement les propositions de revision sont soumises à l'Assemblée Nationale, laquelle ne peut au surplus se réunir qu'à Versailles;

Que ces règles simples considérées par les principaux législateurs de la République, en particulier Gambetta et Jules Ferry, comme une garantie nécessaire du consentement éclairé des Chambres, permettant d'éviter les révisions hâtives ou perfides de la Constitution, n'ont été respectées qu'en apparence ou ont été violées;

Qu'en réalité, ni les deux Chambres, ni l'Assemblée Nationale n'ont pu délibérer librement et que certains principes fondamentaux traités dédaigneusement de "questions de procédure" par les représentants du prétendu gouvernement, défenseur du projet, ont été manifestement méconnus;

Qu'en particulier, un certain nombre de membres de l'Assemblée ~~Nationale~~ ont été empêchés d'y participer, le navire où ils se trouvaient régulièrement ayant été retenu au loin sur l'ordre du gouvernement ou d'accord avec lui; qu'au cours des débats publics, une pression a été exercée sur les membres présents par l'intervention de tiers sans qualité; qu'en violation du règlement, aucun procès-verbal des débats n'a été publié;

Que la soi-disant Assemblée nationale a été réunie à Vichy, alors qu'en fixant à Versailles le siège de l'Assemblée, le législateur avait manifesté qu'il n'envisageait pas qu'on

~~536~~ 539

pût jamais profiter de la détresse d'un Parlement, chassé et dispersé par des armées en marche, pour le convoquer tout à coup dans un chef-lieu de canton, afin de l'y contraindre par l'intimidation, à porter la main sur les lois fondamentales de la République;

Considérant que, eût-elle été saisie régulièrement d'un projet de révision, l'Assemblée de Vichy avait pour devoir d'en délibérer, article par article, et d'en viter le texte définitif, lequel serait devenu, après promulgation, une des lois constitutionnelles du pays; mais que, loin de réaliser l'objet essentiel de sa fonction, ladite Assemblée, abdiquant une compétence qui lui appartenait à elle seule, s'est bornée à prendre la décision, aussi inconstitutionnelle qu'insensée, de confier à un tiers un véritable blanc-seing à l'effet d'élaborer et d'appliquer lui-même une nouvelle constitution;

Considérant que la loi de 1884 édicte que "la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision";

Que, néanmoins, malgré cette promesse solennelle faite à la nation, le pseudo-gouvernement de Vichy qui s'était intitulé lui-même "Gouvernement de la République", en vue d'obtenir les pleins pouvoirs, a prononcé l'abolition, aussi bien dans la forme que dans le fond, morceau par morceau, de la Constitution républicaine;

Qu'il a banni de ses actes prétendus constitutionnels

jusqu'au mot de "République", attribuant au chef de ce qu'il appelle "Etat Français" des pouvoirs aussi étendus que ceux d'un monarque absolu, pouvoirs qu'il ne tient qu'à lui d'exercer sa vie durant ou de transmettre à toute autre personne, choisie par lui seul, et même de rendre héréditaire;

Qu'enfin il n'a pas hésité à étouffer le droit de libre disposition du peuple, considéré en France comme traditionnel et sacré, en conférant au chef de l'Etat la possibilité, sur sa seule signature, de conclure et ratifier tous les traités, même les traités de paix ou de cession de territoires portant atteinte à l'intégrité, à l'indépendance et à l'existence de la France, de ses colonies et des pays sous protectorat ou sous mandat;

Qu'à la vérité, le blanc-seing qui a été délivré à ce soi-disant gouvernement, prévoit que la prétendue Constitution nouvelle sera "ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées"; mais que cette disposition est à dessein sans portée, attendu que le prétendu chef de l'Etat a tout loisir de régler à sa guise la composition des futures assemblées, ainsi que les modalités de la ratification;

Qu'il peut reculer cette ratification à une date aussi lointaine qu'il lui plaira et même indéfiniment;

Qu'à défaut d'un Parlement libre et fonctionnant régulièrement, la France aurait pu faire connaître sa volonté par la

~~538~~ : 541

- 542
~~538~~

grande voix de ses Conseil Généraux; que les Conseils généraux auraient même pu, en vertu de la loi du 15 février 1872, et vu l'illégalité de l'organisme de Vichy, pourvoir à d'administration générale du pays, mais que ledit organisme, par le soi-disant décret du 20 août 1940, leur a interdit de se réunir et que, par la prétendue loi du 12 octobre 1940, il les a remplacés par des commissions nommées par le pouvoir central.

Considérant, en résumé, que malgré les attentats commis à Vichy, la Constitution demeure légalement en vigueur, que, dans ces conditions, tout Français, et notamment tout Français libre, est dégagé de tout devoir envers le pseudo gouvernement de Vichy, issu d'une parodie d'Assemblée Nationale, faisant fi des droits de l'homme et du citoyen et du droit de libre disposition du peuple, gouvernement dont au surplus, tous les actes établissent péremptoirement qu'il est dans la dépendance de l'ennemi;

Considérant que la défense des territoires d'outre-mer, aussi bien que la libération de la Métropole exigent que les forces de la France, éparses dans le monde, soient placées sans délai sous une autorité centrale provisoire;

Qu'il tombe sous le sens que la création de cette autorité centrale provisoire ne peut être réalisée actuellement et pour des raisons de force majeure, dans les conditions prévues par la lettre des lois;

Que les auteurs de la Constitution ne pouvaient prévoir

~~537~~ 542

~~537~~
~~537~~

en effet, qu'un jour viendrait où des Français devraient procéder à la formation d'un pouvoir en dehors de la France continentale; qu'on ne peut davantage songer à fonder actuellement ce pouvoir sur le système électif, car la mise au point d'un tel système en pleine guerre, et le fait qu'il faudrait l'organiser sous toutes les latitudes, entraîneraient d'immenses difficultés et, en tout cas, de longs retards;

Qu'il doit suffire, à l'heure où nous sommes, que la volonté des Français libres soit exprimée sans contrainte et sans équivoque à ce sujet, sous la réserve formelle que l'autorité provisoirement constituée devra, comme toute autre autorité, répondre de ses actes devant les représentants de la Nation, dès que ceux-ci auront la possibilité d'exercer librement et normalement leur mandat.

En conséquence,

Nous, général de Gaulle,

Chef des Français libres,

Le Conseil de Défense de l'Empire entendu;

Constatons que, de tous les points du globe, par démarches individuelles ou collectives, des millions de Français ou de sujets français et des territoires français nous ont appelé à la charge de les diriger dans la guerre;

Déclarons que la voix de ces Français, les seuls que l'ennemi ou l'organisme de Vichy, qui dépend de lui, n'avaient pu réduire au silence, était la voix même de la Patrie et que Nous avons, en conséquence, le devoir sacré d'assumer la

~~542~~
~~539~~

~~537~~ 542

en effet, qu'un jour viendrait où des Français devraient procéder à la formation d'un pouvoir en dehors de la France continentale; qu'on ne peut davantage songer à fonder actuellement ce pouvoir sur le système électif, car la mise au point d'un tel système en pleine guerre, et le fait qu'il faudrait l'organiser sous toutes les latitudes, entraîneraient d'immenses difficultés et, en tout cas, de longs retards;

Qu'il doit suffire, à l'heure où nous sommes, que la volonté des Français libres soit exprimée sans contrainte et sans équivoque à ce sujet, sous la réserve formelle que l'autorité provisoirement constituée devra, comme toute autre autorité, répondre de ses actes devant les représentants de la Nation, dès que ceux-ci auront la possibilité d'exercer librement et normalement leur mandat.

En conséquence,

Nous, général de Gaulle,

Chef des Français libres,

Le Conseil de Défense de l'Empire entendu;

Constatons que, de tous les points du globe, par démarches individuelles ou collectives, des millions de Français ou de sujets français et des territoires français nous ont appelé à la charge de les diriger dans la guerre;

Déclarons que la voix de ces Français, les seuls que l'ennemi ou l'organisme de Vichy, qui dépend de lui, n'avait pu réduire au silence, était la voix même de la Patrie et que nous avons, en conséquence, le devoir sacré d'assumer la

~~540~~ 543

tâche qui nous était imposée;

Déclarons que nous accomplirons cette mission dans le respect des institutions de la France et que nous rendrons compte de tous nos actes aux représentants de la Nation française dès que celle-ci aura la possibilité d'en désigner librement et normalement.

Ordonnons que la présente déclaration organique soit promulguée ou publiée partout où besoin sera.

Beazzaville, le 16 novembre 194 .

Signé : C. de Gaulle.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la publication de ces textes suscit^a une émotion considérable, aussi bien chez les Anglais, que chez quelques uns de nos compatriotes.

Ceux-ci - je parle de ceux qui avaient assisté à la naissance du Mouvement gaulliste - ne dissimulaient point leurs appréhensions. L'un d'entre eux s'en ouvrit à moi et rappela qu'à l'origine le Gaullisme s'était présenté comme l'appel d'un soldat que guidait ~~un~~ un seul et noble sentiment: libérer la France de ses ennemis.

Tel avait été le sens de tous les Messages que de Gaulle avait fait par^Venir aux Français vivant à l'étranger.

- Je tiens à préciser, écrivait-il, le 24 juillet 1940, au baron de Benoist, Président du Comité National Français en Egypte, que mes seuls buts sont la libération du territoire français, la Défense de l'Empire, le rétablissement des libertés nationales. La force militaire que je

~~543~~
~~544~~

544

constitue ne fait pas de politique. J'ai sous mes ordres des officiers, des soldats, des techniciens, des industriels de la défense. Ils n'ont qu'une idée: la libération de la France."

Quant aux Anglais, profondément formalistes et démocrates de tradition, ce qui les choquait par dessus tout dans la métamorphose du Gaullisme, c'était le contenu autoritaire des divers documents émanés de la France Libre. Tandis que le peuple anglais désapprouvait, la réaction des dirigeants était infiniment plus nuancée. La diplomatie britannique ne s'est jamais départie de certaines formules sur lesquelles elle fonde son action. Pour elle: wait and see, attendre et voir venir, constitue un adage qui vaut pour tous les temps et pour toutes les situations.

Le Foreign Office était donc assez alarmé de la position tranchée prise par de Gaulle car elle risquait de compromettre les relations occultes que Londres entretenait avec Vichy.

C'est pourquoi pendant de nombreux mois, la Censure retarde la publication de la Novation qui vient de se produire dans les structures du Gaullisme. Ceci n'empêche point que des tractations laborieuses se poursuivent sous le manteau entre les Anglais et le Général qui, de façon pressante, sollicite la reconnaissance du Gouvernement de fait qu'il vient de constituer.

Une première réponse lui est faite par le Foreign Office.

Elle traduit, en termes non équivoques, la réserve extrême des milieux officiels britanniques sur l'évolution interne qui vient de se produire dans le statut primitivement défini dans les Accords du 7 août 1940.

"Le gouvernement de Sa Majesté, écrit Anthony Eden, est prêt à considérer le Comité National des Français Libres comme le représentant de tous les Français Libres, où qu'ils soient, qui se rassemblent autour de lui pour défendre la cause commune.

Il est également prêt à discuter avec ce Comité toutes les questions résultant de la collaboration britannique avec lui et avec les territoires d'outre-mer qui se placeraient sous son contrôle.

"A ce propos, je tiens à faire remarquer que le Gouvernement de Sa Majesté ne désire pas se prononcer sur les divers problèmes constitutionnels et juridiques que cette collaboration implique. En effet, bien que le gouvernement de Sa Majesté désirerait continuer à être représenté auprès des Français Libres, il lui est impossible d'accréditer un représentant diplomatique auprès de vous ou de recevoir un représentant diplomatique accrédité par vous, étant donné que cela impliquerait votre reconnaissance comme Etat Souverain."

nuancés

Bien que rédigé en termes ~~diplomatiques~~, l'avertissement est brutal: l'Angleterre n'entend à aucun degré avaliser les initiatives prises par de Gaulle à Brazzaville. Une lettre de Winston Churchill confirme et accentue peu après les déclarations d'Anthony Eden.

Le vieux lion a la dent dure et bien qu'il ait rentré ses griffes, on perçoit aisément son mécontentement. Voici qui permet d'en juger.

"Londres, le 26 décembre 1940.

- 140
~~545~~

~~545~~ 546

Mon cher Général de Gaulle,

Lord Halifax a attiré mon attention sur deux documents que vous lui avez communiqués le 10 décembre.

Il s'agit d'abord d'un Manifeste, daté de Brazzaville, le 27 octobre 1940, couvrant deux décrets de la même date promulgués par vous en tant que Chef des Français Libres, établissant un Conseil de Défense de l'Empire et nommant les membres de ce Conseil. Il s'agit, d'autre part, d'une Déclaration Organique, du 16 novembre, complétant le Manifeste.

Vous voudrez bien vous rappeler que je vous ai déclaré, le 4 août 1940, que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni, ~~qui~~ approuvait votre projet de former, aussitôt que possible un Conseil composé comme vous me l'aviez fait entendre des autorités qualifiées dans les Colonies Françaises qui décident de se joindre à vous dans le but de poursuivre la guerre contre les ennemis communs.



Je saisis donc la présente occasion pour vous informer du fait que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni sera heureux de traiter avec vous dans la qualité qu'il vous a reconnue de chef des Français libres et avec le Conseil de Défense établi ~~les décrets~~ par les décrets du 27 octobre 1940 dans toutes les matières relatives à sa collaboration avec les territoires français d'outre-mer qui se sont placés sous votre autorité, aussi bien dans celles de ces matières qui concernent l'association des Forces Françaises Libres et de Forces de Sa Majesté pour la continuation de la guerre

~~544~~
~~547~~

~~544~~ 547

contre les ennemis communs, que dans celles qui se rapportent aux intérêts politiques et économiques de ces territoires.

En vous faisant la présente communication, je désire qu'il soit bien établi que le Gouvernement de Sa Majesté ne doit pas être considéré comme ayant exprimé un avis quant aux diverses considérations constitutionnelles et juridiques contenues dans le Manifeste et la Déclaration Organique.

Très sincèrement vôtre.

Winston Churchill."

Rien de plus clair, de plus catégorique et de plus précis, on le voit. Le Royaume Uni n'entend pas anticiper sur la volonté française lorsque, après la victoire, elle aura la possibilité de s'exprimer librement.

Pour l'Angleterre, le problème de la libération est totalement indépendant de celui du Pouvoir Nouveau que de Gaulle a posé et lié, entre eux, dans ses proclamations de Brazzaville.

Les réserves de Churchill sont compréhensibles: le 7 août 1940, il a traité avec un soldat qui, frémissant de foi patriotique, n'entend point souscrire, par lâche soulagement, à une défaite qui ne peut pas avoir scellé définitivement le sort de la France. Il a donc quelque peine et aussi quelque humeur à constater que le soldat s'engage dans une grande aventure politique qui fait de lui, d'abord un chef d'Etat et, plus tard, un prétendant au Pouvoir.

Ce fut là, n'en doutons pas, l'origine des nombreux orages qui bouleverseront les relations franco-anglaises pendant toute la durée de la guerre et dont la Résistance percevait parfois, avec inquiétude, le lointain écho!

Mais il faut en convenir: malgré vents et marées, la force du courant gaulliste ne fléchissait pas *pour autant*.

Dès la fin de l'année 1940, la France Libre rassemblait déjà autour d'elle plus de trente cinq mille combattants; près d'un millier d'aviateurs à qui venaient s'ajouter vingt et un vaisseaux de guerre et plus de cinquante navires de commerce!

Présentes en Europe, en Asie et en Afrique, ces forces jeunes, par leur magnifique combativité et leur mordant auréolaient chaque jour nos drapeaux d'une gloire nouvelle.

En France métropolitaine, le rythme des ralliements s'enflait de semaine en semaine.

Que pouvaient peser, dans ces conditions, les calculs ou les méfiances britanniques? Quelle force aurait pu s'opposer à l'assurance orgueilleuse avec laquelle de Gaulle s'était proclamé, face au Gouvernement d'usurpation du Maréchal Pétain, le seul et authentique gouvernement légal de notre pays? L'ordonnance n° 16, portant organisation nouvelle des Pouvoirs Publics de la France Libre devait à cet égard traduire en formules juridiques la Mystique sur laquelle va jouer désormais le destin de la Croix de Lorraine et de son animateur. Ordonnance capitale s'il en fut, car elle est la pierre d'angle du ~~gaullisme~~ Gaullisme qui, dépassant sa vocation combattante ⁱⁿⁱ entend désormais s'ériger en organe de ^{Com}mandement politique, assurant son contrôle, à son chef, une autorité dictatoriale.

Le texte que l'on plaçait sous mes yeux ne souffrait à cet égard aucune équivoque, ainsi qu'il est facile d'en juger par sa reproduction littérale.

~~546~~ 549 - ~~142~~ ~~146~~

Ordonnance n° 16

Portant organisation nouvelle des Pouvoirs Publics de
la France Libre.

Au nom du Peuple et de l'Empire français,

Nous, général de Gaulle,

Chef des Français Libres,

Vu nos ordonnances des 27 octobre et 12 novembre 1940,
ensemble notre déclaration organique du 16 novembre 1940;

Considérant que la situation résultant de l'état de
guerre continue à empêcher toute réunion et toute expression
libre de la représentation nationale;

Considérant que la Constitution et les lois de la Ré-
publique Française ont été et demeurent violées, sur tout le
territoire métropolitain et dans l'empire, tant par l'action
de l'ennemi que par l'usurpation des autorités qui collaborent
avec lui ;

Considérant que de multiples preuves établissent que
l'immense majorité de la nation française, loin d'accepter un
régime imposé par la violence et la trahison, voit dans l'autori-
té de la France Libre l'expression de ses vœux et de ses vœux;

Considérant qu'en raison de l'importance croissante
des territoires de l'Empire français et des territoires sous
mandat français, ainsi que des forces armées françaises qui se
sont ralliées à nous, pour continuer la guerre, aux côtés des
Alliés contre l'envahisseur de la patrie, il importe que les
autorités de la France libre soient mises en mesure d'exercer
en fait et à titre provisoire, les attributions normales des
pouvoirs publics.

~~547~~ 550 ~~547~~

Ordonnons:

Article premier: En raison des circonstances de la guerre et jusqu'à ce qu'ait pu être constituée une représentation du peuple français en mesure d'exprimer la volonté nationale d'une manière indépendante de l'ennemi, l'exercice provisoire des pouvoirs public sera assuré dans les conditions fixées par la présente ordonnance.

Article 2: Il est institué un Comité national composé de Commissaires nommés par décret.

Le général de Gaulle, chef des Français libres, est président ~~du~~ Comité National.

Art. 3. A partir de la première réunion du Comité national, l'exercice des pouvoirs publics sera soumis aux règles suivantes:

Les dispositions de nature législatives, feront l'objet d'Ordonnances délibérées en Comité national, signées et promulguées par le chef des Français libres, président du Comité national, contresignées et certifiées conformes par l'un ou plusieurs des commissaires nationaux. Ces ordonnances seront obligatoirement et dès que possible, soumises à la ratification de la représentation nationale.

Les dispositions de nature réglementaire, feront l'objet de décrets rendus par le chef des Français libres, président du Comité national, sur la proposition ou le rapport de l'un ou de plusieurs des Commissaires nationaux et contresignés par ce ou ces Commissaires nationaux.

Art. 4: Les traités internationaux ou conventions internationales normalement soumis, en vertu de la constitution, à l'approbation des Chambres, entreront en vigueur dès leur

~~548~~ 551

~~548~~

ratification par ordonnance rendue dans les conditions visées à l'article précédent.

Art. 5: Les Commissaires nationaux, membres du Comité national, exercent toutes les attributions individuelles ou collégiales normalement dévolues aux ministres français.

La compétence et les limites de chaque département administratif sont déterminées par décret.

L'un des Commissaires nationaux est chargé, par décret, de la coordination générale entre les départements administratifs civils. Il est assisté par un secrétaire général nommé par décret.

Les commissaires nationaux sont responsables devant le chef des Français libres, président du Comité national.

Art. 6: Les représentants diplomatiques des puissances étrangères sont accrédités auprès du Chef des Français libres, président du Comité National.

Les représentants de la France Libre à l'étranger sont nommés par décret et accrédités par le Chef des Français libres, président du Comité National.

Art. 7: Le chef des Français libres, président du Comité National, peut, s'il se trouve absent du siège du Comité National, déléguer tout ou partie de ses attributions, en ce qui concerne la signature des décrets et des conventions ~~nationales~~ internationales non visées à l'art. 4 ci-dessus, à un commissaire national délégué par lui comme vice-président du comité en son absence.

~~Art. 8:~~

~~549~~ 552

~~549~~
~~549~~

Art. 8: Les hauts-commissaires, délégués généraux, gouverneurs généraux et gouverneurs disposent chacun, dans les limites de leur compétence, et dans le cadre des lois, ordonnances et règlements en vigueur, du pouvoir d'édicter toutes mesures générales ou individuelles d'application de ces lois, ordonnances, ou règlements par arrêtés.

Art. 9: Il sera pourvu ultérieurement, par ordonnance, à la constitution d'une Assemblée Consultative, destinée à fournir ^{au} Comité National une représentation aussi large que possible, de l'opinion nationale.

Art. 10: Le Conseil de défense de l'Empire français, institué en vertu de l'article 2 de l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940 est présidé par le chef des Français Libres, président du Comité national.

La composition de ce Conseil est fixée par décret.

Il émet des avis consultatifs sur les questions relatives à la défense des territoires de l'Empire et à la participation desdits territoires à l'action de guerre. Ces avis font l'objet de consultations écrites ou télégraphiées, soit collectives à l'instigation du chef des Français Libres, soit individuelles à l'initiative des membres du Conseil.

Art. 11: Le siège du Comité National est fixé par le chef des Français Libres, président du Comité national, là où il convient, pour assurer dans les meilleures conditions l'exercice des pouvoirs publics et la direction générale de la guerre.

Art. 12: Sont abrogés les articles 2, 4, 5 et 6 de l'ordonnance

n° 1 et l'ordonnance n° 2 du 27 octobre 1940, l'ordonnance n° 5 et les articles 2 et 3 de l'ordonnance n° 6 du 12 novembre 1940, et, d'une manière générale, toutes dispositions législatives et réglementaires contraires à la présente ordonnance.

Art. 13: La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la France Libre.

Fait à Londres, le 24 septembre 1941

signé: C. de Gaulle.

Qu'avais-je besoin d'en savoir davantage? Le cycle des métamorphoses du Gaullisme était désormais accompli.

Les circonstances et cette parcelle d'imprévisible qui tient toujours sa place dans les affaires humaines, avaient imposé, dans une large mesure, cette prise de position autoritaire. Celle-ci répondait à des impératifs militaires, administratifs et politiques certains. Mais bien davantage encore s'imposait à mon esprit cette conclusion: c'est qu'elle était la clé de la psychologie de de Gaulle, toute entière dominée par une passion de ^{d'}autorité ^{peu} commune chez les hommes. Rien de médiocre ni de basement intéressé, du reste, dans ce comportement, car l'homme pensait très fortement, très sincèrement, que le pouvoir absolu lui était nécessaire pour l'accomplissement de la haute mission que Dieu lui-même lui avait assignée.

Qu'advierait-il en France de tout cela, lorsque la liberté y ferait reflourir l'esprit de fronde qui nous habite, et lorsque réapparaîtraient les grandes familles spirituelles, assises naturelles des partis organisés?

Pour la Démocratie moderne, Versailles n'est plus qu'un magnifique et lointain souvenir. Qui pourrait songer à ressusciter, un jour, le grand

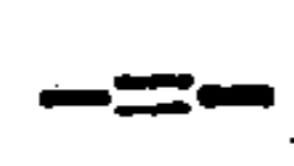
554

fantôme qui en est toujours l'invisible habitant?

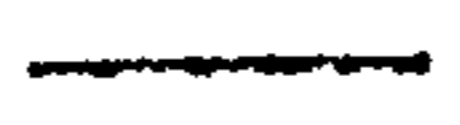
T A B L E G E N E R A L E



Première Partie



D'Istres à Londres
via Miranda del Ebro



avant-propos	- 1 ^o volume - page	1
chapitre 1 - Bordeaux : prélude à l'abandon	- 1 ^o volume - page	5
chapitre 2 - Vichy : triomphe de la trahison	- 1 ^o volume - page	31
chapitre 3 - Lendemain d'abdication	- 1 ^o volume - page	81
chapitre 4 - Des portes s'ouvrent sur l'espérance	- 1 ^o volume - page	100
chapitre 5 - Vers la renaissance du parti	- 1 ^o volume - page	149
chapitre 6 - Avocat de Léon Blum	- 1 ^o volume - page	175
chapitre 7 - Le Socialisme retrouve son âme	- 1 ^o volume - page	189
chapitre 8 - Tel était Marx Dormoy	- 1 ^o volume - page	215
chapitre 9 - La revanche de la Cagoule	- 1 ^o volume - page	227
chapitre 10 - Les fruits amers du Pétainisme	- 1 ^o volume - page	263
chapitre 11 - Le Procès de la République	- 2 ^o volume - page	280
chapitre 12 - L'accusateur mis en accusation	- 2 ^o volume - page	311
chapitre 13 - Capitulards et réacteurs à l'oeuvre	- 2 ^o volume - page	351
chapitre 14 - Les arguments du venin	- 2 ^o volume - page	386
chapitre 15 - Desinit in piscem	- 2 ^o volume - page	408
chapitre 16 - Rencontre du destin	- 2 ^o volume - page	431
chapitre 17 - Mes prisons espagnoles	- 2 ^o volume - page	457
chapitre 18 - Berceau du Gaullisme	- 2 ^o volume - page	491
chapitre 19 - Les métamorphoses du Gaullisme	- 2 ^o volume - page	508

Deuxième Partie

--

De Londres à Paris
via Alger

Chapitre 1 - Questions et réponses	- 1 ^o volume - page 1
Chapitre 2 - La scène et les coulisses	- 1 ^o volume - page 38
Chapitre 3 - Travaux et manoeuvres	- 1 ^o volume - page 66
Chapitre 4 - La boîte à surprise	- 1 ^o volume - page 83
Chapitre 5 - Primat du Politique	- 1 ^o volume - page 103
Chapitre 6 - Les Parlementaires Français à Londres	- 1 ^o volume - page 156
Chapitre 7 - L'heure trouble	- 1 ^o volume - page 258
Chapitre 8 - Ronde des Douleurs et des Joies	- 2 ^o volume - page 311
Chapitre 9 - Affrontements	- 2 ^o volume - page 341
Chapitre 10 - De Gaulle joue et gagne	- 2 ^o volume - page 357
Chapitre 11 - Les premiers pas de la Démocratie	- 2 ^o volume - page 368
Chapitre 12 - Naissance de l'Assemblée Consultative	- 2 ^o volume - page 386
Chapitre 13 - Le Réveil	- 2 ^o volume - page 420
Chapitre 14 - Première Assemblée Consultative	- 2 ^o volume - page 450
Chapitre 15 - Les grandes heures de la Consultative	- 2 ^o volume - page 486
Chapitre 16 - Lumières et ombres	- 2 ^o volume - page 511
Chapitre 17 - France souffrante et bien aimée	- 2 ^o volume - page 535
Chapitre 18 - Fêlures	- 2 ^o volume - page 560
Chapitre 19 - Une page d'histoire tournée	- 2 ^o volume - page 595

